QUARANTIÈME ANNÉE — N°11808 — SAMEDI 15 JANVIER 1983

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Accueil chaleureux pour M. Mitterrand au Togo

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le Japon et la sécurité asiatique

M. Nakasone va vite en besogne. En quelques semaines, depuis sa nomination à la tête du gouvernement japonais, il a innové sur deux terrains particulièrement sensibles où ses prédécesseurs avaient hésité à s'aventurer.

S'il a eu grand soin, à son retour de Séoul, d'affirmer qu'il n'avait pris aucun engagement militaire vis-à-vis du régime sud-coréen, le communiqué commun sur ses entretiens avec le président Chon Doo Hwan n'en reconnaît pas moins le caractère « vital » de la sécurité dans la péninsule coréenne pour « la paix dans le nord-est asiatique, y compris au Japon ». L'aide financière accordée par Tokyo à Séoul est une manière de contribuer à cette sécurité.

La seconde initiative — la décision d'autoriser la vente aux Etats-Unis de technologies japonaises à usage militaire — est tout aussi significative. Certes, la coopération militaire nippo-américaine s'est largement développée dans le cadre du traité de sécurité qui unit les deux pays. Mais elle était jusqu'à présent à sens unique, conformément aux clauses « pacifiques » de la Constitution japonaise. C'est la première fois que, rompant avec des principes fixés il y a quinze ans, Tokyo s'engage dans la voie des exportations d'armements.

Tout cela suggère que les dirigeants japonais se font une conception nouvelle, plus active, du rôle qui leur revient dans le maintien de la sécurité en Asie et des responsabilités militaires qui leur incombent. On s'en félicite naturellement à Washington, où M. Nakasone se rend justement la semaine prochaine.

Plusieurs ambiguïtés ou incertitudes n'en subsistent pas moins. Si désireux, d'abord, que soit M. Nakasone de satisfaire les Américains, il n'est pas sûr que ses derniers gestes y suffisent. Les Etats-Unis ne cessent d'insister pour que Tokyo augmente sensiblement ses dépenses militaires et prenne ainsi plus directement en charge la sécurité dans la région. Or les efforts consentis en ce sens par le cabinet japonais, en une année de stricte austérité budgétaire, demeurent fort timides.

M. Nakasone a-t-il les mains libres au Japon même ? Si ses prédécesseurs ont agi avec autant de prudence, c'est que les engagements stratégiques du Japon supposent un consensus national dont il est douteux qu'il ait suffisamment évolué pour autoriser des formes de coopération militaire inédites depuis la seconde guerre mondiale.

On est conscient enfin à Tokyo des inquiétudes que fait naître dans divers pays un éventuel réarmement japonais. Les souvenirs de la guerre sont encore assez vifs dans l'esprit de la plupart des dirigeants de pays asiatiques pour qu'une telle perspective suscite chez eux les plus extrêmes réserves.

A Moscou également, les nouvelles orientations du cabinet japonais sont jugées avec sévérité. Or le point de vue de l'U.R.S.S est loin d'être indifférent à Tokyo, où l'on commence à craindre que des accords sur une réduction des armements en Europe n'aboutissent à un renforcement du dispositif soviétique en Extrême-Orient. On prête parfois à M. Nakasone l'intention de renouer avec M. Andropov un dialogue interrompu depuis longtemps avec Leonid Brejnev. Mais donner satisfaction à tous les partenaires de Tokyo — de Washington à Moscou, en passant par Pékin et les autres capitales asiatiques — risque de se révéler un excercice diplomatique exceptionnellement délicat, même pour un premier ministre japonais formé à l'école de M. Tanaka.

(Lire nos informations page 5.)

Les hésitations du gouvernement nourrissent les ambitions de l'opposition

M. Giscard d'Estaing envisage des élections législatives anticipées

M. Pierre Mauroy a annoncé, jeudi 13 janvier, que l'application de la décision prise par M. Jacques Delors de diminuer le taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne, sera retardée. La veille, à l'occasion de la réunion de son bureau exécutif, le parti socialiste avait exprimé les craintes que suscitaient dans ses rangs le projet de M. Delors, compte tenu de l'approche des élections municipales. Pour des raisons analogues, M. Savary avait préféré différer l'ouverture des négociations avec les représentants de l'enseignement privé.

La décision prise par M. Mauroy est motivée officiellement par le souci de ne pas pénaliser l'épargne populaire en attendant une meilleure diffusion du « *livret rose* ». A bien des égards, elle apparaît comme un alibi, de nature à retarder le rétablissement d'une plus juste hiérarchie des taux et, surtout, de compromettre l'effet psychologique d'une désinflation anticipée.

Pour sa part, M. Valéry Giscard d'Estaing expose, dans une interview à *l'Express*, quatre scenarios pour la France et envisage l'hypothèse d'élections législatives anticipées. M. Raymond Barre, invité d'Antenne 2, a indiqué qu'il entendait, pour sa part, se placer « dans une hypothèse constitutionnelle régulière ».

Rassurer ou inquiéter ?

L'approche des élections municipales pèse sur les analyses à longue échéance des chefs de file de l'opposition ; elle pèse sur l'action — à court terme — du gouvernement et sur les réactions des partis qui le *soutiennent*. En *témoigne* les propos tenus par M. Valéry Giscard d'Estaing, dans une interview accordée à *l'Express*, sur la décision, annoncée par M. Pierre Mauroy, de retarder la baisse du taux d'intérêt des livrets de Caisse d'épargne et l'accueil favorable réservé par les directions du parti communiste et du parti socialiste à ce désaveu adressé au ministre de l'économie et des finances. Les pronostics avancés sur les résultats du scrutin municipal de mars expliquent ces comportements. La consultation sera mauvaise pour la gauche : les uns et les autres s'accordent à le prévoir. M. Lionel Jospin remarque que ce genre de consultation, depuis 1959, a toujours profité à l'opposition et considère que la perte de dix ou quinzes villes « *serait dans la norme* ».

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., affirme que l'opposition peut reprendre au moins soixante villes de plus de trente mille habitants — il y en a deux cents vingt et une — à la majorité. Le pronostic n'est pas aussi invraisemblable qu'il y paraît. Après tout, la gauche avait conquis soixante villes de cette catégorie en 1977 et n'en avait perdu que trois. Certains spécialistes électoraux du parti socialiste n'excluent pas que 1983 soit un 1977 à rebours.

Au pessimisme de M. Jospin — on préfère parler de « *réalisme* » au parti socialiste — répond naturellement l'optimisme de l'opposition, tempéré par la prudence de M. Jacques Chirac, qui ne veut pas partout que ses amis se répandent en clamant : « *C'est dans la musette !* »

M. Valéry Giscard d'Estaing, pour lui, paraît penser que c'est déjà dans la poche. L'ancien chef de l'État considère que les élections municipalespeuvent constituer « *un avertissement très net* » adressé au pouvoir et contraindre ce dernier à une « *révision en baisse* » du *contenu du mandat politique confié* aux socialistes en 1981.

Un échec sérieux de la gauche ne remettrait pas en cause la légimité du pouvoir — M. Giscard d'Estaing *n'est pas aussi imprudent que l'a été* dans le passé M. Chirac — mais il serait susceptible, selon lui, d'infléchir l'exercice du pouvoir, de le conduire à « *bifurquer* ». Dans les quatre scénarios qu'il imagine pour la France « *en 1983 et pour la suite immédiate* », M. Giscard d'Estaing en décrit deux qui aboutissent à l'organisation d'élections législatives anticipées.

JEAN-YVES LHOMEAU

(Lire la suite page 8.)

L'alibi du livret rose

Le renvoi à des jours meilleurs, probablement après les élections municipales, de la diminution du taux d'intérêt des livrets des caisses d'épargne, remet en cause une bonne partie du dispositif général de baisse des taux annoncé, avec satisfaction, par M. Jacques Delors le 6 janvier dernier au forum de *l'Expansion*. Ce dispositif, rappelons-le, avait pour objectif de réduire le coût du crédit et la rémunération de l'épargne courte.

Mécaniquement, il s'agissait d'alléger les frais financiers des entreprises en imposant aux banques une diminution de leur taux de base, ramené de 12,75 % à 12,25 %, avec, comme contrepartie, une réduction du coût de leurs ressources d'environ 0,30 % (baisse du taux des réserves obligatoires et de celui des livrets de banques).

En outre, ce dispositif permettait de creuser l'écart entre la rémunération de l'épargne à court terme et celle de l'épargne à long terme au profit de cette dernière : 7,50 % : pour les dépôts à quize jours des caisses d'épargne et 15,50 % pour les obligations à sept ou à douze ans.

Une telle politique, inaugurée par M. Raymond Barre au printemps 1979, et endossée par M. Delors, a pour but à la fois de réduire la liquidité des ménages, de favoriser le financement des investissements publics et privés, notamment dans l'industrie et, aussi, de financer le déficit budgétaire par des moyens orthodoxes, en diminuant la création monétaire par l'émission de bons du Trésor à court terme.

Psychologiquement, M. Delors voulait créer un choc dans l'opinion, en faisant coïncider la baisse des coûts du crédit et celle de la rémunération de l'épargne, une telle simultanéité favorisant une désinflation générale, comme elle est pratiquée, actuellement, dans la majorité des pays occidentaux.

Une précaution était prise envers l'épargne populaire, dont les intérêts semblaient protégés par le doublement des dépôts sur le fameux livret rose créé en juin dernier, intérêt minimum de 8,50 %, en sus de l'indexation sur l'érosion monétaire.

Voilà donc que tout ce dispositif, très cohérent, est remis en cause par les instances politiques du P.S., sous le double motif qu'il valait mieux ne pas pénaliser l'épargne populaire et attendre les résultats de la lutte contre l'inflation.

Il a été avancé, en particulier, que la publicité faite autour du livret rose avait été insuffisante, notamment auprès des personnes âgées : au 30 novembre dernier, après six mois de fonctionnement, il n'avait été ouvert qu'un peu moins de 2 millions de livrets roses pour un montant global de 7 milliards de francs, avec un solde moyen un peu supérieur à 4 000 F. Or, estime-t-on, 10 à 11 millions de ménages, soit 16 millions d'individus, dont l'impôt annuel est inférieur à 1 130 F, seraient susceptibles de se faire ouvrir un livret rose. Donc, il convient, avant tout abaissement du taux des livrets A, d'attendre qu'une meilleure information soit faite sur le livret rose.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Reprise

Chacun des acteurs de la trinité opposante peaufine son scénario, perfectionne ses monologues, désire brûler les planches et, comme au boulevard, soigne ses rentrées toujours recommencées.

Dans le rôle du père noble qui ne songe qu'à la grandeur de la France, M. Barre est égal à lui-même. M. Chirac, outre-Atlantique, cherche dans l'expérience de M. Reagan des répliques décisives de shériff rassurant. M. Giscard d'Estaing, campé sur les tréteaux de son centre absolu, demande qu'on anticipe la suite du feuilleton dont il se voit le héros principal.

Rêveraient-ils tous les trois d'une reprise triomphale de leur spectacle de naguère, qui s'acheva comme l'on sait ?

BRUNO FRAPPAT.

Saint-Cyr veut former des « officiers-citoyens »

Désigné par le ministre de la défense, le conseil de perfectionnement de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr doit prochainement remettre à M. Charles Hernu ses propositions de réforme de la scolarité. Celles-ci visent, nous a déclaré le général Forray, commandant les écoles de Coëtquidan, à « former des officiers qui soient des citoyens complets, modernes, équilibrés ». *La scolarisation sera portée de deux à trois ans et les enseignements de culture générale seront développés.*

Le concours d'admission sera, en outre, ouvert en 1983 à des titulaires de licences ou de diplômes d'ingénieurs dans la limite de 15 % des places offertes.

Les colonels de l'an 2000

De notre envoyé spécial

Saint-Cyr-Coëtquidan. — Dans quinze jours, avec leurs galons d'aspirant à peine cousus sur les épaulettes de leur uniforme, les officiers-élèves de première année à l'Ecole spéciale militaire (E.S.M.) de Saint-Cyr-Coëtquidan, sur le territoire de Guer (Morbihan), se retrouveront chefs de section, durant sept mois d'affilée, dans des régiments d'appelés, pour une expérience concrète, sur le tas, d'instruction des recrues. Une affectation par tirage au sort, au contact des sous-officiers et du contingent.

Après cinq mois passés dans la *lande bretonne*, à y apprendre les rudiments de leur futur métier, ces *jeunes cyrards* — ils ont en moyenne vingt-deux ans et ils sont cent quatre-vingt quatorze, dont cinq Africains — renoueront avec une tradition, rompue il y a trente-deux ans, des promotions précédentes, celles de leurs anciens qui ont commencé leur formation d'officier à Coëtquidan par un stage de six mois, en corps de troupe, comme simple soldat de deuxième classe.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 18.)

L'Allemagne à la dérive ?

M. Hans-Jochen Vogel, le candidat social-démocrate à la chancellerie, est rentré le jeudi 13 janvier à Bonn après avoir rencontré à Paris M. François Mitterrand.

Il a affirmé que les Soviétiques étaient prêts à prendre en compte, dans les négociations sur les euromissiles, non seulement le nombre des fusées, mais aussi celui des têtes nucléaires.

par ANDRÉ FONTAINE

Depuis le 18 juin 1948, date à laquelle la réforme monétaire dans les zones occidentales d'occupation a scellé la division de l'ancien Reich, les Etats-Unis et leurs alliés européens n'ont eu qu'un but à l'égard de l'Allemagne : arrimer suffisamment *solidement à leur bord* la partie qui se trouvait sous leur contrôle pour *l'empêcher de tomber dans l'orbite* soviétique, ou de pratiquer à nouveau le jeu de bascule qui a valu jadis au continent tant de malheurs.

Deux politiques contradictoires, dont les défenseurs se sont heurtés avec passion, ont été conçues au service de ce même objectif. Pour Jean Monnet et les fédéralistes, la R.F.A. devait se fondre au sein d'Etats-Unis d'Europe destinés à devenir la patrie des Européens, au même titre que les Etats-Unis d'Amérique sont celle des Américains.

Pour Charles de Gaulle et les confédéralistes, les nations d'Europe étaient des réalités trop fortes pour qu'on puisse les rayer par décret. En tout état de cause il n'était pas question pour la France, investie par mille ans d'histoire d'une mission exceptionnelle, d'abandonner son indépendance à seule fin de permettre à l'Allemagne d'en faire autant. Ce qu'il fallait, c'était réinsérer celle-ci dans le système d'alliances occidentales et faire d'elle un partenaire privilégié, suffisamment bien traité pour n'être pas tenté d'aller chercher fortune ailleurs.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, les nations ont la peau plus dure que ne le croyaient Monnet et ses disciples. Le premier test, celui de l'armée européenne, l'a montré en 1954. La France n'était pas mûre pour renoncer, au profit d'une armée supranationale, à la sienne propre. Ce qui aurait peut-être pu couronner un patient processus d'intégration psychologique était voué à l'échec dès que l'on en faisait l'enjeu d'un débat politique dans lequel le grand protecteur américain intervenait pesamment.

Cet échec a porté à la solution fédéraliste un coup dont elle ne s'est jusqu'à ce jour pas relevée. L'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire des Communautés, contre laquelle s'étaient déchaînés de nombreux gaullistes, n'a *justifié ni leur crainte de voir la* souveraineté nationale remise en question ni les espoirs de ceux qui en attendaient une relance de l'Europe *unie*.

Pour le moment, la solution confédérale a prévalu dans les faits. Les nations d'Europe appartiennent à un ensemble, à une « communauté », qui a ses institutions certes mais où *tout un chacun*, au *prix de quelques* restrictions pratiques, demeure libre de ses mouvements. De Gaulle aurait voulu aller plus loin, faire aboutir le plan Fouchet d'union européenne qu'il avait proposé en 1961 et qui prévoyait tout un échafaudage de réunions et de conseils (1).

(Lire la suite page 2.)

(1) Voir à ce sujet le livre de Robert Bloes, *le Plan Fouchet et le problème de l'Europe politique*. Collège d'Europe, Bruges, 1970.

Le prix du numéro du *Monde* daté dimanche-lundi est porté à 4,60 francs à compter du 15 janvier

Les nouvelles dispositions de l'assurance-chômage

(Lire notre dossier page 28.)

TOULOUSE ET LE MOYEN AGE ROMANTIQUE

Les batailles d'Alexandre

« *Le monde*, disait Gide à la fin de sa vie, *sera sauvé par quelques-uns* ». La formule est à la fois provocante et vague, Gide ne précisant pas si ces quelques-uns sont des militaires, des professionnels de la politique, des savants, des illuminés, des poètes ou des turlupins. Mais s'il est un domaine où le salut n'a cessé *d'être le fait d'une poignée* d'hommes, c'est bien celui du patri*moine, et à ceux qui aujourd'hui* avancent qu'il ne pourra être sauvé contre la volonté ou *plutôt* la non-volonté de la nation (qui s'en désintéresse), on peut, on doit répondre qu'il en a toujours été ainsi.

A Paris, *combien étaient-ils* ceux qui, pendant le premier tiers du dix-neuvième siècle, ont sauvegardé l'essentiel ? Alexandre Lenoir dans son Musée des monuments français, Guizot, Mérimée, Montalembert, Viollet-le-Duc et ses amis. En tout une trentaine d'hommes, et en province moins encore. Mais d'une qualité, d'une envergure exceptionnelles.

Ainsi à Toulouse cet Alexandre Du Mège qui créa le musée des Augustins et autour duquel tourne une exposition présentée dans ce même musée et consacrée à « Toulouse et l'art médiéval de 1830 à 1870 ».

1830 est une date essentielle, celle où le patrimoine devient affaire d'État, mais la carrière de Du Mège commence bien avant. Fils d'un acteur, né en 1780 à La Haye au hasard d'une tournée, Alexandre Du Mège s'est d'abord passionné, comme beaucoup de ses contemporains, pour le problème des origines, origines de l'art en général et de l'art français en particulier.

Égyptomane après le retour d'Égypte, le voici bientôt celtomane dans la mouvance de l'Académie celtique fondée en 1804.

ANDRE FERMIGIER.

(Lire la suite page 20.)

Le Monde

idées

Le grand duel

Comme l'avait annoncé M. Claude Cheysson à la fin de l'année dernière, la question du déploiement des euromissiles est en train de prendre les dimensions d'une bataille diplomatique majeure, dont le dénouement pèsera durablement sur les relations Est-Ouest. André Fontaine se demande si la politique d'ancrage de la République fédérale au système occidental poursuivie depuis trente-cinq ans ne sera pas remise en question par les prochaines élections au Bundestag. Bruno Latour voit dans le mouvement américain pour le gel nucléaire le seul signe positif à l'horizon. Enfin, Evelyne Leroy-Tanguy fait le point sur les armes chimiques, dont la menace est généralement tout à fait sous-estimée.

La menace chimique

par EVELYNE LEROY-TANGUY (*)

LE rapport présenté aux Nations unies par les Etats-Unis sur l'emploi d'armes chimiques par l'U.R.S.S. en Afghanistan conduit à s'interroger sur les potentiels d'agents chimiques de guerre détenus dans le monde.

Depuis des temps immémoriaux, l'arme chimique est prohibée par les coutumes générales du droit de la guerre, *qu'il s'agisse de l'interdiction du poison*, déjà énoncée par Valère Maxime : « *Armis bella, non venenis geri* », ou de la mise hors la *loi par la chevalerie des armes* cruelles et perfides. Les progrès scientifiques du dix-neuvième siècle permettent la mise au point d'armes chimiques modernes. *Il ne s'agit* plus d'armes auxiliaires, employées épisodiquement et maladroitement. La guerre du Transvaal de 1899, *puis* la guerre *russo-japonaise* de 1904, montrent l'usage d'obus chargés de liddite qui intoxiquent les personnes.

La communauté internationale pressent et s'inquiète du développe*ment possible de ces nouvelles* armes. Les conférences de La Haye (1899 et 1907), œuvrant à codifier le droit de la guerre, introduisent *pour la première fois dans* le droit international, une disposition sur l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou *délétères. Cette disposition*, dont le caractère restrictif a été si longuement décrié par la suite, résulte d'une proposition russe, visant à empêcher l'emploi d'une « *nouvelle sorte d'explosifs, dont l'invention paraît possible* ». De telles armes, selon lui, ont un caractère barbare, traître et cruel, assimilable à l'empoisonnement de l'eau.

Au cours de la première guerre mondiale, les gaz irritants et vésicants sont utilisés pour contraindre l'ennemi à sortir des tranchées. C'est une arme anti-forces et non antimatériel. Un autre enseignement est tiré de cette première expérience. Si l'attaquant bénéficie d'un effet de surprise, très vite, la défense puis la riposte s'organisent. Ainsi, l'attaque d'Ypres de 1915, au moyen de gaz chloré, provoque des milliers de victimes, morts et blessés, chez les forces alliées. Celles-ci réagissent en équipant les soldats de masques primitifs qui seront progressivement améliorés. Ensuite, elles utilisent elles-mêmes des gaz encore plus toxiques, tel le phosgène.

Le protocole de Genève de 1925 formule une interdiction générale d'emploi des armes chimiques. Il interdit l'emploi, mais les essais, la fabrication et le stockage restent possibles. *Des* négociations visant à la conclusion d'un tel accord qui serait celui-là ont été depuis très longtemps entreprises. Dès 1945, la déclaration de trois nations alliées (*Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Canada) place les armes chimiques dans la catégorie des « armes de destruction de masse », aux côtés des armes *nucléaires. Elle confie* à l'O.N.U. le soin de créer un organisme chargé de rechercher les moyens de les éliminer. De commissions en conférences, ces *négociations se sont noyées* dans les négociations en vue d'un désarmement général et complet jusqu'en 1966.

L'émotion soulevée par l'ampleur de l'utilisation des moyens chimiques au Vietnam par les Etats-Unis *ramène* ce sujet *parmi* les *préoccupations* prioritaires de l'Assemblée générale. Elle provoque un rapport du secrétaire général, en 1969, sur les armes chimiques, puis, en *1980*, la création d'un comité spécial au sein du comité du désarmement de Genève, chargé de l'étude d'un projet de convention de désarmement *chimique*. Dans le *même temps*, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. poursuivent des négociations bilatérales séparées sur le même sujet, dont ils daignent informer assez régulièrement le comité. La conclusion d'un accord achoppe principalement sur le problème de la vérification, lequel s'est trouvé compliqué par la mise au *point*, ces *quinze dernières années*, d'armes binaires. Il s'agit de composés chimiques peu ou pas toxiques, fabriqués *isolément* dans le cadre d'usines chimiques traditionnelles, stockés isolément, mais unis en un mélange toxique par *l'impact d'une munition* à double compartiment sur sa cible.

La menace chimique doit être appréciée selon l'objectif visé. L'éventualité d'une attaque chimique contre la population civile est totalement et unanimement condamnée par le droit international. L'histoire montre cependant que les armes chimiques ont déjà été utilisées dans ce but, chaque fois que les combattants rebelles sont difficilement identifiables et reçoivent un soutien actif de la part de la population civile : conflit italo-éthiopien de 1936, opérations britanniques contre les insurgés de Malaisie entre 1948 et 1960, guerre du Vietnam, guerre entre le Vietnam et le Cambodge, entre l'armée laotienne et les montagnards méos, entre l'armée soviéto-afghane et les rebelles afghans.

Les armes chimiques apparaissent comme des agents anti-guérilla d'autant plus efficaces que l'ennemi est mal protégé et ne dispose pas d'une capacité chimique de riposte. Les « *villages rebelles* » sont détruits et les cultures « *approvisionnant les combattants* » anéanties par les phytotoxiques. Au contraire, quand l'ennemi est puissamment armé et prêt à se défendre par des représailles chimiques, ces armes ne sont pas utilisées; la seconde guerre mondiale en est une illustration notable.

Deux impasses

Le recours à l'arme chimique peut répondre à un deuxième objectif : il s'agit d'une arme de théâtre, une composante du combat classique, *au même titre que l'artillerie*, les chars... On se situe là en dessous du seuil de la dissuasion. Sauf à croire qu'aucun conflit ne survien*dra jamais* concernant les forces françaises, il paraît intéressant de s'interroger sur la menace encourue par le pays et la capacité de riposte qu'il *présente*.

Diverses sources (1) concentrées *dans le rapport du sénateur* Chaumont (2) attribuent à l'armée soviétique des forces chimiques opérationnelles importantes. L'U.R.S.S. *dispose de 400 000 tonnes de gaz* immédiatement utilisables contre 35 000 tonnes aux Etats-Unis de produits, difficilement utilisables à partir des *moyens* de lancement modernes dont l'armée est équipée. Les Soviétiques ont formé 100 000 hommes, composant des *forces chimiques autonomes*, spécialement entraînées et équipées, tandis que les Etats-Unis emploient environ 2 000 spécialistes. Cette accumulation inquiétante par *l'Union soviétique et sa répartition* sur le territoire des pays membres du pacte de Varsovie a permis au président Reagan d'obtenir du Congrès un accroissement de 32 % des dépenses relatives aux armes chimiques pour 1983. Cependant, l'autorisation de construire une usine de fabrication d'armes binaires n'a pas *été accordée* (3).

La France, n'a cessé d'accumuler les connaissances techniques d'un haut niveau dans ce domaine. Récemment, elle a accéléré la modernisation et le renforcement de notre capacité de défense chimique : formation à la guerre chimique dans le cadre de l'école de défense N.B.C. *de Grenoble, dotation en survêtements* de protection S3P plus efficaces pour les combattants, mise en place d'un régiment de protection N.B.C. *au sein de chacun des trois* corps d'armée qui composent l'armée de terre... La collaboration avec nos alliés, notamment le Royaume-*Uni et la R.F.A., est très étroite*.

L'individu ordinaire a *l'impression d'être au croisement* de deux impasses. La voie du réarmement chimique est bloquée par la disproportion des forces des deux blocs. Elle *conduirait à remettre* à la bonne volonté de l'ennemi potentiel le soin d'abandonner unilatéralement son avantage. La voie du désarmement *chimique semble barrée par les manifestations* pacifistes et la morale, ainsi qu'une certaine inertie politique dans ce domaine, en France, du moins.

(*) Chargée de cours à l'U.E.R. de droit de Rouen.

(1) Claude Meyer, *Armées d'aujourd'hui*, n° 68, mars 82. *Le Monde* du 10 *février* 1982.

(2) Rapport Chaumont, Sénat, avis no 61, 1981-1982.

(3) *Contrairement à ce qui avait été* affirmé dans un article paru dans *le Monde* des 16-17 mai 1982.

L'Allemagne à la dérive ?

(Suite de la première page.)

Devant l'opposition du Benelux, il *a dû y renoncer et se contenter* de l'appliquer aux seules relations franco-allemandes : c'était l'objet du traité de l'Elysée, dont on va fêter le 22 janvier le vingtième anniversaire.

Avec des hauts et des bas, ce traité et la Communauté européenne *ont rempli leur rôle*. Les *bons* rapports franco-allemands ont survécu aux moments de crise qui les avaient marqués après le départ d'Adenauer.

La victoire de la gauche à Paris en 1981 comme le retour de la droite à Bonn, l'automne dernier, ont permis de constater que, de part et d'autre, on tenait le maintien de relations étroites pour essentiel, quelles que soient les vicissitudes de la politique *intérieure* des deux partenaires.

Un choix historique

La question se pose cependant maintenant de savoir si tant d'efforts consentis de part et d'autre pour ancrer la République fédérale dans le camp occidental ne vont pas être remis en question par les élections qui doivent se dérouler, le 6 mars, pour le renouvellement du Bundestag. Pour la première fois dans l'histoire de la R.F.A., *en effet, les citoyens* vont se prononcer en fonction moins de considérations de politique intérieure que d'un choix stratégique. En un mot comme en cent, il s'agit de savoir s'ils acceptent ou non le stationnement sur leur sol des *fusées américaines* Pershing-II et des missiles de croisière.

Un seul parti a pris position catégoriquement en faveur du *déploiement des euromissiles* : les chrétiens-démocrates du chancelier Kohl. Mais, outre que celui-ci n'a aucunement réussi, contrairement à ce qu'espéraient ses partisans, à redresser la machine économique — le nombre des chômeurs s'est accru de *9 % pendant le seul mois de décembre*, et le produit national brut a diminué de 1,2 % au cours de l'année *1982*, — il lui faut prendre en considération les résultats d'un sondage, commandé par le *Spiegel*, et que tout le monde connaît outre-Rhin *bien qu'il n'ait pas été publié* : 58 % des citoyens de la République fédérale se déclarent hostiles à l'implantation des fusées américaines. Si donc M. Kohl gagnait les élections, il risquerait, en ne disposant en tout état de cause que d'une majorité très *faible, de se heurter à des démonstrations* violentes des adversaires de ladite implantation. Or il ne faut jamais *oublier que les Verts* (*Grüne*) ont réussi à imposer au gouvernement Schmidt, à force de démonstrations de masse, un moratoire de *fait sur le nucléaire civil. A plus* forte raison peut-on leur faire confiance pour s'opposer par tous les moyens à *l'installation* de fusées dont un grand nombre d'Allemands croient, malgré tous les raisonnements que l'on peut leur opposer, *qu'elles sont immorales*, comme le leur répètent leurs évêques et leurs pasteurs, et qu'elles vont attirer le *feu sur leurs têtes*. On sent d'ailleurs déjà un net flottement dans les milieux gouvernementaux, pour ne pas parler de l'opposition. L'idée d'un « *compromis* » avec *Moscou* est de plus en plus souvent agitée. Les Verts ont le vent en poupe. La cote des *libéraux* est au *plus* bas depuis qu'ils ont trahi Schmidt pour aller se jeter dans les bras de ses adversaires chrétiens-démocrates, et ils disparaissent, le plus souvent, au fur et à mesure que sont renouvelées les diètes de Länder.

Du coup, les « Grüne » prennent leur place, et on a une bonne chance de voir se répéter le même phénomène aux élections fédérales. Déjà les mauvaises langues ont trouvé un surnom pour le parti libéral : ses initiales allemandes, F.D.P. (pour Freie Demokratische Partei) deviennent celles de Fast Drei Prozent, *autrement dit « presque 3 % »*.

Si donc les chrétiens-démocrates n'ont pas la majorité absolue, ce qui est bien possible compte tenu des derniers sondages, les sociaux-démocrates risquent de se trouver placés devant un choix cornélien, auquel leur unité n'est pas assurée de survivre : soit ressusciter dans la fidélité à la politique atlantique la grande coalition de la fin des années *60*, autrement dit l'alliance avec la droite ; soit essayer de s'entendre avec les « Grüne », lesquels poseront, bien entendu, comme *condition* au *départ* la renonciation aux euromissiles.

La première solution aboutirait à faire cautionner par un parti qui penche à *gauche* une *politique* de droite : la plupart des observateurs sont sceptiques quant aux chances de voir se matérialiser cette éventualité. Prenant *note* que l'un des partenaires de ce mariage devrait s'appeler Strauss (autruche), et l'autre Vogel (oiseau) — *le candidat* social-démocrate à la chancellerie, — les humoristes font d'ailleurs valoir qu'une vieille expression allemande baptise *Vogelstrasspolitik* la politique dite de l'autruche.

Quant à la seconde solution, un compromis nécessairement boiteux qui achèterait le consentement des Verts au retour des « rouges » au pouvoir, elle consacrerait, la victoire, au *sein du parti* social-démocrate, de l'aile pacifiste et neutraliste que M. Helmut Schmidt avait essayé par tous les moyens de *contenir*. Elle *porterait* à l'alliance atlantique, dont le conseil unanime a approuvé à plusieurs reprises et en décembre dernier encore le déploiement des fusées, un coup plus dur encore que le rejet, il y a vingt-neuf ans, de la Communauté européenne *de défense*. Elle *donnerait* un encouragement considérable à tous ceux qui, aux Etats-Unis, conseillent à leur gouvernement de renoncer à défendre une Europe qui ne veut pas qu'on la défende.

Un étrange destin

Les dés sont désormais jetés. C'est au peuple allemand, et à lui seul, qu'il revient de dire s'il croit que les euromissiles accroîtraient ou au contraire diminueraient sa sécurité.

On pourrait d'autant plus difficilement lui reprocher un choix négatif que, après tout, les populations des Etats-Unis, dont la densité dans les régions concernées est pourtant *infiniment* moindre, sont tout aussi hostiles au déploiement des nouvelles armes MX.

Il resterait alors à s'interroger sur l'étrange destin de ces idées nées en Europe et que les Européens ont grand-peine, dans un premier temps, à « vendre » aux Américains, avant de s'exposer au reproche d'inconséquence et à la fureur des mêmes Américains, en y renonçant une fois ceux-ci enfin convaincus de leur vertu. Car après tout, de même que l'armée européenne, la C.E.D., était née dans le cerveau de Jean Monnet, de René Pleven et de Jules Moch, de même ne parlerait-on pas d'euromissiles *aujourd'hui si Helmut* Schmidt n'avait pas tout fait pour amener les Etats-Unis, qui, au début, l'envoyaient proprement promener, à *proposer* de les déployer en Europe.

Ce dont on voudrait être sûr tout de même, c'est que les électeurs d'outre-Rhin ne s'imagineront pas qu'il suffit de se passer d'un paratonnerre pour écarter la foudre, et qu'on a beaucoup de chances d'amener à la conciliation un personnage de la trempe d'un Iouri Andropov en lui offrant sur un plateau cette neutralisation de fait de l'Allemagne de l'Ouest qui est depuis trente-cinq *ans le but cardinal de la stratégie du* Kremlin. Car, s'ils agissaient ainsi, ils justifieraient le jugement brutal *que portait récemment sur eux* le dissident soviétique Alexandre Zinoviev : « *Le rôle historique de l'Allemagne est terminé. Ce fut un rôle grandiose, terrible, tragique, mais elle a fini de le jouer*. (2) »

Si tel devait être le cas, les Français, *quoi qu'ils aient dû subir* dans le passé du fait d'Allemands dont l'immense majorité, à vrai dire, sont morts ou à la retraite, auraient bien tort de s'en réjouir. Non seulement la République fédérale cesserait de fournir à la France le renfort à l'abri duquel elle a pu, depuis de Gaulle, mener la politique d'indépendance à laquelle elle est si attachée, mais elle *s'exposerait*, en *reconnaissant* à Moscou un droit de regard sur les moyens de sa défense, à devoir le lui concéder dans bien d'autres domaines.

ANDRÉ FONTAINE.

(2) *Le Figaro* du 30 décembre 1982.

Freeze la catastrophe

Par BRUNO LATOUR (*)

IL n'y a plus, depuis longtemps, *ni* Russes ni Américains. Tout le monde est d'accord là-dessus. La symétrie est parfaite entre *Fafner et Fasolt*. Quand il *s'agit* de la guerre atomique, il n'y a plus que deux camps : d'un côté, l'unique *complexe militaro-industriel* américano-russe, et, de l'autre, tous les peuples. Pourtant, il faut pouvoir penser la guerre atomique et non *seulement reculer d'horreur devant* elle. Pour cela, il faut peut-être éviter d'oublier trois évidences :

Tout d'abord, la stratégie dite de *mutual assured destruction* (ou MAD, que je traduirai par FOU, « forces d'oblitération ultime ») a assuré près de quarante ans de paix entre les deux empires. Ensuite, l'armement atomique n'est pas séparable de la taille des deux géants. L'atome constitue leur armature. On ne peut donc vouloir qu'ils désarment, *ces blocs*, et *qu'ils restent* gros et gras. L'atome est pour toujours la force des plus forts. Enfin, la guerre atomique n'est *ni l'Holocauste* ni le Jugement dernier. Il y aura des survivants. D'autres nations continueront. *L'empire* de l'Occident aura disparu, mais d'autres commenceront, qui seront soulagés de notre présence (1). Si nous prenons en considération ces trois éléments et que nous nous rappelons que l'arme atomique est avec nous pour le reste de *notre* histoire, il nous faut bien admettre que FOU, bien qu'absurde, a l'avantage de nous mener à *l'équilibre. L'équilibre* de la *terreur* peut aussi être celui d'une voûte : c'est vertigineux, mais c'est solide.

Un événement vient tout remettre en cause. Les scientifiques galonnés de l'administration américaine, enthousiasmés par les progrès de l'informatique, des satellites et de la miniaturisation, envisagent de revenir sur FOU et proposent maintenant *de frapper un premier coup qui* désarmerait définitivement l'adversaire *(first desarming strike)*. Conséquence : les *Russes* doivent *réagir* à la *première* alerte et tout envoyer sur une simple menace.

Ainsi, une nouvelle spirale est ajoutée à ce qu'on appelle le cercle vicieux de l'armement *atomique*. Elle est ajoutée sans nouvelle justification, et sur la seule initiative des militaires scientifiques américains. Nous les voyons devant nos yeux causer ce déséquilibre nouveau.

Pourquoi désigner du doigt les chercheurs *scientifiques* ? Parce qu'ils sont les seuls asez inventifs pour déséquilibrer le FOU qu'ils ont eux-mêmes fabriqué. Pourquoi s'acharner contre les Américains ? Parce qu'ils sont la seule source (et *notre seul espoir*) d'asymétrie *dans* l'équilibre de la terreur.

Sous prétexte que les Russes et les Américains sont aussi fous les *uns* que les autres et *sont à eux tous* un seul et même système d'armes, on ne veut les dénoncer qu'ensemble. C'est une erreur terrible. On ne doit pas les traiter de la même façon.

Sur les Russes, en effet, il y a *deux grandes interprétations* contraires, qui aboutissent au même résultat. L'interprétation de George F. Kennan est *la plus charitable* et probablement la plus juste (2). D'après lui, les Russes ont été entraînés depuis le début de la course par les Américains. L'*interprétation* de Castoriadis (3) est plus démoniaque (et sociologiquement invraisemblable). *Les Russes n'ont qu'une* idée : envahir tout et tuer tout le monde. Qu'on dépeigne les Russes comme de braves gens menacés, injustement accusés de barbarie, ou comme des barbares forcenés prêts à tout faire sauter, *la* conséquence est la même : les Américains seuls ont l'initiative ; les Américains sont le seul point faible. C'est chez eux seulement que des *raisons religieuses*, morales, politiques et économiques peuvent être développées qui leur feraient *tomber* l'arme des *mains*.

Le ras-le-bol

Le mouvement américain Gel ou Freeze est le seul bon signe que nous *ayons eu depuis quarante ans*, parce que ce n'est pas un argument. Assez ! On arrête les frais ! On ne discute *plus* ! *Pas un sou* de plus. Stop. Arrêt. Gel. MAD est un plateau, absurde peut-être, mais un plateau. On y reste. Pouce !

Il y a peu de morale là-dedans, et c'est cela qui est bon signe. Gel est fait de ce ras-le-bol qui fit jadis tomber l'avion supersonique, et qui a *disloqué le MX de Carter* avant de disloquer probablement le MX de Reagan.

Freeze refuse surtout de discuter qui du FOU russe ou du *FOU* américain est le plus fort et le plus dangereux. L'armement nucléaire, tout le monde en sera bientôt d'accord, n'est plus dirigé *contre* les Russes ou contre les Américains. Il est dirigé sinon contre la planète, sinon contre l'humanité, du moins contre le Nord industrialisé (et, à coup sûr, contre l'Europe).

La nouvelle stratégie atomique qui veut dépasser FOU ne vise plus les Russes. Sa critique n'est donc pas neutraliste. Si l'on veut endiguer les Russes, qu'on développe les missiles de croisière, qu'on allonge le service *militaire*. On *paiera* plus cher, mais, au moins, on embêtera un ennemi. Ceux qui veulent vraiment *casser du Soviet feraient* mieux d'y mettre fin, plutôt que d'accuser de couardise ceux qui critiquent un réarmement atomique qui ne vise plus l'ennemi.

La mise en cause de FOU, l'espoir fou de désarmer les Russes par une *guerre atomique préventive*, ne peuvent être justifiés par aucune peur, par aucune expertise, par aucun cal*cul. Que l'or de Moscou* paye les campagnes de paix ne me choque pas ; pas plus que si l'or des évêques *américains finance* les manifestants de Freeze. En un tel moment, il n'y a plus ni Rouge ni Blanc, et « mieux rouge que mort » devient *indiscernable* de « mieux mort que rouge ». L'atomisation de la guerre a transmuté *les valeurs traditionnelles*.

Qu'on ne compte *pas sur* les forcenés du Kremlin pour baisser les bras de peur au dernier moment, d'accord. Mais, alors, qu'on ne discute plus avec les forcenés du Pentagone. Il faut leur couper les crédits, *déshonorer leurs chercheurs*, discréditer leurs employeurs. Il faut commencer le prochain procès de Nuremberg *avant les événements*. Gelons la catastrophe au lieu de la friser. Laissons les militaires se faire tuer bravement au front, au lieu de nous tuer tous et de survivre seuls pour préserver ce qui ne vaut pas d'être préservé ainsi. Freeze peut devenir un mouvement européen. Dans tous les scénarios, c'est la vieille Europe qui trinque et qui ne s'en remet *pas*. Pour la *première fois dans* l'histoire des techniques, nous pouvons faire rentrer dans la boîte de Pandore l'une des calamités qui en sont sorties, tout en conservant sa puissance civile (l'électronucléaire) et militaire (MAD).

(*) *Maître de recherche à l'Ecole des mines, directeur de la revue Pandore.*

(1) *Voir, en particulier, l'étude faite* par l'Office of Technology Assessment, R. Riordan, editor, *The Day After Midnight ; The Effects of Nuclear War*, Cheshire Books, Palo Alto, 1982.

(2) *The Nuclear Delusion. Soviet-American Relations in the Atomic Age.* Pantheon Books, 1982.

(3) *Devant la guerre*, Fayard, 1981.

Le Monde

étranger

EUROPE

APRÈS LA RÉUNION DE LA « GRANDE COMMISSION » FRANCO-SOVIÉTIQUE

« Nous n'excluons pas le recours au règlement comptant des commandes si cela est justifié par l'intérêt mutuel »

nous déclare M. Martchouk, vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S.

La « grande commission » franco-soviétique a terminé le 13 janvier les travaux de sa dix-septième session sur le traditionnel bilan présenté par ses deux co-présidents. MM. Martchouk et Jobert ont notamment souligné la volonté des deux pays de *« développer leurs relations économiques sur une base plus équilibrée »*.

Selon le ministre du commerce extérieur, le déficit de la balance commerciale française, qui aura atteint environ 9 milliards de francs en 1982, *« devrait être résorbé de moitié »* en 1983, l'U.R.S.S. devant augmenter sensiblement ses importations. L'objectif serait de parvenir en deux ans à un *« petit équilibre »*.

Agé de cinquante-huit ans, M. Martchouk est un des rares « purs savants » qui siègent au conseil des ministres de l'U.R.S.S. et, mise à part son élection en 1981 au comité central, il n'a fait aucune carrière dans le parti. Mathématicien formé à Leningrad, il a présidé pendant de nombreuses années à Akademgorod, près de Novosibirsk, la section sibérienne de l'Académie des sciences, après avoir dirigé son centre informatique.

Depuis janvier 1980, il dirige le comité d'Etat pour la science et la technique de l'U.R.S.S. avec rang de vice-président du conseil des ministres. S'il s'est rendu à plusieurs reprises en France, c'est la première fois qu'il l'a fait au titre de coprésident de la grande commission M. Patolitchev, ministre du commerce extérieur, qui assumait ces fonctions ces dernières années, est en effet immobilisé par une crise cardiaque. Avant de quitter Paris ce vendredi, M. Martchouk a répondu à nos questions. – M. T.

« Quels résultats aura, à votre avis, cette session de la « grande commission » pour le développement des échanges franco-soviétiques et la solution des problèmes pendants, comme celui du déséquilibre des échanges commerciaux qui s'est créé aux dépens de la France ?

– Au cours de cette session, nous avons débattu en détail toutes les questions relatives à l'état et aux perspectives de notre coopération économique et commerciale.

» *Nous avons noté* que les relations économiques et commerciales entre nos deux pays continuaient à se développer. Les échanges commerciaux entre l'Union soviétique et la France durant la période 1980-1982 ont dépassé, selon les premières estimations, 11,5 milliards de roubles (soit 85 milliards de francs d'après les statistiques françaises). Ce chiffre est nettement supérieur à celui des échanges commerciaux *soviéto-français portant sur les cinq* années précédentes : 9 milliards de roubles (ou 57 milliards de francs selon les statistiques françaises).

» Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier nos amis français, et tout particulièrement M. Jobert, ministre d'Etat et ministre du commerce extérieur, pour l'excellente organisation des travaux de la session et pour le climat constructif qui y a régné.

» Vous soulevez la question du déséquilibre du commerce extérieur soviéto-français. Il a effectivement existé ces dernières années. Toutefois, et cela a été noté durant la session de la commission, les deux parties ont déjà pris des mesures concrètes destinées à développer notre commerce et à lui assurer un meilleur équilibre. Sur ce plan, les visites en Union soviétique des ministres français, Mme Cresson et M. Chevènement, ont revêtu une grande importance.

» Cela a eu pour résultat la signature, en octobre 1982, d'un accord sur la livraison par la France à l'U.R.S.S. de produits agricoles et alimentaires, ainsi que sur le développement de la coopération agro-industrielle. Dans le cadre de cet accord, nous avons déjà acheté à la France des céréales, ainsi que d'autres denrées alimentaires.

» Je pourrais aussi vous citer de nombreux autres accords conclus entre des organisations soviétiques et des firmes françaises dans la période 1981-1982. Je pense notamment à des contrats portant sur la livraison par la France d'équipements, de machines, de moyens de transport et, d'une manière générale, d'équipements complets d'usines. Leur montant global est tout à fait substantiel : 32 milliards de roubles, leur livraison s'échelonnant jusqu'en 1985. L'aspect quantitatif des transactions est, naturellement, important, mais l'exécution sur le plan qualitatif des contrats conclus par les firmes françaises l'est tout autant.

» Pour que la France puisse développer avec succès ses exportations de machines, équipements et autres marchandises vers l'U.R.S.S., autrement dit, pour réduire le déséquilibre des échanges commerciaux, les efforts des deux parties sont nécessaires, de même que le maintien de conditions favorables pour commercer, y compris en ce qui concerne les conditions de financement de ces livraisons.

» *La session a non seulement* permis de débattre des perspectives de la coopération économique et commerciale entre l'U.R.S.S. et la France, mais aussi de signer un important document : les mesures pour 1983-1985 concernant l'exécution des programmes à long terme existants et relatifs à l'approfondissement de la coopération économique entre nos deux pays. Sont inclus également dans ce document d'importants problèmes actuels de la coopération, tels que la prospection et la production de pétrole et de gaz sur le plateau de la mer de Barentz, la mise en valeur du gisement de cuivre d'Oudokan, le raffinage du pétrole, l'automatisation des transports ferroviaires, le complexe agro-industriel. Comme vous le voyez, l'éventail est très large.

» Il existe une autre branche prometteuse : le rééquipement et la reconstruction des entreprises. A notre avis, il y a dans ce domaine de très grandes possibilités de coopération sur la base d'un système bien construit d'interaction entre la coopération industrielle et économique et la coopération scientifique et technique.

» Bref, le champ d'activité de nos relations est très vaste, et c'est avec optimisme que nous envisageons l'avenir. Il nous ouvre de grandes perspectives pour approfondir les liens économiques et commerciaux, scientifiques et techniques utiles et répondant aux intérêts nationaux des deux pays sur une base plus équilibrée. A ce sujet, il me semble que M. Jobert et moi avons la même compréhension des choses.

– Comptez-vous renouveler l'expérience du contrat pour l'usine de désulfurisation d'Astrakhan, payée comptant, ce qui permettrait de contourner l'obstacle des crédits garantis à long terme et de leur taux d'intérêt ?

– Comme on le sait, les livraisons de gros équipements se font, en règle générale, dans les conditions d'obtention des crédits correspondants. C'est en cela que réside l'une des conditions de la capacité concurrentielle des offres des fournisseurs.

» Dans le même temps, si cela est justifié par l'intérêt mutuel des parties, par un projet concret et si des difficultés surgissent pour leur financement par la voie habituelle, nous n'excluons pas le recours aux formes de règlement que vous évoquez. »

Cité du Vatican

La nomination d'un cardinal letton : un geste à l'égard des catholiques d'U.R.S.S.

De notre correspondant

Cité du Vatican. – La liste des personnalités qui, lors du consistoire du 2 février, recevront la pourpre cardinalice, porte la marque de la volonté qui anime Jean-Paul II : quatre sur sept des futurs cardinaux européens résident dans les pays de l'Est (Mgr Glemp en Pologne, Mgr Meissner à Berlin-Est, Mgr Kuharic en Yougoslavie et Mgr Vaïvods en Lettonie). Ces quatre nominations témoignent d'un long et laborieux dialogue entre le Saint-Siège et les régimes de l'Est.

La plus significative de ce point de vue est celle de Mgr Julijans Vaïvods, administrateur apostolique de Riga et de Liepaja. Mgr Vaïvods est le premier citoyen soviétique résidant en U.R.S.S. élevé à la dignité de cardinal depuis la révolution d'Octobre. *A priori*, cette nomination peut surprendre : des trois pays baltes, la Lettonie n'est pas celui où la communauté catholique est la plus forte : sur les 400 000 catholiques environ qu'elle comptait lorsque l'U.R.S.S. l'annexa, il n'y en a plus que 250 000 sur une population de 2 300 000 habitants à dominante protestante. En revanche, la Lituanie voisine a une Eglise très active, alors que l'Estonie serait plutôt luthérienne.

Par le choix de Mgr Vaïvods, le pape a voulu tout d'abord faire un geste envers les catholiques d'U.R.S.S. Il l'a fait avec une prudence certaine, quitte à blesser un peu les Lituaniens. Mais la nomination d'un cardinal en Lituanie, en raison du nombre élevé de catholiques, aurait pu apparaître comme une tentative pour imposer un interlocuteur aux autorités civiles.

De plus, Mgr Vaïvods, âgé de quatre-vingt-sept ans, ne peut mener qu'une action limitée. (Un successeur lui a déjà été désigné de fait depuis novembre.) Il n'a jamais été « en guerre » avec le pouvoir. Enfin, son âge lui interdit d'être parmi les cardinaux électeurs. *C'était donc un* candidat « acceptable » pour Moscou.

On fait valoir au Vatican que l'élévation à la dignité de cardinal – nomination honorifique – ne requiert *pas un accord préalable des* autorités laïques. Mais il est probable que, par un canal ou un autre, les autorités soviétiques ont été prévenues des intentions du pape.

C'est le 10 novembre dernier que le pape a nommé un auxiliaire à l'archidiocèse de Riga, lui conférant le « *droit à la succession* » de l'administrateur apostolique, Mgr Vaïvods. Cette nomination, comme celle des deux évêques lituaniens intervenue le 15 juillet, ne peut avoir été faite sans l'accord des Soviétiques, sinon, ces évêques pourraient être « empêchés » d'exercer leurs fonctions.

Ces nominations témoignent sans doute du fait qu'au cours de l'été – à la suite de l'annulation de la visite du pape en Pologne, jugée « *inopportune* » par les autorités de Varsovie – l'U.R.S.S. a pu chercher à apaiser le Vatican en lui faisant certaines concessions *dans d'autres domaines*.

Cette « bonne volonté » persiste-t-elle aujourd'hui ? Les conditionnels employés, mercredi 12 janvier, par le pape à propos d'un voyage en Pologne l'été prochain, n'incitent guère à le penser. Depuis l'annonce de ce déplacement en novembre, certains événements – et notamment le tumulte autour de la « piste bulgare » – ont replacé Moscou sur la défensive. L'attaque directe contre le Saint-Père publiée en décembre par la revue soviétique « *Auto-éducation politique* » et reprise par l'agence Tass est peut-être symptomatique de ce revirement. Cette attaque, à laquelle le Vatican avait *répondu* par un communiqué des plus secs, a été jugée, mardi 11 janvier, « *incroyable, injuste et inquiétante* » par les évêques italiens réunis actuellement à Rome en conférence épiscopale.

PHILIPPE PONS.

Pologne

M. Walesa veut reprendre son travail aux chantiers Lénine de Gdansk

M. Lech Walesa devait se présenter ce vendredi 14 janvier en fin de matinée aux chantiers Lénine de Gdansk pour faire officiellement part à la direction de l'entreprise de sa volonté d'y reprendre son travail d'électromécanicien.

« *Je reviens au berceau de Solidarité*, a-t-il déclaré la veille dans un communiqué (nos dernières éditions du 14 janvier), *avec la conviction que ma place est actuellement parmi les gens qui m'ont donné leur confiance. Je reste solidaire de tous mes camarades, surtout de ceux qui sont emprisonnés ou ont perdu leur travail, de tous ceux qui sont restés fidèles à nos idéaux communs.* » « *Je continue*, ajoutait-il, *à vouloir lutter par des moyens pacifiques pour la réalisation de la volonté générale des travailleurs exprimée dans les accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie. Je suis persuadé que tôt ou tard nous atteindrons notre but.* »

En principe, le retour de M. Walesa à son ancien emploi devrait se faire sans difficulté puisqu'il est toujours salarié du chantier, où il avait été réintégré – après en avoir été licencié pour activité politique – le 14 août 1980, au début de la grève qui avait donné naissance à Solidarité. Cette décision du dirigeant syndical est toutefois de nature à embarrasser les autorités, qui préféreraient sans doute tenir M. Walesa éloigné de son entreprise et du monde du travail en général. Outre le fait qu'il serait difficile à justifier juridiquement, un éventuel refus du pouvoir trahirait un manque de confiance dans sa maîtrise de la situation.

Avertissement aux gouvernements occidentaux

Parallèlement, Mlle Gruber, la correspondante de l'agence américaine UPI, à l'encontre de laquelle les autorités avaient *pris mercredi soir une* mesure d'expulsion, s'est vu notifier, jeudi, par le ministère des affaires étrangères (nos dernières éditions du 14 janvier) qu'elle avait jusqu'à *samedi minuit* pour quitter le territoire polonais. Les fonctionnaires qui l'ont reçue se sont contentés de lui retirer sa carte d'accréditation sans lui indiquer personnellement la raison de cette décision, officiellement motivée par une participation à « *des activités de renseignement* ».

Les autorités ne paraissent, au demeurant, pas très soucieuses de s'en tenir à cette thèse puisque le directeur du centre de presse des affaires étrangères, M. Wezyk, affirmait sans détour, au cours d'une conférence de presse tenue jeudi, que son accréditation avait été retirée à Mlle Gruber parce que le gouvernement « *n'était pas satisfait de son travail de correspondante* ». Cela doit servir, a-t-il dit, de « *signal d'avertissement* » pour les journalistes occidentaux en poste en Pologne. Harcelé de questions sur les invraisemblances de la thèse officielle, un représentant du ministère de l'intérieur qui était présent à cette conférence de presse s'est, quant à lui, tout bonnement retranché derrière le « *secret des méthodes* » de ses services.

Le porte-parole du gouvernement, M. Urban, n'a enfin pas hésité à jouer cartes sur table en qualifiant de « *venimeuses* » et « *inamicales* » les correspondances de Mlle Gruber. « *Nous ne pensons pas*, a-t-il déclaré, *que le rôle des correspondants étrangers soit de maintenir des contacts avec des groupes clandestins ou criminels, ou de donner de la publicité aux communiqués de ces groupes. Lorsque deux ou trois personnes publient une déclaration, cela ne constitue pas en soi matière à information, mais lorsque ceci est envoyé dans le monde entier et diffusé ensuite par des radios, cela devient un fait politique. Cette forme d'activité journalistique ne nous convient pas, et nous avons l'intention d'imposer les restrictions qui s'avèrent nécessaires pour nous défendre.* » « *Je déclare ouvertement*, a-t-il encore dit, *que nous utiliserons tous les moyens possibles, y compris les règles administratives, pour restreindre ce genre d'activités.* »

Au même moment, l'ambassade de Pologne à Vienne notifiait à Mme Barbara Coudenhove-Kalergi, la journaliste de la télévision autrichienne chargée de suivre l'actualité polonaise, qu'elle ne pourrait plus « *jusqu'à nouvel ordre* » se rendre en Pologne.

PROCHE-ORIENT

L'ACCORD ISRAÉLO-LIBANAIS DE KYRIAT-SHMONEH

JÉRUSALEM : Un compromis imposé par Washington

De notre correspondant

Jérusalem. – Alors que les délégations israélienne et libanaise annonçaient, le 13 janvier à Kyriat-Shmoneh, qu'elles étaient enfin parvenues à s'entendre sur la définition de l'ordre du jour de leurs négociations, à Jérusalem M. Philip Habib venait d'avoir un entretien en tête à tête avec M. Begin, au cours duquel il a remis au premier ministre israélien un message personnel du chef de l'Etat américain. Il est difficile de croire que cette coïncidence est due au seul hasard.

Les délégués américains ont beaucoup insisté pour que les pourparlers israélo-libanais, qui doivent marquer le début de la procédure de retrait de l'ensemble *des forces étrangères* du Liban, puissent vraiment et rapidement s'engager sur le fond. Et le gouvernement de Washington a au moins donné l'impression que son *insistance visait surtout le gouvernement* israélien, comme si ce dernier était tenu aux Etats-Unis pour principal responsable du retard pris dans les négociations en cours.

Il est clair, en tout cas, que l'accord intervenu à Kyriat-Shmoneh est le résultat d'un compromis mis au point par M. Morris Draper, l'adjoint de M. Habib. L'influence des Etats-Unis dans cette affaire a été déterminante, quoi qu'en disent les dirigeants de Jérusalem, qui, le 14 janvier, vantaient les mérites de « *négociations directes* » entre Israël et un pays arabe. Le rôle joué par la délégation américaine prouve *que ces pourparlers sont loin d'être* aussi directs que le prétendent les Israéliens.

Il s'agit bien d'un compromis. L'ordre du jour établi à Kyriat-Shmoneh, lors de la sixième rencontre israélo-libanaise, a été rédigé avec des précautions extrêmes dans le choix des termes ; il énumère les différents sujets des conversations à venir, mais il est bien précisé, ce qui est très important, que ceux-ci seront *abordés simultanément sans « priorité »*, alors que les Israéliens souhaitaient que l'on commence par évoquer tout d'abord la question des rapports politiques et économiques entre les deux pays. La liste est la suivante :

– « *Fin de l'état de guerre* » (depuis 1949, il n'existe qu'un accord d'armistice entre les deux pays). A Jérusalem, on veut voir en cela une concession de taille de la part du Liban, « *car cela signifie* – disait-on, jeudi soir, avec satisfaction dans les milieux diplomatiques israéliens – *que les Libanais envisagent de modifier au plan juridique l'état de leurs relations avec Israël* » ;

– « *Arrangements de sécurité* ». C'est le problème de la définition du contrôle au Sud-Liban de la région frontalière après le retrait des troupes israéliennes. Les Israéliens veulent conserver là au moins un droit de regard dans une zone large de 40 à 45 kilomètres à partir de la frontière, pour *qu'aucun « élément hostile »* – notamment des Palestiniens – ne puisse y revenir. Israël refuse l'implantation d'une force internationale dans ce secteur ;

– « *Cadre des relations mutuelles* ». C'est un terme pudique qui remplace celui de « *normalisation* » exigé au début par le gouvernement de M. Begin. Là, les Libanais ont obtenu gain de cause en principe. L'accord conclu le 13 janvier *précise que* l'on pourra discuter de « *liaisons* » (autre mot vague) entre les deux gouvernements, de la « *fin de toute propagande hostile* » et de la circulation des personnes et des marchandises à travers la frontière ;

– « *Programme du retrait complet des forces étrangères* ». Pour les Libanais, ceci est l'essentiel de la négociation et, dès la prochaine rencontre à Khaldé, au sud de Beyrouth, le 17 janvier, ils entendent faire à ce sujet des propositions concrètes et déposer un projet de calendrier.

Un ton « amical »

Sur ce point, les Américains soutiennent la position libanaise : les choses doivent désormais aller beaucoup plus vite, malgré les réticences des Israéliens qui font remarquer qu'ils ne bougeront pas tant que Syriens et Palestiniens ne se seront pas engagés à opérer eux aussi un repli.

M. Habib a avancé la date du 12 février pour un premier retrait partiel et simultané des forces israéliennes et syriennes. *Il s'agit* peut-être d'un vœu pieux, car les discussions vont être délicates, « *longues* », soulignent ce 14 janvier la plupart des journaux israéliens.

Le contenu du message du président Reagan à M. Begin n'a pas été *révélé. A Jérusalem, on se contente* de déclarer officiellement que le ton est « *amical* », mais les observateurs israéliens n'en sont pas convaincus. En effet, au début de la semaine, les dirigeants de Washington ont précisé avec une certaine perfidie, du point de vue israélien, que la date du prochain voyage de M. Begin à Washington n'était toujours pas fixée, alors que les Israéliens estimaient officieusement qu'il était *déjà convenu et qu'il aurait lieu à la* mi-février. De la part de la Maison Blanche, c'est une manière évidente de signifier le mécontentement américain envers l'attitude israélienne.

FRANCIS CORNU.

BEYROUTH : l'épreuve commence et sera dure

De notre correspondant

Beyrouth. – L'accord sur l'ordre *du jour de la négociation israélo*-libanaise ne fait qu'ajourner les problèmes sans les régler. « *L'épreuve commence et sera dure* », a commenté un dirigeant libanais, ajoutant : « *Soyons réalistes, il fallait bien que l'ordre du jour délimite ou reflète le rapport de forces entre les trois parties prenantes. N'oublions pas que le médiateur américain, s'il a à cœur de défendre notre entité, reste l'allié stratégique d'Israël.* » Malgré les toasts portés à Kiriat Shmoneh, on ne se fait guère d'illusions à Beyrouth, où l'on sait bien, quoi qu'en ait dit le chef du gouvernement, que, pour l'essentiel, les concessions faites et surtout à faire ont été et devront être libanaises.

Le premier ministre, M. Chafic Wazzan, musulman sunnite, a bien souligné qu'il était « *satisfait car le Liban n'a pas dépassé les limites qu'il s'était préalablement fixées* (...) *et a pu écarter des obstacles formels importants qui avaient une signification politique certaine et compromettante, notamment le choix de Jérusalem comme lieu de négociations* (...), *des délégations au niveau ministériel* (...) *plusieurs ordres du jour inacceptables* (...), *les exigences israéliennes concernant la « normalisation », les accords de sécurité et les stations de pré-alerte* ».

Les autorités libanaises s'engagent donc dans cette difficile négociation en gardant l'œil rivé sur deux objectifs d'ingérêt supérieur pour leur pays : sauvegarder la cohésion interne et éviter la coupure avec le monde arabe. Elles continuent pour cela à tabler sur l'aide américaine et fondent leurs espoirs, dans l'immédiat, sur le retour de M. Philip Habib *dans la région*.

Jusqu'à présent, le Liban a pu obtenir du monde arabe de le laisser traiter avec *l'« ennemi héréditaire »* sans attirer son courroux, en particulier celui de la Syrie. Cela n'empêche pas les observateurs à Beyrouth de se demander jusqu'à quand la coopération syrienne continuera d'être acquise au régime libanais. Ils notent à cet égard une déclaration du ministre syrien des affaires étrangères, M. Khaddam, dans laquelle celui-ci affirme que « *son pays s'opposera fermement aux conditions de Tel-Aviv.* » De son côté, le chef de l'O.L.P., M. Arafat, a vivement critiqué les pourparlers libano-israéliens, estimant qu'ils étaient « *pires que Camp David* ».

Enfin, on est particulièrement inquiet à Beyrouth d'une éventuelle « *complicité objective* » entre Israël et la Syrie, ces deux pays pouvant être tentés de se partager le Liban en y maintenant leurs troupes, comme l'a souligné, ce jeudi, le secrétaire d'État américain, M. George Shultz.

LUCIEN GEORGE.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037.

PROCHE-ORIENT

LA FIN DE LA VISITE DE M. ARAFAT A MOSCOU

L'U.R.S.S. a accueilli avec « compréhension » le projet de confédération jordano-palestinienne

M. Yasser Arafat a quitté Moscou jeudi 13 janvier après deux jours d'entretiens avec les dirigeants soviétiques, notamment M. Andropov.

Au terme de son séjour, le chef de l'O.L.P. a déclaré que *« les responsables soviétiques lui avaient dit qu'ils accepteraient toute solution ayant l'agrément du peuple palestinien et, le cas échéant, une confédération entre un État palestinien indépendant et la Jordanie »*. Cependant, le communiqué commun palestino-soviétique se borne à mentionner : *« M. Yasser Arafat a noté que l'O.L.P. est favorable à l'établissement de relations de confédération sur la base du volontariat, entre l'État palestinien indépendant, après sa création, et la Jordanie. Les responsables soviétiques ont manifesté une attitude de compréhension devant cette position. »*

Pendant que M. Arafat se trouvait à Moscou, des dirigeants de cinq mouvements palestiniens, dont plusieurs ont dans le passé manifesté leur indépendance à l'égard du chef de l'O.L.P., se sont réunis à Tripoli. Il s'agit des secrétaires généraux du Front populaire pour la libération de la Palestine (F.P.L.P.), M. Georges Habache, du F.P.L.P.-Commandement général, M. Ahmed Jebril, de la Saïka, M. Issam El-Qadi (prosyrien), du Front de lutte populaire, M. Samir Ghoche (groupuscule probablement proche actuellement de Damas ou de Tripoli), et du Front démocratique pour la libération de la Palestine de M. Nayef Hawatmeh, représenté pour la circonstance par M. Fadel Chouroun. De source libyenne, on indiquait que ces rencontres avaient lieu en présence de M. Mohamed Khalifa, membre à la fois de la direction du parti Baas syrien et du Conseil national de l'O.L.P. Le colonel Khadafi, ainsi que le commandant Jalloud, numéro deux libyen, ont assisté à certaines de ces réunions où pourrait être mise en cause la politique de M. Arafat.

Enfin, selon le quotidien israélien *Haaretz*, le roi Hussein de Jordanie vient d'autoriser le Fatah, mouvement de M. Arafat et principale organisation membre de l'O.L.P., à transférer éventuellement en Jordanie son quartier général militaire, actuellement en Syrie après avoir dû quitter Beyrouth l'été dernier. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

APRÈS L'ATTENTAT DE TEL-AVIV

L'ambassade d'Israël réitère sa demande de fermer les bureaux de l'O.L.P. à Paris

L'ambassade d'Israël à Paris annonce, dans un communiqué, qu'elle a *« réitéré sa demande, maintes fois formulée au gouvernement français, de fermer les bureaux de l'O.L.P. »*, et cela après les déclarations de M. Ibrahim Souss, le représentant de l'O.L.P. en France, confirmant la responsabilité de cette organisation dans l'attentat commis à Tel-Aviv le 8 janvier (*le Monde* du 11 janvier).

M. Souss a *« finalement choisi d'abandonner son masque de prétendue modération »*, déclare le communiqué, avant d'ajouter : *« En expliquant sur les ondes d'Europe 1 que le dernier acte de terrorisme perpétré à Tel-Aviv était justifié parce qu'en « territoire occupé », M. Souss se fait le porte-parole réel de ceux qui demandent — faut-il le rappeler ? — la libération de toute la Palestine et la liquidation d'Israël. »*

Un porte-parole du Quai d'Orsay a annoncé, jeudi (notre dernière édition du 14 janvier), que M. Souss avait été convoqué mardi, et lecture lui a été donnée de la déclaration suivante : *« La France a toujours déploré et ne cesse de déplorer le recours à la violence. Ce que nous souhaitons, c'est le dialogue politique entre les parties concernées par le conflit israélo-palestinien. »*

M. Souss, apprend-on dans les milieux diplomatiques arabes, aurait fait valoir à son interlocuteur au Quai d'Orsay que l'attentat ne constituait pas un *« acte de terrorisme mais un acte de résistance »*, et que l'O.L.P. ne pouvait renoncer aux opérations militaires tant qu'Israël faisait usage des armes contre la population palestienne.

D'autre part, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a protesté, jeudi, contre des déclarations faites la semaine dernière dans le Golfe par M. Claude Cheysson. Dans un communiqué, le CRIF déclare : *« Affirmer qu'il n'y a pas de plan de paix israélien, c'est faire fi des accords de Camp David (...). Motiver le soutien à l'O.L.P. par la crainte de voir des éléments extrémistes et incontrôlés supplanter la direction actuelle de l'O.L.P. s'avère erroné. »*

Selon le chroniqueur américain Jack Anderson

LE PENTAGONE VOUDRAIT ORGANISER UNE « FORCE D'INTERVENTION JORDANIENNE »

Le gouvernement américain a réagi jeudi 13 janvier avec un certain embarras à une information du journaliste américain Jack Anderson selon laquelle le Pentagone aurait l'intention de mettre sur pied une force d'intervention rapide jordanienne capable d'être développée en cas de crise dans le Golfe. Le Pentagone s'est refusé à commenter cette information. Le département d'Etat, sans la démentir, s'est borné à réaffirmer que les Etats-Unis et la Jordanie avaient des intérêts communs *« en matière de sécurité régionale »*. *« Il est par conséquent normal que les deux pays aient des discussions dans ce domaine »*, a déclaré M. John Hughes, porte-parole du département d'Etat.

Selon M. Anderson, dont la chronique est publiée dans près de neuf cents journaux américains, le Pentagone a mis au point un plan secret qui consisterait à équiper deux brigades de troupes d'élites jordaniennes. Cette *« mini-force d'intervention rapide »* servirait notamment à protéger le régime du roi Hussein contre toute tentative de coup d'Etat ainsi qu'à écraser d'éventuelles insurrections dans des pays amis tels que l'Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahrein et les Emirats arabes unis.

« Inutile de dire que ce plan secret du Pentagone provoque une certaine inquiétude chez les sénateurs qui pensent qu'Israël, et non pas la Jordanie, est mieux équipé pour protéger les intérêts américains au Proche-Orient », écrit Jack Anderson dans sa chronique. Le journaliste américain affirme cependant que le Pentagone peut compter sur le soutien de la Maison Blanche dans cette affaire, le président Reagan ayant besoin du roi Hussein pour mener à bien son plan de paix au Proche-Orient. — *(A.F.P.)*

« ARTISANS DE PAIX »

Cycle de soirées d'information sur ce qui conditionne un travail en faveur de la paix — à Saint-Bernard de Montparnasse à Paris, 34, place Raoul-Dautry, à l'angle de l'avenue du Maine (entrée sous l'horloge de gauche de la gare).

Ce prochain lundi 17 janvier, à 20 h 30 : André Fontaine, les rapports Est-Ouest, espoir ou nostalgie ?

Suivront (le lundi à 20 h 30) 31 janvier : Yves Berthelot, les rapports Nord-Sud — 21 février : Maxime Rodinson, le Moyen-Orient — 7 mars : Dominique David, la dissuasion — 21 mars : Jean-Marie Muller, la non-violence.

AFRIQUE

Togo

LA VISITE DE M. MITTERRAND A LOMÉ

Les mesures de sécurité renforcées n'ont pas freiné la liesse populaire

De notre envoyé spécial

Lomé. — Pour se convaincre, s'il le fallait encore, de l'immense popularité dont jouit la France dans ses anciennes colonies d'Afrique noire, il suffisait d'assister, jeudi 13 janvier, en fin d'après-midi, à l'accueil très chaleureux réservé par la foule de Lomé au président français au début d'une troisième tournée sud-saharienne, qui doit le conduire ensuite au Bénin et au Gabon. On en aurait presque oublié la rumeur — fondée ? — d'un complot éventé contre un autocrate — pas pire que d'autres, à vrai dire — qui se débat si bien, aujourd'hui, dans des difficultés financières telles que son petit Togo s'apprête à grossir le peloton des « pays les moins avancés » (P.M.A.). On en aurait même presque oublié que l'arrivée de M. Mitterrand « coïncidait » — la formule est due au général Eyadema — avec le vingtième anniversaire de l'assassinat de Sylvanus Olympio, premier président togolais, et le seizième anniversaire de l'accession au pouvoir de M. Eyadema.

Bien sûr, sur le long parcours du cortège officiel, écoliers et étudiants en uniforme, danseurs, échassiers, orchestres, délégations, banderoles, arcs de triomphe, tout avait été de longue main commandité et organisé. Les mesures de sécurité renforcées étaient assez évidentes, surtout autour de la limousine présidentielle. On avait repeint les trottoirs, planté des arbustes, retapé les chaussées. On avait même entièrement restauré — pour la bagatelle, paraît-il, de 10 millions de francs — la *« résidence des hôtes »*, ancien palais de gouverneur attribué à M. et Mme Mitterrand.

Une caution bienvenue

Mais le foule africaine, comme d'habitude, était au rendez-vous, curieuse, souriante, ouvertement amicale. Pour des raisons d'austérité, le régime avait annulé toute festivité à l'occasion de la commémoration annuelle de ce qu'il qualifie pompeusement de *« libération nationale »*. La venue du président de la République française, le premier à se rendre officiellement au Togo depuis l'indépendance, allait servir de prétexte à une fête encore plus belle et — celle-là — bien mieux acceptée. Après tout, personne n'avait contraint la population de Lomé (environ trois cent mille habitants) à se déplacer. Il y aurait même des bals populaires, et, samedi matin, pour clore le séjour de M. Mitterrand, au cours d'un grand défilé, le général Eyadema présentera une armée qu'il a eu la sagesse de toujours bien traiter.

A la veille de cette visite *« historique »* — que le régime togolais exploite comme une caution bienvenue, — y a-t-il eu vraiment organisation d'un *« commando de mercenaires »* — qui n'a jamais franchi la frontière togolaise — pour tenter d'assassiner M. Eyadema ? On en a beaucoup parlé jeudi à Lomé. Le ministre de l'intérieur y a consacré une conférence de presse et le président Eyadema, un déjeuner. Tous deux ont été formels : des services de renseignement européens *« amis »* les ont avertis à temps que des opposants exilés — en l'occurrence les deux fils de Sylvanus Olympio — avaient commandité une dizaine de tueurs, dont un était même venu en reconnaissance à Lomé en décembre avant de transiter au Bénin et de regagner l'ombre. *« Malheureusement pour nous et heureusement pour eux, ils ne sont pas revenus au Togo »*, dira même le général Eyadema, en soulignant que ses propres services de sécurité n'auraient pas eu de peine à mettre, à temps, la main dessus.

Si cette opération de *« mercenaires »* a jamais été envisagée, elle a été tuée dans l'œuf, et aucun mandat d'arrêt international n'a officiellement, à ce jour, été lancé. A tout hasard, les Français ont pris, comme les Togolais, des mesures supplémentaires de sécurité. Mais tout cela n'a pas freiné la liesse populaire, puisque l'heure était à la fête et qu'on l'attendait depuis très longtemps.

Le *« timonier »*, *« éclaireur de pointe de la nouvelle marche »*, n'aura sûrement pas à s'en plaindre, si tout se passe bien. Or on le sent lui-même, et son entourage, après tant d'années d'exercice du pouvoir, encore soucieux de justifier la légitimité de leur entreprise, comme si celle-ci était constamment discutée. Pourtant, M. Eyadema se flatte de *ne détenir que « trois prisonniers politiques »* et ne constitue pas, en tout cas, l'une des cibles favorites d'Amnesty International.

C'est sans doute l'un des sujets des entretiens qu'il a, ce vendredi, avec M. Mitterrand : tête-à-tête, déjeuner restreint et dîner de gala. Le président français s'est réservé un bon moment en fin de matinée pour recevoir la communauté française du Togo et pour une réception, l'après-midi, *« par le peuple togolais à la maison du parti »*, unique, bien entendu. Sur le passage de M. Mitterrand, la foule africaine sera toujours au rendez-vous. Le scénario, en ces tournées au sud du Sahara, semble de mieux en mieux rodé.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Maroc

M. Bouabid, chef de l'opposition socialiste, se félicite de son entretien avec le roi Hassan II

De notre correspondant

Rabat. — M. Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), parti d'opposition dont la presse est interdite depuis les émeutes de Casablanca du 20 juin 1981, et dont 200 militants environ sont encore emprisonnés ou en cours de jugement, a été reçu par le roi Hassan II à Marrakech mercredi 12 janvier. Cette rencontre était envisagée depuis que, lors de la rentrée parlementaire d'octobre 1982, les députés socialistes avaient repris leur place au Parlement. A la fin de l'année dernière, le roi avait envoyé chez M. Bouabid son conseiller, M. Reda Guedira, en vue de l'inviter à un tel entretien.

Retardée par le calendrier chargé du souverain, l'entrevue était attendue avec impatience par les dirigeants de l'U.S.F.P., qui en espèrent évidemment l'application de mesures de libéralisation et de normalisation telles que le parti d'opposition ne serait plus, selon l'expression de M. Bouabid, lui-même, *« marginalisé »*, mais au contraire mis en état de participer pleinement à la campagne électorale. Celle-ci va bientôt s'ouvrir pour les élections municipales d'abord, en mars, et pour les législatives ensuite, prévues pour le début de l'été.

Après cette entrevue d'une heure, qui a eu lieu dans une atmosphère détendue et qui laisse présager de nouveaux contacts, M. Bouabid nous a déclaré : *« Nous avons beaucoup parlé de la réception au Maroc du président de la République française, M. Mitterrand, à la fin de ce mois, et des rapports franco-marocains ainsi que de la situation de l'U.S.F.P. J'ai trouvé le roi dans d'excellentes dispositions. Nous avons été d'accord pour souhaiter que le président de la République française trouve pour le recevoir un Maroc unanime. »*

Les mesures attendues par l'U.S.F.P. seront-elles bientôt adoptées ? *« Le roi,* nous a répondu M. Bouabid, *ne m'a pas donné d'autres précisions. Nous avons parlé sur un ton très détendu. Il n'était pas possible de voir les choses en détail mais nous avons un ferme espoir. »*

M. Bouabid rencontrait le roi pour la première fois depuis sa libération, le 1er mars 1982, après qu'il eut été arrêté, jugé et condamné à un an de prison, avec plusieurs autres dirigeants de l'U.S.F.P., pour avoir publié un communiqué critiquant les modalités acceptées par le roi pour le référendum éventuel dans les provinces sahariennes.

Le dirigeant de l'U.S.F.P. a cité, parmi les thèmes évoqués au cours de cet entretien, outre les rapports franco-marocains, la Méditerranée et le monde arabe. A propos du Sahara, il a déclaré qu'il valait mieux ne pas parler trop tôt du référendum ni de ses modalités. Cela valait aussi, selon lui, pour les rapports maroco-algériens, qu'il faut *« laisser évoluer »*. *« La visite du président Mitterrand nous donnera l'occasion de nous retrouver, le roi Hassan II et moi »*, a encore déclaré M. Bouabid. Dans les milieux socialistes, on se montrait satisfait des résultats de cette première reprise de contact, qui paraît avoir rétabli entre les deux interlocuteurs une atmosphère de confiance mutuelle.

ROLAND DELCOUR.

Tunisie

Une trentaine d'opposants ont été interpellés

De notre correspondant

Tunis. — Trente à quarante personnes sont actuellement interrogées par les services de la Sûreté nationale dans le cadre de trois affaires distinctes à caractère politique. Une dizaine de personnes, pour la plupart membres du corps enseignant secondaire, ont été arrêtées dans la région de Sfax, mercredi 5 janvier, pour distribution de tracts appelant, indique-t-on dans les milieux informés, à la contestation du régime par la violence et s'adressant plus particulièrement aux lycéens. Ceux-ci ont manifesté une certaine agitation ces dernières semaines dans plusieurs établissements de la province.

D'autre part, sept ou huit autres interpellations ont été opérées, toujours dans la région de Sfax, à la suite de réunions en vue de la constitution d'un mouvement à idéologie marxiste qui aurait pris le nom de « Rassemblement socialiste tunisien ». Trois des membres de ce groupe étaient en relation avec les distributeurs de tracts, ce qui aurait entraîné sa découverte. On retrouve aussi dans cette affaire des enseignants, dont un membre du Syndicat de l'enseignement secondaire, M. Ridha Zouari.

Enfin, mardi 11 janvier, vingt-deux personnes, membres ou proches de Mouvement de la tendance islamique (1), ont été appréhendées pour être interrogées sur les réunions clandestines qu'elles tenaient. Parmi elles se trouvent dix-sept étudiants, les autres, dont un médecin et deux ingénieurs, les ayant hébergés.

Les services officiels observent actuellement une grande discrétion sur ces affaires et se bornent à indiquer que les enquêtes se poursuivent. Dans les milieux syndicalistes auxquels appartiennent plusieurs des personnes interrogées, on affiche une grande prudence en faisant seulement remarquer que la centrale ouvrière n'est pas directement concernée par l'activité politique de ses adhérents.

MICHEL DEURÉ.

(1) Une centaine de dirigeants et de militants du Mouvement de la tendance islamique ont été condamnés en septembre 1981 à des peines allant de deux ans de prison à onze ans de travaux forcés pour appartenance à une organisation illégale.

DIPLOMATIE

L'U.R.S.S. serait prête à prendre en compte dans ses négociations avec Washington le nombre des têtes nucléaires

L'Union Soviétique est prête à prendre en compte, dans ses négociations avec Washington, non seulement le nombre des systèmes de fusées *« mais également le nombre de têtes qu'elles emportent »*, a dit M. Vogel, le candidat social-démocrate à la chancellerie, à son retour à Bonn, jeudi 13 janvier. M. Vogel avait été reçu auparavant par M. Mitterrand.

Jusqu'à présent, Moscou, d'après les récentes propositions du numéro un soviétique, M. Andropov, avait seulement indiqué que l'U.R.S.S. était prête à réduire le nombre de ses euromissiles SS-4, SS-5 et SS-20 de quelque cinq cents unités à cent soixante-deux, c'est-à-dire au niveau correspondant aux fusées françaises et britanniques. Celles-ci ne portent cependant qu'une ogive, alors que les fusées SS-20 soviétiques en emportent trois. C'est la première fois depuis le début des négociations de Genève que l'U.R.S.S. se montre disposée à prendre en considération les têtes nucléaires aussi bien que les fusées.

D'autre part, selon M. Vogel, l'U.R.S.S. serait prête à retirer une partie de ses fusées SS-20 (dont le rayon d'action est de 4 500 kilomètres) hors de portée de l'Europe occidentale, soit très loin derrière l'Oural. M. Vogel a confirmé que l'U.R.S.S. était disposée à démanteler une partie de ses euromissiles, en précisant toutefois que le nombre à détruire et retirer restait à négocier.

Enfin, selon le candidat-chancelier, Moscou maintient son exigence de comptabilisation des forces de frappe française et britannique dans le calcul des forces eurostratégiques occidentales. Toutefois, comme l'a dit M. Vogel en quittant l'Elysée, les Soviétiques reconnaissent que les forces françaises et britanniques ne sont pas négociables à Genève.

Les propositions rapportées par M. Vogel ne précisent pas quelles types de fusées pourraient être détruites (les vieilles SS-4 et SS-5 ou les SS-20 ultra modernes) ni les moyens de vérification et de contrôle, alors que, selon certains experts, les SS-20 pourraient être rapidement transportées, par avion ou train, d'un bout à l'autre de l'U.R.S.S.

A Paris, aucun commentaire n'a été fait à l'Elysée après l'entretien de M. Mitterrand avec M. Vogel, mais le porte-parole de l'ambassade de l'U.R.S.S. a confirmé que son gouvernement est *« conscient que, à Genève, il n'est pas possible de négocier les systèmes nucléaires français et britanniques et encore moins d'en disposer »*.

A Washington, les responsables américains semblent sérieusement irrités par les multiples déclarations de M. Vogel. Le secrétaire d'Etat, M. Shultz, est venu, jeudi, dans la salle de presse du département d'Etat, souligner que les Etats-Unis entendent mener leurs négociations nucléaires avec l'U.R.S.S. *« à Genève et non ailleurs »*.

LES CONSULTATIONS SINO-SOVIÉTIQUES REPRENDRONT EN MARS A MOSCOU

La prochaine session des consultations sino-soviétiques sur les conditions d'une normalisation des relations entre les deux pays aura lieu au mois de mars à Moscou, a annoncé le vendredi 14 janvier, à Pékin, un porte-parole du gouvernement chinois. Une première session avait eu lieu au mois d'octobre dans la capitale chinoise.

Suivant le calendrier ainsi arrêté, la reprise des pourparlers entre la Chine et l'U.R.S.S. sera précédée par la visite à Pékin du secrétaire d'Etat américain, M. Georges Shultz, dans les premiers jours de février.

A Moscou, la revue *Temps nouveaux* salue le « dégel » des relations sino-soviétiques comme un *« fait marquant de 1982 »*. Elle avertit toutefois qu'une amélioration des rapports soviéto-chinois suppose une *« renonciation claire et inconditionnelle aux revendications territoriales réciproques »*. La revue admet que la Chine *« a déclaré plus d'une fois n'avoir aucune revendication territoriale vis-à-vis de l'U.R.S.S. »* et assure que l'Union soviétique n'en a aucune à l'égard de la Chine. Mais, ajoute-t-elle, *« les incessantes élucubrations sur les prétendus traités inégaux et les prétendues conquêtes russes n'ont rien à voir ni avec la vérité historique ni avec les tâches de la normalisation des relations bilatérales »*.

Temps nouveaux soupçonne la partie chinoise de *« tenir en réserve les questions du règlement frontalier en tant que moyen toujours prêt et « sûr » de freiner le processus de normalisation »*. Les auteurs de l'article reprochent enfin aux dirigeants chinois de *« continuer à affirmer que l'U.R.S.S. pratiquerait une politique d'hégémonisme et d'expansionnisme qui créerait une menace pour la Chine »*. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

ASIE

Laos

Important remaniement ministériel

Le gouvernement laotien a procédé au plus important remaniement depuis la proclamation de la République en décembre 1975. La liste rendue publique mercredi 12 janvier, outre le réaménagement de certains portefeuilles, fait apparaître une importante augmentation des ministères techniques. Deux personnalités qui avaient joué un rôle important pendant la guerre ont perdu leur poste : il s'agit de l'ancien prince Souk Vongsak (ex-ministre de la santé publique), qui avait conduit la délégation du Pathet Lao lors des négociations avec Vientiane en 1971-1973, et de M. Kampheng Boupha (ex-ministre des P. et T.), ancien « neutraliste », qui avait été arrêté en 1979 à la suite d'une dénonciation alors qu'il s'apprêtait à s'enfuir en Thaïlande (*le Monde* du 27 novembre 1979).

Une autre personnalité importante, M. Phoumi Vongvichit, s'il conserve son poste de deuxième vice-ministre chargé de l'éducation, de la santé et de la culture, se voit désormais flanqué d'un ministre de l'éducation en titre. Les affaires religieuses, dont il était également chargé, ne figurent plus désormais dans ses attributions ni dans celles d'aucun autre ministre.

D'autre part, le gouvernement compte désormais cinq vice-premiers ministres au lieu de quatre, avec la promotion de M. Saly Vongkhamsao (Plan). Le prince Souvanna Phouma, ancien premier ministre avant 1975, qui conserve le titre de « *conseiller du gouvernement* », figure en tête de la liste officielle des ministres, qui a été publiée sans commentaire par Vientiane.

Le but de ce remaniement, qui n'affecte guère les principaux dirigeants en dépit de son ampleur, semble avoir essentiellement pour objet de renforcer la partie technique et économique du cabinet. Celui-ci comporte maintenant cinq militaires, dont le nouveau ministre de l'intérieur, le général Sisavat Keobounphanh, qui se voit confirmé dans des fonctions qu'il exerçait à titre intérimaire depuis le départ de son prédécesseur, M. Maychantane Sengmany, en 1980.

P. de B.

LE NOUVEAU CABINET

Voici la liste du nouveau gouvernement :

Premier ministre : M. Kaysone Phomvihane ; vice-premiers ministres : MM. Nouhak Phoumsavan (économie), Phoumi Vongvichit (éducation, santé, culture), général Khamtay Siphandone (défense et sécurité), MM. Phoune Sipaseuth (affaires étrangères), Saly Vongkhamsao (Plan) ;

Conseiller du gouvernement : prince Souvanna Phouma ;

Intérieur : général Sisavat Keobounphanh ;

Justice : M. Kou Souvannamethy ;

Santé : M. Khamlieng Pholsena ;

Education : M. Bountiem Phissamay ;

Culture : M. Sisana Sisane ;

Agriculture, irrigation et coopératives : général Inkong Mahavong ;

Commerce : M. Vanthong Sengmuong ;

Industrie, artisanat et forêts : M. Maysouk Saysompheng ;

Transports et postes : colonel Phao Bounnaphon ;

Finances : M. Yao Phonevantha ;

Construction : général Khamphone Phouipaseuth ;

Equipements et techniques : M. Thongsouk Saysangkhy ;

Président de la commission de la Banque nationale : M. Boutsabong Souvannavong ;

Président de la commission d'Etat de l'information : M. Thongsing Thammavong ;

Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants : M. Maue Somvichit ;

Président de la commission des nationalités : M. Nhiavu Lobliayao.

Quatre ministres, enfin, sont chargés de mission, dont M. Soth Phetrasy, ancien président de la Banque nationale, chargé des frontières.

Cambodge

Selon Bangkok

CINQ SOLDATS VIETNAMIENS ONT ÉTÉ TUÉS EN TERRITOIRE THAILANDAIS

Les combats qui se poursuivent depuis le début de la semaine le long de la frontière khméro-thaïlandaise entre forces vietnamo-khmères et résistants cambodgiens ont débordé, mercredi 12 janvier, en territoire thaïlandais. Au cours d'un accrochage, cinq soldats vietnamiens ont été tués par une patrouille thaïlandaise et un a été fait prisonnier après avoir été blessé dans le district de Pongnamron, au nord de la ville d'Aranya-Prathet. Selon Bangkok, ils étaient en train de poser des lignes téléphoniques sur les arrières des positions des résistants khmers lorsqu'ils ont été surpris par une patrouille.

D'autre part, les affrontements entre Vietnamiens et guérilleros du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) de M. Sonn Sann auraient fait une centaine de morts parmi les soldats vietnamiens. C'est ce qu'a annoncé au *Times* le général Thach Reng, chef des forces armées du F.N.L.P.K. Toutefois, les Vietnamiens ont repris l'un des deux villages occupés par le Front peu avant la fin de l'année.

Chine

DE GRAVES INCIDENTS ONT EU LIEU FIN 1981 AU XINJIANG

Pékin (*A.F.P.*). – *Le Quotidien du peuple* a annoncé, vendredi 14 janvier, qu'une organisation contre-révolutionnaire avait été démantelée dans une ville du Xinjiang (nord-ouest de la Chine) à la suite de graves désordres qui ont fait deux morts et de nombreux blessés à la fin de 1981.

Selon le journal, les troubles se sont produits à Kashgar, une ville stratégique proche de l'Union soviétique, après l'assassinat d'un paysan ouighour par un jeune étudiant de race han (c'est-à-dire chinoise) le 30 octobre 1981.

Les victimes des incidents, a-t-il ajouté, étaient des cadres et des habitants han qui ont été molestés par la population de la ville de Kashgar, à très grande majorité ouighoure.

Les Ouighours représentent près de la moitié de la population du Xinjiang, évaluée à douze millions d'habitants. *Le Quotidien du peuple* a indiqué, sans autres précisions, qu'une « *organisation contre-révolutionnaire* » avait pu être démantelée à la suite des incidents.

● *Une délégation de Hongkong*, invitée à donner son point de vue sur l'avenir de l'île, a eu le mercredi 12 janvier un entretien « cordial » avec le vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (parlement chinois), M. Liao Chengzhi. – (*A.F.P.*).

Japon

ROMPANT AVEC LES PRINCIPES D'EMBARGO

Le gouvernement autorise l'exportation de technologies militaires aux Etats-Unis

Le gouvernement japonais a annoncé ce vendredi 14 janvier son intention d'autoriser l'exportation aux Etats-Unis de technologies à usage militaire. Cette décision intervient à quelques jours de la visite que le premier ministre, M. Nakasone, doit faire à Washington, où il a rendez-vous mardi avec le président Reagan.

De notre correspondant

Tokyo. – La décision du gouvernement japonais de fournir aux Etats-Unis des technologies de pointe à usage militaire représente un changement de politique majeur dans un pays où existe depuis 1967 une triple interdiction concernant les exportations d'armements de toute sorte et où l'opinion publique a, jusqu'à présent, réagi très négativement à toute tentative visant à la remettre en question. Elle représente aussi, à la veille du voyage aux Etats-Unis du nouveau premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, une concession de taille en réponse aux pressions américaines ayant pour objet d'amener Tokyo à renforcer son potentiel militaire et sa « *solidarité occidentale* » en matière de défense. Elle s'inscrit enfin dans le droit fil des intentions affichées par M. Nakasone, partisan avoué du renforcement des capacités militaires du Japon et de la coopération avec Washington dans le cadre de la stratégie globale des Etats-Unis, tout particulièrement en Asie.

La résolution du cabinet ouvre une brèche dans les principes définis en 1967 par le gouvernement Sato qui interdisaient toute livraison d'armes aux pays communistes, à ceux faisant l'objet d'un embargo des Nations unies et à ceux risquant d'être impliqués dans un conflit. En fait, l'embargo était devenu général (*le Monde* du 20 novembre 1981). Cette situation a été tolérée par les Etats-Unis tant qu'ils ont été en mesure – militairement et financièrement – d'assumer pratiquement seuls le fardeau de leur stratégie asiatique face aux Soviétiques et tant que leur suprématie technologique n'était pas remise en cause par les progrès des Japonais.

Dès 1981, toutefois, le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, s'était inquiété du caractère unilatéral des transferts de technologies militaires renforçant sans contrepartie le potentiel technologique du Japon. Cette situation a été jugée à la fois anormale et dangereuse par le Pentagone. Anormale de la part d'une puissance industrielle de premier plan liée aux Etats-Unis par un traité de sécurité et solidaire du camp occidental. Dangereuse parce que l'on s'est notamment aperçu que nombre d'ordinateurs et autres gadgets électroniques, dont l'usage s'est généralisé dans les systèmes de défense américains, étaient équipés de circuits intégrés japonais – ce qui créait, évidemment, une dépendance à l'égard de fournisseurs étrangers. Qu'adviendrait-il en cas de conflit si les Japonais, suivant les principes fixés en 1967, refusaient les livraisons d'éléments essentiels aux cerveaux électroniques de la défense américaine ?

La suprématie du traité de sécurité

Quatre solutions s'offraient aux hauts fonctionnaires japonais des affaires étrangères, de la défense et de l'industrie chargés du dossier : modifier les principes, les appliquer de manière « flexible », traiter les transferts hors du cadre rigoureux défini en 1967 ou invoquer la suprématie du traité de sécurité nippo-américain.

C'est cette dernière formule qui vient d'être retenue. Elle évite toute procédure nouvelle et devrait susciter, sur le plan intérieur, moins de controverses. De surcroît, et cela est capital, elle autorise la poursuite des livraisons, même dans ce cas d'un conflit impliquant les Etats-Unis.

Officiellement, on ignore quels types de technologie sont réclamés par les Américains. On parle néanmoins de circuits intégrés, de fibres optiques, de systèmes radar et autres innovations électroniques dans lesquelles les Japonais font de rapides progrès. Le poids de l'électronique ne devant pas cesser de croître dans la fabrication de nouveaux armements, le Japon est bien placé, dans ce secteur comme dans d'autres, pour devenir un fournisseur, et un utilisateur, de premier plan. Plusieurs grandes firmes (Hitachi, Mitsubishi, Nippon Electric, etc.) travaillent dans ce secteur pour la défense nationale.

Cependant, les crédits affectés à la recherche et au développement en matière militaire ne représentent encore que 1 % du budget de la défense japonais contre environ 10 % aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France. S'il est en passe de devenir fournisseur dans un domaine limité, le Japon n'en reste pas moins fortement importateur de technologies militaires.

R.-P. PARINGAUX.

A TRAVERS LE MONDE

Italie

● LA COUR D'APPEL DE VENISE a réduit jeudi 13 janvier les peines infligées en première instance aux membres des brigades rouges accusés de l'enlèvement en décembre 1981 du général américain de l'OTAN, James Lee Dozier. Antonio Savasta, en particulier, qui fut à l'origine de l'arrestation de dizaines de brigadistes après la libération par la police de l'officier américain, voit sa peine réduite de sept ans et demi. La cour a également réduit, mais de très peu, les peines des inculpés non « repentis ». Elle a, d'autre part, prononcé la nullité de la sentence infligée à quatre des principaux inculpés dont le cas est renvoyé devant la cour de Vérone. – (*A.F.P.*).

U.R.S.S.

● L'ÉCRIVAIN GEORGES VLADIMOV PRÊT A PARTIR. – Harcelé par le K.G.B., qui voit dans ses activités de président de la section soviétique d'Amnesty International des actes hostiles à l'Etat, l'auteur du *Fidèle Rouslane* et de *Trois Minutes de silence* a écrit à M. Andropov. Le K.G.B. menace l'écrivain d'arrêter sa femme s'il ne rédige pas avant le 21 janvier « *une renonciation à ses activités antisoviétiques* ». Il préférerait plutôt quitter le pays pour l'étranger (il est invité en France par le Pen-Club et par ses éditeurs et en Allemagne). « *Je sollicite votre aide*, écrit-il au chef du P.C. soviétique, *pour pouvoir partir pendant un an. J'ai une autre requête : avant notre départ, je vous prie, laissez-nous en paix.* » – (*A.P.*)

AMÉRIQUES

Argentine

Une organisation humanitaire publie à Genève une liste de 7 291 disparus

Genève (*A.F.P.*). – Le Comité de défense des droits de l'homme dans le cône Sud de l'Amérique latine a publié, jeudi 13 janvier, le nom des 7 291 disparus en Argentine, dans un rapport de plus de quatre cents pages préfacé par le cardinal Arns, archevêque de Sao-Paulo (Brésil). Diffusé par le Conseil œcuménique des Eglises à Genève, à l'occasion du sixième anniversaire de la disparition d'un de ses membres, M. Mauricio Lopez, recteur de l'université de San-Luis, ce rapport est le fruit de deux années et demie de recherches.

Multiplier par deux ou trois

Selon ses auteurs, il faut multiplier par deux ou trois le nombre réel des disparus dont la plupart sont sans doute morts aujourd'hui. Le rapport indique en effet que le juge chargé de l'enquête sur le cimetière clandestin du Grand-Bourg (dans la banlieue de Buenos-Aires) découvert près d'une importante caserne militaire n'a pu identifier que soixante-seize corps, dont trois seulement figurent sur la liste publiée jeudi.

Parmi les 7 291 disparus recensés dans ce rapport, 46,6 % ont été arrêtés ou enlevés en 1976 (année du coup d'Etat militaire), 36 % l'année suivante et 11,5 % en 1978 ; 77,8 % d'entre eux ont été séquestrés à Buenos-Aires, 8,7 % à Cordoba et 7,7 % à Tucuman ; 72 % des disparus sont des hommes et 28 % des femmes, précise le rapport ; 67 % d'entre eux avaient entre dix-neuf et trente ans au moment de leur enlèvement.

Les disparus étaient essentiellement de nationalité argentine, mais vingt-six autres Etats sont concernés par les disparitions, selon le rapport : onze pays d'Amérique latine, les Etats-Unis, le Japon, Israël, le Liban, la Syrie et la Pologne, ainsi que neuf pays d'Europe occidentale, dont la France.

Etats-Unis

L'ANCIEN ASTRONAUTE JOHN GLENN SE LANCE DANS LA COURSE A LA PRÉSIDENCE

Washington. – (*A.F.P.*) – L'ancien astronaute John Glenn, sénateur démocrate de l'Ohio, s'est fait enregistrer jeudi 13 janvier auprès de la commission fédérale des élections, comme candidat à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1984. M. Glenn est actuellement, selon les sondages, le meilleur candidat du parti démocrate face au président Reagan. Il obtiendrait 54 % des voix contre seulement 39 % à l'actuel président.

Son principal rival pour l'investiture démocrate, l'ancien vice-président Walter Mondale, battrait aussi M. Ronald Reagan mais avec seulement 52 % des suffrages.

Le sénateur de l'Ohio, qui est âgé de soixante et un ans, est le cinquième démocrate à faire enregistrer sa candidature auprès de la commission fédérale des élections, après les sénateurs Gary Hart (Colorado) et Alan Cranston (Californie), l'ancien gouverneur de Floride Reuben Askew et M. Mondale.

● *Une femme est nommée ministre de la santé.* – Mme Margaret Heckler, ancienne représentante républicaine du Massachusetts à la Chambre, a été nommée jeudi 13 janvier par le président Reagan ministre de la santé et des affaires sociales. Elle remplace M. Schweiker, qui a donné sa démission pour entrer dans le secteur privé. – (*A.F.P.*).

● *Le souvenir de Martin Luther King.* – L'association des citoyens américains pour une politique intérieure et extérieure plus humaine organise, le samedi 15 janvier à 20 h 30, à Paris, un meeting à la mémoire de Martin Luther King. Le thème en sera « Où en est aujourd'hui le rêve de Martin Luther King ? ». L'écrivain américain James Baldwin, le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération des églises protestantes, ainsi que plusieurs représentants de mouvements humanitaires ou antiracistes français prendront la parole à cette occasion.

★ Centre Martin-Luther-King, 32, rue Olivier Noyer, 75014 Paris.

Le Monde

politique

M. Giscard d'Estaing envisage « l'anticipation des élections législatives »

Dans l'interview qu'il a accordée à *l'Express* (daté 14-20 janvier) M. Valérie Giscard d'Estaing estime que « *la deuxième moitié de l'année 1982 a marqué la fin de la période pendant laquelle il y a eu une certaine complicité entre l'opinion publique et le pouvoir* ». Il souligne que les prochaines élections municipales seront « *la seule expression politique de l'année pour le suffrage universel* » et que « *la manière dont on cherche actuellement à socialiser la France pourra apparaître après ce scrutin comme rejetée par l'opinion publique.* »

« *Les élections municipales,* poursuit-il, *peuvent donner lieu à une expression politique forte qui ne défait pas les mandats institutionnels, mais qui peut constituer un avertissement très net, une révision en baisse du contenu du mandat politique confié aux socialistes. Sans changer le pouvoir, elles peuvent avoir une incidence directe sur l'exercice du pouvoir.* [Elles] *seront une bifurcation.* »

L'ancien président de la République imagine « *quatre scénarios possibles pour la France en 1983 et pour la suite immédiate* ». Selon le premier scénario, celui de la « *turbulence morose* », « *la situation* [reste] *assez cahotique, avec une action gouvernementale déterminée par le quotidien, action vis-à-vis de laquelle l'opinion adopte une attitude de résignation ou de distanciation. Le pouvoir utilise des subterfuges pour contourner les obstacles (...) L'opposition, de son côté, remporte des victoires qui n'entraînent pas de conséquence. C'est la situation où nous sommes*, juge M. Giscard d'Estaing.

Dans un deuxième scénario, « *l'opposition se révèle porteuse d'avenir, porteuse d'espoir. Elle apparaît alors, progressivement, comme capable de prendre en compte des aspirations de l'opinion. Elle les étudie, élabore des réponses et des solutions ; et l'on voit le niveau du débat politique s'élever. Une certaine attente se fait jour concernant l'éventualité de sa venue au pouvoir. (...) Ce scénario comporte donc, en toile de fond, une certaine accélération de l'échéancier politique démocratique* », conclut M. Giscard d'Estaing.

Dans un troisième scénario, « *la majorité actuelle se débarrasse de ses archaïsmes. Elle constate qu'elle doit changer de ligne politique. (...) Les questions que soulèvent cette éventualité se posent déjà au sein de la majorité mais souterrainement... Le rejet des archaïsmes implique le départ des communistes du gouvernement, ce qui constituerait une grande secousse politique* », affirme l'ancien chef de l'Etat.

Enfin, selon le quatrième scénario imaginé par M. Giscard d'Estaing, « *c'est l'explosion* ». C'est-à-dire « *l'hypothèse dans laquelle un certain nombre de frustrations — dans des catégories sociales ou des régions — conduisent à une déflagration : des manifestations de plus en plus nombreuses dans la rue avec risque de conflits violents (...)* »

Si, dans le deuxième de ces scénarios, l'ancien président de la République imagine une montée en puissance de l'opposition, il reste toutefois assez critique à son égard : « *Le discours de l'opposition a consisté à dire :* « Nous serons capables de corriger les erreurs commises. » *C'est un discours qui n'a pas de force d'attraction.* »

La cohabitation avec le pouvoir

« *Depuis quelques mois*, affirme M. Giscard d'Estaing, *j'essaie de montrer que l'opposition doit faire la preuve qu'elle saura non seulement prouver son aptitude à corriger les erreurs comme cela est nécessaire, mais aussi incarner une autre manière de répondre aux aspirations des Français* ». Il ajoute : « *Il est très important de montrer par notre attitude que le chemin des déçus du socialisme ne passe pas par Canossa.* » L'ancien président de la République estime, d'autre part, qu'il « *faut un changement de la coloration dominante que se donne l'opposition* ». Il « *croit* » que « *c'est en train de se faire* ».

M. Giscard d'Estaing pense que l'opposition saura éviter les déchirements de la majorité d'hier. Ne serait-ce que parce qu'elle « *s'habituera* [au fil des élections] *dont l'importance suit une courbe montante, à traiter pratiquement la question de la coexistence des tendances. C'est-à-dire à trouver des formes d'accord ou de compétition politique évitant* [de tels déchirements] ».

Dans les deuxième et troisième scénarios, M. Giscard d'Estaing envisage « *l'anticipation des élections législatives* ». Il souligne « *l'importance* » de telles échéances et imagine ce qui pourrait se passer en cas de victoire de l'opposition si la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ne coïncident pas. Cette hypothèse, selon lui, « *créerait un certain degré de cohabitation : par la force des choses, le gouvernement serait dirigé par un membre de l'opposition, soutenu par l'opposition, avec un président de la République dont le mandat continuerait de courir* ». Il précise que si le président de la République prononçait alors un discours semblable à celui qu'il avait lui-même prononcé en 1978 à Verdun-sur-le-Doubs, « *cela n'aurait pas le même effet, car la situation serait différente* ». Il explique notamment : « *La France a vu en 1981 qu'il pouvait y avoir des alternances politiques sans drame. Elle veut savoir maintenant si une certaine cohabitation est possible (...) Elle juge que la conjonction du pouvoir présidentiel et du pouvoir d'un parti majoritaire est trop forte et impose au pays des changements de cap trop brusques (...) Nous avons aujourd'hui un système dans lequel deux camps sont face à face. Il y a peu de communication de l'un à l'autre (...) Mon idée est de rechercher des types de solution susceptibles de convenir à 70 % des Français (...) Cela ne veut pas dire des majorités politiques de 70 %, mais un consensus national sur les solutions choisies.* »

M. Giscard d'Estaing précise qu'il sera candidat aux élections législatives s'il « *pense qu'il y a une utilité à apporter un élément dans le débat politique français* ». En ce qui concerne l'élection présidentielle de 1988, l'ancien chef de l'Etat reste prudent : « *Il y a des éventualités où je peux souhaiter jouer un rôle. D'autres où je ne le souhaite pas.* » Il souligne que l'éventualité d'une organisation de primaires au sein de l'opposition ne l'empêcherait pas de se porter candidat : « *Ce n'est pas le fait qu'il y ait une compétition politique qui doit effrayer.* » Il ajoute : « *Si l'issue de cette bataille politique est un déchirement, si c'est l'expression d'une volonté de revanche sociale, je ne souhaite pas y participer.* » M. Giscard d'Estaing précise d'autre part qu'il allait « *revoir* » M. Chirac : « *Ce sera maintenant devenu normal* », a-t-il affirmé.

M. Barre préfère se placer « dans une hypothèse constitutionnelle régulière »

Invité de l'émission sur Antenne 2 « L'heure de vérité », jeudi 13 janvier, M. Raymond Barre accuse le goiuvernement de vouloir résoudre le problème du chômage en utilisant des « *subterfuges* ». Il estime que certaines des mesures employées telles que l'augmentation du nombre de fonctionnaires et la réduction du temps de travail « *seront, à long terme, extrêmement dangereuses pour le pays* ».

Il précise qu'il « *ne faut pas tomber dans le piège* » qui consiste à s'interroger sur « *ce qui est réversible ou irréversible* ». « *Il faut,* souligne-t-il, *appliquer une règle de méthode très simple : c'est de dire que, le moment venu, on examinera toutes les mesures qui ont été prises* [par l'actuel gouvernement] *et ce, en fonction de cette conception que rien n'est irréversible* ».

A propos de la politique de défense, l'ancien premier ministre déclare notamment : « *Je considère que notre position est très claire et je suis heureux que le président de la République maintienne la position qui a été celle de ses prédécesseurs (...) Nous avons une défense indépendante, nous n'appartenons pas à l'OTAN. Le problème des Pershing concerne l'OTAN et non la France. (...) Cette affaire est devenue symbolique ; céder sur un point serait une abdication* », ajoute-t-il. M. Barre évoque la récente annulation de crédits militaires, qu'il déplore, avant d'insister sur la nécessité de « *maintenir notre effort de défense dans le domaine nucléaire* » et de « *nous doter de forces conventionnelles capables de répondre aux diverses éventualités qui peuvent se produire...* » Il souhaite que la France se dote de la bombe à neutrons.

« Je ne voudrais pas être à la place de M. Delors »

En matière économique, M. Barre insiste sur le « *lourd endettement* » de la France, qui aura pour « *conséquence néfaste de priver la France de sa liberté de manœuvre, sur le plan économique mais aussi politique.* » « *Depuis 1958, la France ne s'était jamais trouvée endettée* », souligne-t-il. « *Il faut que les Français sachent qu'un pays endetté est un pays qui ne peut faire ce qu'il veut (...). C'est très étrange, nous sommes en train de vivre une situation où nous avons la IVe République sous les atours de la Ve République* », poursuit M. Barre.

Il qualifie le gouvernement de « *gouvernement des virages à 180 degrés* » et dénonce le blocage des prix et des salaires comme étant « *une mesure extrêmement dangereuse et contraires à ce qu'il fallait faire* ».

Interrogé par un téléspectateur sur les erreurs qu'il aurait pu commettre au gouvernement, M. Barre répond : « *Quand on fait une politique on sait très bien que l'on ne fait pas du tout ce que l'on veut.* » « *Mais,* ajoute-t-il, *je peux dire que je n'ai jamais amputé le pouvoir d'achat des salariés (...). C'est tout à fait ridicule de dire qu'il a été amputé entre 1976 et 1981.* »

Apprenant que M. Mauroy avait annoncé le matin même que la baisse du taux d'intérêt du livret d'épargne serait différée, l'ancien premier ministre juge : « *Il vaut mieux, dans ce cas-là, ne pas annoncer la mesure (...). Je ne voudrais pas être à la place du ministre de l'économie et des finances.* »

Au sujet des actions prioritaires qu'il mènerait s'il revenait au pouvoir, M. Barre précise : « *La première chose que je ferais, ce serait de restaurer en France l'autorité de l'Etat, menacée à l'heure actuelle par les partis. Je restaurerais la sécurité des biens et des personnes. Je prendrais des mesures pour sauvegarder nos entreprises qui se trouvent dans une situation dramatique. Je m'attacherais à réduire les déficits de l'Etat, de la Sécurité sociale et des entreprises nationalisées.* »

A propos de « *ses rapports* » avec la politique, l'ancien premier ministre répond : « *Je ne fais pas de politique politicienne. (...)* » Il déplore d'autre part que « *depuis un certain nombre d'années nous avons une tendance regrettable à revenir au régime des partis* ». Il estime que les élections municipales ne pourront pas « *jouer sur l'exercice du pouvoir politique proprement dit* », mais souligne qu'elles « *sont une occasion tout à fait propice à la constitution de contre-pouvoirs* ».

A propos de l'organisation d'une primaire au sein de l'opposition à Lyon, il invoque « *des problèmes créés par des différences de génération et aussi des intérêts personnels* ». Il juge M. Lionel Jospin « optimiste » quand il évoque une perte de dix à quinze villes pour la gauche.

L'ancien premier ministre se refuse à commenter le deuxième déjeuner entre MM. Giscard d'Estaing et Chirac, le 7 janvier : « *Je ne parle pas de questions de personnes en ce qui concerne l'opposition pour des raisons qui tiennent aux événements du passé et aux nécessités du présent* », déclare M. Barre, qui ajoute : « *J'ai, d'autre part, tendance à être discret* »...

« Ne pas prendre ses désirs pour des réalités »

Le député (app. U.D.F.) du Rhône affirme ne pas avoir lu l'interview accordée par M. Giscard d'Estaing à *l'Express*. Un texte qui pourtant, semble-t-il, lui a été apporté à son secrétariat parisien. A propos des expressions employées par l'ancien président de la République telles que « *turbulence morose* » et « *explosion* », il relève simplement avec un demi-sourire : « [Elles] *sont jolies, mais je ne sais pas à quoi elles correspondent.* » En ce qui concerne l'hypothèse d'élections législatives anticipées, il affirme : « *J'ai toujours tendance à ne pas prendre mes désirs pour des réalités. Je crois qu'il faut toujours se placer dans une hypothèse constitutionnelle régulière...* »

Interrogé sur le « centre », M. Barre souligne : « *La France a toujours été gouvernée au centre depuis Henri IV. La France est si diverse et si hétérogène que tout gouvernement s'efforce de tenir compte de toutes les tendances qui se manifestent : c'est cela gouverner au centre.* »

A propos de la Corse, l'ancien premier ministre se félicite de « *la fermeté exprimée par le président de la République* » et émet le souhait que celle-ci ne soit pas « *qu'apparente* ».

Interrogé par un téléspectateur sur l'influence des syndicats, M. Barre déclare : « *Je trouve que l'on accepte des interventions beaucoup trop grandes des syndicats dans la vie politique du pays. Autant je pense que les syndicats sont utiles et nécessaires pour défendre les intérêts des travailleurs, autant je pense que l'Etat doit être indépendant des syndicats. Je ne crois pas que ce soit totalement le cas actuellement.* »

Dans la minute qui lui est réservée pour conclure, M. Barre demande aux Français de s'interroger sur les moyens de faire face aux défis des décennies à venir en préservant le rang de la France. Il souligne : « *Nous ne pouvons compter que sur notre travail, notre discipline, notre volonté.* »

La compétition entre les trois chefs de file de l'opposition s'accentue

Le même jour, trois personnalités de l'opposition qui s'affirment comme ses leaders ont marqué leur présence.

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., était reçu par M. Ronald Reagan à la Maison Blanche. Celui qui fut son successeur à Matignon, M. Raymond Barre, était l'invité de « *L'heure de vérité* » sur Antenne 2. M. Giscard d'Estaing s'exprime longuement dans l'hebdomadaire *l'Express*. Pesant chaque mot, reformulant chaque phrase, il y développe ses scénarios pour l'année 1983. Il émet l'hypothèse d'élections législatives anticipées, comme avait pu le faire avec moins de souplesse M. Jacques Chirac à Nouméa, au mois de septembre dernier. M. Barre choisit au contraire d'écarter cette éventualité. Il préfère s'en tenir à « *l'hypothèse constitutionnelle régulière* ».

Ce sera son seul commentaire — implicite — des propos de l'ancien président de la République qu'il affirme ne pas avoir lus. Même si ce dernier, quelques heures auparavant, avait pris soin de lui faire parvenir son texte.

Les trois hommes sont donc en compétition, quoi qu'ils puissent en dire. Si, comme le souligne M. Giscard d'Estaing dans son interview, des primaires sont organisées dans l'opposition à la veille de l'élection présidentielle, un seul candidat pourra être opposé à M. Chirac, représentant l'autre famille de l'opposition. D'ici là, il faut que M. Giscard d'Estaing et M. Barre se départagent. Le premier ménage ses interventions selon un calendrier soigneusement orchestré. Et s'il participe à des réunions publiques, c'est toujours au milieu des siens. Le second répond aux invitations de clubs ou associations de provinces et affronte chaque fois un public différent. Qu'il s'agisse de « *déçus* », de « *blessés* », de « *déroutés* » ou de farouches opposants. Il accepte mal désormais de se laisser enfermer dans le rôle d'économiste et cherche à se poser en homme politique. C'est pourquoi il s'est montré irrité à Antenne 2 de n'avoir pu donner sa juste mesure. Il a toutefois fait passer un message politiquement très clair — « *l'autorité* », la « *sécurité* », la « grandeur » en sont les maîtres-mots. Bref, M. Chirac devra compter avec lui. Dès le lendemain de l'émission, M. Barre a repris le chemin de la province en participant à une réunion publique, à Lille. Son principal atout est de ne pas apparaître comme « *calculateur* », ne serait-ce que pour mieux suggérer que d'autres — MM. Chirac et Giscard d'Estaing par exemple —, le seraient.

Ces derniers ont réussi à banaliser leurs rencontres. Pourtant le problème de fond demeure : M. Giscard d'Estaing entend plus que jamais assurer la prédominance du courant libéral. Aussi explique-t-il que « *la coloration dominante* » de l'opposition doit changer. Pour l'heure, celle-ci dispose de trois prétendants au leadership qui se préoccupent surtout de peaufiner leur propre image, avant même de mettre sur pied un véritable projet d'alternance. Et de ramener ainsi à eux les mécontents qui, s'étant séparés de la majorité, n'ont pas pour autant rejoint les rangs de l'opposition.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

VU

Affaire à suivre

Vous avez vu Chirac au coude à coude avec Reagan jeudi soir sur le perron de la Maison Blanche ? Il rayonnait. Il jubilait. Le leader de l'opposition, dans son esprit, c'était lui, ça ne faisait pas un pli. Épatés, on était assez de cet avis. Et puis, il a descendu les marches et s'est lancé, à l'intention des journalistes, dans une de ces déclarations tout en rond de phrases, récitée par cœur, la tête ailleurs. Il parlait pour ne rien dire encore une fois. A sa place je me méfierais. Pas de Giscard, non, comme la majorité des Français, je ne pense pas aujourd'hui qu'il puisse remettre ça. De Raymond Barre.

Pour toutes sortes de raisons : il est plein d'aspérités. Il accroche et il retient l'attention, fût-elle agacée, irritée. Il paraît franc du collier. Et pourtant, derrière ses airs de gros bon sens, il est malin, roublard. D'une intelligence assez rare. Et il le sait. Un peu trop, d'accord. Observez dans ce visage rose et poupin l'ironie acérée du sourire et du regard. Et cet air de mépris pour l'interlocuteur, en l'occurrence des journalistes, qui, dans l'ensemble n'étaient pas à la hauteur. Ils lui ont volé son émission.

C'est tout juste s'il a pu placer ses couplets — il a eu le temps de les roder au cours de son tour de France pré-électoral — sur ce qu'il ferait s'il était à l'Élysée. Assurer notre sécurité. Payer nos dettes. Restaurer l'autorité de l'État. Il n'aime pas le régime des partis, la politique politicienne. Ça tombe bien, nous non plus. Va-t-il tenter sa chance aux présidentielles ? C'est quand ? En 1988. Il nous le dira le moment venu. On s'est regardé : qui sait ? Si les choses vont vraiment mal... Si la gauche rate son coup... Peut-être voudra-t-on confier notre porte-monnaie à cet homme sans autre étiquette avouée que celle des prix.

CLAUDE SARRAUTE.

Pas de caution au «barrisme de gauche»

Ceux qui, dans l'actuelle majorité, accusent M. Jacques Delors de pratiquer un barrisme de gauche ont *donné sans le savoir des armes* à l'ancien premier ministre. Quand on demande à celui-ci, comme on l'a fait *à Antenne 2, s'il reconnaît une certaine* filiation entre la politique menée par l'actuel gouvernement depuis la dévaluation du mois de juin dernier et par la politique à laquelle il a donné son nom, M. Barre apparaît comme *l'homme en position de donner ou de* refuser sa caution à ses successeurs. Est-il même sûr que ceux-ci la refuseraient totalement ?

Bien sûr, cette caution, ses adversaires politiques n'ont pas besoin de la rejeter puisqu'il ne la leur a pas donnée. *Le blocage des prix et des* salaires est dangereux et c'est le contraire de ce qu'il aurait fallu faire, a-t-il répété. Les hausses de prix ne sont dans son esprit que différées. Il reproche encore au gouvernement actuel l'endettement extérieur, sachant que beaucoup de téléspectateurs de droite comme de gauche *seront tombés d'accord avec lui pour* dénoncer les dangers que font courir à l'indépendance nationale des *emprunts excessifs.*

En *politicien devenu habile,* il gagne sur les deux tableaux puisqu'il fait remarquer au passage que ces *emprunts sont facilités par « le crédit que nous avons laissé à nos successeurs et qui n'est pas encore entamé »*. Il marque encore un point en ajoutant qu'en faisant appel aux capitaux étrangers on hypothèque lourdement l'avenir et que les Français devront non pas travailler moins mais travailler plus à cause de l'héritage que laisseront les socialistes.

Chômage et durée du travail

Le terrain du chômage est pour M. Barre un terrain plus difficile. Pendant longtemps il avait nié le phénomène, et peut-être cet état d'esprit n'est pas tout à fait étranger à la défaite électorale dont il refuse toute responsabilité. Il reproche à ses successeurs de déguiser par des mesures artificielles ce chômage dont il avait d'abord nié la réalité. C'est un fait que d'autres gouvernements dans le passé ont recouru à ce qu'il appelle des « *subterfuges* » et que l'aboutissement a été l'échec. Le premier exemple a été fourni par la politique d'atermoiement menée de 1974 à 1976 par MM. Giscard d'Estaing et Jacques Chirac. La consigne donnée aux entreprises du secteur public, mais aussi à celles du secteur privé, était de limiter au maximum les licenciements, en attendant que se termine une crise jugée passagère. Telle était aussi l'analyse du gouvernement de *M. Olof Palme d'avant 1976 :* il fallait permettre à l'industrie suédoise, à coups de subventions, de « passer par-dessus » *la récession.* Le résultat a été un affaiblissement durable de l'économie de ce pays.

Sur la durée du travail, M. Raymond Barre n'a pas changé non plus d'avis : *s'il était au pouvoir il jugerait* opportun de suspendre pour deux ans la cinquième semaine de congés payés. Etait-il vraiment aussi draconien quand il était au pouvoir ? Il fait remarquer aujourd'hui avec satisfaction qu'il n'a pas amputé le pouvoir d'achat des salariés. C'est en gros vrai, mais il n'a pas réussi non plus, sauf pendant une ou deux années (en 1979 en tout cas), à redresser la situation des entreprises et à opérer ce transfert que le gouvernement socialiste d'aujourd'hui juge à son tour nécessaire de la consommation vers l'épargne et l'investissement.

Pour expliquer l'absence de résultats obtenus sur le front de l'inflation, M. Raymond Barre reprend *l'argument du second choc pétrolier,* qui aurait compromis le succès autrement assuré de sa politique. L'explication est un peu courte. La vérité *est que les causes proprement françaises* de l'inflation, amplifiées par l'indexation, sont restées en place. Le passé est le passé. *Mais l'autocritique est aussi nécessaire pour orienter* dans le bon sens l'action de l'avenir.

PAUL FABRA.

Rassurer ou inquiéter ?

(Suite de la première page.)

Il serait étonnant que M. Raymond Barre n'ait pas le même genre de préoccupations mais, parce qu'il n'est pas directement impliqué dans l'animation de la campagne municipale de l'opposition, l'ancien premier ministre trouve là un bon moyen de se démarquer de M. Giscard d'Estaing. Les élections législatives anticipées organisées sous la pression d'un échec aux municipales ? M. François Mitterrand n'en retient pas l'hypothèse. Mais les socialistes savent qu'une défait les conduirait au moins à s'interroger sur la nécessité de prendre en compte, dans le souci de ménager une partie de l'électorat de gauche a conduit M. Mauroy à prendre le risque de mettre une nouvelle fois en lumière les défaillances de ses propres méthodes de gouvernement. Les accusations d'amateurisme, d'incohérence, refleurissent déjà.

« *Je ne voudrais pas être à la place du ministre de l'économie et des finances* » remarquait M. Barre jeudi à *Antenne 2*, en plaignant un ministre humilié publiquement par le chef du gouvernement. L'ancien premier ministre aurait pu ajouter qu'il n'aimerait pas non plus être à la place de son successeur. M. Pierre Mauroy n'avait pas besoin, en effet, de cette nouvelle affaire qui fait suite à une série d'hésitations et de reculs, « *d'effets d'annonces* » désastreux tels que la promesse non-tenue sur l'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC en 1982, le cafouillage dans l'organisation du système des préretraites, les marches et les contremarches de la réforme du régime de l'enseignement privé.

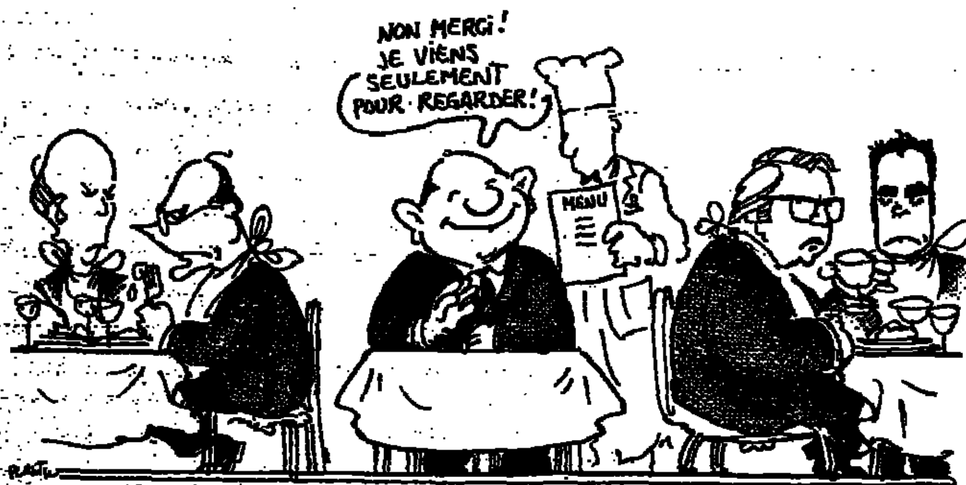
« *Rien n'est plus difficile que de changer les habitudes et de réformer les institutions : on inquiète toujours* », disait M. Mauroy, jeudi en présentant ses vœux à la presse. Le premier ministre n'en finit pas de mesurer les difficultés de l'art de gouverner. La nouvelle « affaire Delors » est cruelle, et pas seulement pour le ministre de l'économie et des finances. Elles risque de confirmer au chef du gouvernement qu'en cherchant à rassurer, on peut quelquefois obtenir l'effet inverse : *inquiéter.*

JEAN-YVES LHOMEAU.

M. PHILIPPE SÉGUIN invité du « Grand Jury R.T.L.-« le Monde »

M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, sera l'invité de l'émission « Le Grand JuryR.T.L.-le Monde » dimanche 16 janvier de 18 h 15 à 19 h 30.

Une semaine avant le congrès du R.P.R. du 23 janvier, M. Séguin, qui est candidat à la mairie d'Epinal, répondra aux questions de François Grosrichard et André Passeron, du *Monde*, et de Gilles Leclerc et Jean-Jacques Truffaut, de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.



L'AFFAIRE DES CAISSES D'ÉPARGNE

M. Mauroy cherche à tempérer l'impopularité de la décision de M. Delors

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux du premier ministre à la presse, jeudi 13 janvier, M. Pierre Mauroy a déclaré que la réduction du taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne annoncée au début du mois par le ministre de l'économie et des finances, M. Jacques Delors, n'entrera pas tout de suite en vigueur. La publication du décret nécessaire interviendra dans quelque temps seulement, afin de laisser aux épargnants qui peuvent répondre aux critères retenus le temps de transférer leurs économies sur les livrets roses, dont le taux d'intérêt est indexé sur le taux de l'inflation pour protéger l'épargne populaire.

La circonspection exprimée par *M. Mauroy à l'égard de la réduction* du taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne annoncée par M. Delors, le 6 janvier, devant les patrons réunis au forum *de l'Expansion* illustre une fois de plus les différences de « sensibilité », pour ne pas dire les clivages, qui se manifestent au sein du gouvernement dès qu'il s'agit de mettre en œuvre des décisions dont l'impopularité trouble les états-majors des partis de la majorité. *Répondant aux questions des journalistes au cours d'une* conversation à bâtons rompus, le premier ministre n'a pas dit que le *gouvernement envisage de revenir* sur la décision prise qui constitue l'une des principales clés d'une opération visant à anticiper, en 1983, sur les résultats de la politique anti-inflationniste (*le Monde* du 8 janvier). M. Mauroy a simplement souligné qu'il est conscient des effets négatifs pour l'image gouvernementale que l'annonce de cette décision a eus dans l'opinion publique. Il cherche donc à tempérer ces effets en laissant entendre que la réduction des taux d'intérêt pourrait être quelque peu différée, au moins jusqu'à ce que tous les petits épargnants soient pleinement informés des possibilités offertes par le fameux livret rose de protection de l'épargne populaire.

Pour justifier ce sursis, le premier ministre a précisé que deux millions d'épargnants seulement ont jusqu'à présent saisi cette possibilité, alors que le nombre des épargnants potentiellement concernés s'élève à seize millions de personnes. Quelle sera la durée du délai nécessaire pour mener à terme cette opération livret rose ? M. Mauroy est resté évasif : « *Quelques jours, quelques semaines, ou quelques mois.* » De quoi alimenter toutes les hypothèses.

Quitte à encourir le risque d'être taxé de démagogie électoraliste à l'approche des municipales, M. Mauroy a donc répondu positivement, sans attendre, aux regrets qui s'étaient exprimés, mercredi soir, au sein du bureau exécutif du P.S. (lequel avait estimé politiquement inopportune une telle réduction du taux d'intérêt), ainsi qu'aux préoccupations de certains autres membres du gouvernement (*le Monde* du 14 janvier). La manière détournée utilisée par le premier ministre pour annoncer le report de l'initiative de son ministre de l'économie et des finances traduit son souci de ne pas transformer cette question en une « affaire », d'autant moins que, sur le fond, MM. Mauroy et Delors ne s'oppposent pas du tout. Cette précaution de pure forme était illusoire, ainsi que de démontraient, dès vendredi matin, les réactions de la presse.

Dans son discours adressé à la presse, M. Mauroy a préféré insister naturellement sur le résultat de la lutte contre l'inflation en 1982, en soulignant que le bilan de celle-ci (+ 9,7 %) représente un « *succès* », qui vient démentir les présictions de l'opposition.

Un programme en six chapitres

Pour 1983, le programme de travail de l'hôtel Matignon comprend six chapitres :

1. *Reconstituer les conditions du développement économique* ». Le gouvernement examinera notamment *les moyens de rénover les structures du système bancaire et de l'appareil de distribution. Nous nous attaquerons*, dit M. Mauroy, *aux obstacles artificiels à l'expansion que représentent l'insuffisance de la concurrence ou l'existence de rofessions fermées* » ;

2. « *Orienter davantage les efforts de la nation vers les familles et les jeunes* ». En ce qui concerne les familles, les délibérations gouvernementales porteront, en particulier, *sur la réforme du financement des* prestations familiales et sur les mesures à prendre en faveur des familles dans le domaine du logement social (relance de la construction locative, politique en faveur des H.L.M., nouvelles formes de l'accession à la propriété). En ce qui concerne la jeunesse, le gouvernement procèdera notamment à une réforme du service national qui se traduira par l'avancement à dix-huit ans de l'âge d'appel sous les drapeaux.

3. « *Poursuivre l'équipement du pays et la modernisation des grands secteurs économiques* ». Un emprunt de 4 milliards de francs sera lancé pour financer la deuxième tranche du programme de grands travaux établi l'année dernière.

4. « *Mieux organiser la protection de la santé.* » Le gouvernement examinera notamment les problèmes de l'alcoolisme, de la réforme hospitalière, de la distribution des produits pharmaceutiques.

5. « *Assurer la protection des Français à l'extérieur et à l'intérieur.* ». Le conseil des ministres adoptera « *prochainement* » diverses propositions faisant suite aux travaux de la commission des maires mise en place pour étudier les problèmes de sécurité.

6. « *Garantir les libertés et le fonctionnement de la démocratie.* » Le gouvernement se propose, en particulier, d'améliorer le statut de la presse écrite et de réformer la partie générale du code pénal.

Dans sa conclusion, M. Mauroy a souligné les inconvénients inhérents à l'art de « *gouverner autrement* » dont il s'est fait le champion : « *Rien n'est plus difficile que de changer les habitudes et de réformer les institutions*, a-t-il déclaré. *On inquiète toujours. On inquiète ceux qui craignent de perdre un avantage ou un privilège, sans pour autant mobiliser ceux qui voient mal en quoi le changement va leur être bénéfique.* »

Faut-il pour autant, afin de rassurer, cultiver le pragmatisme au point d'apparaître fluctuant, comme c'est aujourd'hui le cas à propos de la réduction des taux d'intérêt de l'épargne ? En voulant rectifier le tir, il arrive qu'on subisse soi-même comme M. Mauroy en fait l'expérience en cette fin de semaine, les rudes conséquences d'un effet boomerang.

ALAIN ROLLAT.

L'alibi du livret rose

(*Suite de la première page.*)

Fort bien, mais ne peut on avancer que la meilleure publicité pour ce *nouvel instrument d'épargne populaire* était précisément, de moins rémunérer le livret A ? Ce serait une *incitation très « parlante »* et, disent les spécialistes en marketing, la meilleure. Quant à l'inflation, il est certain que, malgré les « bons résultats » de 1982, dus au blocage temporaire, les indices des deux derniers mois ne sont pas très favorables. Mais, en ce domaine, la psychologie est reine et une baisse du taux de l'épargne à court terme a une résonance indéniable dans l'opinion.

On peut, au surplus, se demander si, aujourd'hui, le meilleur refuge de *l'épargne populaire n'est pas le placement en obligations*, qui rapporte plus de 15 % par an pour le non-*imposé et dont le succès est de plus* en plus vif, comme le prouve le bond de 44 % effectué en 1982. Enfin, il convient de relever que les banques seront privées de l'abaissement du coût de leurs livrets (ce qui représente environ 0,10 % de leur taux de base) en contradiction avec ce qu'elles avaient obtenu la semaine dernière pour prix de la réduction de 0,50 % de leur taux de base.

Certes, la motivation politique a toujours été le fait des gouvernements avant le 10 mai 1981 comme après, mais une telle volte-face, à huit jours d'intervalle outre le désaveu infligé à *M. Delors*, donne l'impression d'une fâcheuse cacophonie, *et ôte une part de sa crédibilité à l'action du ministre* des finances et de l'économie, au moment où il est engagé dans une terrible partie. Qu'est-ce que deux mois, dira-t-on ? Mais, aujourd'hui plus que jamais, l'économie et la politique sont liées, et l'intérêt du pays exige que tous les moyens soient utilisés pour mener à bien, sans aucun retard, la « désinflation ».

FRANÇOIS RENARD.

« L'HUMANITÉ » : UNE SAGE DÉCISION

Pour Yves Dimicoli, dans *l'Humanité*, la décision de M. Mauroy est « *sage* ». Après avoir estimé que le raisonnement tenu par M. Delors pour justifier la baisse de 1 point du taux d'intérêt du livret A, « *n'était pas dénué de fondements* », il explique : « *Cependant, cette façon de procéder faisait, pour l'essentiel, prendre en charge le risque associé à un tel pari par des épargnants modestes et moyens. Le risque était, en l'occurrence, que l'objectif de 8 % d'inflation de hausses des prix en 1983 soit dépassé... et l'on sait combien patrons et riches s'y emploient.* »

Les mesures maintenues et les décisions différées

Parmi les mesures qui avaient été annoncées par M. Jacques Delors le jeudi 6 janvier au Forum de l'*Expansion*, avec effet au 16 janvier, une partie est maintenue, et l'autre différée.

CE QUI EST MAINTENU :

doublement du plafond des livrets d'épargne populaire (livret rose), porté de 10 000 F à 20 000 F (20 000 F à 40 000 F par ménage) pour les personnes exonérées d'impôt ou ne payant pas plus de 1 130 F d'impôt annuel, et la fixation à 8,50 % de *leur taux d'intérêt minimum* (l'indexation sur le taux d'inflation demeurant la règle). Ces mesures *ont fait l'objet d'un décret paru* au *Journal officiel* du 14 janvier.

● La réduction du taux de *base des banques, ramené dès le* lundi 10 janvier de 12,75 % à 12,25 %, compensée partielle*ment par une diminution du taux* de leurs réserves obligatoires (2,50 % contre 4,25 % pour les dépôts à vue et 0,25 % contre 0,50 % pour les dépôts à terme).

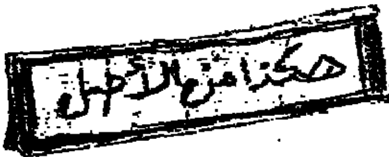
● La diminution de 1 point du taux moyen des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP), ramené de 12,60 % à 11,60 %.

CE QUI EST DIFFÉRÉ :

● La diminution du taux d'intérêt (7,50 % contre 8,50 %) de l'ensemble des livrets, livrets A et B des caisses d'épargne, livret bleu du Crédit mutuel et livret des banques.

● L'élévation du plafond (57 000 F contre 49 000 F pour les livrets A et 57 000 F contre 45 000 F pour les livrets bleus.

● La diminution du taux d'intérêt des bons du Trésor à cinq ans et des produits analogues (13 % contre 14 %).



POLITIQUE

REÇU PAR M. REAGAN

M. Chirac a plaidé pour une plus grande solidarité atlantique

M. Jacques Chirac s'est donné un surnom. « *Je suis l'anti-Vogel de l'Europe* », a-t-il déclaré à Washington, jeudi 13 janvier, soulignant par là que ses positions sur la défense du continent étaient « *à l'inverse* » de celles du candidat social-démocrate à la chancellerie ouest-allemande. Le maire de Paris a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de « *renforcer la solidarité des nations libres de part et d'autre de l'Atlantique* ». Il ne faut pas, selon lui, confondre l'« *essentiel* » avec des divergences qui relèvent de l'« *accessoire* », comme le conflit sur le gazoduc euro-sibérien.

M. Chirac achève, ce vendredi 14 janvier, une visite de quatre jours aux États-Unis. Il est attendu samedi matin à Paris.

De notre correspondant

Washington. – Toute la visite de M. Chirac aux Etats-Unis a été construite autour d'une quinzaine de minutes d'entretien avec le président Reagan à la Maison Blanche. Cette rencontre avait été demandée par le maire de Paris et obtenue sans difficulté. Il est de tradition ici de réserver un tel traitement aux principaux chefs de l'opposition des grands pays alliés. M. Vogel avait été reçu, lui aussi, dans le bureau ovale le 7 janvier, comme d'ailleurs M. Mitterrand sous la présidence Carter.

Habilement, les collaborateurs de M. Chirac ont réussi à monter en épingle cette brève entrevue à la Maison Blanche et à la compléter par une série d'entretiens au plus haut niveau : vice-président, secrétaire d'Etat, secrétaire au Trésor, secrétaire à la défense... Avec les compléments d'usage : conférence à l'Institut des études stratégiques de l'université de Georgetown, petit déjeuner à la revue *Foreign Policy*, réceptions au *New York Times* et au *Washington Post*. Il ne manquait que les leaders du parti démocrate, qui s'étaient fait excuser pour des raisons diverses.

Du côté américain, on n'attendait pas grand-chose de cette visite, et on savait par avance qu'elle serait utilisée en France à des fins politiques. C'est la loi du genre. Des dirigeants de toute la planète vont souvent à Washington comme au Vatican pour une simple photographie à la sortie... En tant qu'ancien premier ministre, M. Chirac méritait en tout cas des égards. Et, naturellement, on ne pouvait négliger un prétendant à la présidence de la République, dont les idées économiques ne paraissent pas très éloignées du reaganisme.

M. Chirac affirme être venu à Washington pour s'informer et pour « *apporter le témoignage que la France est consciente de ses devoirs* ». Il s'est interdit les déclarations de politique intérieure et a évité la polémique. « *J'ai fait remarquer au président Reagan*, a-t-il dit, *que si la France n'est pas un allié facile, parce que très attentive à tout ce qui touche à son indépendance au point d'être ombrageuse, elle reste l'allié le plus sûr et le plus responsable des États-Unis lorsqu'il y a quelque chose de grave. On l'a vu depuis la crise de Cuba jusqu'à la décision, actuellement, du chef de l'État sur les missiles américains en Europe. Qu'elle soit gouvernée par les gaullistes, les giscardiens ou les socialistes, il y a là une constante qui mérite réflexion.* »

L'entretien avec M. Reagan a porté sur les relations atlantiques en général, le Proche-Orient et la guerre irano-irakienne, ses autres entretiens à Washington n'ont pas rendu le maire de Paris très optimiste sur les perspectives économiques, ni aussi enthousiaste que jadis sur les « reagonomics ». « *Je ne crois pas beaucoup à la reprise*, a-t-il dit au cours d'une rencontre avec la presse française. *Si elle se fait, ce sera par des trucs. Elle ne peut être que de faible ampleur et de courte durée.* »

La nécessité du « couplage »

C'est un discours global sur les rapports atlantiques et la défense de l'Europe que M. Chirac a prononcé jeudi à l'Institut d'études stratégiques de l'université de Georgetown. Passant en revue les crises de toutes sortes qui secouent « *nos pays libres* », il a évoqué d'abord les responsabilités des États-Unis, pour constater : « *Il en résulte une crise de confiance entre Occidentaux dont la manifestation la plus inquiétante est la tentation neutraliste et pacifiste qui se développe actuellement dans un certain nombre de pays.* » Tentation dont « *la France heureusement est épargnée* ».

Il faut, selon M. Chirac, maintenir à tout prix l'alliance atlantique. Une plus grande solidarité implique le rejet des solutions illusoires : « *Il n'y a pas de sécurité des États-Unis sans sécurité de l'Europe, et il n'y a pas non plus de sécurité de l'Europe sans force des États-Unis. Dans ce sens, tout doit être fait pour améliorer l'indispensable* « couplage » *entre le système stratégique des Etats-Unis et la défense de l'Europe.* » Les alliés de l'Amérique ont besoin d'être sûrs qu'ils seront défendus en cas d'attaque ennemie : « *Le lien automatique entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis doit être réaffirmé sans ambiguïté* », a précisé M. Chirac.

Le maire de Paris souhaite que tous les gouvernements européens discutent d'abord entre eux, puis avec Washington, des moyens de moderniser l'alliance atlantique et de lui donner un nouvel élan. Cinq initiatives lui paraissent nécessaires :

1. Une déclaration européenne affirmant « *l'intérêt vital du maintien des troupes américaines en Europe* ».

2. Une approbation « *renouvelée et sans réticence* » des pays d'Europe occidentale à l'installation des fusées Pershing 2 et Cruise.

3. Un renforcement de leurs moyens de défense et de leurs budgets militaires, souvent trop faibles.

4. Un engagement américain de ne discuter avec les Sviétiques des problèmes nucléaires qu'après une concertation avec les Européens.

5. Un engagement des Etats-Unis « *sans ambiguïté ni équivoque* » de défendre le territoire européen « *aussi rapidement et aussi efficacement* » que le leur.

Est-ce encore du gaullisme ? A-t-on demandé à M. Chirac. Il a répliqué que « *la communauté de destin* » entre l'Europe et les Etats-Unis n'avait pas été inventée par lui-même mais par le général de Gaulle. Et, dans une réponse à une question similaire, posée par le *Washington Post* : « *Le gaullisme est une pensée pragmatique, non doctrinale. Elle a changé quand le monde a changé. Nul ne sait ce que le général de Gaulle dirait aujourd'hui, mais je crois qu'il dirait la même chose que moi.* »

Le dirigeant du R.P.R. a synthétisé sa pensée en ces termes devant la presse française : « *Il n'y a pas d'antinomie entre l'affirmation de la solidarité des nations libres en période de crise et l'affirmation de l'indépendance nationale. Aujourd'hui, je suis prêt à des compromis sur l'accessoire que je n'accepterais pas si l'essentiel n'était en jeu.* »

ROBERT SOLÉ.

En Nouvelle-Calédonie

• Dix-huit personnes inculpées.

• Manifestations dans le calme à Nouméa et à La Foa.

Dix-huit Mélanésiens, dont une femme, ont été inculpés jeudi 13 janvier à Nouméa pour leur participation à l'embuscade de La Foa, lundi 10 janvier, au cours de laquelle deux gendarmes mobiles ont été tués et six autres personnes blessées. Le procureur de la République a précisé que dix Mélanésiens, parmi lesquels les deux chefs de tribus, de Koindé et Ouipoin ont été inculpés d'assassinat et tentatives d'assassinat, et huit autres pour dégradation de véhicules avec attroupement armé. Le magistrat a ajouté que de fortes présomptions pèsent sur un des inculpés, qui serait seul l'auteur des coups de feu mortels ; les deux gendarmes ont, en effet, été tués par des balles de calibre 7,62, correspondant à une carabine Winchester que cet homme a avoué avoir utilisé. Son identité n'a pas été révélée.

Avant les obsèques des deux gendarmes, qui se dérouleront samedi 15 janvier dans la cathédrale de Nouméa, après une brève cérémonie militaire, une certaine tension est perceptible dans le centre-ville, qui subit une vague de chaleur sans équivalent depuis dix ans.

Le haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Jacques Roynette, a fait part de ses inquiétudes jeudi « *devant les éventuelles provocations* », mais il a affirmé qu'il ne « *réglerait pas la situation calédonienne à coups de gendarmes* ».

Une manifestation de L.K.S. (Libération kanak socialiste) s'est déroulée jeudi 13 janvier au soir, dans le calme, place des Cocotiers, au centre de Nouméa. Les trois cents manifestants protestaient contre le « pouvoir colonial », et son système de développement qui, selon eux, provoque la pollution des rivières.

Quelque quatre mille à cinq mille personnes, selon les observateurs, ont assisté vendredi 14 janvier à une cérémonie de dépôt de gerbes au monument aux morts de Nouméa. Cette manifestation, qui s'est déroulée dans le calme, s'est tenue à l'appel du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (R.P.C.R.). Le député Jacques Lafleur (R.P.R.) et M. Roger Laroque, maire (R.P.R.) de Nouméa, ont solennellement déposé une gerbe « *en hommage à la mémoire des gendarmes lâchement assassinés* ».

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Hautes-Pyrénées : comme à Lourdes, les radicaux de gauche veulent faire cavalier seul à Tarbes

De notre correspondant

Tarbes. – Les sections de Tarbes du P.S. et du P.C. ont rendu public, jeudi 13 janvier, leur désaccord avec la section des radicaux de gauche.

Il paraît vraisemblable que le M.R.G. constituera sa propre liste, avec à sa tête M. Jean Duprat, technicien de la Compagnie d'aménagement des côteaux de Gascogne, adjoint au maire et suppléant de M. François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme.

Les sections socialiste et communiste de la ville, qui ont l'intention d'aller à la bataille derrière le maire sortant communiste, M. Chastellain, soulignent que les radicaux de gauche ont pris l'initiative « *de quitter dès le 12 novembre la table des négociations* ». Le M.R.G. posait alors « *comme préalable à toute discussion que sa représentativité au sein de la majorité municipale ne soit en aucun cas inférieure à celle qui était la sienne dans le conseil municipal sortant, tant au plan du nombre des conseillers* (1) *que de celui des adjoints* ».

Le P.C. et le P.S. demandaient, pour leur part, « *qu'on tienne compte des évolutions du corps électoral intervenues depuis 1977* ». Plusieurs concessions ont été faites : le P.C. acceptait de voir sa représentation au conseil municipal passer de dix-huit à quinze et le P.S. de ne pas retenir comme seul critère pour la constitution des listes les résultats des précédents scrutins. Communistes et socialistes tarbais estiment que leur dernière proposition (cinq candidats radicaux de gauche susceptibles d'être élus) permettait au M.R.G. d'affirmer « *sa spécificité dans la poursuite de l'œuvre commune* ». Soulignant qu'aucun esprit de domination ne saurait être invoqué, le P.S. et le P.C. regrettent « *que cet effort se soit heurté à une nouvelle fin de non-recevoir.* »

G. D.

(1) Les radicaux de gauche détiennent huit sièges dans le conseil sortant.

Les trotskistes de la L.C.R. et de L.O. présenteront des listes communes

La Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.) et Lutte ouvrière (L.O.) vont présenter des listes communes aux élections municipales dans une cinquantaine de villes de province et dans une vingtaine de communes de la région parisienne, ont indiqué, jeudi 13 janvier, au cours d'une conférence de presse commune, M. Alain Krivine et Mme Arlette Laguiller.

Ces deux mouvements trotskistes font, en effet, la même analyse. Dans l'accord qu'ils viennent de signer, ils écrivent notamment : les dirigeants du P.S. et du P.C.F. « *se sont mis à attaquer ouvertement les conditions d'existence de toute la population laborieuse, y compris des plus défavorisés. (...) Tout ce qui est pris dans la poche des travailleurs va dans celle des possédants. (...) Le gouvernement continue de tenir les peuples des prétendus TOM-DOM sous la coupe de la colonisation française. (...) Les travailleurs qui ont voulu le changement le 10 mai, les électeurs de gauche, ne peuvent se reconnaître dans cette politique. Ils ne peuvent pas se sentir solidaires de ce gouvernement qui leur réserve tous les mauvais coups* ».

M. Krivine devrait être candidat à Saint-Denis, Mme Laguiller aux Lilas, deux villes de Seine-Saint-Denis ; ils ont annoncé que des militants du P.S.U. figureraient sur leur liste à Brest et des « communistes critiques » à Alençon.

L'accord n'est pas total, « *sinon nous serions dans la même organisation* », a expliqué M. Krivine ; ainsi, là où il n'y aura pas de listes « révolutionnaires », L.O. préconise « *la grève du vote* », « *parce que le résultat des élections ne changera rien* », a affirmé Mme Laguiller ; la L.C.R. appelle, elle, à voter pour les listes de gauche « *afin d'éviter un retour de la droite* ».

• *M. Gaston Defferre*, qui était venu soutenir, à Perpignan, la candidature à la mairie de Mme Renée Soum, député socialiste, a déclaré, jeudi 13 janvier : « *Les socialistes ne savent pas expliquer comme il faut ce que nous faisons ; nous n'avons pas le sens de la propagande* », ajoutant, « *à quelques exceptions près, la presse est aux mains de la droite.* »

• *Selon un sondage réalisé par l'IFOP*, du 4 au 11 janvier, auprès d'un échantillon représentatif de mille six cent dix-neuf personnes âgées de dix-huit ans et plus, et publié dans *France-Soir* daté 14 janvier, les cotes de popularité du président de la République et du premier ministre se sont redressées. M. François Mitterrand gagne deux points (39 % des personnes interrogées se déclarent « satisfaites » contre 37 % en décembre) et M. Pierre Mauroy en gagne trois (36 % de « satisfaits » contre 33 % précédemment). Toutefois le pourcentage des « mécontents », bien qu'en légère baisse, reste supérieur à celui des « satisfaits ». 42 % se déclarent « mécontents » du président de la République (46 % au mois de décembre) et 43 % du premier ministre (au lieu de 48 % précédemment).

• *Les P.M.E. et les élections municipales.* – M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.), a présenté le vendredi 14 janvier à Paris la plate-forme électorale des « *représentants de l'entreprise libre et indépendante* » aux prochaines élections municipales. M. Bernasconi appelle les chefs d'entreprise à se présenter. Il souhaite qu'un ou deux « *patrons à risque* » parviennent à siéger dans les futurs conseils comme « *gestionnaires du quotidien* ». (C.G.P.M.E.), 1, avenue du Général-de-Gaulle, 92806 Puteaux-Cedex ; Tél. : 772-28-55).

Le Monde

société

JUSTICE

LE PROCÈS D'UNE DÉCONFITURE A MULHOUSE

L'aveuglement des amis des Schlumpf

Mulhouse. – *C'est entendu, ce « procès Schlumpf » devant le tribunal de grande instance de Mulhouse sans les frères Schlumpf prudemment demeurés dans leur retraite de Bâle, n'a sûrement pas le même relief qu'il aurait eu avec eux. Avec Fritz surtout, âme de toute l'affaire à côté duquel on nous a appris que son aîné Hans n'était guère autre chose qu'une sorte de prince consort. Avec Fritz, qui, lui, tapait du poing sur la table, levait au bout de vingt minutes les séances du comité d'entreprise pour peu que lui déplaise une intervention.*

Il n'empêche qu'au bout de douze heures de cette audience-marathon du 13 janvier, menée par M. François-Régis Croze, *président infatigable* autant que subtil, on a une connaissance bien meilleure de ce dossier pénal d'abus de biens sociaux *qui consistèrent surtout* à vider de leur substance les entreprises du groupe pour réaliser ce fameux musée de voitures anciennes *(le Monde* du 14 janvier).

Et, pour les salariés sans emploi, ces « Schlumpf » comme on les appelle, frères en infortune des « Lip » de Besançon, il n'était pas non plus indifférent de voir enfin venir au grand jour de l'audience publique l'histoire ahurissante de cette déconfiture.

De notre envoyé spécial

Car, si les Schlumpf font défaut, il y a quand même ces cinq autres *prévenus qui doivent dire pourquoi* ils ont consenti d'une manière ou d'une autre à leur *prêter* la main. Les commissaires aux comptes d'abord, MM. Joseph Perring et Jean-Louis Schueller, qui n'ont rien signalé au parquet d'une *situation* qu'ils avaient pourtant mission d'observer et de contrôler. M. Perring s'est fait fortement houspillé, et il y avait de quoi. C'est sous son mandat, achevé en 1974, que furent, en effet, accomplies les fautes les plus évidentes. C'était le temps où l'on faisait travailler les ouvriers de la filature de Malmerspach comme ceux de la Heilmann Koechlin et Cie (H.K.C.) à la rénovation des voitures anciennes, à l'aménagement du musée qui devait les abriter, activités ayant assurément peu de rapport avec l'objet social d'entreprises de textiles.

« S'il y a eu un aveugle et qui revendique son aveuglement, c'est bien vous », a dit le président à ce *septuagénaire, qui a laissé* dire, se contentant de mettre en avant son *« honneur »* et sa *« conscience professionnelle »*.

Le cas de M. Jean-Louis Schueller, arrivé en 1974, est plus délicat. Il peut soutenir que, dans les deux dernières années qui précédèrent la catastrophe, il n'y eut presque plus de rénovation de voitures. Il peut invoquer aussi l'*« héritage reçu »*. Pourtant, cet héritage même ne permettait-il pas de flairer anguille sous roche ? Dire encore que H.K.C. avait modifié son objet social pour l'orienter vers l'activité immobilière. Dire surtout qu'il ne pouvait pas être plus exigeant que l'administration fiscale, qui, pour sa part, avait ordonné certains redressements d'impôts mais sans juger que les raisons *qui les avaient* motivés *étaient aussi* mauvaises qu'on devait le découvrir puisqu'elle demanda même aux frères Schlumpf de continuer justement ces opérations appelées aujourd'hui abus de biens sociaux pour peu qu'elle puisse *prélever son* dû. Cela sera-t-il suffisant pour dédouaner M. Schueller ?

En revanche, comment pourrait-on absoudre M. Jean-Paul Lehoucq, un cadre de Schlumpf qui se prêta à des transferts de titres fictifs, le doigt sur la couture du pantalon, et M. Jean-Pierre Mouchené, P.-D. G. d'une entreprise du groupe, qui fit de même *« sans se poser de questions »*, permettant ainsi, par des jeux d'écritures, de faire croire saine une situation de plus en plus obérée.

L'amère consolation des salariés

Mais, si MM. Lehoucq et Mouchené peuvent être tenus pour des hommes de paille, ce dont ils se défendent au reste mollement, bien différente est la position de M. Emile Van de Putte, inculpé lui-aussi de complicité pour avoir accepté des cessions d'actions à première vue singulières. Car M. Van de Putte, âgé aujourd'hui de soixante-dix-neuf ans, est, lui aussi, un capitaine d'industrie, une locomotive de l'industrie lainière dans le Nord. Contemporain des Schlumpf, il a connu Fritz dès son plus jeune âge. Il l'a même aidé à démarrer, fasciné qu'il fut par son dynamisme, sa capacité de travail.

Il le voyait reprendre d'année en année des sociétés, les remettre sur pied en deux ans, embaucher à tour de bras. Alors, quand Fritz lui proposa, après la guerre, une association, il donna son accord. Leurs liens se resserrèrent. Ils s'appelaient par leurs prénoms mais sans se tutoyer, précise M. Van de Putte. Et, lorsqu'un jour Fritz lui demanda d'acheter des actions pour les revendre le jour même à une de ses sociétés, celle d'Erstein, il accepta : *« Je n'ai pas vu le mal. Ce n'était pas autre chose qu'un portage de parts momentané, ce qui n'a rien d'illégal. »*

Mais il y a, dans le cas de M. Van de Putte, un autre aspect. Ce prévenu d'aujourd'hui, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Mérite, ancien conseiller du commerce extérieur, maître de cinq filatures et qui a une carte de visite à n'en plus finir, fut l'homme qui, après la chute des Schlumpf, vit s'accrocher à ses basques l'Alsace tout entière. On le suppliait de tenter l'impossible pour sauver les emplois. Et ce n'est pas sans un certain plaisir qu'il a rappelé cette période où c'était à qui l'embrasserait et le remercierait.

Ainsi s'expriment les premiers rôles. Les anciens salariés des Schlumpf, sans emploi, toute aide aujourd'hui épuisée, vivant seulement des quelques subsides que leur verse la C.F.D.T., n'avaient, pour leur part, pas tant de choses à dire. Ils n'avaient à exprimer que le morne quotidien de leur état de chômeurs, et ensuite à écouter, en consolation, les déclarations de ceux qui menèrent le combat pour eux, comme M. Jean Kaspar et les anciens des différents comités d'entreprise. C'est pour eux aussi qu'ont plaidé, en qualité de partie civile, Mes Paul Prompt et Herr, et aussi pour qu'à l'avenir *« les autorités et les parquets prêtent un peu plus d'attention aux inquiétudes des syndicats qui, dans cette affaire, avaient annoncé malheureusement, dès 1971, ce que risquait d'être la suite »*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'épouse de M. Sigala a été inculpée

Mme Marie Sigala, trente-cinq ans, épouse de M. Claude Sigala, quarante ans, dirigeant du lieu de vie le Coral à Aimargues (Gard), a été inculpée, jeudi 13 janvier, par M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris, *« d'excitation de mineurs à la débauche »* et *« d'attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de moins de quinze ans »*. Mme Sigala fait l'objet des mêmes inculpations que huit autres personnes impliquées dans cette affaire de pédophilie.

M. Salzmann aurait pris sa décision après avoir entendu un jeune enfant, Aurélien L., six ans et demi, qui a séjourné plus de deux ans au Coral. Aurélien aurait mis en cause directement Mme Sigala. Celle-ci, laissée en liberté sous contrôle judiciaire, a déclaré à la sortie du cabinet d'instruction : *« Il est vraiment pénible pour moi, simple mère de famille, d'être l'objet d'accusations odieuses. Mes trois filles en seront fort perturbées. »*

A Agen

Le meurtre « très ordinaire » de Claude Henri-Mathais

Agen. – Le mystère entourant les circonstances et surtout les causes du meurtre de Claude-Henri Mathais, ce militant antinucléaire, ardent animateur de la lutte menée de Toulouse à Agen contre la construction de la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), est aujourd'hui totalement levé (nos dernières éditions). Son meurtrier présumé, M. Floréal Bujan, *trente-neuf ans, directeur d'une société de sonorisation* à Agen (Lot-et-Garonne) a été inculpé, jeudi 13 janvier, d'homicide *volontaire par le juge d'instruction et écroué à la maison d'arrêt* d'Agen.

De notre correspondant

La *vérité tout à fait ordinaire*, tristement ordinaire de ce fait divers banal, a constitué une surprise de taille en Agenais, où, sous les ordres du commissaire Quillé, une dizaine d'inspecteurs de la brigade criminelle de Toulouse travaillaient minutieusement depuis les premiers jours de décembre. Claude-Henri Mathais avait disparu sans laisser de traces depuis le 10 novembre. Très vite ses familiers, camarades de travail ou militants s'étaient étonnés de son absence. Un peu plus tard, lorsque le corps de Claude-Henri Mathais *avait été repêché le 8 décembre en* Garonne près de Langon, et que l'on *se fut aperçu qu'il s'agissait* d'un meurtre, toutes sortes d'hypothèses *avaient été échafaudées (le Monde* du 21 décembre). Agression mortelle à *l'égard d'un homosexuel* ? « Liquidation » d'un militant nucléaire actif ?

Les nombreux amis de Claude-Henri *Mathais avaient aussitôt opté* pour cette seconde hypothèse. Multipliant conférences de presse et déclarations, dont certaines avaient mis en cause le gouvernement, ils menaient à Agen une enquête parallèle afin, expliquaient-ils, d'éviter que cette affaire ne soit *« étouffée »*. Très vite, l'activité des différents comités Claude-Henri Mathais prit l'allure d'une véritable campagne.

Ce climat de défiance a-t-il stimulé les inspecteurs de la P. J. chargés de l'enquête sur commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction Gérard Albigé ? Stimulé et agacé, cela ne fait aucun doute. La *police en tout cas ne dissimulait pas* sa satisfaction, jeudi matin, lorsque *le substitut du procureur de la République* d'Agen, M. Michel Gourg, *a annoncé l'arrestation du meurtrier* de Claude-Henri Mathais.

Une dispute banale

Claude-Henri Mathais a été tué par son employeur, Floréal Bujan, trente-neuf ans, lui-même militant antinucléaire. C'est au cours d'une banale dispute ayant éclaté à propos de la société Sonolux, qu'il dirigeait et *que Claude-Henri Mathais*, salarié non déclaré, envisageait de quitter *pour monter une affaire concurrente*, que Floréal Bujan a porté les coups *mortels à son rival*.

M. Floréal Bujan a « craqué » au *moment où les policiers* l'ont « serré » avec une conviction qui *n'était que feinte, à propos d'une minuscule* trace découverte sur la moquette de son bureau. *« C'est du sang, du sang de Mathais »*, ont prétendu les enquêteurs alors qu'ils n'avaient à ce moment-là aucune certitude. Et Floréal Bujan a avoué. Il s'est libéré, soulagé du poids d'un énorme secret, porté sans défaillance pendant trois mois au milieu des amis de Claude-Henri Mathais. Les policiers, il faut le préciser, n'étaient pas moins soulagés que lui, mais d'une autre manière. Ils apprirent en effet, un peu plus tard, aux résultats des laboratoires, que la trace de sang n'avait rien à voir avec l'affaire. Il s'agissait du sang d'un chien blessé accidentellement.

HUBERT BARAT.

SPORTS

Le rallye Paris-Alger-Dakar

Plusieurs concurrents n'ont pas rejoint Niamey

Niamey (Niger) – *(A.F.P.)* – Deux semaines après le départ, place de la Concorde, à Paris, le rallye Paris-Alger-Dakar est entré, jeudi 13 janvier, de plain-pied dans le domaine du fait divers, avec l'étape Agadès (Niger)-Khorhogo (Côte-d'Ivoire) longue de 2 400 kilomètres, marquée à Niamey par une première halte de repos de quatre heures.

Le vent de sable qui a soufflé en tempête pendant deux jours dans le *désert* du Ténéré et dans la région d'Agadès a provoqué la disparition *de plusieurs concurrents*. Neuf voitures, dont celles de Bernadette *Sacy-Christine Caron*, et *deux* motos, celles de Philippe Vassard et de *Gilles* Desheules, *manquaient* à l'appel, à Niamey.

Tout ce que Paris-Dakar compte comme avions de recherche a été mis en alerte pour localiser les égarés qui ont passé la nuit hors de la piste.

L'hélicoptère de M. Thierry Sabine, l'oganisateur du rallye, a été endommagé, jeudi, au cours d'un atterrissage, et ne participera peut-être pas, ce vendredi, aux recherches. Le second hélicoptère d'assistance médicale a été bloqué, près de l'arbre du Ténéré, à 300 kilomètres d'Agadès, où il attendait l'arrivée d'un camion de ravitaillement en kérozène.

Hors-d'œuvre de l'étape-marathon qui prendra fin samedi 15 janvier, l'épreuve spéciale Agadès-In-Gall a été gagnée, dans la *catégorie des automobiles, par* Trossat-Briavoine (Lada), devant Ickx-Brasseur (*Mercedes*) et Metge-Gillot (Range-Rover).

Ickx garde la première place au classement général, avec un temps de 9 h 38 min. 49 sec., devant Trossat, 10 h 53 min. 58 sec., et Metge, 12 h 5 min. 41 sec.

Aucun classement des motos – dont le départ, chaque matin, est donné avant *celui des automobiles* – n'a pu être établi en raison de l'absence du véhicule de contrôle de *passage, pris dans la tempête de* vent de sable.

Au classement général, Hubert Auriol (B.M.W.) est toujours en tête devant Patrick Drobecq (Honda) et Olivier Kirkpatrick (Yamaha).

POLICE

LA RÉORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DE M. MITTERRAND

Un président très protégé

Il fallait s'y attendre : la réorganisation de la sécurité personnelle du président de la République est *accueillie par les* commentaires amers de certains syndicats de policiers. On *« privilégie une nouvelle fois la gendarmerie d'essence militaire »*, disent les inspecteurs en civil ; les policiers sont transformés *« en simple intendants »*, ajoute la C.G.C. Ne veut-on pas *« donner des gages à la gendarmerie nationale dans la perspective du maintien de l'ordre à l'occasion de graves troubles sociaux »*, renchérissent les mêmes.

Commentaires sans doute excessifs, bien que le désaveu ne *soit pas niable. Des policiers* participeront certes, toujours, aux côtés de gendarmes et sous leur direction, à la protection rapprochée de M. Mitterrand, mais ils seront détachés de leur service d'origine, désormais dessaisi de ces tâches *(le Monde* du 14 janvier). Les attributions du service des voyages officiels et de la protection des hautes personnalités, *dit service des « V.O. »*, sont, en effet, depuis le décret paru au *Journal officiel* du 13 janvier, limitées à trois domaines : *« Les mesures générales concernant la sécurité du président de la République ; la protection des hautes personnalités françaises et étrangères ; l'organisation des voyages officiels. »* La *« protection personnelle et immédiate du président de la République sur le territoire national ou lors de ses déplacements à l'étranger »* est, en revanche, du ressort du *« groupe de sécurité de la présidence de la République »*, dont les personnels *« sont mis à la disposition de celui-ci par la gendarmerie et la police nationales »*.

Un arrêté commun du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, *du ministre de la défense* et du secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, fixera l'organisation et les conditions de fonctionnement de ce *« groupe de sécurité »*.

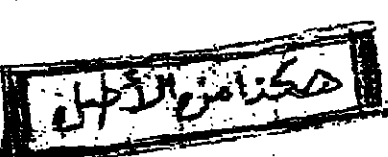
En fait, comme nous l'avions indiqué, ce groupe, qui devrait fonctionner dès le voyage de M. Mitterrand dans trois pays africains, est dirigé par le capitaine de gendarmerie Le Caro et mêle quelque vingt-cinq gendarmes sélectionnés au sein du G.I.G.N. *(Groupe d'intervention* de la gendarmerie nationale) à un nombre équivalent de commissaires et d'inspecteurs issus des « V.O. ». Il n'a en charge, précise-t-on, que le *« périmètre rapproché »* autour du président de la République, *les « V.O. »* assurant, comme hier, l'ensem*ble de la maintenante à l'entour :* organisation du voyage, contrôle du parcours, repérage des lieux.

Les réserves de la police

Bien qu'à l'Élysée on tienne à *préciser qu'il ne s'agit « aucunement d'une mesure de défiance à l'égard de la police nationale »*, cette réorganisation a, semble-t-il, suscité des réserves dans l'entourage de M. Franceschi, secrétaire d'État chargé de la sécurité publique : certains s'y sont étonnés que M. Mitterrand n'ait jamais fait part de critiques précises à l'encontre des personnels des « V.O. » *chargés de sa protection*. Ils ont aussi craint que *cette décision* ne ravive les *susceptibilités corporatistes* des policiers.

A l'Élysée, *on confirme cependant* que des *« failles »* ont bien été relevées dans le dispositif de protection et que la nécessité d'avoir recours à des hommes *« spécialement entraînés »* pour une tâche *« presque militaire »* s'imposait. On manifeste également un certain étonnement devant le *« peu de discrétion »* régnant au sein d'une police nationale que l'on tient à *« dépolitiser » : « aucune fuite »* durant les six mois de formation des gendarmes recrutés, dès juillet, pour ce « groupe de protection » ; *« des fuites »*, en revanche, dès que le projet de réorga*nisation a été soumis, en* décembre, aux services de police concernés. *De quoi, laisse-t-on* entendre, être méfiant.

EDWY PLENEL.



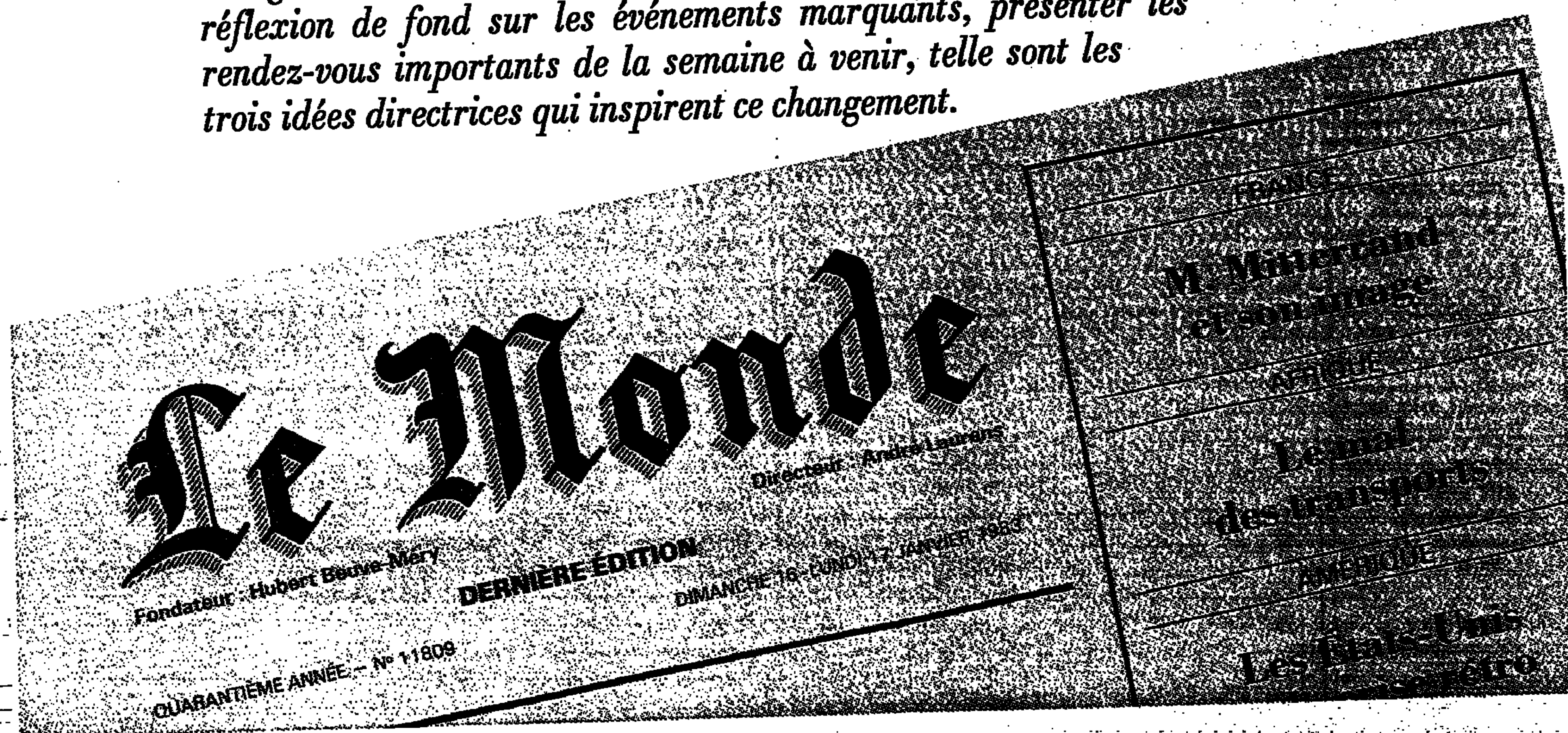
SAMEDI DIMANCHE

- Les États-Unis et la crise rétro
- Un militant de l'E.T.A. parle
- La République face aux violents
- Corte, en Corse
- La maîtrise sur le gril dans l'automobile

Une nouvelle lecture de l'actualité pour le week-end

Dès samedi, le Monde *change la présentation de son édition du 6e jour pour vous proposer, pendant le week-end, une nouvelle lecture de l'actualité.*

Elargir la couverture de l'information internationale, développer une réflexion de fond sur les événements marquants, présenter les rendez-vous importants de la semaine à venir, telle sont les trois idées directrices qui inspirent ce changement.


Le Monde
Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens
DERNIÈRE ÉDITION
DIMANCHE 16 - LUNDI 17 JANVIER 1983
QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11809

هكذا من الأصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

TOUTES VOILES DEHORS

FUNBOARD

LA PLANCHE A DÉFERLANTES

LA planche à voile prendrait-elle une nouvelle image de marque ? Partout on ne parle plus que de funboard. Funboard ? Une traduction littérale n'apporte rien : « planche de plaisir »... comme si l'on faisait de la planche à voile pour autre chose que son plaisir !

En réalité, avant même que le mot n'atteignît nos rivages, on pratiquait déjà le funboard lorsque, un jour de brise, on se contentait de tirer bord de largue sur bord de largue à la recherche de l'allure permettant la plus folle vitesse. Dans le fond, c'est cela, le funboard : chercher les conditions de navigation qui apportent les sensations les plus fortes.

Sans doute parle-t-on de « planche de plaisir » par opposition à la régate classique, qui oblige à naviguer aussi bien aux allures du plus près qu'aux allures portantes.

Quelles qualités exige-t-on d'un funboard ? Aller vite dans la brise aux allures portantes, tout en restant très maniable, car qui dit vent fort dit vagues. Partant de ces données, on a conçu des engins légers, et pour cela de dimensions le plus réduites possible. En fait, la planche de funboard n'a pas besoin de volume, puisque, tel un ski nautique, c'est sa vitesse qui la maintient en sustentation ; de plus, c'est à sa faible longueur que tient sa facilité d'évolution dans les vagues. Ainsi, on en est revenu ni plus ni moins au surf ! Certains vont même jusqu'à affirmer que le premier funboard fut le... Windsurfer lui-même.

Toutefois, pour les mêmes éléments de base : vent, vitesse, vague, le funboard recouvre des disciplines différentes. Ce peut être le plaisir de sauter les vagues quand on quitte la plage, pour les « surfer » en revenant ; ce peut être d'utiliser une mer formée comme un champ de courses à obstacles, auquel cas il s'agit au contraire de ne pas décoller sur les vagues afin de conserver toute sa vitesse. D'ailleurs, la vitesse pure compte aussi parmi les disciplines du funboard, nécessitant, une fois n'est pas coutume, des eaux plates. Tout est permis, et il faudrait ajouter que, dans tous les jeux de la vitesse et de la vague, on recherche toujours l'esthétique, qui, de plus, correspond à l'efficacité.

A ce sujet, le funboard jette aux oubliettes plusieurs techniques de la planche classique. Finie l'inesthétique silhouette du planchiste arc-bouté pour sortir sa voile de l'eau, car les formes d'un funboard permettent rarement de se tenir debout sur le flotteur à l'arrêt. La nouvelle méthode consiste donc à se coucher dans l'eau sous le gréement et à se laisser soulever par le vent, ce qu'on appelle water-start. Pour la même raison, il n'est pas question non plus de virer de bord en passant devant le mât. Il faut donc empanner, dans une gerbe d'écume, comme un skieur dans la poudreuse.

Sous la même appellation, on trouve des funboards très différents, que l'on pourrait, schématiquement, diviser en deux familles. La première comprend des planches courtes (moins de 3,30 m, alors qu'une planche classique en fait 3,90) et de très faible volume. Ces planches ont pour programme la navigation « évolutive », pour employer un terme de ski, dans les vagues. Tout comme les surfs, les flotteurs sont équipés d'un ou plusieurs ailerons, mais pas d'une dérive : pas question de naviguer efficacement contre le vent. D'autre part, par vent de moins de force 3-4, ils ne peuvent atteindre une vitesse suffisante pour flotter. Les funboards courts ne s'adressent donc qu'à des planchistes assez confirmés pour ne pas se laisser entraîner au large... et capables de rentrer à la nage si le vent tombe.

Moins extrêmes, les funboards polyvalents, dits Panam, sont plus longs et plus volumineux : ils permettent donc de naviguer encore par vent faible, ce qui correspond en fait aux conditions habituelles en été. D'autre part, ils possèdent, en plus de leur aileron, une dérive entièrement escamotable qui leur autorise un cap correct au plus près. La vitesse dans les vagues constitue l'essentiel de leur programme, d'où leur nom — emprunté à la plus célèbre des épreuves de planche à voile funboard. Plus faciles que les flotteurs minuscules, c'est par eux que le grand public va découvrir très vite le funboard, qui deviendra alors synonyme de planche à voile.

DOMINIQUE LE BRUN.


(Document Planche-magazine.)

SOUS LES SPOTS

CALAIS, un jour de semaine en décembre. Les dernières rafales d'un coup de vent d'ouest balaient la plage immense, où la mer du Nord se brise avec fracas. Il fait un froid glacial. Pourtant, quatre planches à voile sautent et « surfent » les vagues ; quatre fous sur leurs funboards minuscules, pas même capables de supporter, à l'arrêt, le poids du planchiste.

A Brest, un week-end de la même époque, malgré la tempête qui levait un clapot violent, on comptait sur l'eau une bonne douzaine de voiles à wishbone... mais à peine reconnaissait-on parmi ces planches un ou deux modèles « classiques ». Il n'y avait là que des funboards.

Et sur tout le littoral français, cet hiver, il en va ainsi. Toutes ces fines planches taillées pour la vitesse et pour la vague semblent vouloir racheter le déplaisir d'un été sans vent. Et on trouve du monde sur l'eau ! Ainsi croyait-on la pratique du funboard par gros temps réservée à une toute petite minorité de champions ? Il faut croire que non. En réalité, le niveau technique moyen des planchistes ne cesse de s'améliorer.

D'ailleurs, avec la découverte du funboard s'est développée la pratique du surf. Depuis des années spécialité du Pays basque, le surf s'étend maintenant à tout le littoral de l'Atlantique, où l'on découvre sans cesse de nouveaux « spots », ces points de la côte où la vague brise juste comme il faut. Chose étrange, plutôt rares sont ceux qui pratiquent à la fois la planche à voile et le surf ; les « winds » et les « surfs » comme ils se baptisent. Il est un fait que les surfers n'aiment guère se mélanger aux « winds » qui envahissent leur territoire. En effet, les deux types d'engins évoluent de manière différente, et rien n'est plus dangereux dans les vagues qu'une planche à voile et son gréement balayé dans l'écume à toute vitesse se transformant en redoutable projectile.

Surfers et winds guettent en permanence l'évolution du vent et des vagues, affinant leur sens marin de manière étonnante. Les plaisanciers de la voile classique ont pour habitude pourtant de considérer les planchistes comme des acrobates, et non comme des marins. Mais il suffit d'observer un de ces fous de la vague contempler un train de houle venu du large et qui se prépare à déferler pour comprendre que c'est un nouvel art de la navigation que le funboard dans la vague met en évidence. Plage par plage, ces marins d'une nouvelle tradition connaissent la façon exacte dont la mer va briser en tel endroit, en fonction de la météo et de la marée.

On les voit ainsi traîner le long de la côte dans leurs guimbardes rouillées par l'air marin et l'eau qui dégouline du matériel amarré sur le toit. Par les chemins cahoteux et ensablés, ils s'en vont visiter des houles inconnues, à la recherche de la vague idéale, celle qui « ouvre » de telle ou telle manière, plus ou moins rapide, plus ou moins abrupte. Un surf qui vous fait faire la tournée de ses spots, c'est comme un vigneron qui vous entraîne visiter ses coteaux !

Le légendaire mode de vie des surfers de Californie et de Hawaii devient petit à petit sur nos côtes une réalité quotidienne, ce qui ne manque pas de provoquer d'étranges voisinages. Par exemple, à la pointe de la Bretagne, du côté de Penmarch, légendaire par ses abominables naufrages, la pointe de la Torche est fréquentée dans les pires tempêtes par des surfs ou des planchistes fanatiques. Sous les yeux des marins pêcheurs éduqués dans la hantise de la mer qui nourrit mais qui tue, ils affrontent les vagues du coin le plus maudit de l'Océan. Mais les commentaires des marins de Penmarch, de Saint-Guénolé et de Guilvinec restent plutôt bienveillants. Sans doute, l'été, sourit-on des estivants qui remontent à longueur de journée sur leur planche avant de retomber de nouveau ; sans doute, maudits sont ceux qui viennent prendre leur dérive dans les bouées de casiers, mais on éprouve aussi un grand respect pour ceux qui ne craignent pas l'eau glaciale, et affrontent les vagues en plein hiver.

D. L. B.

LES BONNES AFFAIRES DES CARÈNES D'OCCASION

QUAND vous visiterez le salon (1), regardez bien *Vétille* sur le stand Yachting-France. Ce voilier de 10 mètres construit en 1839 au chantier Dubigeon de Nantes peut aisément revendiquer le titre de « plus vieux bateau de plaisance de France ». Restauré en 1982, il est de nouveau capable d'affronter la mer !

Tous les bateaux d'occasion ne sont pas dans cet état, mais de plus en plus de plaisanciers trouvent leur bonheur dans le parc des bateaux « usagés », et *Vétille* vient à point pour démontrer la durabilité anti-économique des constructions navales françaises. C'est Maurice Edel, P.-D.G. du chantier portant son nom, qui s'en plaignait récemment : « *les bateaux ne vieillissent pas assez vite* », état de fait susceptible de plaire au consommateur averti. En 1981, pour la première fois dans la courte histoire de la plaisance, le nombre de mutations de propriété de bateaux — les occasions — a dépassé le nombre d'immatriculations neuves. Un an plus tard, cette tendance était confirmée et renforcée, le marché du neuf chutant de 9 %, celui de l'occasion progressant d'autant (voir encadré).

Cet engouement n'est pas récent, le marché de l'occasion progressant régulièrement depuis 1975, avec seulement un léger fléchissement en 1977 (−1,6 % !). Après être resté longtemps dans l'ombre d'un marché du neuf en plein essai, il est en train de prendre sa revanche, même s'il reste encore en dessous des meilleurs scores du neuf (1979 et 1980)... Cette croissance régulière se justifie de plus en plus, du fait des avantages grandissants du marché de l'occasion :

Les bateaux actuels sont solides et généralement sous-employés par leurs propriétaires aussi bien en temps d'utilisation qu'en potentialité de vitesse. Les plaisanciers sortent peu et rarement dans le gros temps. Il n'est pas rare de trouver des voiliers d'un an n'ayant pas quitté le port plus de trois fois !

Le choix est plus vaste puisqu'il allie les bateaux des chantiers en activité à ceux des entreprises ayant disparu. De *Vétille* au Kelt 9 mètres, des 12 mètres J.I. aux Yawls en acajou en passant par le très célèbre *Arpège*, la palette est vaste et complète.

En principe, le bateau d'occasion est vendu avec son équipement complet, ce qui évite une surprise au niveau du coût final. Certains vendeurs, par sentimentalité ou calcul, gardent une partie de leur équipement pour leur prochain bateau, retirant ainsi au produit son principal attrait. Il faut donc privilégier les bateaux complètement équipés, prêts à naviguer immédiatement avec le cône et la boule noire ! Il faut également faire admettre au vendeur que le matériel d'accastillage perd près de 30% de sa valeur la première année.

Ce marché est ouvert au marchandage, aussi bien vis-à-vis des particuliers qui détiennent encore 65% des ventes, que des concessionnaires. Tout dépend de la solvabilité du vendeur et de ses besoins en trésorerie.

Tous ces avantages ne doivent pas faire perdre de vue les grandes règles à respecter pour éviter d'être pris pour un gogo, et pour connaître les caractéristiques de ce marché mouvant.

En premier lieu, les valeurs sûres au niveau du neuf le demeurent en occasion : c'est le cas de l'*Arpège*, du *First 30 Mauric*, du *Sangria* et du *Gib'Sea 28*. Tout cela pour la simple et évidente raison qu'un bon voilier neuf garde toutes ses qualités après sa mise à l'eau !

Les bateaux les plus intéressants sont âgés de deux à cinq ans : avant, la perte financière n'est pas suffisante mais, après, les propriétaires font bien souvent un blocage psychologique du prix, assimilant inconsciemment le vieillissement d'un voilier à la bonification d'un grand vin. Un exemple, ces deux annonces parues dans la revue *Bateaux* de janvier 1983 : *Sangria 77*, 3e catégorie, 5 voiles 6, 5U et *Sangria 73*, 5 voiles 6U, soit 5 000 francs de moins pour quatre années de différence !

Ce comportement implique, à lui seul, une certaine méfiance vis-à-vis des particuliers qui vendent souvent leur bateau à un prix trop élevé, par attachement à une carène. Le concessionnaire, qui n'est pas du genre à entretenir avec ses voiliers des relations de type émotionnel, vous fera payer le « prix marchand », celui-là même qui découle des lois de l'offre et de la demande, de l'Argus et de l'état général. Depuis quelques années, les grands chantiers lorgnent sur ce marché avec envie. Cela a donné la base Alpha Jeanne et son ordinateur répertoriant de nombreux bateaux d'occasion, la garantie Corail Bénéteau, les « occasions OK » de Kirié, etc.

DOMINIQUE GAUTRON.

(Lire la suite page 12.)

(1) Salon nautique internationale. CNIT de la Défense (tél. : 773-66-44). Du 13 au 24 janvier (journées réservées aux professionnels le 13 et le 14). De 10 à 19 heures. Nocturnes jusqu'à 23 heures, le 12 et le 21 janvier — 25 F. 7 F pour les groupes de dix personnes.

Les bonnes affaires des carènes d'occasion

(Suite de la page 11.)

Ces services vous orienteront, bien souvent, vers des « reprises » de leasing, à la suite d'un financement défaillant. En ces périodes d'inflation et de crédit cher, l'opération est généralement payante, car elle permet de bénéficier d'un taux ancien, plus bas que le taux actuel, moyennant un versement comptant à négocier avec le vendeur. Ces opérations, *désormais courantes*, sont surtout justifiées en période de hausse du taux de l'argent.

Et si le leasing vous fait vraiment peur, vous pouvez vous tourner vers les bateaux bon marché, anciens et marginaux : biquilles, quillards de sport aux hanches étroites, voiliers en bois de construction classique ou moderne, bateau d'amateurs, ferrociment, séries à « pépins » comme les *Roc* de Thivent. Mais vous trouverez également de très bons bateaux à des prix compétitifs à condition de respecter certains critères : acheter un voilier ne se fabriquant plus (le *Gin-Fizz* remplacé par le *Sun-Fizz* ou le *Mélody* supplanté par le *Sun-shine*) ; rechercher un bateau fabriqué par un chantier disparu (*Aloa 34, Mallard 9 mètres, Sip 32*...) ; éviter les « grandes vedettes » de l'occasion (*Arpège, Centurion* de Wauquiez,) et les bateaux faisant partie intégrante du grand yachting de papa (*Taillefer, Morning* au passé prestigieux) ; ne pas hésiter à couver de l'œil des voiliers étrangers aujourd'hui oubliés (*Carter 33, Contest 38*), ou des voiliers réussissant l'exploit d'être à la fois marginaux, originaux, construits à peu d'unités et sortant d'un chantier disparu ! (*Craff 33, Club 86, Delph 32*...). Mais, en retombant dans un *marché de l'occasion proche de celui du neuf* (bateau récents, très vendus, éventuellement élus « bateau de l'année » : *Kelt 7,07, First 32, Sun-Fizz*...), vous limitez considérablement les avantages de celui-là. Cela d'autant plus que l'on assiste *actuellement* à des *conditions* de vente exceptionnelles sur le neuf : rabais, équipements, séries spéciales...

En tout état de cause, le choix d'un bateau d'occasion demande de très sérieuses qualités : ne pas s'emballer brutalement pour une coque en acajou aperçue au coucher du soleil, ne jamais dépasser le budget initialement prévu, qui est généralement celui du bon sens et de la raison, se fier à son nez en cas de doute, et toujours confier l'expertise à une *personne compétente de l'entourage.*

Malgré toutes ces précautions, il est fort possible que vous vous retrouviez, un jour à la barre d'un ketch de 20 mètres en acajou pour pêcher les palourdes dans le bassin d'Arcachon !

DOMINIQUE GAUTRON.

LES BONNES ANNÉES

ANNÉE (1)	CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES (2)	IMMATRICULATIONS DE NEUFS
1975	23 740	25 683
1976	25 970 (+ 9,4 %) (3)	32 466 (+ 26 %)
1977	25 546 (– 1,6 %)	31 081 (– 4,2 %)
1978	26 003 (+ 1,8 %)	32 021 (+ 3,2 %)
1979	27 636 (+ 6,28 %)	34 995 (+ 9,3 %)
1980	29 235 (+ 5,8 %)	34 302 (– 1,9 %)
1981	30 580 (+ 4,6 %)	30 551 (– 11 %)
1982	33 618 (+ 10 %)	27 514 (– 9 %)

(1) L'année part du mois d'octobre jusqu'à celui de septembre. Les chiffres sont fournis par la Marine marchande.

(2) Bateaux d'occasion.

(3) *En pourcentage par rapport à l'année précédente.*

Les changements de propriété ont une progression régulière, alors que les immatriculations de bateaux neufs montrent un profil nettement plus irrégulier. Pour la première fois en 1980, le marché de l'occasion progresse plus vite que celui du neuf. Il s'agit là d'une année décisive car, en 1981, pour la première fois encore, le marché de l'occasion devient plus important, en unités, que celui du neuf.

Confirmation en 1982, alors que le marché du neuf continue à chuter, celui de l'occasion réalise sa plus forte progression : + 10 % !

UN PEU PLUS QU'UNE PASSION

Mer à l'horizon !

SUR les bords de la mer, quand l'automne revient avec ses jours plus courts et ses premières nuits froides, un autre vent se lève ; *on l'appelle l'alizé. Il souffle du* nord-est, enveloppant notre hémisphère *dans sa course immense* à travers les océans. Pour les marins à voile, c'est le temps du départ, *la* grande inspiration et sa plus douce énergie ; elle entraîne quiconque sait déplier sa voile.

Oh ! ce n'est pas nouveau ! *Toutes les aventures maritimes de la* vieille Europe sont parties de là, et quand il y a un demi-siècle la plaisance a découvert l'outil de sa passion, c'est sous ce même vent qu'elle *a mis* les voiles.

Mais, qui part ainsi, pour ce pèlerinage des eaux, délaissant un peu *tout ? Qui sont ces hommes déjà* barbus et ces enfants blonds, le regard lointain quand on les interroge sur leur itinéraire, leur retour ? Qui peut se permettre, au milieu de nos crises, de nos défaites et de nos espoirs, de tirer ainsi sa révérence en *« envoyant la toile » pour* laisser les autres se dépêtrer du monde tandis qu'ils reluquent les étoiles ?

Tout le monde. Et les embarcations en témoignent : du superbe Mikado tout neuf, les lambris de contre-*plaqué aux allures de moulage* plastique et le cockpit comme un château *sur l'eau*, jusqu'à l'ancienne goélette, fine, toute de bois latté, en passant par les monstres de béton construits à coups de gâche, lissés à la truelle sur les armatures de grillage ; *mais aussi les frêles esquifs*, petits sloops de nos vacances salariées, l'ancien Corsaire remis à l'eau par ce jeune couple, un nourrisson de six mois se balançant dans le hamac.

Tout le monde. Le chirurgien fameux, lassé d'ouvrir des ventres pour découvrir les mêmes appendices, prend *une année* sabbatique ; les adolescents, déjà déçus d'un métier qu'ils ne connaissent pas, arment l'ancienne chaloupe ou renflouent le vieux chalutier à voile. Et puis, encore toute une ethnie de marginaux, *émotifs secondaires*, souvent bretonnants, mais aussi picards ou citadins *qui ont en tête une île dans la mer de* Florès.

Tout le monde. Certains ont payé cash leur folie auprès des chantiers navals, d'autres ont dessiné leur rêve *et l'ont assemblé au fond du jardin* de banlieue, poursuivant leur idylle sans même se préoccuper de savoir comment le navire sortira de là, ou passera le coin de la rue pour aller *glisser dans l'eau. D'autres* encore ont sillonné les mers pour dénicher le *boutre ou la jonque auxquels ils identifient* leur voyage.

D'autres encore peaufinent leur *navire béquillé dans l'arrière-port* et projettent des départs si lointains qu'à la nuit, quand *il vente un peu* fort, on sait qu'ils ne sont *qu'à moitié* marins, indécis entre la houle d'ouest et le vent de terre ; certaines capitaineries des ports marchands chassent *ces « bateaux-ventouses » qui s'accrochent* aux quais et vivent en petit clan, pauvre flibuste. *Mais tous sont* capitaines ; tous ont pour leur bateau l'indicible fierté qui en fait un navire.

Navigation aux étoiles

Mais tous – ou presque – ont choisi la route de l'Ouest et son vent portant. Ulysse new-look, ils convergent *d'abord* vers les îles Canaries comme le métro « Châtelet ». *« C'est la route »*, vous dira-t-on. Là, ils sont plusieurs centaines dissipés dans les abris de l'archipel, se préparant *pour la grande étape*. La confrérie des océans aussitôt réunit les bateliers, *sans critère de jauge ou* d'aptitude. On s'amarre à couple, tissant de cordages traversiers un village autonome. On se poursuit d'escale en île, se laissant d'incroyables *messages, et c'est bientôt une* immense caravane qui s'ébranle pour longer *les vents*, se promettant de fabuleux rendez-vous, des carnavals au Brésil ou dans la mer Caraïbe, des îles ou des atolls du Pacifique, où *« c'est sûr, on restera deux ans au moins ! », ou même des caps rugissants* à l'autre bout de la planète, couronnement de la quête initiatique...

Mais, tout d'abord, c'est l'océan, *la première grande route qui, pour* trois ou quatre semaines, vous égare dans l'immensitude d'un horizon toujours recommencé ; la caravane dispersée sur les latitudes n'existe plus. *On est seul à la nuit lorsque l'on* prend son quart ; le bateau derrière lui tire dans un chuintement rapide un sillage phosphorescent de plancton et de bulles comme la tuyère d'un vaisseau devenu spatial.

On navigue droit sur les étoiles, parcourant les millions de kilomètres de la fiction, *la voile à peine claire* tendue par le vent, largement ouverte. On peut se laisser aller, confiant à la grande loi de l'éternelle dérive de toute chose le soin de nous *apporter les Antilles, mais le marin* d'aujourd'hui ne connaît plus les incertitudes, et, *si l'heure, les jours, lui* sont sans importance dans la mesure du temps (il « a le temps »), ils lui sont infiniment précieux, à la seconde près dans la définition du *temps, calculant à cet instant donné* la position de Sirius, de Vénus, du Soleil.

Dans la mouvance des vents, des courants, du cosmos, le navigateur *calcule ses repères, absorbé dans* la table des logarithmes, confiant aux étoiles la *question géométrique. Pour* lui, l'océan devient ce quadrillage millimétrique des cartes et des échelles. L'irrésistible besoin de mesurer toute chose, de s'y situer, devient *cette quête de la route comme* la connaissance de soi...

Mais le procédé astronomique, s'il est parfaitement intelligible dans cet énoncé théorique, échappe à l'entendement *dans son calcul pratique*, la moindre virgule, la plus petite erreur *de lecture prenant les proportions de* l'absurde. Aussi, à côté du jeu trigonométrique du cosmos, des signes du zodiaque, l'autre science des repérages : l'estime, mélange informel *d'empirisme et d'intuition, science* occulte des mathématiques, trouble l'esprit du navigateur au point de réfuter ses calculs parfaits pour leur préférer ses approximations.

Trente *jours à mille milles du premier* médecin, d'une cabine téléphonique ou d'un drugstore ! Peu d'expériences procurent encore une telle révolution de nos habitudes ; en mer, *rien ne semble pouvoir nous distraire* de nos rêveries... et pourtant les jours défilent, sans oisiveté, dans une parfaite continuité.

Après le temps-folie des terres et *des villes, leurs insistances et leurs* futilités, le temps-imaginaire des croisières hauturières. Court ? *Non*, long, lourd et riche, avec son rythme particulier de petits sommeils par*semés le long du jour et de la nuit*, ses quarts, ses manœuvres, les repas *et ses brins de temps libre quand il* reste tant de choses à faire. Préparer la pâte et cuire le pain ou faire les yoghourts, trier les fruits qui s'abîment, tourner les légumes, les faire *sécher, recoudre un mousqueton de* foc ou préparer une nouvelle drisse, mais aussi pêcher à la traîne ou se *baigner*, prendre le « top » à la B.B.C. ou annoter le livre de bord.

Passée la première semaine en *mer*, les jours perdent *leur durée*, se convertissent en milles marins ou en *force de vent ; tout se liquéfie*, mobilisé par le balancement continuel du flot ; seul l'esprit que semble calmer ces éternelles vibrations s'assagit dans la contemplation passive de la vague d'étrave qui se retrouve à la proue, bruissant écoulement, comme *il se passionnerait aussi à observer* l'excitation des flammes dans l'âtre. Question de signe !

S'il est à craindre souvent des heurts de personnalité entre équipiers, *lors des petites croisières côtières*, au milieu des océans, en revanche, la mer a trop souvent l'occasion de venir *rappeler* aux voyageurs leur pusillanimité pour que ceux-ci élèvent leur voix dans la discorde. Tolérance et superstition ! Il *n'en reste pas moins qu'il est fréquent* de voir aux escales les équipiers incompatibles *débarquer leur* sac. Mais pour lors, en plein océan, il *n'y a guère* d'autre alternative que de vivre ensemble dans le petit espace et, au besoin, s'y supporter. C'est *aussi cela la mer.*

L'équateur

Et puis un jour apparaît sur l'horizon un nuage immobile, plus bas que les autres, plus sombre aussi, au-dessus d'une ombre bleue si légère *qu'il faut en détourner* les yeux pour mieux la distinguer ensuite : la terre.

Sur l'autre rive du fleuve Atlantique, ce sont d'autres hommes qui arrivent, étourdis par l'immobilité des *lagons et des montagnes, brunis par* l'équateur. L'odeur de terre enivre, parler aussi fait chavirer les idées qu'on avait pourtant si justement amarrées là-bas, en mer... Autour du bateau *l'aventure se resserre* encore, car la terre souvent déçoit.

Épris d'une littérature forte, profondément *pacifique*, après l'écologie vécue dans le désert des mers, la ré*cupération touristique de son itinéraire* emprisonne un peu plus la mémoire du marin. Le rêve s'étrique et le carré du navire seul abrite encore ses illusions. La vie y est belle, même *s'il lui manque une dimension.*

Oh ! bien sûr ! Certains nous reviennent et prennent à nouveau leur place parmi nous, *sagement* assis. Mais ne vous étonnez pas de voir parfois dans leur regard quelque chose de fixe comme s'ils cherchaient à *nouveau sur l'horizon* les prémices d'une terre improbable.

LIONEL ADONIS.





ÉTAT DES CHANTIERS

Grand beau pour les géants sale temps pour les autres

L'INDUSTRIE de la plaisance a trois visages : celui, diplomate, qu'elle montre à la presse et au grand public ; un autre, angoissé, qu'elle réserve aux intimes, et un masque de guerre pour les concessionnaires, atouts décisifs des combats actuels.

Un peu d'histoire pour éclairer ce comportement : en 1975, la plaisance endormie, bon enfant, est affrontée à la première crise sérieuse. Dans ses ateliers de Saint-Gilles, un spécialiste de la pêche professionnelle se lance dans la plaisance et entretient tout de suite une croissance annuelle stupéfiante. Au sein de cette profession traditionnelle, familiale et paternaliste, les rumeurs vont bon train, et il n'est pas une semaine sans que l'on annonce le dépôt de bilan du chantier vendéen ! Sa progression est également fustigée par les chefs d'entreprises en faillite : *« C'est la faute à Bénéteau ! »* En 1982, l'outsider s'est emparé du titre mondial et devance Jeanneau de 32 millions de francs. Fin de l' « affaire Bénéteau », début de l' « équilibre de la terreur » entre les deux super-grands !

Car la croissance de Bénéteau et la puissance de Jeanneau – près d'un demi-milliard à eux deux, sans compter les 82 millions réalisés dans la voiturette par Jeanneau – se sont construites au détriment de nombreuses autres firmes du secteur. Et l'année 1983 risque de ne pas être de tout repos, en regard du programme de Jeanneau : ouverture de 2 700 m² de surface couverte, embauche de cent personnes, et spots télévisés, les premiers en plaisance depuis l'expérience de la planche Bic Marine… Alors que les immatriculations de bateaux ont chuté de 9 % en 1982, Bénéteau a progressé de 28 %, Jeanneau de 13,5 % et Gibert-Marine de 33 %, mais son chiffre de 1981 avait été amputé des suites d'un incendie. Actuellement, les deux leaders totalisent 468 millions de francs sur un ensemble d'environ 1 550 millions de francs contre 343 millions de francs sur 1 237 millions en 1980. Ce qui amène une double réflexion :

– Leur part augmente, passant de 27 % à 33 % dans un marché en régression, grâce à l'exportation et aux « jets d'éponge » de certains concurrents.

– L'écart entre les deux grands et les suivants immédiats se creuse irrémédiablement : le quatrième chantier de plaisance, Dufour, a 141 millions de francs de « retard » sur Jeanneau : il n'en avait que 97 millions en 1981 et 66 millions en 1980 ! C'est la fin de la notion bâtarde de « moyen-grand » longtemps entretenue par une profession en quête de réconfort. Yachting-France piétine, avec une image de marque toujours floue et un chiffre d'affaire plaisance en baisse de 7,6 %. Et pourtant le chantier girondin a fait preuve d'un excellent dynamisme au niveau des produits et de la publicité en 1982. Dufour, après avoir une nouvelle fois changé de main et perdu son actionnaire mécène, le baron Bich, vient de retrouver une bonne fée. De source sûre, le chantier rochelais vient de recevoir une aide financière en provenance d'un groupement de banques dont le chef de file est la Société Générale. Ce soutien, inattendu après l'apport de 45 millions de francs intervenu il y a un an, vient à point nommé : certains bateaux ne pouvaient être livrés, les fournisseurs demandant à être payés cash. Dufour est une fois de plus sauvé des eaux, mais avec un chiffre d'affaires en baisse de 19 %. C'est certainement le chantier français qui a eu le plus d'occasions – une antériorité, un nom reconnu, une excellente construction, un oscar à l'exportation, un actionnaire puissant – et qui en a le plus gâché !

Dépôts de bilan

On ne peut en dire autant de Gibert-Marine, qui s'affirme comme le concurrent direct des deux grands, notamment dans sa publicité. Bien que cette place de leader de l'opposition – très enviée – soit démentie par les faits puisque Dufour et Yachting-France sont encore devant lui, elle recouvre une certaine réalité.

Derrière, c'est le trou ! Wauquiez a déposé son bilan et a redémarré avec cinquante personnes en moins. On peut regretter que cet excellent chantier, situé dans le nord de la France, n'ait pas bénéficié de la même clémence des banques, qui est moins « innocente » qu'il n'y paraît. Confiant en son destin, Henry Wauquiez présentera au salon une maquette du nouveau Centurion 47. Ocqueteau, qui était devenu un spécialiste du multicoque, vient d'être « lâché » par son groupe financier. Luchaire S.A. cherche désespérément une nouvelle tutelle. Quant à Kelt, il a profité de l'année pour consolider son organigramme en attendant de sortir une nouveauté en 1983…

Toutes ces faiblesses seront d'autant plus difficiles à supporter en 1983 que *« le creux de la vague n'a pas encore été atteint »*, tient à préciser Henry Bourdereau, secrétaire de la Fédération des industries nautiques. Associer la crise qui frappe la plaisance (– 20 % d'immatriculations en deux ans) à la récession générale est un leurre : en 1982, les ventes de motocyclettes ont progressé de 10,5 %, celles d'automobiles de 9,7 % et cela malgré un crédit cher et un niveau de vie en baisse. La plaisance souffre encore d'une image luxueuse, d'un coût de maintenance élevé et d'une découverte récente à propos de ce « placement » : le bateau n'est pas un investissement, contrairement à certaines résidences secondaires, aux pierres précieuses et aux actions en Bourse. Or, en période de crise, les ménages concernés – 20 000 F de revenus mensuels, et une hausse de l'imposition des plus fortes en 1982 – se tournent vers des placements plus sûrs.

Durer

Autre phénomène marquant en 1982, la forte progression des ventes de bateaux d'occasion : 33 618 unités, soit 10 % de plus qu'en 1981, contre seulement 27 514 bateaux neufs.

Durer est le principal souci de la profession, en attendant l'hypothétique reprise, à défaut, la stabilisation du marché que l'on espère pour 1985. Pendant ce temps, les vendeurs font de la corde raide, les chantiers de l' « intox », et les architectes navals philosophent : *« Dans quelques années,* précise l'un d'eux, *nous n'aurons plus, comme choix, que de travailler pour Bénéteau ou pour Jeanneau ! Vous parlez d'une sinécure ! »* Et de rappeler le début d'une vieille comptine : *« Bénéteau et Jeanneau sont dans un bateau… »*

D. G.

Les principaux chantiers

CHANTIERS	1981	1982	
Bénéteau	195 MF	250 MF	(1)
Jeanneau	192 MF	218 MF	(2)
Yacht-France	102 MF	92 MF	(3)
Dufour	95 MF	77 MF	(4)
Gibert-Marine	40 MF	60 MF	(5)
Wauquiez	45 MF	43 MF	(6)
Kelt	36 MF	36 MF	(7)
Amel	32 MF	36 MF	(8)
Kirie	27 MF	30,3 MF	(9)
Pouvreau	30 MF	30 MF	(10)
C.N.S.O.	14 MF	15 MF	(11)

(1) Bénéteau devient leader mondial de la plaisance en 1982.
(2) Jeanneau a réalisé, en plus, 82 MF dans la voiturette.
(3) Dont 60 MF dans la plaisance, le reste dans la pêche professionnelle. En 1981, Y.F. avait réalisé 65 MF dans la plaisance.
(4) Où sont les 105 MF de 1980 ?
(5) Chiffre 1981 amputé à cause d'un incendie.
(6) Chiffre 1982 réalisé avec moins de personnel.
(7) Plus 6 MF réalisés par la filiale canadienne.
(8) Chiffre réalisé avec trois modèles de bateaux seulement.
(9) Progression due aux nouveaux voiliers, les « Feeling ».
(10) 40 % du chiffre dans le secteur bateaux. Le reste dans les mâts, les vedettes et les pontons.
(11) C.N.S.O. repart lentement après son dépôt de bilan.

LE VAURIEN, C'EST FINI…

Trois dériveurs en ligne de bataille

LES dériveurs vont-ils de nouveau fréquenter nos plages ? C'est bien possible, mais les engins de la nouvelle vague n'ont rien à voir avec le Vaurien des écoles de voile ou le 470 olympique. Trois modèles se partagent actuellement le marché du dériveur de la nouvelle génération : le Wizz de Bénéteau, le Skeltic de Keltic, et le Bic 410 de Bic Marine.

Le Wizz a ouvert la voie, sa conception ayant d'ailleurs pris plusieurs années. Les deux autres ont suivi, en conservant les grandes idées du précurseur, ce qui fait qu'un néophyte éprouverait sans doute quelque difficulté à les différencier du premier coup d'œil. En effet, chacun d'eux présente une coque ouverte de plus de 4 mètres dont le double fond forme une sorte de cuvette permettant à l'équipage la position assise. La grand-voile a adopté la technique planche à voile, c'est-à-dire qu'elle s'enfile sur le mât et se déploie entre les branches d'un wishbone. Deux haubans soutiennent le mât dans le sens latéral, et c'est le foc lui-même qui le supporte dans le sens longitudinal. Réduit à sa plus simple expression, l'accastillage comprend deux ou trois poulies pour l'écoute de grand-voile, une paire de filoirs et de taquets autocoinceurs pour la manœuvre du foc, et des sangles de rappel.

C'est une nouvelle pratique du dériveur qui apparaît avec ces bateaux simples comme des planches à voile. Il s'agit de retrouver en fait les sensations de vitesse éprouvées sur un petit multicoque du style Hobie Cat, mais pour un coût nettement moins élevé. De la sorte, Wizz, Skeltic et Bic 410 ne laisseront indifférents ni les plaisanciers amateurs de croisière ou de course ni les planchistes. Les premiers y trouveront les joies de la vitesse et de la finesse de barre, tandis que les seconds apprécieront à la fois de naviguer à deux sur un bateau, et vite…

Bien qu'ils se ressemblent comme des frères, chacun des dériveurs de la nouvelle génération vise une clientèle typée : le Wizz se veut à la fois rapide et facile à manœuvrer en toutes circonstances, même par un équipage néophyte. Le Skeltic s'adresse sans équivoque à des équipages sportifs qui ne rechignent pas à payer d'un dessalage la moindre erreur dans la brise. Quant au Bic 410, légèrement plus petit que les deux autres, et gréé de la même voile qu'une planche (ce qui permet aux planchistes d'en économiser le prix), il cherche avant tout à séduire le très grand public.

Si l'on en juge d'après la saison dernière, où seuls le Wizz et le Skeltic occupaient le marché, il existe bel et bien une demande pour les nouveaux dériveurs. On n'en a pas pour autant vu des milliers sur les plages, car les fabricants n'ont pas réussi à fournir assez tôt leurs points de vente. Sans doute l'intérêt manifesté par le public les a-t-il surpris ? Quoi qu'il en soit, le retard sera rattrapé dès les beaux jours.

D.-L. B.

BIBLIOGRAPHIE

Paysage sacrifié

LA politique de l'environnement s'est efforcée depuis dix ans de réduire les pollutions de l'air et de l'eau, d'éliminer les dépôts de déchets, de sauver les espèces animales et végétales. Elle s'attaque enfin au bruit. Mais, hormis dans quelques sites classés, endroits sensibles, et parcs nationaux, elle a négligé une composante majeure de notre cadre de vie : le paysage. La définition même de l'environnement — l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux ayant un effet sur les activités humaines — semble l'exclure. Il est vrai que les notions de beauté ou d'harmonie varient avec les individus et avec les époques. Les hommes de la Renaissance détestaient le gothique et ceux du dix-huitième démolissaient les chapelles romanes au nom du bon goût.

Le paysage est-il condamné à rester le parent pauvre de la protection du cadre de vie ? Un ouvrage récemment paru sous la signature de M. Georges Neuray, professeur à la faculté des sciences agronomiques de Gembloux, en Belgique, vient à point nommé remettre les choses en place. Ce gros volume de près de 600 pages, émaillé de nombreuses citations (dont un bon nombre extraites du *Monde*) et illustré de 250 photos, restera, par la richesse de ses informations, un document de référence.

Il démontre d'abord que le paysage peut s'analyser méthodiquement. Le relief, les masses minérales et végétales, les couleurs, les ouvrages et les constructions s'étudient en faisant appel à la géologie, aux sciences de la nature, à l'histoire, aux techniques, à l'urbanisme, à l'architecture. Un panorama n'est pas un agencement dû au hasard, mais, le plus souvent, une œuvre séculaire qui raconte la vie des hommes. C'est une donnée culturelle. Immédiatement perçu dès la petite enfance, il ne peut manquer de conditionner la personnalité de ceux qui le contemplent.

En tout cas, rien n'autorise les aménageurs à transformer un paysage à leur guise sous le faux prétexte que l'appréciation de sa valeur est personnelle et que l'on ne peut donc en discuter.

C'est pourtant ce qu'ils font sans vergogne, et notamment depuis trente ans, en France. La reconstruction, l'urbanisation, l'industrialisation, les grands travaux, la mécanisation de l'agriculture, ont bouleversé l'aspect des villes et des campagnes à un rythme et avec une brutalité jamais connus jusqu'ici.

Observant le paysage à travers les verres déformants de leur culture *mathématique, économistes et ingé*nieurs lui ont appliqué le carcan de la géométrie. Perspectives rectilignes, angles droits, alignements quasi militaires, on n'a eu de cesse qu'on n'ait réduit l'aléatoire au mesurable et le charme au fonctionnel. Le livre de M. Neuray en témoigne, hélas ! à travers de nombreuses vues « avant-après ». Les quartiers nouveaux, les routes, les lignes électriques, les rectifications de cours d'eau, le remembrement, se sont acharnés à « régulariser » les méandres, les ruptures de pente, les bâtisses de guingois, les zones humides aux contours incertains, les haies vagabondes. Les forêts elles-mêmes ont été mises « au carré ».

MARC AMBROISE-RENDU.

★ *Des paysages : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* par Georges Neuray, 1982. Maison rustique, 26, rue Jacob, 75006 Paris. 228 F.

LES PROFESSIONNELS INVENTENT

Un plan d'épargne pour les vacances

IL est fini le temps où les voyagistes et les agents de voyages pouvaient se contenter de tendre leurs catalogues pour que les clients achètent circuits et séjours de vacances. Désormais, il faut se battre, et l'on s'arrache le voyageur à force d'imagination : tel voyagiste invente des formules de circuits « dépouillées » et donc moins onéreuses ; tel autre met l'accent sur l'animation ; un troisième garantit des prix fermes et définitifs à certaines conditions.

L'Agence Loin Voyages ajoute, à ce festival de propositions, un plan d'épargne-vacances inventé par son directeur général, Lotfi Belhassine. « *Les Français veulent tous partir aux mois de juillet ou d'août et ils s'inscrivent à la dernière minute* », explique celui-ci. « *Tout le monde met ce comportement sur le compte du caractère latin des Français. Cette explication n'est vraie qu'en partie. Lorsque je discute avec mes clients, je constate qu'ils savent très vite où ils veulent aller. Seulement, ils rechignent à payer 30 % du coût de leurs vacances à l'avance. Ils vont donc retarder au maximum leur paiement de telle sorte qu'ils ne tireront pas sur leur épargne pour financer leurs vacances, mais sur leur salaire de juin !* »

Ces vacanciers de la onzième heure mettent la pagaille. Les plannings restent désespérément vides jusqu'à la dernière minute, et les professionnels se rongent les sangs en pensant aux contrats avec les compagnies aériennes et les hôteliers qu'ils pourraient ne pas être en mesure d'honorer. Ensuite, il faut multiplier les télex pour inscrire M. et Mme Durand qui, venus les derniers, ne pourront pas vraiment choisir le voyage qui leur conviendrait le mieux.

M. Belhassine a donc mis au point le système suivant pour encourager le client à prendre plus rapidement ses décisions. Celui-ci peut s'inscrire au plus tôt vingt-quatre mois et au plus tard quatre mois avant la date du départ. Il règle 5 % de la valeur de son voyage au moment de l'inscription. Il acquitte ensuite 10 % par mois et le solde quinze jours avant le départ. Les achats ne peuvent concerner que les quatorze destinations méditerranéennes, américaines et asiatiques présentes dans le catalogue de Loin Voyages.

En contrepartie, l'agence consent une réduction de 8 % sur le prix du voyage si le client s'inscrit quatre mois avant le départ, une réduction de 10 % s'il s'inscrit dix mois à l'avance et une réduction de 12 % s'il le fait un an à l'avance. D'autre part, en cas de réajustement des prix justifié par des fluctuations du cours des devises par exemple, l'agence s'engage à demander un complément uniquement sur le solde restant à payer. Enfin, le client peut modifier, sans frais, ses projets jusqu'à trois mois avant le départ, *mais l'agence ne garantit pas de* pouvoir réaliser ces modifications.

Au cours de la saison 1981-1982, 147 plans d'épargne-vacances de Loin Voyages ont été souscrits. Leur durée moyenne était de huit mois, leur montant de 3 500 F par personne, et le nombre de leurs bénéficiaires de deux.

Lofti Belhassine a également lancé une sorte de vente par correspondance. Beaucoup de voyagistes, qui éprouvent des difficultés à compléter des groupes, envoient à leurs anciens clients des lettres de propositions. La « Lettre de Loin » diffère de cet usage en ce que se sont les destinataires — environ 2 000 actuellement — qui ont demandé à profiter de ce service, qui leur coûte 50 F par an.

Cette lettre leur apporte chaque mois les « bonnes occasions » à saisir, les voyages ou les places d'avion à prix réduits, parce qu'ils ne se vendaient pas et qu'on ne stocke pas des sièges d'avion ou des lits d'hôtels. A vrai dire, il ne s'agit pas de discount au sens strict du terme, dans la mesure ou Loin Voyages, tout comme son concurrent Le Supermarché des Voyages, se garde bien de fracasser les prix. Ils calculent les leurs de telle sorte qu'ils soient un peu inférieurs aux prix les plus bas pratiqués à un moment donné sur le marché : vols vacances, vols charters. Il ne faut donc pas s'attendre à des soldes mirobolants, mais parfois à quelques affaires : un « Lomé » à 3 200 F au départ de Zurich ou un « Katmandou » à 4 050 F valable un an.

L'avenir dira si les innovations comerciales de Loin Voyages feront des émules. Leur première mise à l'épreuve prouve qu'elles vont au-devant des désirs d'un consommateur qui souhaite mieux préparer et mieux soupeser ses vacances.

ALAIN FAUJAS.

* Loin Voyages, 19, rue Saint-Augustin 75002 Paris. Tél. : (1) 297-53-10.

Philatélie

Nº 1774

FRANCE : série « préos »

Une nouvelle série de quatre timbres « préoblitérés » sera mise en service — **à compter du 17 janvier** — avec des valeurs correspondant aux nouveaux tarifs de certaines catégories de correspondance déposée en nombre. Les sujets représenteront les « Quatre saisons » **(7 à 10e/83).**

1,05 F, vert ; le Printemps ;
1,35 F, rouge ; l'Eté ;
2,19 F, brun clair ; l'Automne ;
3,63 F, violet ; l'Hiver.

Format 23 × 17 mm. Dessinés (d'après Picart Le Doux) et gravés par Pierre Béquet. Taille-douce et typo, Périgueux.

C'est avec plaisir que nous constatons la continuité de cette série en taille-douce.

● La vente de ces timbres — dans les bureaux de poste — ne s'effectue que par un minimum de 1 000 dans chaque catégorie. Au détail, les collectionneurs les trouveront aux 131 « points philatéliques » ouverts depuis le 1er janvier (voir *le Monde* du 1er janvier 1983, page 10) ; ou par correspondance au Service Philatélique, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris. Cedex 15.

● **MONACO** émettra également le 17 janvier une nouvelle série de « préos », dont les valeurs sont identiques avec celles de la France ci-contre annoncées. Les sujets sont « Les quatre saisons du pommier ». — **Le retrait de** l'ancienne série « Les quatre saisons du pêcher » a eu lieu le 14 janvier.

● **DERNIÈRE MINUTE.** — M. R. Bergeret, *maire de La Côte-Saint-André* nous signale que le timbre « *Berlioz* » sera en vente « P.J. » au *Château Louis XI* au lieu de l'hôtel de ville, comme nous l'avons annoncé la semaine dernière.

● **A BORT-LES-ORGUES**, une exposition intitulée « Del. et SC. au château de Val » est actuellement en préparation par les artistes, dessinateurs et graveurs, de nos timbres. Elle durera plusieurs mois, du 2 mars au 14 juin prochain. Un bureau temporaire fonctionnera le 3 avril seulement. Les œuvres de onze de nos artistes seront exposées. L'édition d'un catalogue original est envisagée.

En bref...

● **ASCENSION.** — Série « Noël 82 », (50e anniversaire de la B.B.C.), 5, 10, 25, 40 pence.

● **BAHAMAS.** — *Série* « Noël 82 ». 5, 12, 15, 21, 25 cents, 1 dollar. Eglises de villes diverses.

● **BENIN.** — « Claude Monet dans son atelier », un timbre poste aérienne de 300 F. Offset, Edila.

● **BOTSWANA.** — *Série* « Noël 82 », 7, 15, 35, 50 thebe. Les timbres représentent des champignons.

● **CAMEROUN.** — « Eglises presbytériennes », 45 F, chapelle de Buca et 60 F, chapelle de Nyasoso. Offset, S.N. Cartor, d'après Lemana.

● **CAYMAN (îles).** — 150e anniversaire du gouvernement représentatif, 3, 10, 20, 30 cents.

● **CONGO.** — « *Amélia Earhart* », timbre P.A. de 150 F. Dessiné et gravé par Claude Haley. taille-douce, Périgueux.

● **DJIBOUTI.** — « *Journée de solidarité avec le peuple palestinien* » (29 *novembre* 82), 40 F. *Offset, d'après* Veret-Lemarinier, par Edila.

● ***GIBRALTAR.*** — *Deux timbres de* « Noël 82 », 14 et 17 pence.

● ***HAUTE-VOLTA.*** — *25e anniversaire de l'entraide culturelle voltaïque. 70 F. Maquette de R. Nacoulma. Offset*, S.N. Cartor.

● **MALAWI.** — Journée des souvenirs, 7, 20, 30 tambalas et 1 kwacha.

● **MALI.** — « Planches à voile », *trois valeurs, 200, 270 et 300 F. Offset*, Cartor. 150e anniversaire de la mort de Goethe P.A., 500 F. Dessin et gravure de E. Lacaye. Taille-douce, Périgueux.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE.** — Office central de coopération, 48 F. Maquette par Sampoux, d'après Weastell. Offset, Delrieu S.A. — « Bibliothèque Bernheim », 36 F. Maquette et gravure de Pierre Béquet. Taille-douce, Périgueux.

● **POLYNÉSIE.** — Peintures du dix-neuvième siècle, timbres P.A., 50 F, *la Tahitienne* de M. Radiguet ; 70 F, *Souvenir de Tahiti* de C. Giraud ; 100 F, *Battage des étoffes*, Atlas J.-L. Le Jeune ; 160 F, *Port de Papeete*, C.F. Gordon Cuming. Hélio, Delrieu S.A.

● **SAINTE-HÉLÈNE.** — Première participation aux Jeux du Commonwealth, par surcharges sur timbre courant, 15 et 26 pence.

● **SRI-LANKA.** — Conservation des sites, 2,50 roupies. Imprimé en U.R.S.S. — Oliver Goonatillake, 50 cents.

● **WALLIS-ET-FUTUNA.** — Timbre de « Noël », P.A.,170 F, *la Vierge adorant l'enfant*, de Corrège. Offset, Edila.

ADALBERT VITALYOS.

● **HONGRIE :** centenaire de la naissance de Kodály Zoltàn, bloc-feuillet, 20 forint (dentelé). Format 65 × 95 mm.

● **HONGRIE.** — 65e anniversaire de *la révolution d'Octobre, et le 60e de* l'U.R.S.S., 5 forints.

● **SAINT-MARIN.** — Un timbre en faveur des réfugiés, 300 + 100 lires. La surtaxe sera versée au Haut Commissariat des Nations unies (15 décembre 1982).

● **SAINT-MARIN.** — Série « Noël 1982 », trois valeurs, 200, 300 et 450 lires. Les sujets extraits des œuvres du peintre réaliste Gregorio Sciltian.

● **SUISSE :** Une carte « entier » de 40 c. pour l'Exposition internationale de philatélie thématique « TEMBAL » qui se déroulera du 21 au 29 mai à Bâle.

Plaisirs

Petit déjeuner à la française

Gastronomie au saut du lit

BREAKFAST : on connaît et on apprécie. Petit déjeuner : les deux mots sonnent nettement plus fade. On a même dit que ce repas-là était le point faible de la gastronomie française.

Aussi Relais et Châteaux a-t-il voulu faire porter les efforts de ses établissements sur la première bouchée de la journée. « *C'est souvent la dernière prestation hôtelière avant que le client ne paie la facture...* », rappelle son président Joseph Ollivereau.

Et de lancer le prix du meilleur petit déjeuner de la chaîne. Gagnant 1983 : La Mourrachonne qui gîte dans l'arrière-pays cannois. Cette fine table que gèrent Jean André et Guy Tricon ne compte que quatre chambres. Cela permet de bichonner la clientèle. La Mourrachonne n'eu a pas moins le mérite d'offrir un plateau de première classe. Pourquoi ? « *Le petit pot de confiture, la sempiternelle plaquette de beurre et le thé en sachet me mettaient en rogne* », explique Jean André, et son compère de compléter : « *Nous ne pouvions copier les Anglo-Saxons. Nous avons donc composé un petit déjeuner à la française en insistant sur la présentation.* »

Entre 8 h 15 et 11 heures du matin, le plateau d'argent, une rose et le journal accompagneront le menu suivant : croissants, cake, brioche maison et une ficelle ; une orange ou un pamplemousse pressé ; une corbeille de fruits selon la saison ; six ou sept confitures maison servies en *coupelle de verre, framboise, fraise,* abricot, cerise, orange amère, mandarine, *coing ou prune* ; *miel de lavande* ; 125 g de beurre d'Echiré pour deux personnes. Au choix : un café de Colombie doux ou du Brésil amer ; ou bien du lait cru passé au chinois ; ou bien du thé de Chine ou de Ceylan ; ou bien un chocolat travaillé au fouet et au bain-marie. Pour ceux qui n'auraient pas leur comptant, des œufs ou de la charcuterie peuvent être accommodés sur demande. Un quart d'heure est nécessaire à la réalisation de ce festin qui coûte seulement 40 F.

Ce vrai petit déjeuner peut même, compte tenu des modifications des habitudes alimentaires des Français, tenir lieu de repas de midi, tant il allie la quantité et la qualité. Et quelle agréable façon de commencer la *journée !*

AL. F.

* La Mourrachonne, Route de Pegomas, 06370 Mouans-Sartoux, tél. : (93) 75-69-88. Relais et Châteaux, hôtel Crillon, 10, place de la Concorde, 75008 Paris, tél. : (1) 742-00-20.

ET DU TOURISME

de la table

Du nouveau au Bois

Repas des princes

CE fut le Noël des gourmets, ce sera l'événement gastronomique de 1983 que la résurrection du Pavillon des princes *(69, av. de la Porte-d'Auteuil, 16e - tél. 605-65-60 - ouvert tous les jours). Travaux effectués, c'est à présent, à l'orée de Boulogne, à deux portées de balle de Roland-Garros, une terrasse couverte sur le Bois, une salle intérieure, des salons confortables, le tout en forme de boudoir élégant.*

Et là dedans, le second de François Clerc (la Vieille Fontaine à Maisons-Laffitte ; (trois étoiles Bottin gourmand, deux au Michelin) avec le quotidien passage superviseur de François. Et là dedans, l'accueil souriant blond de Manon. Et, en quelques semaines, toute une clientèle retrouvée revenant au Bois (qu'elle avait fui pour cause de médiocrité ou de coups de fusil).

Car la carte, ici, avec ses 9 entrées, ses 14 plats poissons et viandes, ses fromages et ses 12 desserts, est un menu ! Un menu à 150 F plus le service et le vin, des vins à des prix à faire honte aux margoulins (un bordeaux en carafe à 40 F !). Avec le café, on peut, pour moins de 200 F, découvrir les huîtres chaudes au jus de truffes, l'agneau en noisettes à l'embeurrée de choux et tomates, les tartelettes chaudes de crottin frais et la glace caramel au cacao amer. Ou encore les petits-gris en ratatouille, le foie de veau aux moules, la terrine de roquefort aux noix et la tarte légère de pommes. Où bien la salade tiède de jarret de bœuf au xérès, le cassoulet de mer à l'oseille, le fromage du mois et les pruneaux au sauternes... Une centaine au moins de combinaisons de plats réussis et honorablement servis. Avec ce détail de finition, ce coup de patte du vrai cuisinier respectueux de la qualité mais aussi de « ce qu'il y a dans l'assiette ».

La preuve est faite que l'on peut, princièrement, déjeuner ou dîner à sa faim pour un prix qui ne soit pas démentiel. C'est la condamnation des gargotes du snobisme d'où l'on sort estomac et portefeuille vides !

LA REYNIÈRE.

Ça, j'aime !

AH ! quel malheur d'avoir une ambassade dans sa rue ! Il faut montrer patte blanche et faire détour pour arriver chez *Daniel Bouché* (5, rue Rabelais, Paris 8e, tél. : 225-11-19). Cela rebute quelque peu les étrangers, sinon les habitués parisiens. C'est dommage, surtout en pleine saison de chasse (un lecteur me demande, justement, des adresses) : perdreau aux raisins, lièvre à la royale, faisanne aux poires et aux mûres, noisette de biche... gibier frais, bien entendu ! Des merveilles qui font oublier les obstacles du parcours !

Et toujours les remarquables desserts, et toujours l'accueil charmant de Mme Bouché.

Mais peut-être aussi voudrez-vous découvrir la chartreuse de thon, le foie gras de canard au caramel poivré, le tendron de veau aux nouilles assaisonnées de truffes et foie gras ?

Et ce foie gras « maison » ainsi que des plats cuisinés à emporter, vous les trouverez à l'annexe « comestibles » : *Au Petit Montmorency* que Bouché vient d'ouvrir 79, boulevard Raspail, Paris 6e, tél. : 222-55-00 (mais attention, restaurant et boutique sont fermés samedi et dimanche !).

Ah ! quel bonheur d'avoir la mer normande à domicile ! Joël Meslin, qui anime *la Marée* (sur le port de Grandcamp, dans le Calvados), ouvre, pour la semaine, ce *Festival Marbeuf* (15, rue Marbeuf, Paris 8e, tél. : 720-78-69) où le poisson est roi, bien évidemment, mais plus encore les saint-jacques de Grandcamp (en terrine, crues, à la vapeur, poêlées, au noilly, en brochettes, en ragoût : entre 45 et 65 francs). Ce qui n'exclut pas de savoureux plats « canailles », pot-au-feu de langues (veau, bœuf et agneau), ragoût de porc aux pruneaux, morteau aux haricots rouges etc. Premier prix de la carte des vins, un rouge en pichet à 24 francs. Prix nets. Décor clair, mais mauvaise sonorisation. La rue Marbeuf devient la rue la plus riche en restaurants de tous ordres et il faudra compter avec son « festival ».

Ah ! quel plaisir de trouver enfin à une carte parisienne des plats d'accent belge ! C'est sur la carte d'hiver des *Champs d'or* (22, rue du Champ-de-Mars, Paris 7e, tél. : 551-52-69), toujours riche en poissons bien cuisinés par Georges Cloëts, que je trouve le waterzooï (de poisson, le vrai), la carbonade flamande à la bière de Leffe et l'oie à l'instar de Visé. Il ne manque à mon bonheur que les merveilleux fromages de Herve !

L. R.

TERROIR ET MICRO-CLIMAT

Bandol trop méconnu

PAS facile, quand on est un vin de 25 000 hectolitres à peine (1), de se tailler un grand nom dans ce pays de France où, d'Alsace en Bordelais, de Champagne en Côtes-du-Rhône en passant par la Bourgogne et la Loire, les confrères ont acquis des lettres de noblesse aussi vieilles que les rois centralisateurs, les papes et les Plantagenêt ! Contre cette vieille Histoire et toutes ces « mers vineuses » — comme disait M. Homère, — voilà que le petit Bandol, d'autre part cerné par les A.O.C. de Provence, se rebiffe. Pour juger sur pièces sa récolte 1982, il vient de convoquer dans ses collines et ses villages perchés un quarteron hexagonal de journalistes spécialisés, tasteurs d'élite. Et, ma foi, à entendre à la ronde leurs avis avisés — et tâter un peu soi-même ! — on se disait que ce « petit »-là tient sa place parmi les grands et gros.

Au vrai, le bandol n'en est pas, depuis belle lurette, à jouer les rôles de parent pauvre. Pour l'ancienneté, il remonte aux Grecs de Provence... Pour la noblesse, Louis XV eut le bon plaisir de lui accorder ses lettres, bien que perdu *« en la province lointaine »*. Sous l'Empire, déjà soucieux de la balance du commerce extérieur, le port de Bandol exportait jusqu'à 65 000 hectolitres, dont une bonne part vers l'Amérique *« pour ce qu'il se bonifie en cours de traversée »*. De nos jours, après le morne épisode du phylloxéra, il figure parmi les plus anciens A.O.C., par décret de 1941.

Enfin, bien que le rouge demeure au moins deux ans en fût avant d'être livré à la consommation, il part si bien — y compris à l'étranger — qu'on trouve déjà difficilement dans le commerce les millésimes 1977 et 1978. Quant aux « grandes années » (1964, 1969, 1975), seuls des restaurants futés en ont encore en cave.

Alors ? Que veut-il de plus ?

Il se trouve qu'une réputation de « vins de vacances » a fait longtemps dominer — quantitativement — des vins de qualités très, très différentes, globalement appelés « rosés de Provence ». Non plus que d'autres, les vignerons du Bandol ne renient leurs rosés — de couleur ambrée, si particulière, — mais ils se réjouissaient particulièrement, l'autre jour, des hommages répétés rendus à leurs rouges, dont celui d'un caviste bourguignon. Et, surtout, ils proclamaient leur originalité : *« Comparables à tel bordeaux ? A tel hermitage ? Non. Bouquet, corps et robe lui appartiennent. Avec ses nuances selon chaque domaine, c'est du bandol. »*

Pourquoi ? A l'origine, l'addition d'un terroir (argile-calcaire, de rocaille) et d'un micro-climat taillé sur mesure dans la Provence au soleil : un vaste cirque de montagnes (Caume, 800 mètres, Sainte-Beaume, 1 100 mètres) où se logent les coteaux, et la mer en plus. Ensuite : la domination de l'encépagement en Mourvèdre (de 50 à 80 %), moins bien acclimaté ailleurs, riche en tanin, et laissant au cinsault et au grenache le soin des nuances de ce « vin de garde » (de quinze à dix-huit et vingt ans). Pour finir : un effort en commun depuis plus de trente ans grâce à la bonne entente, dans ce pays ouvert, des vignerons du cru et d'autres venus d'ailleurs, attirés par tant de « possible ». Heureux mariage, les uns apportant notamment leur antique connaissance du sol et de sa vigne, les autres des méthodes qui ont fait les plus grandes renommées. Et tous parlent métier comme on parle d'amour... Voilà sans doute pourquoi — entre autres choses — ces rencontres ont tourné à la fête dans le village médiéval et perché du Castellet (2), où les bonnes gens des environs étaient aussi venus en foule goûter, à même le tonneau, les bandol 1982 encore bourrus.

Avis : l'année est à retenir. La grande sécheresse de tout l'été, la pluie au bon moment, en ont fait « un millésime exceptionnel ». Dommage qu'il faille maintenant attendre au moins dix-huit mois pour qu'il soit tiré de ses fûts de chêne et « mis en bouteille au domaine ».

JEAN RAMBAUD.

(1) Une « goutte d'eau » dans les quelques 70 millions d'hectolitres de la production française. L'appellation occupe 750 hectares sur les communes de Bandol, Sanary, La Cadière, Le Castellet, Le Beausset, Saint-Cyr, Ollioules, Evenos. Au bénéfice de la qualité, la quantité est limitée à 40 hectos-hectare. En fait la moyenne est de 33 hectos-hectare.

(2) La « fête du Castellet » était organisée par le Syndicat des Domaines du Bandol (Siège : Domaine de « La Frégate » 83270 Sanary). L'appellation présente également ses vins au « Caveau des vins de Bandol » Allées Alfred-Vivien, 83150 Bandol.

Jeux

échecs N° 1004

MIRACLE A MOSCOU

(Tournoi interzonal de Moscou, 1982)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : D. SAX
Défense Grunfeld

1. d4	Cf6	20. Fxf4	Cç4 (m)
2. ç4	g6	21. Fxç4	Txé4 (n)
3. Cç3	d5	22. f3!	Dxf4
4. çxd5	Cxd5	23. Fxf7+! (o)	Rg7
5. é4	Cxç3	24. Dd3!(p)	Dé3+
6. bxç3	Fg7	25. Dxé3	Txé3
7. Fç4	0-0	26. Td7! (q)	Rh6
8. Fé3 (a)	b6 (b)	27. Txç7 (r)	Fa6
9. h4 (ç)	Fb7 (d)	28. Td1	Fd3 (s)
10. Dd3 (é)	Dd7	29. Td2	Ff5
11. Cé2 (f)	h5 (g)	30. Rf2	Té5
12. Fg5! (h)	Cç6	31. Td5	Txd5
13. Cf4	é6 (i)	32. Fxd5	Td8
14. Td1	Ca5	33. ç4	b5
15. Fd3	é5! (j)	34. Ré3	a5
16. dxé5	Fxé5	35. Rf4	Fb1 (t)
17. 0-0	Dg4! (k)	36. g4	hxg4
18. Dé3	Tf-é8	37. fxg4 abandon (u).	
19. Fé2 (l)	FxF4!		

NOTES

a) Dans la variante d'échange classique (avec 7. Fç4 au lieu de la suite moderne 7. Cf3), la réponse usuelle est 7..., ç5. Après 7..., 0-0; 8. Cé2 les Noirs ont le choix entre plusieurs continuations, outre 8..., ç5; 8..., b6; 8..., Cç6 et 8..., Dd7. *Mais voici que les Blancs réservent* à plus tard le développement de leur C-R au profit du F-D.

b) 8..., ç5 est toujours possible mais *les Noirs restent fidèles à un plan* de Simaguin.

ç) L'avance du pion h est considérée comme la réaction la plus efficace au plan des Noirs.

d) Contre Knaak (Tallin, 1979), Sax avait dû subir une violente attaque après 9..., Cç6; 10. h5, Ca5; 11. hxg6! (si 11..., Cxç4; 12. Dh5!, fxg6; 13. Dxh7+, Rf7; 14. Cf3 et si 11..., hxg6; 12. Fd3).

é) Le C-R n'étant pas encore sorti, la D peut défendre le pion é4 tout en gardant un jeu actif et des perspectives d'attaque sur le roque ennemi.

f) Si 11. h5, Dç6.

g) L'offensive des Blancs semble ainsi stoppée.

h) Une idée stratégique profonde qui redonne au F-D un rôle dans le dispositif d'attaque.

i) Le sacrifice 13..., Cxd4; 14. çxd4, Dxd4; 15. Tç1, Fxé4; 16. Dé3 est prématuré. Il faut aussi éviter le piège : si 13..., Ca5; 14. Cxg6!, Cxç4; 15. Cxé7+, Rh7; 16. Dxh5+ suivi du mat.

j) Une très bonne base de contre-attaque alors que 15..., ç5, qui semble également bon, donnait aux Blancs un nouvel élan après 16. Cxh5!, gxh5; 17. Ff6, Fxf6; 18. Dxf6, Dd8; 19. Dh6 suivi de *é5 et de Th3. De même, sur* 15..., f6; 16. Cxg6, fxg5; 17. Dxh5, *Df7; 18. f3 la défense des Noirs n'aurait pas été simple.*

k) Et non 17..., Da4; 18. g4! L'entrée de la D en g4 diminue sensiblement les chances d'attaque des Blancs.

l) Espérant conserver quelque initiative et la paire de F après 19..., Dç8; 20. Cd5, Fxd5; 21. Txd5.

m) Un moment critique. Les Noirs peuvent gagner le pion h4; après 20..., Dxh4; 21. é5 les Blancs ont à peine une compensation pour le pion perdu. *Mais* les Noirs, qui ont très bien jusqu'ici déjoué les menaces de leur adversaire, se laissent griser par un léger optimisme et par la vision d'une intéressante combinaison.

n) Le gain du pion é4 par la T paraît *démolir complètement la position des* Blancs : D+ deux F sont attaqués.

o) Mais voici que Kasparov regagne son pion : si 23..., Rxf7?; 24. fxé4 et les Noirs peuvent abandonner.

p) Forçant l'entrée en finale puisque la Té4 ne peut partir : si 24..., Té7; Dxg6+.

q) Menace de gagner le F par 27. Fd5+.

r) En ayant miraculeusement sauvé sa position puis gagné un temps (26. Td7), Kasparov retrouve une situation gagnante!

s) Empêche 29. Td6.

t) La fin approche à grands pas : si 35..., bxç4; 36. Fxç4, Td4+; 37. Ré5!, Txh4; 38. f4! (menaçant 39. Fg8 et 40. Th7 mat), Fb1; 39. Fg8, g5; 40. f5, g4; 41. Rf6!

u) La finale est sans espoir.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1003. K. ATTILA. 1972

(Blancs : Rh4, Td3, Fa8, Pç3, g3, h3. Noirs : Rç1, Fh1, Pç4, h7, h2.)

1. Tf3!, Fg2; 2. Tf2, h1=D; 3. Fxg2, Dh2!; 4. Rg4! (menaçant 5. Rf3; 6. Tf1 et 7. Th1. A noter que la suite 4. Ta2, h6; 5. Rg4, h5+; 6. Rh4, Rb1; 7. Tf2, Ra1 laissait les Blancs en zugzwang), h5+; 5. Rh4 (si 5. Rf3, h4!) et maintenant les Noirs sont en zugzwang, Rb1; 6. Fé4+, Ra1!; 7. Tg2! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

G. SPLEPIAN

(1978)

a b c d e f g h

BLANCS (6) : Rç8, Fd1, Pç3, d4, é2, g3.
NOIRS (7) : Rh5, Cg4, Pd5, g7, g5, h7, d2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 1001

ÉTONNANT COUP DE CISEAUX

Le « coup sans nom », appelé en anglais « scissors coup », était, d'après Culbertson, si clair et cependant si profond que six maîtres seulement, *y compris une femme*, ont pu le découvrir et le comprendre, et qu'il n'a même pas de nom.

Cette donne, jouée au cours d'épreuves de sélection en Angleterre, est une remarquable illustration du mécanisme de ce coup.

♠ A R V 4 2
♥ D
♦ A 9 5 2
♣ D 4 2

♠ 9 8 6 5
♥ 8 6
♦ R V 7 4 3
♣ 7 (5)

N / O E / S

♠ D
♥ A 7 4
♦ 8 6
♣ A R V 9 8 6 3

♠ 10 7 3
♥ R V 10 9 5 3 2
♦ D 10
♣ (10)

Ann. : E. don. N-S vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	—	1 ♣	2 ♥
passe	2 ♠	3 ♣	3 ♠
passe	4 ♣	passe	4 ♥

Ouest ayant entamé Pique, le déclarant a mis le Roi de Pique du mort, sur lequel la Dame sèche d'Est est tombée. *Comment Smolski, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense.

Réponse :

Si le déclarant joue atout, Est va prendre la Dame de Cœur avec l'As et il va jouer le 8 de Carreau, et Ouest aura ensuite une reprise à Carreau *pour prendre* la main et faire couper un Pique par Est (le déclarant n'ayant pu revenir chez lui pour rebattre atout).

Contre ce danger *le déclarant a joué immédiatement le 2 de Trèfle du mort (et non pas atout) en espé*rant qu'Est prendrait ainsi la main.

Effectivement, Est mit le Valet de Trèfle et il contre-attaqua le 8 de Carreau pour le 10, le Valet et l'As. Alors Smolski joua cette fois la *Dame de Trèfle*. Est *mit* le Roi, tandis que *Sud prit soin de défausser sa perdante à Carreau*, la Dame ! Est, resté maître à Trèfle, ne put faire chuter le contrat : s'il rejoue Trèfle (ou Carreau), Sud coupe avec le 9 de Cœur et joue le 2 d'atout. Est prend avec l'As, *mais il* n'est pas en mesure de donner la *main à son partenaire pour couper* un Pique, et Smolski perdit en tout et pour tout deux Trèfles et l'As d'atout.

Ce « coup sans nom », pour *se* protéger contre la coupe à Pique, était un jeu de *perdante sur perdante* qui a déplacé une rentrée de la main de l'adversaire dangereux (ouest) à celle de l'autre adversaire (Est) dont la contre-attaque était sans risque.

IMPERFECTION FÉMININE

On compare souvent le bridge des hommes et celui des femmes, et l'on constate que la supériorité des hommes va en s'atténuant. D'abord *dans les annonces où les femmes* sont souvent plus disciplinées, et même dans le jeu de la carte, où elles ont beaucoup progressé sur le plan technique, sans toutefois atteindre le plus haut niveau comme le prouve cette donne.

♠ D 10 6 3
♥ A 6 2
♦ A 10 8 4 3
♣ A

♠ 5
♥ D 9 7
♦ D V 9
♣ R D V 9 3 2

N / O E / S

♠ V 9 8 4
♥ V 10 8 5 4
♦ — — —
♣ 8 7 6 5

♠ A R 7 2
♥ R 3
♦ R 7 6 5 2
♣ 10 4

Ann : S. don. N-S vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	2 ♣	contre	5 ♣
contre	passe	6 ♦	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Trèfle pour l'As du mort, la déclarante tira *l'As de Carreau, sur* lequel Est défaussa un Cœur. *Comment Judy Jacoby, en Sud, aurait-elle dû jouer* pour gagner ce petit chelem a carreau contre toute défense ? (Attention ! Il faut résonner en cachant les mains adverses et trouver la ligne de jeu qui offre pratiquement 100 % de réussite.)

Note sur les enchères

On a une image ici de ce qu'on appelle le contre spoutnik généralisé. Au lieu de dire « 3 Trèfles » sur « 2 Trèfles », Nord a préféré contrer (afin d'économiser les paliers d'enchères) car ce contre n'est plus de pénalité, mais *l'indication d'un jeu positif*. Ce type de contre qui est très utile sur l'intervention à « 1 Pique » (quand on a 7 à 11 points de quatre ou cinq Cœurs) est utilisé par certains champions sur les interventions à *tous les paliers, mais il* présente alors un double inconvénient : *il ne permet pas de contrer* en pénalité et il est d'un maniement si délicat que les meilleurs joueurs ont souvent des malentendus.

On imagine par exemple ce qui arrive si l'on décide de passer sur le contre à « 2 Trèfles » avec en Sud :
♠A R ♥X ♦R D xxx ♣10 xxxx

Même 700 ne compensent pas 1 370 (petit chelem à Carreau).

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 189

TCHICAYA LE SIOUX

Championnat du Canada, 1982 (Montréal)

Blancs : R. TCHICAYA
Noirs : E. VOLEL
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	18-22	21. 43-38	17-21
2. 37-32	12-18	22. 26x17	12x21(j)
3. 41-37 (a)	7-12	23. 41-37	8-12
4. 34-30	1-7	24. 31-26	3-8
5. 30-25	19-23 (b)	25. 26x17	12x21
6. 28x19	14x23	26. 50-44	21-26
7. 25x14	10x19	27. 39-34(k)	7-12
8. 33-28	22x33	28. 34-30	11-17
9. 38x29 (c)	23x34	29. 30x19	13x24
10. 40x29	5-10	30. 44-39	9-13(l)
11. 39-33	10-14	31. 45-40	6-11
12. 44-39	16-21	32. 40-34	11-16
13. 31-26	11-16 (d)	33. 34-30	17-22(m)
14. 42-38 (e)	7-11	34. 30x19	13x24
15. 46-41	21-27 (f)	35. 49-44 !(n)	4-9(o)
16. 32x21	16x27	36. 32-27 !	22x42
17. 38-32 (g)	27x38	37. 36-31	26x37
18. 43x32	14-20	38. 38-32	37x28
19. 48-43	2-7	39. 33x4(p)	24x33
20. 37-31 (h)	19-24 ! (i)	40. 47x29 !(q)	Abandon

NOTES

a) 3. 32-27 (7-12) ; 4. 38-32 (1-7) ; 5. 43-38 (19-24) ; 6. 49-43 (14-19) ; 7. 34-30 ouvre le gain du pion pour les Noirs 7.... (24-29 !!) ; 8. 33x24 (20x29) ; 9. 39-34, a1, a2, a3 (22x33) ; 10. 34x14 (10x19) ; 11. 38x29 (18-22) ; 12. 27x18 (12x25), N+1.

a1) 9. 30-25 (22x33) ; 10. 39x28 (29-34) ; 11. 40x29 (18-22) ; 12. 27x18 (13x24), N+1.

a2) 9. 31-26 [ou 41-37] (22x33) ; 10. 39x28 (18-22) ; 11. 27x18 *(13x33) et si :*

a'2) 12. 43-39 [ou 30-25] (29-34) ; *13. 40x29, etc., les Noirs se dégagent et* conservent le + 1.

a"2) 12. 41-37, dégagement par (19-24) puis (29-34), etc., N+1.

a3) 9. 39-33 *(10-14), etc.,* N+1 comme dans la première variante. Ensemble tactique qui a pour paternité l'ancien champion du monde Stanislas Bizot.

b) Puissant développement de la grande diagonale en vue du contrôle du centre et de la mise en jeu du pion à 5.

c) Sur un rythme accéléré, les Blancs aèrent le jeu, E. Volel étant aussi un spécialiste des combinaisons dans les préliminaires.

d) Les Noirs temporisent en jouant sur les ailes.

e) Les Blancs, guidés par beaucoup de prudence et de sens de la temporisation, opposent un jeu de flanc.

f) Le combat s'anime à nouveau par l'installation de ce pion taquin.

g) Second refus de laisser l'initiative aux Noirs.

h) 20. 32-28 (19-23) ; 21. 28x19 (13x24) enchaînement du faux baron (dit encore du faux marchand de bois : pions à 15, 20 et 24) parfois décisif au stade du milieu de partie. Dans cette position, après la disparition de leur colonne de défense ou d'attaque (pions à 41, 37 et 32), le jeu des Blancs s'avèrerait assez rapidement très délicat, et la montée au centre réfutée. Ainsi 22. 37-12 (9-13) ; 23. 50-44 (4-9) ; 24. 32-28 (17-22!) ; 25. 28x17 (11x22), net avantage positionnel aux Noirs.

i) L'enchaînement avec la menace tactique 24-30 puis (18-23), etc., N+.

j) Amorçant une pression sur l'autre aile des Blancs.

k) Poursuivant par une stratégie de jeu de flanc, l'occupation de la case centrale 28 ne présentant aucune perspective car (18-22), etc.

l) Ferme le passage à la case damante 37-31 (26x28) 33x2, etc., +.

m) Accentue la pression au centre tout en reprenant l'enchaînement.

n) Tente une faute pour placer une combinaison, seule issue véritable pour les Blancs, qui possèdent l'art, par leurs *ruses de Sioux, de se tirer de situations* apparemment désespérées.

o) Positionnellement logique en vue d'une attaque réitérée du pion à 24 par 39-34 puis 34-30. Le coup du texte est en revanche incorrect tactiquement ; les Blancs vont damer à 4 après un envoi en lunette.

p) Plus radical que 33x2.

q) Une élégante conclusion.

PROBLÈME

M. RAICHENBACH

1948

Les Blancs jouent et gagnent en 9 temps.

Solution : 27-22!! (18x27) 32x21 (23x43) 31-26 (16x27) 36-31 (27x36) 46-41 (36x47) 44-40 (47x29) 34x5 (43x34) 40x20 (25x14) 5x16!!, + spectaculaire exécuté en jouant par l'ex-champion du monde.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 232

HORIZONTALEMENT

I. Il n'est pas le plus en vue même quand il en met plein la vue. — II. Prend du poisson. Les nations ? — III. Abusent de la crème. Dans le métro. — IV. Suggéré par Tchekov. En capuchon. — V. Gâche le meilleur rôle. Fait la décision. — VI. Note. Plus on est fidèle, moins on en change. L'homme à la pomme, de droite à gauche. — VII. A séduit l'homme à la pomme. Note. — VIII. Porte canapé. — IX. Patron. Une sorte d'armoire. — X. Dans l'ordre, dans le désordre. A Paris, c'est un nom de victoire. Refuse la reconnaissance. — XI. Dès qu'ils ont un peu de bouteille, on les fait servir aux bouteilles.

VERTICALEMENT

1. Très désagréable au propre, mais révélateur au figuré. — 2. Connaît la crise. Pour certains nababs. — 3. Apparaîtra. Peut faire un collier. — 4. Le fin du fin dans la bouche. — 5. A l'œil. Joue au ballon. — 6. N'ont pas baissé les bras. — 7. Bébé. Dans le journal. — 8. Sur pied. Pris un premier repas. — 9. Pour la compétition. Pour s'épancher. — 10. Adverbe. Tire vers le bas. Traîne vers sa fin. — 11. Élevés dans le respect et parfois dans la crainte. Ne craint personne pour la conversation. — 12. Traitent les beaux sentiments.

Solution du n° 231

HORIZONTALEMENT

I. Intellectuel. — II. Nouveau. Asti. — III. Vite. Irisait. — IV. Éreintent. Nt. — V. Salles. Gerce. — VI. Tulle. Levier. — VII. Idée. Muri. La. — VIII. Tes. Recensai. — IX. Us. Rotin. UNR. — X. Set. Écrite. — XI. Entraîneuses.

VERTICALEMENT

1. Investiture. — 2. Noiraudes. — 3. Tutelles. St. — 4. Éveille. RER. — 5. Le. Née. Rota. — 6. Laits. Met. — 7. Eure. Lucien. — 8. Ingérence. — 9. Tastevin. Ru. — 10. Usa. Rl. Suis. — 11. Étincelante. — 12. Littéraires.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ®

N° 232

Horizontalement

1. AEINQUV. — 2. AADEMRU. — 3. AINNORRU. — 4. ADINNOT (+ 1). — 5. ADEGLNS. — 6. AELNRST. — 7. AEHILR. — 8. ACESUV. — 9. EEIPRRTV. — 10. AEEINRRT (+ 5). — 11. CCEIIST. — 12. AAIIRSST (+ 1). — 13. CEEINPST (+ 1). — 14. EEINOS. — 15. ACEERSX (+ 1). — 16. ABEIQSU.

Verticalement

17. — EGINOSV. — 18. CEIOPRU (+ 2). — 19. EEINSSUU. — 20. ACEINTT. — 21. CEEHINT. — 22. ADIMQSU. — 23. EFIORSS (+ 1). — 24. EIRRSS — 25. ACEPSST. — 26. DHIIMPS. — 27. AADEINT. — 28. EIINOSTV (+ 1). — 29. ABEENORR. — 30. ADEEERS (+ 1). — 31. BEIMRU.

Solution de l'Anacroisés n° 231

Horizontalement

1. TAMBOUR. — 2. CADAVRE. — 3. *COMEDIEN* — 4. AMERTUME. — 5. STARISER (RATISSER, SERTIRAS, *TARSIERS*, TRISSERA). — 6. IMITAS (MISAIT, MITAIS). — 7. EROTISME (TIMOREES). — 8. VANTARDS. — 9. ENNUIE. — 10. PORTION (POTIRON). — 11. REVERSI (REVISER). — 12. ENSEVELI (NIVELEES). — 13. MACACHE. — 14. DEVENUES (VENDEUSE). — 15. PROFANER. — 16. DEMEURA. — 17. TETIERE.

Verticalement

18. *TENACITE*. — 19. *PENAUD* (EPANDU). — 20. BOUEUSE. — 21. MALADIVE. — 22. STENOPE (EPONTES, PENTOSE, PONTEES). — 23. OURAGANS. — 24. STENOSE (rétrécissement d'un conduit). — 25. ANONES (arbre à fruits sucrés). — 26. CARTERS (CASTRER). — 27. COSTARD (TOCARDS). — 28. CREMENT. — 29. AMAUROSE (*cécité transitoire de l'œil*). — 30. ELAVEE. — 31. NAVICERT (permis de navigation) (ECRIVANT). — 32. ADHESION. — 33. UTRICULE. — 34. ORMOIES. — 35. ESERINES (INSEREES, RESINEES, SEREINES, SERINEES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

MÉDECINE

LA PRÉPARATION DES RÉFORMES HOSPITALIÈRES

Le projet de loi portant réforme hospitalière qui fait l'objet de délibérations interministérielles actuellement en cours, avant son adoption par un conseil des ministres — dont la date n'est pas encore fixée — et sa discussion au Parlement, ne concerne pas seulement la redistribution du pouvoir à l'intérieur des hôpitaux, par le biais de la *« départementalisation »*. Il prévoit aussi des modifications profondes dans l'organisation même de l'équipement hospitalier, et en particulier une *« harmonisation »* des conditions de fonctionnement des établissements publics et des établissements privés.

Les modalités de cette harmonisation ne sont pas encore arrêtées. Néanmoins, un certain nombre d'orientations sont mentionnées dans l'avant-projet. Les responsables de l'hospitalisation publique, les cadres hospitaliers, les syndicats de personnels ont engagé une réflexion sur ce thème et des consultations sont en cours entre leurs représentants et les pouvoirs publics.

Les responsables de l'hospitalisation privée sont, à l'évidence, touchés eux aussi par ces projets. Ils viennent de faire connaître leurs réactions aux *intentions exprimées par le gouvernement*, réactions qui dénotent certains points d'approbation, mais surtout un fort climat d'inquiétude.

De son côté, l'*intersyndicale des médecins hospitaliers souhaite une* accélération des réformes sur leurs satut et carrières.

Des responsables de cliniques privées s'inquiètent des risques d'une « nationalisation déguisée »

L'hospitalisation privée totalise en France plus de 180 000 lits (415 000 dans le secteur public), dont 75 000 environ sont groupés *dans des établissements sans but lucratif*, souvent d'origine confessionnelle. Dans cet ensemble, travaillent à temps plein plus de 160 000 personnes et plusieurs dizaines de milliers d'employés à temps partiel.

Ces chiffres illustent à eux seuls l'importance économique et sociale dans ce secteur qui, presque intégralement « conventionné » par les organismes de Sécurité sociale, pratique des tarifs très étroitement surveillés, sous l'autorité directe du ministère des finances.

Pour éviter une installation quelque peu anarchique des lits et des équipements lourds, les pouvoirs publics avaient instauré de longue date un système d'« autorisation » propre au secteur privé. Depuis plusieurs années, l'extension de ce secteur s'était trouvée presque radicalement interrompue, à la suite de la prise de conscience du suréquipement relatif de la France dans le domaine hospitalier. L'*avant-projet du gouvernement* actuel revient sur ce système et vise à mettre au point une procédure d'autorisation (ouverture des lits, acquisition d'équipements...) commune aux deux secteurs, public et privé. Des *« commissions de l'équipement sanitaire et social »* nationale et régionales, statueraient dans ces domaines, alors que les procédures actuelles n'appliquent pas les *mêmes règles aux deux secteurs*. Ce principe recueille l'approbation des responsables de l'hospitalisation privée à but lucratif, qui y voient l'amorce d'un retour à l'égalité.

En revanche, ce même avant-projet comporte quelques lignes laconiques contre lesquelles ils s'insurgent avec unanimité. L'article 47 du texte prévoit, en effet, que *« le représentant de l'Etat dans la région peut demander à un établissement de créer, de supprimer ou de transformer des moyens d'hospitalisation, des équipements matériels lourds ou des fonctions »*, thérapeutiques, diagnostiques ou préventives exercées dans l'établissement.

Selon les deux fédérations de l'hospitalisation privée à but lucratif, ces quelques lignes peuvent signifier un arrêt de mort pour peu qu'elles fassent l'objet d'une interprétation stricte. Aussi, la F.I.E.H.P. (1) demande-t-elle expressément la suppression de cet article dans le texte.

Une « harmonisation »

Second point d'achoppement, souligné par la F.I.E.H.P. comme par l'U.H.P. (1), la réforme du mode de financement, *que le texte prévoit* d'harmoniser entre les deux secteurs. A l'heure actuelle, en effet, les cliniques privées sont tenues par leur système propre de tarification, fort différent de celui de l'hôpital et qui distingue, outre les honoraires médicaux versés à l'acte, les frais de séjour, de soins infirmiers, le forfait de salle d'opération et le forfait de *« médicaments coûteux »*. Que voudrait dire, *dans ces conditions*, *« harmoniser » ?* Appliquer au secteur privé le système du *« tout compris »* aujourd'hui appliqué à l'hôpital et qui, par exemple, n'autoriserait plus le paiement à l'acte des médecins et chirurgiens ?

En l'absence de précisions, les respnsables de l'hospitalisation privée à but lucratif voient là une seconde menace d'importance sur leur existence même, dont le paiement à l'acte leur paraît être une garantie et un symbole. Dernier point sur lequel insistent les dirigeants de ce secteur : la faiblesse des tarifs que leur imposent les pouvoirs publics et *qu'il leur est interdit d'enfreindre*. Ces tarifs, depuis plusieurs années, sont si bas, disent-ils, que les établis*sements privés ne parviennent plus* à pratiquer des salaires équivalants à ceux des hôpitaux publics. Or leur personnel a droit lui aussi, soulignent-ils, à la diminution de la durée du travail et à l'extension des congés, qui pèsent sur les budgets. Aussi, cette baisse relative des salaires provoque-t-elle des difficultés considérables de recrutement du personnel. Toutes les autorisations de revalorisation, estiment-ils, sont demeurées très insuffisantes par rapport aux besoins. Cet *« étranglement », pour reprendre le terme des* responsables de l'U.H.P., pourrait déboucher sur une crise majeure, voire, comme le redoute la F.I.E.H.P., sur une *« nationalisation déguisée »*.

Les dirigeants du *secteur privé* sans but lucratif, quant à eux, sont moins inquiets. En particulier, ils se félicitent, eux aussi, de l'unification des procédures d'autorisation d'équipements et voient, dans le projet, la garantie du maintien du pluralisme du système de soins. Cependant, *ils souhaitent que la réforme* du système de financement qui inquiète tant leurs collègues soit *« progressive »*. *On comprend que* l'inquiétude soit moindre dans ce secteur, dont le mode de fonctionne*ment se rapproche davantage de* celui des hôpitaux publics que de celui des cliniques privées.

CLAIRE BRISSET.

(1) Les établissements sans but lucratif sont groupés au sein de la F.E.H.A.P. (Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif). Les cliniques privées commerciales sont représentées par deux *organismes* : *le premier*, majoritaire dans la profession, est la F.I.E.H.P. (Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée), que préside le docteur Yves Lecoutour ; le second est l'U.H.P. (*Union* hospitalière privée), qu'anime M. Daniel Hébert. LA *F.I.E.H.P.* entreprendra, à partir du 27 janvier, une campagne d'information sur l'hospitalisation privée.

L'intersyndicale des médecins du secteur public demande l'ouverture de négociations sur leur statut

L'intersyndicale des médecins hospitaliers (1) demande une accélération du *train de réformes sur* leur statut et leurs carrières.

L'intersyndicale des médecins hospitaliers, qui groupe environ dix mille praticiens travaillant à temps plein ou à temps partiel dans des structures hospitalières publiques, vient de signer un texte dans lequel il est réclamé l'*« ouverture de négociations »* concernant les mesures transitoires s'appliquant aux réformes du statut et des carrières hospitalières.

Affirmant *« la nécessité de profondes réformes hospitalières »*, les signataires rappellent qu'ils exigent *« un nouveau statut, base de ces réformes pour tous les praticiens des hôpitaux »*. Ils estiment que *« les structures hospitalières actuelles, basées sur un décret de 1943, ne répondent plus ni à l'accroissement des besoins de santé ni à l'évolution des techniques de soin »*, et que *« la départementalisation correcte des hôpitaux »* implique *« la réforme préalable des commissions médicales consultatives »*.

Enfin, demandant l'*« amélioration des profils de carrière et de la retraite des praticiens, et l'amélioration de la politique de recrutement pour garantir une médecine de qualité »*, ils concluent qu'*« en ce domaine les propositions ministérielles actuelles sont insuffisantes »*.

(1) L'intersyndicale groupe une dizaine de syndicats. Le texte est signé par les organisations suivantes : Comité *national des internes et anciens internes* en psychiatrie ; Coordination des assistants et adjoints en psychiatrie ; Fédération nationale des associations de collectifs d'assistants et adjoints non universitaires (FNACAA) ; Fédération nationale des internes et anciens internes des hôpitaux des régions sanitaires ; Syndicat *autonome* des internes de Paris ; Syndicat des internes des hôpitaux de Paris ; Syndicat C.G.C. des *internes des hôpitaux de la région de* Paris ; Syndicat de la médecine hospitalière (S.M.H.) ; Syndicat national des *chefs de travaux des universités* ; Syndicat national de l'enseignement supérieur ; Syndicat national des médecins du cadre hospitalier d'anesthésie-réanimation ; Syndicat des pharmaciens biologistes assistants et attachés des hôpitaux régionaux ; Syndicat national des praticiens des hôpitaux généraux ; U.F.N.I.C.T.S.

Une rentrée à deux vitesses

L'« appel » de l'intersyndicale *des médecins hospitaliers* sonne l'heure de la rentrée pour les différents partenaires visés par les réformes hospitalières. Une rentrée déjà marquée, il est vrai, par la visite « surprise » de M. François Mitterrand à l'hôpital-hospice d'Issoire (faite en l'absence de M. Jack Ralite, ministre de la santé, alors en voyage officiel à La Réunion), et par les propos « musclés » de M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, désireux de ramener de 22 % à 12 % le taux de progression des dépenses hospitalières, pour ne pas parler des inquiétudes manifestées par les responsables des cliniques privées.

Le plan prévu des réformes hospitalières comporte, pour les médecins, deux grands volets : celui de la nouvelle organisation des services au sein de *« départements »* et celui de la modification des modes de recrutement, des statuts et des carrières (*le Monde* du 30 juin 1982). Le premier prendra la forme d'un décret d'application d'un texte de loi ; le second, plus souple, d'un décret indépendant de ce texte et qui pourrait donc être rapidement promulgué.

Dans ce cadre, plusieurs possibilités sont envisageables. Au ministère de la santé, on ne cache pas le souci d'accélérer la publication du décret concernant statut et carrières, préalable important, estime-t-on pour les réformes ultérieures. Un avant-projet de texte devrait être soumis à la concertation vers la mi-février. Des réunions interministérielles ont actuellement pour objet de chiffrer le coût — estimé, selon certaines sources, à 300 millions de francs — d'une telle entreprise.

A l'Élysée, on veut, au contraire, se garder de toute précipitation, estimant qu'il s'agit, au total, d'un ensemble dont il est difficile de sortir un point particulier. Deux vitesses différentes auxquelles il faut ajouter la lenteur avec laquelle le ministre de *l'éducation nationale* traite la part qui lui revient relative aux médecins hospitalo-universitaires.

JEAN-YVES NAU.

DÉFENSE

Les colonels de l'an 2000

(Suite de la première page.)

Ce retour à la base, dans des régiments non professionnalisés, est, dans l'immédiat, l'aspect sans doute le plus spectaculaire de la réforme des études, à Saint-Cyr, qui vient d'entrer en application selon une directive du ministre de la défense, M. Charles Hernu, préoccupé d'en faire une *« grande école dans tous les sens du terme »* pour former des cadres d'active *« exemplaires »* et *« en parfaite relation avec la nation, au service de laquelle ils se sont placés »*.

Saint-Cyr veut donc s'oxygéner, même si ce terme d'oxygénation paraît excessif au général de division Gilbert Forray, commandant les écoles installées à Coëtquidan, qui lui préfère celui d'*« aération »*. *« Nous cherchons à former des officiers »*, explique-t-il, *qui soient des citoyens complets, modernes, équilibrés, aptes à commander, sachant vivre et comprendre la société dont ils sont partie intégrante, des hommes de leur temps, ouverts, qui ne soient pas en retard d'une guerre »*.

Simple et rapide

A partir de ce qu'il tente de réaliser, on devine, comme en contrepoint, dans les propos du général Forray, ce qu'il cherche du même coup à éviter et, peut-être, ce qui a existé précédemment : c'est-à-dire une formation qui ne laisse pas de place à l'initiative *personnelle, qui* robotise, qui moule l'individu, le conforte dans sa vocation — encore insuffisamment mise à l'épreuve — de meneur d'hommes, de chef, et qui accorde davantage d'importance à la compétence professionnelle militaire qu'au développement de la culture générale.

Des officiers supérieurs s'en sont plaints du reste, et ils s'en plaignent encore aujourd'hui lorsque, devenus chefs de corps, ils reçoivent des lieutenants de vingt-quatre à vingt-sept ans qui sont passés trop vite dans leur grade, sans mûrir, et qui reprochent à leurs supérieurs « frottés » aux civils d'être de ces colonels ou lieutenants-colonels laxistes, libéraux, trop explicatifs vis-à-vis de leurs subordonnés et, presque aux limites de la démagogie.

Précisément, explique le général Forray, *« nous devons, avec les élèves que l'on engrange actuellement, préparer les colonels de l'an 2000 » :* leur apprendre à s'imposer par leur exemple, et non pas par leurs galons, à commander *« simple et rapide »* dans les conditions difficiles de la guerre moderne, à être *« en symbiose »* avec les cadres civils de niveau équivalent. Autant de *« vertus »*, résume le général Forray, qu'on pourrait appeler *« le savoir-faire et le savoir-être »*.

Le savoir-faire, c'est, par exemple, porter la scolarité à Saint-Cyr de deux à trois ans et augmenter — au travers d'un volume total des horaires de cours fixés à cinq mille sept cents heures — la part de l'enseignement général (sciences de la défense, monde contemporain, société française, relations internationales ou analyse sociale), de façon à ouvrir ensuite l'accès des Saint-Cyriens au troisième cycle universitaire. C'est aussi élever le niveau des professeurs, *détachés ou vacataires*, à Saint-Cyr. C'est, *enfin, appliquer* une pédagogie plus active et plus participative, grâce aux techniques *audiovisuelles ou à la création de* cours dits de « bonne exécution » du service militaire, pour faire comprendre au jeune Cyrard le « vécu » de l'appelé.

Le savoir-être, c'est chercher à instaurer un style de vie plus décontracté à l'E.S.M., qui combine la rigueur et la confiance, ouvrir — à la rentrée de 1983 — de nouvelles filières du concours à des titulaires d'un diplôme du deuxième cycle universitaire ou d'une école d'ingénieurs, pour diversifier le recrutement, et donner aux cyrards — pendant sept mois — une expérience de corps de troupe limitée jusqu'à présent à six semaines après le quatrième mois de scolarité.

Des chefs de bande

Comme de nombreuses autres écoles militaires en France ou à l'étranger, Saint-Cyr-Coëtquidan ne dispose pas de solution-miracle à un éternel problème : quel modèle d'officier former et comment découvrir suffisamment tôt, dans le vivier des candidats, les cent quatre-vingts à cent quatre-vingt-dix jeunes qui, dans le cas présent, sauront rester, durant une bonne partie de leur vie professionnelle, les chefs de bande, entraîneurs d'hommes ou gestionnaires d'état-major, reconnus par leurs subordonnés, nécessaires à l'armée de terre ?

Pour l'instant, le recrutement de Saint-Cyr, trop engoncé dans la tradition et la référence à des valeurs d'ordre ou de discipline qui, parfois, le stérilisent, ne joue pas dans le sens de cette ouverture de l'école voulue par le commandement. Seulement quatre candidats composent au concours pour une place offerte. Plus du tiers — exactement 38 %, mais ils étaient 53 % en 1975 — des Cyrards sont fils de militaire ou d'ancien militaire. Selon un rapport de M. Guy-Michel Chauveau, député socialiste de la Sarthe, 90 % des élèves admis au concours de l'E.M.S. sont issus des collèges militaires, avec une prééminence du prytanée de La Flèche, qui fournit un cyrard sur cinq.

Présidé par l'ancien chef d'état-major de l'armée de terre, le général Jean Lagarde, un conseil de perfectionnement de l'E.S.M. a été constitué. Il doit, en principe, se réunir, ce vendredi 14 janvier à Paris, pour l'une de ses ultimes séances de travail avant de remettre, en février, au ministre de la défense, un rapport sur les nouveaux programmes d'études à Saint-Cyr.

Le conseil cherchera ultérieurement à améliorer les conditions de la préparation du concours d'admission à l'E.S.M. Ce travail de réflexion en amont de la réforme, des membres minoritaires, du conseil avaient souhaité le mener en priorité. Il en a été décidé autrement. Pourtant, la source trop homogène du recrutement est sans conteste la genèse d'une situation qui a, de tout temps, conduit Saint-Cyr à s'enfermer comme dans un ghetto et à fabriquer des officiers sur le même modèle. Modifier l'image de marque de l'E.S.M., c'est aujourd'hui ouvrir l'école à la diversité des vocations.

JACQUES ISNARD.

SCIENCES

M. Jean Bernard invite l'Académie à participer plus activement à la vie scientifique

L'Académie des sciences veut participer plus activement à la vie *scientifique* de la nation. Depuis la réforme dont elle a fait l'objet en 1976, elle s'est appliquée à s'ouvrir *vers l'extérieur*. Ce nouvel élan, M. Jean Bernard, nouveau président de l'Académie des sciences, *entend le développer au cours de* son mandat.

Lors de la cérémonie au cours de laquelle il a pris ses nouvelles fonctions, M. Jean Bernard, dans un discours non sans humour, a indiqué qu'il convenait en premier lieu, pour l'académie, de consolider ses relations avec les pouvoirs publics. *« Trois périodes en trois siècles*, a-t-il dit au ministre de la recherche et de l'industrie, M. Jean-Pierre Chevènement, *se sont succédé : une période de consultations fréquentes, de l'hydraulique des jardins de Versailles aux gaz asphyxiants de 1915 ; u désert, un silence de soixante ans, des gaz asphyxiants à l'accident nucléaire de Three Miles Island ; puis de nouveau, depuis quelques années, des avis sont demandés. »*

Si le *« désert est triste »*, a remarqué M. Jean Bernard, l'*« excès de consultations est périlleux. »* Aussi l'Académie *doit-elle* trouver *« son style, sa mesure »*. Des résultats ont été obtenus dans ce sens avec *la* publication, par exemple, du rapport sur les sciences mécaniques ou celui sur la langue française et le rayonnement de la science française (1). D'autres vont venir grâce, notamment, à l'accroissement des relations que l'Académie veut nouer avec les grands organismes de recherche, mais aussi avec les chercheurs eux-mêmes. C'est une des raisons pour lesquelles le professeur Jean Bernard envisage, non pas d'augmenter le nombre des membres de l'Académie, mais plutôt d'accroître celui de ses membres correspondants en faisant appel aux chercheurs les plus jeunes.

Après avoir évoqué ce que devait être la place de la France dans le monde scientifique et rendu hommage aux efforts accomplis par l'Académie, le ministre de la recherche *et* de l'industrie a déclaré que son ministère s'efforcera d'apporter la *« collaboration de ses services et son concours financier à l'Académie pour l'aider à développer les travaux du Cadas* (2) *»*. *« Par ailleurs,* a-t-il ajouté, *je pense que l'initiative du C.N.R.S., qui, depuis 1982, verse une subvention à l'Académie des sciences pour lui permettre d'entreprendre des études nouvelles dans le cadre du Comité d'études et rapports (Coder), pourrait être imitée par d'autres organismes. »*

Moyens accrus, donc, mais aussi missions plus nombreuses pour l'*Académie*. L'un ne va pas sans l'autre. C'est la raison pour laquelle le ministre a annoncé qu'il confierait prochainement à l'Académie une étude sur les associations scientifiques et techniques et *le rôle* qu'elles jouent ou pourraient jouer, mais aussi qu'il souhaitait l'associer à une grande entreprise : l'élaboration d'une nouvelle grande encyclopédie des sciences.

J.-F. A.

(1) D'autres seront prochainement publiés sur les nodules polymétalliques, les combustibles liquides et la préservation des ressources génétiques.

(2) Comité des applications de la science, dont le président, M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales, a été élu le 10 janvier.

UNE GRANDE ENCYCLOPÉDIE

Une grande encyclopédie des sciences et des techniques, *« un nouveau dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers »*, devrait bientôt voir le jour. M. Jean-Pierre Chevènement a rappelé devant les membres de l'Académie des sciences qu'une telle entreprise devait faire l'objet d'un *« grand projet mobilisateur »* auquel l'Académie ne devrait *« pas rester étrangère »*. Cet ensemble, qui doit s'inspirer de ce que fut l'encyclopédie de Diderot, n'a pas pour but, a précisé le ministre, *« de concurrencer ni de supplanter le célèbre dictionnaire »* dont l'Académie des sciences *« assure, depuis des siècles, la publication des éditions successives »*.

RELIGION

● *Les présidents de quatre conférences épiscopales d'Europe* se réuniront à partir du 17 janvier à Rome avec le cardinal Joseph Bernardin, président du comité de l'épiscopat américain chargé de la rédaction de la lettre collective des évêques américains sur la guerre et la paix. Selon Radio-Vatican, les représentants des conférences épiscopales française, ouest-allemande, anglaise et écossaise seront les cardinaux Joseph Hoeffner, Basil Hume et Gordon Gray et Mgr Jean Vilnet, président de la conférence des évêques de France.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14.1.83 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 15.1.83 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 14 janvier à 0 heure et le samedi 15 janvier à minuit.

Le flux perturbé de nord-ouest circulant au nord de l'anticyclone du centre Atlantique continuera à affecter la France.

Samedi, sur le quart nord-est, les éclaircies seront belles mais des averses se produiront, sous forme de neige sur le relief. On observera quelques gelées faibles en fin de nuit. Dans la journée, les températures y atteindront 3 à 4 degrés.

Sur le sud-est du pays, le temps sera d'abord faiblement pluvieux puis le mistral s'établira et le soleil sera de retour. Les températures minimales y seront de 6 à 7 degrés, les maximales de 10 à 12 degrés.

Ailleurs, le temps sera gris et pluvieux, avec des bruines au nord de la Loire, de la pluie au nord. Les températures de 4 à 6 degrés en fin de nuit atteindront 7 à 9 degrés l'après-midi.

Le vent de nord-ouest sera fort près des côtes de l'Atlantique, Manche, mer du Nord, assez fort à l'intérieur.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 14 janvier à 7 heures, de 1 025,3 millibars, soit 769 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 janvier ; le second le minimum de la nuit du 13 au 14 janvier) : Ajaccio, 11 et 8 degrés ; Biarritz, 15 et 5 ; Bordeaux, 10 et 0 ; Bourges, 11 et 0 ; Brest, 8 et 3 ; Caen, 9 et 2 ; Cherbourg, 7 et 4 ; Clermont-Ferrand, 13 et 0 ; Dijon, 7 et 2 ; Grenoble, 6 et 2 ; Lille, 6 et 0 ; Lyon, 11 et 1 ; Marseille-Marignane, 14 et 7 ; Nancy, 8 et 2 ; Nantes, 10 et 1 ; Nice-Côte d'Azur, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 7 et 0 ; Pau, 14 et 3 ; Perpignan, 12 et 5 ; Rennes, 10 et 1 ; Strasbourg, 9 et 0 ; Tours, 7 et 0 ; Toulouse, 12 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 2 degré ; Amsterdam, 7 et 2 ; Athènes, 13 et 3 ; Berlin, 7 et 3 ; Bonn, 7 et 1 ; Bruxelles, 7 et 1 ; Le Caire, 17 et 8 ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 6 et 2 ; Dakar, 26 et 19 ; Djerba, 14 et 7 ; Genève, 9 et 1 ; Jérusalem, 9 et 4 ; Lisbonne, 11 et 6 ; Londres, 6 et 0 ; Luxembourg, 5 et 0 ; Madrid, 9 et 2 ; Moscou, 3 et 1 ; Nairobi, 24 et 12 ; New-York, 0 et – 5 ; Palma-de-Majorque, 15 et 1 ; Rome, 12 et 6 ; Stockholm, 7 et 0 ; Tozeur, 15 et 4 ; Tunis, 14 et 4.

Prévisions pour le dimanche 16 janvier

L'anticyclone atlantique qui restera centré au large du Portugal maintiendra sur notre pays un flux perturbé de nord-ouest, humide mais doux pour la saison.

Dimanche : Temps médiocre mais relativement doux sur la majeure partie de la France, généralement couvert et pluvieux de la Manche et régions du Nord jusqu'au Rhin et aux Alpes du nord avec neige au-dessus de 1 300/1 400 mètres en moyenne. Les vents de nord-ouest resteront forts avec de violentes rafales en Manche. De belles éclaircies se produiront cependant sur les régions méridionales et près de l'Atlantique. Le mistral et la tramontane resteront forts.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 13 janvier 1983, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Les Arcs : 40-180 ; Alpe-d'Huez : 70-190 ; Auris-en-Oisans : 5-50 ; Autrans : 10-40 ; Arèches-Beaufort : 25-190 ; Bellecombe : 15-40 ; Bonneval-sur-Arc : 70-160 ; Carroz-d'Arrâches : 5-100 ; Chamonix : 5-120 ; La Chapelle-d'Abondance : 5-20 ; Châtel : 10-80 ; La Clusaz : 5-110 ; Collet-d'Allevard : 0-15 ; Combloux : 0-30 ; Les Contamines-Montjoie : 5-85 ; Le Corbier : 5-80 ; Courchevel :50-120 ; Crest-Volant : 10-60 ; Flaine : 40-170 ; Flumet : 10-30 ; Les Deux-Alpes : 30-320 ; Les Gets : 5-35 ; Le Grand-Bornand : 20-90 ; Les Houches : 5-10 ; Les Sept-Laux/Le Pleynet : 10-70 ; Megève : 10-75 ; Les Menuires : 25-100 ; Méribel : 10-130 ; Peisey-Nancroix : 15-130 ; La Grande-Plagne : 85-180 ; Pralognan-La Vanoise :20-65 ; Praz-sur-Arly : 5-15 ; Saint-François - Longchamp : 30-100 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 10-60 ; Samoëns : 30-100 ; Val-d'Isère : 50-130 ; Valloire : 5-90 ; Val-Thorens : 70-160.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 30-90 ; Auron : 30-90 ; La Foux-d'Allos : 20-130 ; Isola-2000 : 80-160 ; Montgenèvre : 50-100 ; Orcières-Merlette : 15-90 ; Les Orres : 15-100 ; Pra-Loup : 10-125 ; Puy-Saint-Vincent : 50-120 ; Risoul-1850 : 35-100 ; Le Sauze : 10-80 ; Serre-Chevalier : 40-110 : Vars : 15-80.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 45-70 ; Ax-les-Thermes : 10-70 ; Barèges : 40-200 ; Cauterets-Lys : 85-345 ; Font-Romeu : 20-40 ; Gourette : 40-215 ; La Mongie : 70-180 ; Saint-Lary-Soulan : 50-70.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-30 ; Super Besse : 5-30 ; Super-Lioran : 15-15.

JURA

Les Rousses :15-40.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 14 janvier :

DES DÉCRETS

- Portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux ;
- Pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion.

DES ARRÊTÉS

- Fixant le taux et les modalités de la taxe due au groupement d'intérêt économique dit Comité de coordination des centres de recherche en mécanique ;
- Fixant les soldes de la compensation instituée par la loi du 29 décembre 1977 entre le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie et le régime d'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles pour 1981.

AUTOMOBILE

LA PEUGEOT 305 GT : Un haut de gamme sans surprise

Présentée lors du dernier Salon de Paris (*le Monde* du 1er octobre 1982), la 305 série II bénéficie désormais, dans sa version GT, du moteur de 1580 cm³ qui équipe par ailleurs la BX 16 TRS. Cette voiture se situe dans le haut de gamme de la nouvelle 305, dont elle reprend les principales caractéristiques.

Il ne s'agissait pas pour Peugeot d'en faire un véhicule sportif, ni de révolutionner l'image de marque de la firme. Le résultat est donc sans surprise. Le groupe développe une puissance de 94 ch à 6000 t/mn avec un couple de 13,7 m/kg à 3 750 tr/mn, ce qui permet une vitesse maximum de 170 km/h sur le quatrième rapport et 162 km/h sur le cinquième. La boîte de vitesses, quant à elle, très douce, favorise plus les économies de carburant que les reprises. Les consommations moyennes s'établissent à 5,3 litres à 90 km/h ; 7,1 litres à 120 km/h et 9 litres en cycle urbain. Les très bonnes qualités routières de la série II auraient assurément permis de meilleures performances.

Peu d'originalité au tableau de bord, sinon les treize points lumineux qui marquent les manettes de ventilation et de chauffage, compliquant quelque peu la visualisation et la manipulation des commandes. L'équipement est complet et comprend lève-vitres électrique (aux interrupteurs très mal placés), verrouillage centralisé des portes, lecteur de cartes. Les sièges sont garnis de tweed assorti à la couleur de la carrosserie. En option sont disponibles : les jantes en alliage, le toit ouvrant électrique et la direction assistée, remarquable de douceur et de précision.

Un modèle qui ne bouleversera pas la clientèle traditionnelle de la marque et qui, commercialisé en France à partir du 8 février, sera vendu à un prix de l'ordre de 58 000 F. – D.H.-G.

TRANSPORTS

Sur les vols européens LES PASSAGERS D'AIR FRANCE VONT POUVOIR CHOISIR LEUR SIÈGE EN CLASSE ÉCONOMIQUE

A partir du 18 janvier, les passagers voyageant en classe économique sur la plupart des lignes moyen-courriers d'Air France, pourront choisir leur siège au moment de l'enregistrement. Le ministre des transports vient de le faire savoir à M. Bruno Bourg-Broc, député de la Marne (R.P.R.), qui avait attiré son attention sur le fait que les passagers de la classe économique des vols européens de la compagnie nationale ne bénéficiaient pas de ce privilège réservé aux voyageurs des long-courriers et de la classe affaires moyen-courrier.

Il en résultait, selon le parlementaire, « *des bousculades dont les passagers les plus faibles sont les victimes, et des difficultés pour les familles de voyager ensemble* ».

Air France signale toutefois que des raisons techniques et administratives s'opposent à la mise en œuvre de cette nouvelle formule au départ de certains pays (Espagne, Afrique du Nord, Europe de l'Est) et que le choix du siège ne sera pas possible sur les vols moyen-courriers à escales multiples.

HIPPISME

LA MORT DE FRANÇOIS MATHET

Les obsèques de François Mathet, le célèbre entraîneur de chevaux de course, décédé dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 janvier d'une crise cardiaque à son domicile de Chantilly, auront lieu vendredi 14 janvier dans le village de Neuvy-le-Barrois (Cher).

François Mathet était né le 21 mai 1908 à Vesoul (Haute-Saône). Fils d'un officier de cavalerie, il avait lui-même embrassé d'abord la carrière militaire. Il avait été élève de Saint-Cyr de 1926 à 1928. Démissionnaire de l'armée en 1941 avec le grade de capitaine, il s'était alors orienté vers les courses de chevaux.

Il avait déjà acquis dans le monde hippique une certaine notoriété en gagnant de nombreuses épreuves pour « gentlemen » et officiers.

Peu après la fin de la guerre, François Dupré, propriétaire à Paris des hôtels George-V et Plaza-Athénée, lui confiait son écurie de courses qui était alors la seconde en France derrière celle de Marcel Boussac. C'était, pour François Mathet, le début d'une carrière exceptionelle, marquée notamment par quatre victoires dans l'Arc de Triomphe, cinq dans le Jockey-Club, six dans le Grand Prix de Saint-Cloud, deux dans le Derby d'Epsom, deux dans les Oaks d'Epsom, deux dans le Prix de Diane et six dans le Grand Prix de Paris.

François Mathet avait été le patron d'apprentissage d'Yves Saint-Martin. Les deux hommes avaient rompu en 1970 : rupture amère de part et d'autre. Mais, en 1976, ils s'étaient retrouvés pour prendre en main, côte à côte, les destins de l'écurie de l'Aga Khan.

Les quelque cent chevaux de cette écurie représentaient l'essentiel des effectifs dont François Mathet avait la charge. Cependant, il était aussi l'entraîneur des chevaux de Guy de Rothschild. François Mathet, qui s'était marié en 1961, laisse deux fils, qui ont eux-mêmes commencé des carrières hippiques comme « gentleman-rider ».

LOUIS DENIEL.

Les mots croisés se trouvent en page 16.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

P.T.T.

Les nouveaux horaires des levées à Paris

De nouvelles dispositions concernent les conditions de départ du courrier de Paris vers la province vont être mises en place à compter du lundi 17 janvier.

A partir de cette date, une « *heure limite de dépôt pour un départ le jour même* » figurera sur les boîtes aux lettres parisiennes en lieu et place du traditionnels « *horaire de la dernière levée : 19 heures 30* ». Cette heure limite sera 19 heures dans les dix-sept bureaux d'arrondissement, et 18 heures dans les boîtes aux lettres supplémentaires installées sur la voie publique, et pour les déposants de machines à affranchir.

La direction des postes de Paris estime que cette nouvelle disposition entre « *dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration de la qualité du service* ». Elle se trouve en effet confrontée à des difficultés croissantes d'expédition découlant de l'évolution du trafic et des conditions de traitement du courrier. Au cours des dernières années, on a pu constater que le courrier déposé dans les boîtes entre 18 et 19 heures ou dans les bureaux centraux après 19 heures – c'est-à-dire, dans les deux cas, antérieurement à la dernière levée – ne bénéficie pas toujours de conditions de départ satisfaisantes : les encombrements de la circulation, les problèmes de transbordement sur les quais des gares ou sur l'aéroport d'Orly, la concentration massive et tardive des expéditions en dernière limite d'heure conduisent à de nombreux incidents et, souvent, à un report au lendemain des expéditions.

Le souci de l'administration parisienne est donc de voir les usagers étaler le plus possible leurs envois et mettre leur courrier dans les boîtes le plus tôt possible dans la journée. Depuis plusieurs années, elle mène en ce sens une campagne favorisée par une tendance des entreprises et des bureaux à avancer leurs heures de fermeture. Si bien qu'aujourd'hui 5 % seulement de l'ensemble du courrier parisien est déposé après 18 heures.

La direction des postes de Paris pense donc qu'au prix d'une légère pénalisation pour une minorité d'usagers, le service postal pourra, grâce aux nouvelles dispositions, fonctionner dans des conditions moins « tendues » et plus efficaces au bénéfice du plus grand nombre. – J. S.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 16 JANVIER

« Ministère de la marine », 10 h 30, 2, rue Royale, Mlle Garnier Ahlberg. « Coulisses de la Comédie-Française », 10 h 30, porte place Colette, Mlle Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Oswald.

« Le mur des fermiers généraux hier », 15 heures, entrée de la rotonde de La Villette, Mme Pennec.

« Hôtel de la Gerté-Sennectère », 15 heures, 24, rue de l'Université, Mlle Zujovic.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du Palais-Royal », 10 h 30, grilles du Conseil d'État (Approche de l'art).

« Ministère des Finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Arcus).

« Le festin de l'art », 15 heures, Louvre des antiquaires (L'art pour tous), visite libre.

« De Carthage à Kairouan », 10 h 30, Petit Palais, D. Bouchard.

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale, Mme Moutard (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Miramion », 15 heures, 47, quai de la Tournelle, Mme Ferrand.

« Hôtels du Châtelet et de Villeroy », 15 heures, 127, rue de Grenelle (La France et son passé).

« Le Sénat », 15 heures, 12, rue de Tournon, Mme Hauller.

« Hôtel de Salm », 15 heures, 2, rue de Bellechasse (Histoire et archéologie).

« Rencontre avec des artistes de la Cité fleurie : le peintre Cadiou », 15 heures, 65, boulevard Arago, M. Jaslet.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, parvis de l'église (Lutèce-Visites).

« Hôtels de Soubise et de Rohan », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 15 heures, métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« La Conciergerie », 11 heures, 1, quai de l'Horloge, E. Romann.

« L'O.C.D.E. et le château de La Muette », 15 heures, 2, rue André-Pascal (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 3, rue Malher (Le vieux Paris).

« L'art irlandais », 10 h 45, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 16 JANVIER

14 h 30, 28, avenue George-V, P. Brouwers : « New-York, Los Angeles », et 17 h 30, « San-Francisco », (audiovisuel).

14 h 30, 60, boulevard Latour Maubourg, M. Brumfeld : « L'exode et le culte » et, 16 h 30, « La conquête de la terre sainte » (Rencontre des peuples).

15 heures, 163, rue Saint-Honoré, X. de Vercors : « Actualité et prophéties », Natya : « Les mystères de l'Ile de la Cité ».

15 heures et 16 heures, 195, rue Saint-Jacques, « Le testament de l'île de Pâques » (Centre de la mer et des eaux), film de l'équipe Cousteau.

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, J. d'Arès : « Mystérieuse vallée du Nil, origine des civilisations d'Occident ? » (Les artisans de l'esprit), projections.

LOTO

TIRAGE N° 2 DU 12 JANVIER 1983

11 – 15 – 18 – 29 – 42 – 45

NUMERO COMPLEMENTAIRE 24

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	23	595 728,60 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	120	57 090,60 F
5 BONS NUMEROS	3 403	6 039,50 F
4 BONS NUMEROS	176 493	116,40 F
3 BONS NUMEROS	3 125 435	9,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 19 JANVIER 1983

VALIDATION JUSQU'AU 18 JANVIER 1983 APRES-MIDI

Le Monde

culture

CINÉMA

« LE RUFFIAN », de José Giovanni

L'aventure sur ordinateur

Après *Atlantic City* et *la Guerre du feu*, *le Ruffian* est la troisième production de quelque importance où se trouvent associés, ces derniers temps, la France et le Canada. Mais cette fois la participation canadienne est aisément reconnaissable : la quasi-totalité du film a été tournée tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du sous-continent, dans les décors grandioses de la Colombie britannique au-dessus de Vancouver, non loin du Yukon, ou bien à Montréal et dans les plaines avoisinantes. C'est *même là l'originalité la plus frappante* d'une production qui exploite à outrance le paysage, la lumière, les mœurs, tout l'apport d'une Amérique *bis* l'on parle français avec l'accent *chantonnant du Québec.*

José Giovanni, dont le titre de gloire reste d'avoir collaboré en *1960 au dernier film de Jacques* Becker *le Trou*, a misé à fond sur l'exotisme, dénoué sans se presser le fil très mince de l'aventure, avec un quatuor d'acteurs dosé — et dosant *leurs effets* — comme à l'ordinateur : d'un côté le monstre sacré Lino Ventura et l'ancienne rivale de B. B., Claudia *Cardinale, de l'autre Bernard* Giraudeau, dont les sondages assurent qu'il a déjà dépassé Alain Delon dans les faveurs du public, et une inconnue, une blondeur canadienne nourrie de sirop d'érable, Beatrix Van Til. Ajoutez de méchants Indiens, un second rôle très travaillé, *servant de repoussoir comique,* Pierre Frag. N'oubliez pas la part *considérable jouée dans un tel amalgame* par le producteur Christian Fechner.

Lino Ventura a trouvé le magot, une mine d'or d'une autre époque : le film s'ouvre sur un violent règlement de comptes dont il réchappe par miracle. Par le plus invraisemblable truc de scénario, le *magot*, au lieu de disparaître dans la chute d'eau où il a sombré, se trouve bloqué dans un tourbillon « statique » *(sic)* où Lino Ventura ira le récupérer à la fin du film, entouré de ses copains et amis : et d'abord de Bernard Giraudeau, coureur automobile, brave petit gars *qui a survécu à un accident causé par* Ventura. Les méchants Indiens rôdent en permanence, une amie, la baronne, (la Cardinale), *promène sa* nonchalance.

Le Ruffian illustre la fadeur qui a envahi aujourd'hui *une bonne partie* du cinéma : la photographie, grâce aux nouvelles pellicules ultrasensibles, est *si* belle, si léchée, tous les stéréotypes romanesques, du *western au thriller*, avec *une* teinte de bon vieux film des familles français, sont si judicieusement assemblés *que la mécanique fait tilt*. Regrettons pourtant une époque où la violence véritable, de l'action, des sentiments, crevait l'écran, où il se passait quelque chose sur la toile blanche.

LOUIS MARCORELLES.

PETITES NOUVELLES

■ L'Académie des beaux-arts vient d'installer son bureau pour 1983, ainsi *composé : président*, M. Guillaume Gillet (vice-président en 1982) ; vice-président, *M. Albert Decaris* ; secrétaire perpétuel, M. Emmanuel Bondeville. L'Académie a, d'autre part ouvert, la vacance des fauteuils précédemment occupés par André Planson (peinture) *et Paul Belmondo* (sculpteur). Candidatures reçues jusqu'au 19 janvier par le secrétaire perpétuel. Elections le 9 février.

■ M. Jack Lang se rendra à Alger en visite officielle du dimanche 16 au mardi 18 janvier, *à l'invitation du gouvernement algérien*, a annoncé jeudi le ministère de la culture. A cette occasion, précise le communiqué, des réunions bilatérales se tiendront entre les professionnels du livre et du cinéma des deux pays. Au terme du voyage pourraient *être signés des accords renforçant* la coopération de la France et de l'Algérie dans ces deux domaines.

■ La revue *le Discours psychanalytique et* le cinéma Olympic *organisent* jusqu'au 25 janvier à la salle Marylin (10, rue Royer-Barret, 75014 Paris) une quinzaine sur la psychanalyse au cinéma, avec un film par jour.

Un débat entre psychanalystes et *personnalités* du cinéma (Simone Signoret, Frédéric Mitterrand, Jorge Semprun, Pierre *Zucca...*) *aura lieu* le 18 février à l'Association Freudienne, sur le thème : En quoi le cinéma peut-il contribuer à nous déprendre de nos aliénations ? (5, rue de la Clef, 75005 Paris.)

■ La « table ronde » sur le thème « Bibliothèque et télématique », prévue *au Centre Georges-Pompidou* le 17 janvier à 18 h 30, est reportée au 25 avril.

■ Après huit ans de guerre, le Liban renoue cette semaine avec la musique classique : l'Orchestre symphonique *et* le Chœur académique de Vienne devaient *donner samedi* et dimanche trois concerts au profit d'associations de bienfaisance. Aucune formation de renommée internationale n'était venue depuis l'Orchestre symphonique d'État de l'U.R.S.S. au Festival de Baalbeck de 1973.

■ La Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende (tél. : 899-94-50) consacre une partie de sa programmation cinématographique de janvier aux immigrés, avec : *les Européens, Hester Street, les Noces de Schirin, l'Ombre de la terre, Prends 1 000 balles et casse-toi*, et *Rocco et ses frères*.

● Le film péruvien « Fête de sang », de Luis Figueroa, primé au Festival de Biarritz 1982 (*le Monde* du 29 septembre), sera projeté *en présence du cinéaste* le 18 janvier à 19 h 30, à l'amphithéâtre annexe de la Sorbonne (16, rue de la Sorbonne, 75005 Paris).

■ Un concert piano et chant aura *lieu le mardi* 18 janvier, à *19 heures*, au siège des « Amis de Richard Wagner », 14, cours Albert-I[er], Paris-VIII[e]. Le pianiste Carlos Cebro et la chanteuse Pascale Gallet-Maunier interpréteront des œuvres de Schumann, Brahms et Richard Strauss.

■ *Le* Centre Georges-Pompidou présente avec la collaboration du Centre régional de la chanson de Bourges et de l'Institut national de la communication audiovisuelle une série de manifestations *sur le thème « Images et Chanson »* du 19 janvier au 28 février. Des expositions seront consacrées aux « coulisses du disque », présentées par Pathé-Marconi, et aux photographies de Patrick Ullmann. Des émissions-concerts de Barbara, Gilles Vigneault, Jacques Brel, Pierre Perret, Claude Nougaro, Yves Montand, seront projetées, et des récitals seront organisés dans la grande salle avec Michèle Bernard (le 17 février), Antoine Tomé (le 18), Gérard Pierron (le 19), Melaine Favennec (le 20).

■ Le VI[e] Festival mondial du cirque de demain a lieu jusqu'au 18 janvier au cirque Gruss, parc de La Villette, porte de Pantin.

■ Les syndicats du spectacle C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C. appellent à une grève générale le 20 janvier, votée en assemblée le 10 janvier. Cet arrêt de travail, *qui touchera les théâtres*, salles de concert et lieux de tournage, est dû, selon l'intersyndicale, à l'« *impasse* » dans laquelle se trouvent les discussions sur les modifications du régime des ASSEDIC pour les interprètes.

THÉATRE

LE ROI DES AULNES, à la Tempête

Tournier pris au piège

Le sombre d'abord : un sol couleur d'anthracite et bosselé. Au fond, en profondeur, une image, diapositive de triste augure. Devant, trois hommes d'allure glauque entre une cuvette de W.C. et sa chasse grise suspendue dans le vide, un lit de fer, également peint en gris, et une table. Ici commence, à trois voix résolument, le chapitre 1 des « *Écrits sinistres* » d'Abel Tiffauges, journal (*intime*) *entamé* le 3 janvier 1938 et terminé en mai 1945. Abel Tiffauges, être prédestiné à ses propres dires, « *émergeant de la nuit des temps* », croyant, oui, à sa « nature féerique ». Abel Tiffauges, garagiste de son état, habitant modestement le quartier de la porte Champerret à Paris, mécanicien ordinaire en dépit de son nom codé rappelant les très horribles faits et gestes de Gilles de Rais, le voleur d'enfants...

Ainsi débute le deuxième des larges romans de Michel Tournier. On se souvient...*Le Roi des Aulnes, en 1970, valut à son auteur* un prix Goncourt. C'est cet ouvrage qu'Irène Lambelet a choisi d'adapter pour l'Orbe Théâtre et dont elle signe, avec Jean-Philippe Guerlais la mise en scène, ou en visions. La même troupe s'était déjà colletée au verbe de Louis-Ferdinand Céline.

Trois comédiens — Nicolas Pignon, Pierre Remund et Jean-Philippe Guerlais lui-même — prennent à bras-le-corps le récit, les récits : l'enfance rancie, l'emprisonnement pour viol non commis, l'élargissement grâce à un non-lieu en raison de la guerre, puis vient l'accomplissement en Prusse-Orientale du héros unique. L'amateur de viande rouge que fascinent les étals de bouchers se transforme en colombophile, tombe amoureux des aurochs, des cerfs et de son cheval Barbe-Bleue (ô héraldisme !)...C'est la deuxième partie. La couleur s'est inversée. Le sol est devenu blanc — paysage de plaine de neige. Et de-ci de-là, par intermittences glissent encore des images mouvantes, projetées sur les écrans latéraux, diffusées comme une musique : scènes de cour de récréation, jeux de gosses (genoux émouvants, nuques vulnérables et les cheveux comme les blés fin juin), scènes de chasse et animaux mythiques que l'on traque.

Tout cela passe. N'est à aucun instant douteux. Ni même ambigu. La bande son — composée de musiques disparates dispensées en contrepoint — « passe » aussi. Neuf enfants endormis dans l'obscurité, en chair et en os, en tennis et blue-jeans, et pour certains capables de jouer qui de la clarinette, qui du violoncelle, surviennent en fin de parcours. Là, viennent Tiffauges réalise que cette Napola pour laquelle il rabattait des petits de bonne race n'était qu'un des prytanées militaires du grand massacreur Hitler. Le prisonnier de guerre français, ogre exalté ayant lu Goethe et invoquant la « phorie » pour « porter » (emporter) les garçonnets de douze ans, sera peut-être sauvé par un gamin juif, rescapé d'un camp (ô prédestination !)

Tout a été dit du « talent » de Tournier. Le mérite de l'Orbe Théâtre, sa qualité, est de faire entendre de *quelle langue l'auteur se chauffe*, de dévoiler, mieux qu'à première lecture, derrière le classicisme et le baroque *des phrases, des procédés*, une rhétorique, des trucs aussi ambigus, aussi gênants même que ce qui est dit (sans compter ce qui n'est pas dit). Tournier pris au piège ? On ne livre pas impunément les mots aux oreilles, elles voient mieux que les yeux. Sentent des rythmes. Ils sont, ici, restitués à la perfection (ô fâcheuses discordances !) C'est intéressant.

MATHILDE LA BARDONNIE.

ROCK

ULTRAVOX EN TOURNÉE

L'art de se vendre

On se bagarre ferme en tête des *hit-parades anglais. Chaque semaine* voit un nouveau groupe succéder à un autre sans raison *ni* lien apparents. Toutes tendances confondues, le marché du disque est une vaste *spirale qui aspire, pêle-mêle, la nouveauté*, et bien malin qui pourrait tirer des conclusions sur un profil *qu'on ne lui avait jamais* connu. Il semble que les groupes, comme le public anglais, soient fatigués des phénomènes et des mouvements.

Les succès sont fulgurants et éphémères. L'art n'est plus la musi*que mais la façon de la vendre*, le mérite n'est plus de composer une œuvre de référence (*qui s'en soucie ?*) mais d'atteindre des scores dont on se souviendra. Radiophoni*ques et adaptés au format des discothèques*, superficiels et creux, joliment présentés et agréables à regarder, les produits sont prêts à l'emploi. Plus étudiés que sentis, on peut les jeter après *l'usage. En attendant d'en faire autant pour leur musique*, la plupart des groupes rivalisent d'ingéniosité *dans leur mise et leurs* attitudes.

Ultravox est représentatif de cet *esprit, sauf que la carrière du groupe* s'appuie déjà sur quatre albums et que sa popularité va croissante. On se souvient du *premier disque produit* par Brian Eno en pleine période punk. Hybride de Roxy Music et des comportements de l'époque, la démarche était bâtarde et peu conforme aux *désirs du moment. Tandis que John* Fox, le chanteur, entamait une carrière solo (commercialement bénéfique), *le temps de se tailler une image* et un concept, les autres changeaient d'option.

Aujourd'hui, Ultravox — Midge Ure (chant, guitare, synthétiseurs), Chris Cross (basse, synthétiseurs, *chant*), *Billy Currie (synthétiseurs*, violon), Warren Cann (batterie, chant) — doit surtout son succès à la *présentation des vidéo-clips* superbes — celui qui illustrait la chanson *Vienna* a reçu le prix du *meilleur de l'année en 1982* — des photos triées sur le volet; des pochettes dont le graphisme a été confié à Peter Saville qui, depuis trois ans, signe les plus étonnantes couvertures en Angleterre.

Les concerts aussi participent de cette notion de spectacle total. Dans le cadre d'une tournée anglaise, Ultravox se produisait à l'Hammersmith Odéon de Londres en décembre dernier. Mélange de clinquant et de sobriété, la scène est aménagée par des modules et des colonnades qui *rappellent le dessin futuro-antique de* la pochette ; les éclairages sont magnifiques. Dans la salle, le mimétisme joue à fond. Tout le monde danse pareil, les gamins arborent fièrement smokings et nœuds papillon. Mais les coupes et les tissus sont de qualité médiocre.

Chez Ultravox, on privilégie le détail. *Musicalement, c'est d'autant* plus froid et émasculé. Les enregistrements sont digitaux, on donne la vedette à l'électronique. La production, signée Georges Martin (l'ancien *producteur des Beatles) est astiquée.* On gomme les aspérités, et on perd son âme. La voix est belle, claire et *totalement neutre, elle n'exprime* rien. Les compositions font preuve d'une rigueur mélodique mais, dépourvues d'émotion, glacées, elles sont coulées dans un moule électronique aux pulsions métronomiques. Fait pour divertir, Ultravox satisfait mais ne comble pas.

ALAIN WAÏS.

★ Le lundi 17 janvier à 20 heures au *Casino de Paris ; le 18 au Palais des* sports du Mans ; le 20 au Palais des sports de Clermont-Ferrand ; le 21 au Hall des expositions d'Annecy ; le 22 au Palais d'hiver de Lyon.

Discographie chez R.C.A.

EXPOSITIONS

Toulouse et le Moyen Age romantique

(Suite de la première page.)

Il parcourt le Sud-Ouest à la recherche des antiquités de la tribu des Volces Testofages, s'enivre de « *mythologie pyrénéique* », découvre ou *croit découvrir « les anciens menhirs, les béthels des vieux Celtes », « les autels élevés aux déités locales à l'époque romaine »* et publie en 1814 un ouvrage consacré aux monuments religieux celtiques et romains de sa province d'adoption.

Le Moyen Age lui tend alors les bras sous la forme d'amateurs locaux, « antiquaires » de fortune ou châtelains monarchistes, qui pratiquent d'ailleurs une archéologie assez *fantaisiste, tel ce marquis de* Castellane qui édifia un pavillon néogothique à la gloire d'un de ses ancêtres, troubadour de son état, à partir de sculptures de Saint-Sernin et de colonettes provenant des *Jacobins* et des Cordeliers. Du Mège ne demeura pas en reste avec son hypothétique *Tombeau de Denys de Beauvoir et il* ne se retint jamais d'opérer ces reconstitutions qui, de Lenoir à Quinet, sont le charme et la plaie de l'historiographie romantique.

Troubadours et tombeaux n'empêchèrent *pas Du Mège et son marquis* de fonder en 1831 la Société archéologique du Midi de la France, deux ans avant que Taylor n'entreprenne, illustrée par Dauzats, la série « *Languedoc » de ses admirables Voyages pittoresques*. Aux activités de la société correspond dans ces mêmes années le développement des collections et des publications : *le Musée du Midi, le Routier des provinces méridionales, la Mosaïque du Midi*, d'inspiration républicaine (l'Église demeura à l'écart du mouvement), *la Revue du Midi*, de Léonce de Lavergne, dont Michelet dira « qu'elle a prouvé tout ce qu'il y a de vie et de » de ses admirables Voyages pittoresques, *puissance dans le génie de la France occitanique* ».

Le ton de l'archéologie toulousaine est en effet celui du patriotisme régional, de la revendication occitane *contre* les conquérants du Nord, Saint Louis, Simon de Monfort et ses affreux barons, *la Mosaïque du Midi se donnant pour but de « populariser* nos légendes, nos chroniques, nos monuments, les biographies de nos grands hommes ». Ces « grands hommes du Midi » dont Alexandre *Du Mège fera exécuter les bustes par* d'excellents sculpteurs (Aimé Millet et Salamon) pour en composer la *première « galerie des illustres »* dont Toulouse s'est enorgueillie. Et n'oublions pas Raymond VII, les capitouls, Clémence Isaure surtout, Dame Clémence, qui, fondatrice mythique de l'Académie des jeux floraux, est alors l'objet d'une iconographie particulièrement affectueuse.

Comment s'en étonner ? Et comment *ne pas rappeler* tout ce qu'ont apporté à l'histoire en train de naître les sociétés savantes et les recherches provinciales du siècle dernier, si romanesque qu'en ait été parfois *l'inspiration* ? Ce qui étonnerait plutôt, c'est la condescendance dont font preuve à leur égard les auteurs *du catalogue, qui parlent d' « affirmation tapageuse d'une nationalité méridionale »* et voient dans la Toulouse du « *rêve médiéval » une ville « crispée sur son art, sur un savoir obsidional, sur une identité irréductible à toute approche hyperboréenne »*. Et le vécu local, Messieurs, *le vécu local, qu'est-ce que vous en* faites ?

Le vécu local, ce fut à Toulouse et dans le Toulousain la construction de *châteaux et d'églises néo-gothiques* (l'une d'elles, Saint-Aubin, achevée aurait été un chef-d'œuvre). Le développement aussi de *l'industrie de la* brique — Toulouse devenant alors la capitale de la terre cuite — et la renaissance des *arts précieux, bien représentés* à l'exposition par une magnifique chasuble destinée à Lacordaire et par un ensemble de châsses et de reliquaires d'excellente qualité. Ce fut *surtout* le musée des Augustins, *dont Du Mège, nommé* conservateur des Antiques, assura en 1835 la réorganisation.

L'histoire des Augustins de Toulouse est à peu près celle des Augustins de Paris. Ce fut d'abord un dépôt installé dans l'église du ci-devant couvent des Augustins, où l'on entassa tout ce que l'on put sauver du dépeçage des biens nationaux et que l'on baptisa en 1793 Museum provisoire du midi de la République. La chute de Robespierre n'arrêta pas *le* zèle des démolisseurs qui fleurit au contraire de plus belle jusqu'en *1830, et Toulouse ayant eu le triste* honneur d'être qualifiée par Montalembert de « *métropole et patrie même du vandalisme* », c'est seulement parce qu'elles étaient considérées comme barbares que quelques hommes de bonne volonté parvinrent à sauver en 1798 la plupart des *sculptures du cloître de Saint-Sernin*, des Jacobins, des Carmes et des Cordeliers, dont les sublimes apôtres *de la* chapelle de Rieux.

Du Mège se joignit bientôt à l'équipe et assura en particulier l'entrée des ensembles *romans* de la Daurade et de Saint-Étienne, qui sont *la gloire du musée*. Il ne se limita pas à Toulouse et, comme Lenoir, collecta dans la région avec tant de zèle *qu'il eut plusieurs fois maille à partir* avec le clergé et les populations locales, fâchées de voir partir leurs bons petits saints.

Recueillir n'était pas tout. Il fallait aussi présenter, classer, magnifier, *afin d'attirer le public et de le convertir* à un art que rien ne le préparait à comprendre. C'est ce que fit Du Mège, en répartissant les sculptures dans les galeries du cloître et en *concevant le musée comme une* sorte de panthéon du génie languedocien.

Il n'est pas sûr qu'il faille l'en blâmer, et l'on comprend mal les réserves du catalogue à l'égard de notre Alexandre, vilipendé *pour sa « thésaurisation dévorante »*, son opportunisme politique (*il ne se serait* converti au Moyen-Age que par servilité à l'égard de la monarchie bourgeoise *de Louis-Philippe*) et, *remarque* aussi désagréable qu'imprudente (on ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu), pour « *les élucubrations fantaisistes et contradictoires de sa pléthorique production plumitive* »...

Il y en a d'autres, et l'on accepterait plus volontiers ces remarques si *le nouvel aménagement des Augustins* apparaissait tellement supérieur à ce qu'avaient voulu Du Mège et ses successeurs. *Cela n'est pas certain.* L'église a été bien restaurée, mais, en dehors même des invraisemblables *instruments* de torture *infligés* au Rubens et aux Vouet, les tableaux disposés dans les chapelles se voient *assez mal, et* si les salles gothiques sont excellentes, la présentation de la sculpture romane devra absolument être revue.

L'exposition ouvre aussi le dossier des restaurations, des sauvetages et des destructions *du dix-neuvième siècle*. Tous les édifices souffrirent plus ou moins, soit par négligence soit par *excès* de zèle. Si les Jacobins, occupés par l'armée, durent *leur salut à leur utilisation comme « écurie pour chevaux morveux »*, les Augustins perdirent leur réfectoire, *Saint-Étienne une partie de son clocher* roman, et les magnifiques Cordeliers furent purement et simplement *abattus après l'incendie qui* ravagea leur toiture en 1871.

Quant à la basilique Saint-Sernin, elle fut confiée à Viollet-le-Duc *lui-même*, qui en prit peut-être à son aise avec l'orthodoxie occitane mais *restaura l'édifice*, le chevet en particulier, avec un extraordinaire brio. Faut-il tellement lui reprocher d'avoir *régularisé le profil des chapelles*, couvert celles-ci non de tuiles mais de chaînes de pierre qui accentuent l'effet d'hémicycle de l'ensemble ?

Toujours est-il qu'aujourd'hui l'on « dérestaure » et qu'à Toulouse *comme à Carcassonne* la tuile repart à l'assaut des conquérants du Nord, de leurs pierres et de leurs ardoises *colonisatrices. On n'est pas obligé* d'être d'accord et la discussion à ce propos fait rage dans le milieu de l'archéologie et des monuments historiques. Mais nous n'en écrirons pas plus *aujourd'hui*, craignant de prolonger au-delà de ce qui est tolérable notre « *pléthorique production plumitive* » et *regrettant de n'avoir* pas mieux dit que Toulouse, malgré tant *de plaies et de bosses*, demeure l'une des plus belles villes d'Europe.

ANDRÉ FERMIGIER.

● PRÉCISION. — A la suite de l'interview de M[me] Catherine Clément, sous-directeur de l'Action artistique, directrice de l'Association française d'action artistique (*le Monde* du 11 janvier), nous avons reçu les *précisions suivantes* : l'association a été fondée en 1922 et non en 1927, et reconnue d'utilité publique en 1923. D'autre part, M. Michel Favier, chef du bureau du livre et de la publication, nous fait savoir que la sous-direction de M[me] Catherine Clément, chargée des échanges artistiques, est placée sous l'autorité de M. Werner Rauch, directeur des échanges et des identités culturels, et que le sous-directeur du livre, M. François Vuarchex a la responsabilité des échanges culturels au niveau du livre, ainsi que la sous-direction des Instituts et Alliances françaises. De plus, M. Michel Favier rappelle que des expositions de livres du type de celles que souhaite M[me] Catherine Clément ont déjà été réalisées.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ. – Gemier (727-81-15), 20 h 30.
PEOPLE LOVE ME. – Centre Kiron (523-54-20), 20 h 30.
LOHENGRIN. – Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 30.
MILLE ET UNE NUITS. – Plaine (842-32-25), 20 h 30.
SCARAMOUCHE. – Théâtre 13 (588-16-30), 20 h 30.
FREE THEATRE. – Villepreux, Val de Gally (462-49-97), 21 h.
EDEN CINEMA. – Lucernaire (544-57-34), 18 h 30.
LA MÈRE. – Cité Internationale, Grande Salle (589-38-69), 20 h 30.
LE VISON VOYAGEUR. – Michodière (742-95-22), 20 h 30.
LES TROIS MOUSQUETAIRES. – Créteil, Maison des arts (899-94-50), 20 h 30.
LE TEMPS DES CERISES. – Montreuil, TEM (858-65-33), 21 h.
COMÉDIE PASSION. – Comédie des Champs-Élysées (720-08-24), 20 h 45.
FRAGMENTS. – Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30.
DYLAN. – Rond Point (256-70-80), 20 h 30.
L'ÉTIQUETTE. – Variétés (233-09-92), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : l'Avare.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre 20 h : Hamlet.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Superdupont.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Comptine.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : l'Oiseau vert.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : l'essuie-mains des pieds.
BEAUBOURG (277-12-35), Concerts : 20 h 30 : Forum de la création. l'Ensemble instrumental, studio 111 de Strasbourg ; Cinéma-Vidéo : 16 h, 19 h : nouveaux films BPI : 12 h 30 à 22 h 30 : Journées audiovisuelles internationales 1983.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette : 20 h 30 : La Veuve joyeuse.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : les Bas-Fonds ; 18 h 30 : Brandis Quartett de Berlin ; le 18 à 18 h 30 : Jacques Weber joue et chante Fauna.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Le Cocu magnifique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-24-24), 21 h : Moi.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Léonce et Léna.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) ; 20 h : Correspondance ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 ; la Nuit des rois ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Le roi des Aulnes.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : J.-L. Cravez, M. Bloch, Kapia.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre, 20 h 30 : Les Larmes amères de Petra Von Kant ; Galerie, 20 h 30 : Les habits du dimanche ou le Lutrin vivant.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
DEUX PORTES (361-49-92), 20 h 30 : les Fourmidables.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence ; 20 h 15 : Vive les femmes ! – II : 20 h 30 : S. Joly.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30 : M. Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : La Farce du roi Force.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au Bois lacté.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : Armaguedon ; l'Opéra nomade.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 14 janvier

LUCERNAIRE (544-57-34), I : 19 h : Momas ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II : 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.
MAISON DE L'ASIE (580-04-73), 21 h : l'Artiste.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Éducation de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Un grand avocat.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse 21 h 15 : Trois fois rien.
NOUVEAUTES (770-52-76), 20 h 30 : hold-up pour rire.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France !
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charivari.
STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 45 : les Burlingueurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : l'Écume des jours ; 22 h : la Voix humaine.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles ; 22 h : Chant du monde.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : Conte cruel.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : Mille et une nuits.
THÉATRE 14 (545-49-77), 21 h : Une minute encore.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Petite salle, 20 h 30 : Camera oscura.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), 21 h : Arlequin valet de deux maîtres.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. – II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 22 h : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : la Musica ; 21 h 15 : J. Menaud-Le Mac-Amour.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Quelque estaminet.
LES LUCIOLES (526-51-64), 20 h 45 : A poil ; 22 h 15 : S. Deschaumes.
PATACHON (606-90-20), 22 h 30 : Un sifflet dans la tête.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : X. Lacouture ; 22 h 30 : Douby ; 23 h 30 : Lâche mon tabouret.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 15 : Et si c'était vrai.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Autant en emporte le banc.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : Albert.
LA TANIERE (337-74-39), I : 20 h 45 : Macadam.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : W. Anice ; la Timbale.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Auto-Censure ; 20 h 30 : Excuse-moi si je te coupe ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : B. Haller.
CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21), 21 h et 23 h : R. Bahri.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : R. Charlebois.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 21 h : M. Sardou.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : A vos rouds... fisc.

La danse

AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : R. Chopinot, R. Kovich.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Victor Estrems.
STUDIO DES QUATRE-TEMPS (773-65-11), 21 h : C. Marcade and Cᵒ.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Pilobolus Dance Theater.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

VENDREDI 14 JANVIER

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Beaux-Arts trio (Haydn, Schumann, Brahms).
FIAP, 20 h 30 : C. Joly (Couperin, Debussy, Franck).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : F. Thiry (Debussy, Stravinski, Weber).
RANELAGH, 18 h 30 : Ensemble Cl. Janequin (Sermisy, Bertrand).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : R. Magill (Bach, Beethoven, Chopin...).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : P. Reach (Schubert, Schumann, Debussy...).
SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h 30 : D. Erlih (Bach, Maderna, Bartok).
CENTRE D'ART CELTIQUE, 20 h 45 : R. Brodin (Da Milano, Spinaccino, Dowland) ; M. Ivanissevich (Weiss, Dufaut, Bach, Kellner).
MUSEE CARNAVALET, 20 h 30 : M.-C. Chevalier ; B. Bahurel (Mozart, Schubert, Ravel...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : J.-L. Longnon.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), à 22 h 30 : A. Hoist's Salsa Band.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : P. Meige.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Dadie Ho et J. Dixie.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Big Band des guitares.
FORUM (297-53-39), 21 h : Factory, P. Personne.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : M. Brown.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Dixie Francis Blue Note.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Betina.
SLOW CLUB (233-84-30) 21 h 30 : M. Laferrière.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30, Diderot à Petersbourg.
BEZONS, C.A.C. P.-Eluard (982-20-88), le 14 à 21 h : Glenmor.
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : le Malade imaginaire.
BOUSSY-SAINT-ANTOINE, La Ferme (900-98-37), 21 h : la Fausse suivante.
CERGY, Centre culturel (030-33-33), 21 h : Saint-Simon le Voyeur.
CHELLES, C.A.C. (421-20-36), 20 h 45 : les Femmes savantes.
CHOISY, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), 20 h 30 : Si télé m'était contée.
CRÉTEIL, Comédie (339-21-87), 20 h 30 : Chattelise, ma Chattelise.
ELANCOURT, Maison pour Tous (050-13-75), 21 h : le Gardien.
EVRY, Agora (079-10-00), 21 h : M. Torr.
FRESNES, C.S.C. (350-93-09), 21 h : Tom Novembre.
GENNEVILLIERS, théâtre (793-26-30), 20 h 45 : El Medjoub.
IVRY, théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h 30 : l'Echange.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre culturel J.-Prévert (885-53-41), 20 h 30 : G. Béart.
MAISONS-ALFORT, théâtre Cl.-Debussy, 20 h 30 : Orchestre Cannes-Provence Côte d'Azur, dir. : Ph. Bender (Haydn, Mendelssohn, Copland).
MASSY, centre P.-Bailliart (920-57-04), 21 h : Pupitre 14.
MEUDON, C.C.M. (626-41-20), 20 h 30 h : Le Mariage de Monsieur Mississipi.
NANTERRE, centre G.-Brassens (725-36-32), 20 h 30 : Quatre-Un nᵒ 2.
POISSY, Usine-théâtre (074-70-18) 21 h : Avec vue sur la mer.
RIS-ORANGIS, Centre culturel R.-Desnos (906-72-72), 20 h 45 : la Nouvelle Babylone.
SAINT-MAUR, rond-point Liberté (889-22-11) 21 h : Autour de G. Litaize.
SARTROUVILLE, théâtre (914-23-77) 21 h : Ben Zimet.
LES ULIS, M.J.C. (907-48-04) 20 h 30 : J'en ris non c'est rosse.
VERSAILLES, théâtre Montansier (950-71-18), 21 h : Ça ira comme ça.
LE VESINET, C.A.L. (976-32-75) 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Wagner, Liszt, Strauss).
VINCENNES, théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h : Vous êtes combien dans ce service ?

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : T. Shimura : Vivre, d'A. Kurosawa ; 19 h : Hommage à F. Zinnemann : Kid Glove Killer ; 21 h : la Septième Croix.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : le Chef d'orchestre, d'A. Wadja ; 17 h : La famille dans le cinéma japonais : la Bête élégante, d'Y. Kawashima ; 19 h : G. Neveux : Juliette ou la clé des songes, de M. Carné.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2ᵉ (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).
AMITYVILLE II (LE POSSEDE) (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8ᵉ (359-41-18). – V.f. : Rex, 2ᵉ (261-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6ᵉ (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 8ᵉ (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-49) ; U.G.C. Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Magic Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Murat, 16ᵉ (615-99-75) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).
ANNIE (A., v.o.) : Ambassade, 8ᵉ (359-19-08). – (V.f.) : Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Athéna, 12ᵉ (343-00-65) ; Fauvette, 13ᵉ (331-60-74) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9ᵉ (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Hollywood Boulevard, 9ᵉ (246-49-07) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 15ᵉ (322-19-23) ; Images 18ᵉ (522-47-94).
LA BARAKA (Fr.) : Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount City, 8ᵉ (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).
BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).
LA BOUM 2 (Fr.) : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Le Paris, 8ᵉ (359-53-99) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).
LE BRACONNIER DE DIEU (Fr.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Gloria, 17ᵉ (627-60-20) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o., v.f.) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82). – V.f. : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Athéna, 12ᵉ (343-00-65) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (359-36-14) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5ᵉ (354-39-47) ; Monte-Carlo, 8ᵉ (225-09-83). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).
LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6ᵉ (326-12-12).
LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4ᵉ (278-47-86).
DANTON (Franco-polonais) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5ᵉ (633-63-20) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Athéna, 12ᵉ (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14ᵉ (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Mayfair, 16ᵉ (525-27-06) ; Wepler, 18ᵉ (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82).
DINER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; Montparnasse 83, 6ᵉ (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8ᵉ (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79).

SPECTACLES

DIVA (Fr.) : *Movies*, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – *V.f. : Richelieu*, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; *Paramount-City*, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HECATE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : *Gaumont-Halles*, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Calypso, 7e (380-30-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (622-57-97).

LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ;».

LE JOURNAL DE CAMPAGNE (Franco-israélien) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

MORA (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount *Montparnasse*, 14e (329-90-10).

NEW YORK 42e RUE (A., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) :: 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

PIRANHAS II (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – *V.f. : Rex*, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

PIRATE MOVIE (Aus., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : *Opéra*, 2e (261-50-32).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

S.A.S. A SAN-SALVADOR (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; *U.G.C. Boulevard*, 9e (770-11-24).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

TELL ME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TIR GROUPÉ (*) (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TRON (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). – V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *14-Juillet Beaugrenelle*, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; *Montparnos*, 14e (327-52-37).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Passy, 16e (288-62-34).

YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00). – Vf. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : *U.G.C. Marbeuf*, 8e (225-18-45).

LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA *STRADA* (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE TAMBOUR (*) (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

THE ROSE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (**) (A., v.o.) Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

UN MATIN ROUGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE 3e HOMME (A., v.o.) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (*) (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

WANDA (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

LES FILMS NOUVEAUX

COMMANDO, film britannique de Ian Sharp. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MENAGE A TROIS, film américain de Bryan Forbes. V.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : *Paramount-Marivaux*, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

PRENDS TON PASSE-MONTAGNE, ON VA A LA *PLAGE*, *film français d'Eddy Matalon*. U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie 13e (580-18-03) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; *Secrétan*, 19e (241-77-99).

LA RIVIÈRE DE BOUE, film japonais de Kohei Oguri. V.o. : *Forum*, 1er (297-53-74) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Escurial, 18e (707-28-04) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE RUFFIAN, film français de José Giovanni. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; *Richelieu*, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; *Français*, 8e (770-33-88) ; *Mexéville*, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

SALUT LA PUCE, film français de *Richard Balducci. Gaumont Halles*, 1er (297-49-70) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Ambassade, 2e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

TRAVAIL AU NOIR, film anglais de Jerzy Skolimowski. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet-Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

VIGILANTE (JUSTICE SANS SOMMATION) (**), film américain de *William Lustig*. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; *Paramount-Bastille*, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 12e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

WESTERN, film américain, en relief, de Ferdinando Baldi. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (745-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e *(343-79-17)* ; *Paramount-Galaxie*, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, *15e (579-33-00)* ; *Paramount*-Montmartre, 18e (606-34-25).

MERCREDI

Les grandes reprises

AGENT X-27 (A., v.o.) : Action-Ecole, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ALIEN (*) (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE BAL DES VAMPIRES (*) (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

DELIVRANCE (*) (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; *Parnassiens, 14e (329-83-11)*.

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

HISTOIRE D'O (**) (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'HOMME AU MASQUE DE CIRE (A., v.o.) : Action-Rive Gauche, 5e (354-47-62) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

LE LAURÉAT (A., v.o.) Quartier-Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LE MEPRIS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74).

MIDNIGHT EXPRESS (**) (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PAPILLON (*) (A., vf.) : Capri, 2e (508-11-69).

PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

LA POURSUITE IMPITOYABLE (A., v.o.) : *Action-Christine, 6e (325-47-46)* ; Acacias, 17e (764-97-83).

PROVIDENCE (Fr., Ang.) V. ang. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-89-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

Les festivals

JAMES BOND (*v.f.*) : *Templiers*, 3e (272-94-56) : On ne vit que deux fois.

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : Steamboat Bill Jr.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), *Un Jour au cirque*.

NUIT NOIRE ET BLANCHE (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), sam. de 24 h à l'aube : le Mariage de Joseph ; Rythme ; Entrée de secours ; Style ; Maman X ; Salomé.

SEMAINE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) : le Merle blanc.

CYCLE : ON NE S'EN LASSE PAS : Studio 43, 9e (770-63-40) : Boudu sauvé *des eaux* ; *Copie conforme* ; Ces Messieurs de la Santé ; l'Atalante ; Zéro de conduite.

L'AILLEURS VU D'ICI (v.o.) Républic cinéma, 11e (805-51-33), 18 h : Ambara, *Dama, la Caverne de Banjo*.

PAGNOL : André Bazin, 13e (337-74-39) : le Schpountz.

STEVEN SPIELBERG (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 1941 ; Rencontres de troisième type ; les Dents de la mer.

LUIS BUNUEL - ALAIN ROBBE-GRILLET : Denfert, 14e (321-41-01) : la Mort en ce jardin ; le Grand Noceur ; le Charme discret de la bourgeoisie ; Tristana ; le Fantôme de la liberté ; Cet Obscur objet du désir ; le Journal d'une femme de chambre ; l'Age d'or ; la Voie lactée ; Glissements progressifs du plaisir (xx).

CINEMA ET PSYCHANALYSE (v.o) : Olympic, 14e (542-67-42) : Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express.

AGATHA CHRISTIE (v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), Mort sur le Nil ; Meurtre au soleil ; le Miroir se brisa.

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Boîte à films, *17e (622-44-21), 18 h 30 : Mr et Mme Smith* ; 20 h 30 : la Maison du docteur Edwards ; 22 h 30 : Psychose.

PREMIER FESTIVAL DU FILM DES MUSIQUES DU MONDE : Maison des cultures du monde, 6e *(544-72-30), 18 h* : Musiques du Mali (les gens de la parole ; les Messagers) ; 21 : Bénin ; Porto-Novo ; la danse des reines ; Nigeria : le rêve africain ; Gabon : Disumba.

Les séances spéciales

L'AMI AMÉRICAIN (All., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, *1er (508-94-14)*, 17 h 40.

CALIGULA (**) (A, v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 0 h 35.

CHINATOWN (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 10.

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, *14e (542-67-42)*, 18 h.

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

EASY RIDER (A, v.o.) (*), Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 35 et 0 h 10 + Templiers, 3e (272-94-56), *21 h 45*.

HAMMETT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 30.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MARATHON MAN (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 10.

MEAN STREET (A., v.o.) (**), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Ga*lande, 5e (354-72-71), 16 h*.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (A., v.o.), Studio Galande (354-72-71), *18 h 15*.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 30.

QUERELLE (*) (All., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 15.

RAGTIME (A., v.o.), Châtelet-Victoria, *1er (508-94-14), 17 h 35*.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*), Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 + 0 h 25.

TOMMY (*) (Ang., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 19 h 30.

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.), Palace, 15e (374-94-04), 21 h.

VIVA ZAPATA (A., v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

VIVRE SA VIE (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-19-68), 24 h.

COMMUNICATION

UNE ÉTUDE SUR LES VARIÉTÉS A LA TÉLÉVISION

« Une promotion permanente au service du disque »

« *Ne la ramène pas* », chante Sheila. Mais la reine du play-back oublie de s'appliquer cette triviale recommandation : selon une étude, c'est l'artiste de variétés qui, pour reprendre son expression, « *se la ramène* » le plus à la télévision.

Réalisée par M. Jean Dufour, président d'Aspects (Association de professionnels du spectacle) (1), cette étude porte sur les émissions de variétés – jazz et rock exceptés – qui ont été diffusées, du 1er septembre 1981 au 1er septembre 1982, aux heures de grande écoute : à partir de 20 h 30 en semaine et de 14 heures lde dimanche sur les trois chaînes.

Durant cette période, Sheila est apparue douze fois (soit une fois par mois en moyenne), suivie par Gérard Lenorman et Nana Mouskouri, onze fois. Ces résultats corroborent tout à fait l'enquête *qui avait été* faite du 1er juillet 1978 au 1er juillet 1979, par CIGMA (Cabinet international de gestion et de marketing appliqué), et qui prenait aussi en compte des émissions de l'après-midi : Sheila arrivait pareillement en tête avec vingt-cinq passages (environ deux par mois) devant... Gérard Lenorman, vingt-quatre.

Parmi les vingt chanteurs suivants, on retrouve, à trois ans d'intervalle, Sylvie Vartan, Michel Sardou, Alain Souchon, Dalida, Marie-Paule Belle, Annie Cordy, Mireille Mathieu... Le sentiment du public, selon lequel ce sont pratiquement toujours les mêmes artistes, qui passent à l'antenne, n'est donc pas dénué de fondement.

Mais le cas de Sheila est encore particulier : M. Jean Dufour relève qu'elle ne « *présente jamais son tour de chant en public* » et que « *ses prestations à la télévision peuvent donc être interprétées comme une promotion permanente au service d'un produit : le disque* ». Il poursuit : « *On peut donc s'étonner qu'un service public accorde aussi manifestement ses faveurs à une société discographique privée.* »

M. Dufour, qui a été agent artistique durant de nombreuses années avant de diriger, depuis le 1er janvier, le Centre régional de la chanson en Aquitaine, parle de « *collusion* » entre les producteurs de télévision et les maisons de disques. Le S.F.A (Syndicat français des artistes et interprètes) recensait officiellement, en 1979, mille cent dix-neuf artistes français. Du 1er septembre 1981 au 1er septembre 1982, seulement trois cent vingt-sept *vedettes françaises et étrangères* se sont produites dans les émissions de variétés de la télévision, dont cent quatre-vingt-quinze n'ont effectué qu'une ou deux prestations. Et sur les soixante-douze émissions citées, le président d'Aspects n'a relevé que deux productions originales.

Mandarinat des producteurs – même la nouvelle unité de programmes de TF 1 n'a pas envisagé des variétés sans les Carpentier – et des présentateurs (Jacques Martin, Michel Drucker, Jacques Chancel), toute-puissance des maisons de disques, politique de « copinage » (la télévision révèle rarement des nouveaux *talents*), *c'est pour M. Jean* Dufour, de *l'« antipluralisme »*. « *Les téléspectateurs ne choisissent plus*, dit-il, *ils consomment.* »

M. C.

(1) Aspects, 77, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.

★ Le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (C.P.J.) organise, du 24 au 28 janvier, une session intitulée : « *Mieux traiter l'information sur les variétés.* » Au cours de ces cinq journées interviendront, notamment, des auteurs-compositeurs, des interprètes, des impresarios, des agents artistiques, des syndicats, des journalistes, des représentants de maisons de disques, de la SACEM et du ministère de la culture. *Renseignements* : C.P.J., 33, rue du Louvre, 75002 Paris. Tél. : 508-86-71.

DIVERS PROJETS A PARIS ET EN PROVINCE

1983 : débuts de la télévision pirate ?

1981 a vu l'irruption des radios libres ; 1982 a marqué leur règne et leur transformation en « locales privées » ; l'année 1983 pourrait bien être celle des « télévisions libres », véritables pirates du moment. Plusieurs projets sont d'ores et déjà en préparation, à Paris et en province (notamment à Lyon), et la Haute Autorité de la communication audiovisuelle a déjà reçu une douzaine de demandes d'autorisations de télévision locale par câble.

La première expérience de l'année semble pourtant décidée à se passer d'une autorisation quelconque. Prévue pour le début du mois de mars, « Antenne 1-contrebande-vidéo » *souhaite proposer*, par voie hertzienne, un programme *« à la carte » et « sans aucune censure ». Les téléspectateurs parisiens seraient invités à choisir par téléphone le genre* des émissions qu'ils souhaiteraient voir programmer la nuit (espionnage, fantastique, pornographie, création...), l'antenne ouvrant immédiatement après la fin des programmes nationaux, *« afin de ne pas gêner le service public »*.

Les deux promoteurs de l'expérience, Eric Féry et Michel Fiszbin, deux anciens animateurs de Radio-Carbone 14, espèrent couvrir plusieurs arrondissements de la capitale et toucher ainsi environ un million de téléspectateurs. Le but : *« Prouver, cette opération limitée à un mois, que l'on peut faire une télévision sans argent. »* Il sera fait appel à la publicité et à la « sponsorisation ». Un fabricant français a prêté le matériel d'émission (un émetteur de 250 watts) ; quant aux programmes, ils seront fournis gratuitement par des maisons de production vidéo, une ouverture étant désormais possible pour *« les créateurs qui ne peuvent s'exprimer actuellement »*.

L'un de ces groupes de producteurs vidéo, Nomades urbains, affirme notamment avoir dix heures de programmes disponibles et diffusables par « Antenne 1 », et s'apprête à filmer pour elle le prochain festival de rock'n'roll de Paris.

Si les auteurs de ce projet affirment avoir déposé une demande *d'autorisation auprès de la Haute Autorité*, celle-ci devrait toutefois se révéler *irrecevable, la télévision par* voie hertzienne devant, aux termes de la loi du 29 juillet 1982, faire l'objet d'une concession de service public, et la compétence de la Haute Autorité étant limitée aux stations de télévision par câble. Un détail de procédure auquel Eric Féry et Michel Fiszbin ne souhaitent cependant pas s'arrêter. Du direct a même été prévu sur l'antenne pour que, disent-ils, *« une éventuelle saisie puisse être saisie sur le vif »*.

Une expérience de télévision libre, Canal 35, s'était achevée en effet, il y a juste un an, par la saisie de son matériel. Quant à Canal vert, qui a émis à plusieurs reprises dans le treizième arrondissement de Paris, elle prépare, *sous le nom* de Canal 13, un nouveau projet, dans le cadre légal cette fois.

LE RETOUR DE GUY THOMAS SUR EUROPE 1

Tout est bien qui finit bien. L'aventure de Guy Thomas à la présidence de FR 3, son court passage au Conseil d'État où il avait été nommé à l'automne dernier, *n'auront* donc été qu'une brève incartade dans la *carrière de ce saltimbanque de talent*, auquel seyait mal le costume de technocrate. *Une incartade difficile* sans doute, une expérience utile aussi pour ses nouvelles fonctions, comme il le précisait jeudi 13 janvier au micro d'Ivan Levaï.

Le journaliste redevient journaliste (1). Guy Thomas reprend avec ses chroniques de 7 h 15 sur Europe 1 le rôle de « médiateur des ondes » qu'il exerçait avant juin 1981. Europe 1 retrouve l'un de ses voltigeurs d'élite de la tranche du matin. Un voltigeur qui dénonçait les *tracasseries de la vie quotidienne*, décortiquait chaque jour des dossiers administratifs épineux (sécurité sociale, retraites, pensions, école...) et se faisait l'avocat de milliers d'administrés, dont l'énorme machine – administration, aux rouages grippés – oubliait qu'ils sont aussi des hommes, au-delà d'un numéro, d'un code ou d'un matricule.

Un voltigeur qui recevait près de mille lettres chaque mois et affolait hauts fonctionnaires et ministères en découvrant des cas extravagants, résultats de règlements absurdes, de *décisions incohérentes. Un voltigeur*, enfin, qui faisait grincer quelques dents le mercredi autour de la table du conseil des ministres, lesquels pourtant étaient prompts à prendre la plume ou le téléphone pour résoudre sur-le-champ le problème soulevé à l'antenne. Gageons donc que les ministres d'aujourd'hui, aussi visés à l'antenne, retrouveront cette diligence. N'est-ce pas aujourd'hui que Guy Thomas a le plus de pouvoir ?

A. CO.

(1) Un conseiller d'État peut être mis en disponibilité pour une durée de trois ans ; il ne peut en effet exercer parallèlement d'autres fonctions privées.

COMMUNICATION

Vendredi 14 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Variétés : Gilbert Bécaud.**
Monsieur « cent mille volts » à la Baie James. La vedette, en chandail sur la crête d'un barrage enneigé, parle de lui, de sa vie. Autour de lui, Martine St-Clair, chanteuse québécoise et Jacques Drapeau, danseur canadien.

21 h 40 **Série : Merci Sylvestre.**
de J.-J. Tarbes, réal. S. Korber, avec C. Maurier, J.-P. Darras, F. Berset...
Deuxième épisode : Sylvestre, de nouveau en chômage, tombe sur une curieuse petite annonce : s'agit-il d'un psychanalyste en quête d'un valet de chambre ou d'un valet de chambre cherchant un psychanalyste ?

22 h 40 **Histoires naturelles : Pêche « au coup » en Irlande.**
Émission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.

22 h 30 **Les grandes expositions : Fantin-Latour.**
Réal. Jacqueline Plessis.
Célèbre pour ses portraits collectifs d'artistes et d'écrivains, Fantin a vite été rangé dans le clan des réalistes. Mais c'est aussi un spécialiste des natures mortes et du « monde » de la musique.

23 h **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Feuilleton : l'Epingle noire.**
D'après le roman de D. Saint-Alban, réal. : M. Frydland. Avec C. Chamiolleau, P. Arditi, G. Desarthe, etc...
N° 5. Tout recommence : Damien, de retour en France, a entendu parler de la mort de Lorraine qui par un stratagème est devenue Stéphanie devant la loi. Le coup d'Etat de Napoléon III éclate... une fresque épique joliment mise en images.

21 h 35 **Apostrophes**
Magazine littéraire de B. Pivot
Des femmes parlent de la sexualité. Avec F. Dolto (Sexualité féminine, libido, érotisme), F. Huser (La maison du désir), S. Chauveau (Débandade), S. Auffret (Des couteaux contre des femmes, l'excision et l'infibulation), C. Bertin (La dernière Bonaparte).

22 h 55 **Journal.**

23 h 5 **Ciné-club : Dracula.**
De T. Browning
Film américain de T. Browning (1931), avec B. Lugosi, D. Manners, H. Chandler, D. Frye, E. van Sloan, F. Dade (V.o. sous-titrée. N.)
Un aristocrate d'Europe centrale, qui est en réalité un vampire, réussit à se faire transporter en Angleterre où il sème la terreur. Un savant entre en lutte avec lui. Cette adaptation du roman de Bram Stoker (différente du Nosferatu fantôme de la nuit *d'Herzog, puisé à la même source FR 3, 13 janvier) appartient à « l'âge d'or » du cinéma fantastique américain. Dans une atmosphère inquiétante, Bela Lugosi, que le rôle marqua à jamais, apparaît comme un dandy du vampirisme.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Le nouveau vendredi : Faut pas nous prendre pour des oignons.**
Réalisation R. Tétrault.
Un reportage de Radio Québec sur des prisonniers du pénitencier de Laval de Saint-Vincent-de-Paul (Québec) : sans commentaire, les détenus parlent de leur vie, etc... un document frappant sur l'univers carcéral.

21 h 30 **Téléfilm : Toile de fond.**
De D. van Cutsen, réal. B. Kurt, avec F. Personne, J. Clève, P. Castagne...
Un mineur silicosé, en convalescence en Savoie, se découvre l'attachement au Grand Nord... grâce à la peinture.

22 h 30 **Journal.**

23 h **Prélude à la nuit.**
Plainte et la Sicilienne de F. Couperin le Grand par René Flachot, au violoncelle.

FRANCE-CULTURE

20 h, **Relecture** : Charles Du Bos par H. Juin avec J. Mouton, B. Didier, M. Pleynet et M. Drouin.
21 h 30, **Black and blue** : Dupont, go home ?.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Athènes en hiver.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, **Concert** : (en direct de Baden-Baden) « Concerto pour clavecin et orchestre en ré majeur » de Haydn ; « Symphonie n° 9 » de Bruckner, par l'orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord ; sol. E. Stefanska-Ludowicz, soliste.
22 h 15, **La nuit sur France-Musique** : les mots de Françoise Xenakis, 23 h 5, écrans, 0 h 5, musiques traditionnelles.

Samedi 15 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h **Vision plus.**
10 h 45 **La séquence du spectateur.**
11 h 15 **La maison de TF1 (et à 13 h 35).**
13 h **Journal.**
15 h 40 **Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe du commandant Cousteau.**
A la recherche des civilisations perdues : Atlantide I, une grande légende encore mystérieuse.
16 h 25 **Téléfilm : La voie Jackson.**
Réalisation G. Herzog (2e partie).
18 h **Trente millions d'amis.**
18 h 30 **Magazine auto-moto.**
18 h 30 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Dallas.**
Roy en se mariant introduit une cinquième Mme Ewing dans le clan familial, ce qui accroît bien sûr les haines et les complots.
21 h 35 **Droit de réponse.**
Émission de Michel Polac : Réal. D. Keat.
Les prix Nobel, avec, parmi les invités M. Wilkins, A. Kastler, S. Mac Bride, A. Salam, prix Nobel et D. Novelli, maire de Turin, J.-F. Revel, écrivain, etc...
22 h 55 **Etoiles et toiles : La révolution et le cinéma.**
Magazine de cinéma de A. de Sédouy, F. Mitterrand, et M. Jouando.
Autour du film d'A. Wajda, Danton, *les rapports entre la révolution et le cinéma : la révolution iranienne ; la révolution stalinienne.*
23 h 30 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 **ANTIOPE.**
11 h 10 **Journal des sourds et des malentendants.**
11 h 30 **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h. **A nous deux.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Série : Drôles de dames.**
14 h 20 **Série : Ah ! quelle famille !**
14 h 50 **Les jeux du stade.**
Ski : descente du Lanberhorn ; descente féminine de Schruns ; à 15 h 30, Rugby : tournoi des cinq nations : Angleterre-France, en direct de Twickenham ; à 17 h 30, Rugby : Ecosse-Irlande.
17 h 50 **La course autour du monde.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Champs-Elysées.**
De M. Drucker.
Autour de l'invité d'honneur Gilbert Bécaud, Juliette Gréco, Charlélie Couture, Zio, Jean-Pierre Darras, Milva...
21 h 50 **Téléfilm : La troisième guerre mondiale.**
De P.-L. Joseph, réal. D. Greene. Avec D. Soul, R. Hudson, B. Keith (seconde et dernière partie).
Politique-fiction à l'américaine : 1987, un commando soviétique prend d'assaut une station de pompage. La guerre éclate, elle sera nucléaire.
23 h 20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h **Les pieds sur terre.**
Émission de la Mutualité sociale agricole.
L'Autriche, une agriculture à soulever les montagnes.
14 h 30 **Entrée libre.**
Émission du C.N.D.P.
Avec Marc Ferro, historien, 14 h 30, portraits de l'historien Fernand Braudel ; 14 h 50, la Trivale : 15 h 05, le temps des cafés chants ; 15 h 25, jeunes-lycéens ; 16 h 25, la naissance d'un océan ; 16 h 45, G. Perrec : « la vie mode d'emploi » ; 17 h, images de la nature ; 17 h 5, Le souffleur.

18 h 30 **Pour les jeunes.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Il était une fois l'espace.
20 h **Les jeux.**
20 h 35 **On sort ce soir : le cavalier seul.**
Pièce de J. Audiberti, enregistré à l'Espace Rose des vents à Villeneuve-d'Ascq, mise en scène J.-C. Amyl avec Y. Gerbault, Ch. Carpentier, P. Lafont... Réalisation J.-P. Sassy.
L'aventure rocambolesque du chevalier Mirtus parti en croisade à Byzance où règne l'autocrate Théopompe III. Une pièce écrite en 1955 et jouée pour la première fois en 1963 : rebondissements multiples, génie verbal.
22 h 50 **Journal.**
23 h 20 **Prélude à la nuit.**
« Danses de Galanta », de Kodaly, par l'orchestre symphonique de l'Etat hongrois, dir. J. Ferencsik.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales.**
8 h, **Les chemins de la connaissance** : regards sur la science.
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : une année d'état de guerre en Pologne.
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45 **Démarches avec...** Françoise Bonnefoy : « Japonerie ».
11 h 2, **Musique** : Suite sans esprit de suite (et à 16 h 20).
12 h 5, **Le pont des arts.**
14 h **Sons** : Mexico.
14 h 5, **Les samedis de France-Culture** : Indochine, le jeu des alliances (1941-1961).
18 h, **La deuxième guerre mondiale** : la bataille d'Angleterre été 1940.
19 h 20, **Disques.**
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Communautés de langue française** : Radio Canada la bande dessinée neuvième art.
20 h, « Le bout du compte », de F. Karinth avec M. Garrel, S. Joubert, G. Claisse, J. Magre... ; « Tout a un prix », de L. Gyorffy avec B. Aubei, M. Chevit, J. Frante et C. Gillés.
22 h **Ad-lib.**
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi matin** : œuvres de Quantz, Beethoven, Grieg, Mozart, Bizet, Albeiz.
8 h 5, **Avis de recherche** : l'actualité du disque : (et à 12 h 35) 11 h : La tribune des critiques de disques ; « Tristan et Isolde » de Wagner (versions comparées).
13 h 30, **Tous en scène** : Ella Fitzgerald chante Gershwin.
14 h 4, **Atelier de musique** la harpe.
15 h 30, **Dossier disque** : œuvres de Weber, par D. Kloocker, clarinette et l'Ensemble consortium classicum.
16 h 30, **Studio-Concert** en direct du Théâtre du Ranelagh à Paris) : œuvres e Couperin, Duphly, J.-S. Bach, par S. Rols, clavecin.
18 h, **Le disque de la tribune** : « Tristan et Isolde », de Wagner.
19 h, **Concours international de guitare** : œuvres de Lauro, Ponce.
19 h 35, **Les pêcheurs de perles** : œuvres de J. Brahms, par A. Spalding, violon.
20 h 30, **Concert** (donné au Grand Auditorium le 19 novembre 1982 « Sinfonietta pour cordes » de Roussel ; « Kammerkonzert » de Ligete ; « Concerto pour alto e orchestre » de Schubert ; « Symphonie n° 5 » de Schubrt, par le nouvel orchestre philharmonique ; dir. J. Kasprzyk, sol. G. Caussé, alto.
22 h 30, **La nuit sur France-Musique** : Les plus grands interprètes de R.D.A. : œuvres de Beethoven, Schumann, Mozart, Liszt ; 0 h 5, poissons d'or.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 16 JANVIER

– *M. Philippe Séguin,* député R.P.R. des Vosges, est invité à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h 15.

– *M. Valéry Giscard d'Estaing,* ancien président de la République participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

CARNET

Réceptions

– M. Hedi Mabrouk, ambassadeur de Tunisie, a donné une réception, mercredi 12 janvier, en l'honneur de M. Serge Boidevaix, directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au Quai d'Orsay, qui vient d'être nommé ambassadeur en Inde, et de Mme Boidevaix.

Décès

– Mme Emile Aubert
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile AUBERT,

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, le lundi 17 janvier, à 13 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Mme AVERBOUH Enea,
née Schlissel,

s'est éteinte le 13 janvier, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Professeur, infirmière, assistante sociale, ancienne résistante, elle a consacré toute sa vie aux autres.

Elle a fait don de son corps à la médecine.

De la part de
Son époux, Benjamin Averbouh,
M. et Mme Averbouh Serge, son fils et sa belle-fille,
Ses petits-enfants Vincent, Aline, Marianne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, square Albin-Cachot,
75013 Paris.

– Mme Yvonne Belin, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Belin, Carret, Vimal,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 8 janvier à Chambéry, dans sa quatre-vingt-septième année, de

M. André BELIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ancien président et directeur général
des sociétés S.K.F.
Maroc et Algérie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– M. Yves Ullmo,
M. et Mme Bernard Ullmo et leurs enfants Nicolas, Denis, Emmanuel,
M. et Mme Amédée Borghini et leurs enfants Michel, Roland, Alain,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Gaëtane BORGHINI,
pianiste soliste
de S.A.S. le prince de Monaco,

leur mère, grand-mère, sœur et tante, ce 12 janvier.

Les obsèques auront lieu le mardi 18 janvier 1983, à 9 heures, à la chapelle du cimetière de Monaco.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Madeleine BESSE

et de

Mme Amanda DIT-ZEDDE,

survenu le 8 janvier 1983.
De la part de
M. et Mme Jean Aymon,
M. et Mme Jean-Pierre Aymon,
Mlle Catherine Aymon.
Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Yves Raillard,
Le colonel (E.R.) et Mme Louis Chanson,
Frère Alain Raillard, des Petits Frères de Jésus,
Mlle Annik Raillard,
Petite Sœur Colette Françoise de Jésus, des Petites Sœurs de Jésus,
M. et Mme Gérard Mauduit,
Florence et Benjamin,
M. et Mme François Masson,
Frédéric, Bruno et Matthieu,
M. et Mme Jean-Paul Raillard et Nicolas,
M. et Mme Pascal Raillard,
Caroline et Emmanuelle,
M. Jérôme Raillard,
Mlle Cécile Raillard,
M. et Mme Hervé Chanson,
Sébastien et Emmanuel,
Le Père Denis Chanson,
M. et Mme Etienne Chanson,
Ondine et Luc,
M. et Mme Benoît Chanson et Laurène,
M. et Mme Jean-Yves Latournerie,
Marianne et Pauline,
Les familles Raillard, Lavenir, Bied-Charreton, Semelaigne, Kuhnmunch, Maillard,
font part du décès de

M. Marcel RAILLARD,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
trésorier-payeur général (H.),
conseiller-maître
à la Cour des comptes (H.),

que Dieu a rappelé à lui dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année le 13 janvier 1983, à son domicile, 47, rue de l'Université, à Paris-7e.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 17 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7e.

2, rue Tête-d'Or, 69006 Lyon.
62, rue de Bellechasse, 75007 Paris.
Assekrem, B.P. 77,
Tamanrasset, Algérie.
47, rue de l'Université,
75007 Paris.
31, rue Irma-Moreau,
13100 Aix-en-Provence.

– Mme Robet Rateau
a la douleur de faire part du décès de

M. Robert RATEAU,

son époux, survenu le 11 janvier 1983.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Urbain à la Garenne-Colombes, le mardi 18 janvier, à 15 h 30.

– M. le vice-président du conseil d'administration,
Mme et MM. les administrateurs,
M. le directeur,
Et l'ensemble des agents de la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine.
ont le regret de faire part du décès de

M. Robert RATEAU,
président du conseil d'administration
de la Caisse primaire
d'assurance maladie
des Hauts-de-seine,
administrateur de la C.G.I.S.,
membre
de l'Union départementale C.F.T.C.
des Hauts-de-Seine,
médaille commémorative
de la guerre 1939-1945,
chevalier de la Santé publique.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Urbain à la Garenne-Colombes le mardi 18 janvier, à 15 h 30.

C.P.A.M. des Hauts-de-Seine,
41, rue des Trois-Fontanot,
92026 Nanterre Cedex.

– M. Michel Rodot,
Mme Huguette Rodot,
François et Danielle, Danielle, Marianne, Cécile,
M. Victor Price,
Mme Colette Price,
Martin, Eric,
Les familles Duraffour, Laurenty et Maus,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Clairette RODOT,
née Lévy.

Les obsèques ont eu lieu à Dijon, le 10 janvier 1983.

– Mme Jacques Spillmann,
M. et Mme Robert Berson,
M. et Mme Paul Daniel Spillmann,
Paul, Louis et Vincent Spillmann,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques SPILLMANN.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
1 *bis*, avenue de Breteuil,
75007 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), samedi 15 janvier, à 14 heures, salle Gérard, M. René Baudelaire : « L'œuvre théâtrale de Noël Coward ».

LETTRES

BORGÈS AU COLLÈGE DE FRANCE

« Je pense avoir encore de nouveaux rêves »

Invité par le président de la République et le ministre de la culture, l'écrivain argentin Jorge-Luis Borgès a donné, le mercredi après midi 12 janvier après-midi, au Collège de France, une leçon sur « la création poétique » (*le Monde* du 14 janvier).

Plus de deux heures avant l'heure fixée, une foule dense, très jeune dans l'ensemble et de nombreux Sud-Américains, avaient piétiné dans une des cours du Collège de France pour pouvoir pénétrer dans la salle 8, où l'écrivain faisait son entrée à 17 heures précises sous le mitraillage soutenu des photographes, et les applaudissements du public. On remarque E.M. Cioran, Raymond Aron, Claude Gallimard, et Henri Michaux, le visage masqué par d'épaisses lunettes de soleil...

« Les microphones ? », où est-ce ? demande l'écrivain assis sur la tribune, la tête en avant presque caché par la forêt des micros dressés devant lui. Emu, il commence, d'une voix claire qui parfois s'étrangle, dans un français précis, familier. Il parle d'abord de la mémoire *« surtout faite d'oubli, car elle choisit ce qu'elle veut et doit oublier »* ; cette mémoire infinie, si précieuse à cet homme qui a maintenant ses bibliothèques dans la tête et qui peut retrouver, au moment voulu, des vers latins, anglais, français, allemands ou espagnols, un poème de Toulet ou de Verlaine, le poète qu'il admire le plus. Cet homme aveugle depuis vingt-cinq ans ne cesse d'écrire et dit : *« Depuis 1955, je n'ai pas lu. J'ai préféré relire. »*

Qu'est-ce que la création poétique ? se demande-t-il, réfutant la position d'un Edgar Poe qui voudrait que ce soit un acte intellectuel (« le Corbeau, *un poème asse médiocre en anglais*, dit-il, *qui a été bien amélioré par ses traducteurs, par Baudelaire, par Mallarmé* »), retenant plutôt l'idée de l'inspiration, *« l'idée du poète comme secrétaire, comme quelqu'un qui reçoit la dictée d'une force inconnue »*.

Tour d'ivoire ?

Parlant de ce qu'il nomme *« ma modeste expérience »*, Borgès rappelle qu'il a consacré toute sa vie à la littérature. *« Je savais toujours, depuis que j'étais un enfant, que ma destinée serait littéraire... Je savais que je passerais toute ma vie à lire, à rêver, à songer, à écrire ; peut-être à publier, mais cela n'est pas important, ça ne fait pas partie d'une destinée littéraire... »* Il ne veut se laisser enfermer dans aucune esthétique. *« Quand j'étais jeune*, dit-il, *je croyais aux théories. Je sais maintenant que la poésie naît du langage, car chaque langage est une façon de sentir le monde ; chaque langage est une littérature possible. »*

Il sait aussi qu'il faut se méfier des mots : *« Le mot « inoubliable », par exemple, « unforgettable ». Si quelque chose était continuellement inoubliable, on deviendrait fou. »* Il dira plus tard : *« J'ai commencé, comme tous les jeunes écrivains, par être un génie. A présent, je me résigne à être Borgès. Que puis-je faire d'autre ? Je suis très ébahi, très étonné de me trouver ici. J'ai écrit quatre livres avant d'être publié et, pour le cinquième, on m'a dit : « Nous te publions pour que tu ne passes pas ta vie à corriger tes brouillons ! » On me dit qu'il y a des bibliothèques écrits sur moi. Je n'ai pas lu un seul de ces livres : je continiue à penser au futur, à mes livres futurs. Mon futur, peut-être, est nul : j'ai quatre-vingt-trois ans, mais quand même, je tâche de regarder en avant et non pas en arrière.*

» Quand j'étais jeune, reprend Borgès, *j'étais baroque, je cherchais des mots très anciens, ou je tâchais de forger des mots. Maintenant, je supprime tout ce qui pourrait étonner le lecteur (...). Les meilleurs sont les livres simples. A quelqu'un qui ne m'a pas lu, je conseille qu'il commence par* Chiffres *pour la poésie et par le* Livre de sable *pour la prose. Donc, j'essaie d'être aussi simple que possible, en restant complexe, d'une façon secrète et modeste. Je n'ai pas d'esthétique, je ne cherche pas les sujets, les sujets me cherchent et chacun a son esthétique : vers de forme classique, vers libre ou prose. Il y a des sujets qui exigent le roman, mais je ne crois pas que j'en écrirai. »*

La seconde partie de la « leçon » était consacrée à des questions posées par le public. On parle des Malouines. *« Je crois,* dit Borgès, *qu'on a confondu deux choses très différentes : le droit sur un territoire et l'invasion de ce territoire. Personne n'a dénoncé cette confusion-là dans mon pays, que je sache. Moi, je l'ai fait. »* L'écrivain riposte ainsi sans ambages à ceux qui lui reprochent de rester dans sa tour d'ivoire : *« C'est aux échecs qu'il y a des tours d'ivoire. Mais je suis très sensible à tout ce qui arrive et je l'ai prouvé : j'ai parlé contre Peron, j'ai parlé contre les généraux et leur guerre.*

» Non. Je ne suis pas dans une tour d'ivoire. » A propos d'une question sur Garcia Marquez, il égratigne le Nobel : *« Je pense que les Suédois sont très sensés, très raisonnables, car je n'ai pas obtenu ce prix-là. Auparavant, ils confirmaient des réputations : André Gide, Rudyard Kipling, Bernard Shaw... Maintenant, ils veulent révéler des écrivains... Ils ont raison, je ne mérite pas ce prix. »* Sarcastique, brillant, n'éludant aucune question (mais est-ce à lui ou à « l'autre Borgès » que ces choses arrivent ?). Borgès terminera sur une menace qui nous ravit : *« J'écrirai encore. Vous êtes menacés de bien des livres. Que pourrais-je faire d'autre ? Je suis vieux, aveugle. A peu près tous mes contemporains sont morts. J'ai de jeunes amis, qui me pardonnent ma vieillesse, et j'ai passé toute ma vie à écrire. Je ne peux pas, tout à coup, être quelqu'un d'autre. Je pense avoir encore de nouveaux rêves. »*

NICOLE ZAND.

	La ligne	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine

- **RESPONSABLE ZONE EXPORT** Produits diagnostics analyses médicales Moyen-Orient Extrême-Orient — réf VM 12508 H
- **CADRE EXPORT** Laboratoire Français — réf VM 12508 G
- **RESPONSABLE TECHNIQUE** Industrie-Département robotique — réf VM 5733 C
- **ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL** usine de 2000 personnes — réf VM 4197 AD
- **INGENIEUR CHIMISTE** Responsable R et D Produits détergents — réf VM 14538 E
- **INGENIEUR D'ETUDES EN MARKETING INDUSTRIEL** — réf VM 11475 D
- **INSPECTEUR DE VENTE** Réseau concessionnaires Paris-Normandie-Bretagne-ADRIA Caravan — réf VM 6239 AF
- **DIRECTEUR TECHNIQUE** Photogravure Lyon — réf VM 16748 A
- **CHEF DE SERVICE EXPLOITATION** Production informatique. Caisse Régionale du Crédit Agricole Ille et Vilaine, Rennes — réf VM 1746 A
- **ANALYSE ET/OU PROGRAMMATION** — réf VM 1621 D
- **ASSISTER L'ARCHITECTE DES BASES DE DONNEES** — réf VM 1621 E
  Direction informatique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Ile-de-France.

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence, à :

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system

egor
PARIS LYON TOULOUSE MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK MONTREAL MADRID

OFFRES D'EMPLOIS

Quartier IENA
SOCIÉTÉ IMMOBILIERE liée à un groupe financier d'importance nationale, recherche

Responsable Gestion Personnel et Paye

100 salariés - Bonnes connaissances comptables et législation sociale.

Lieu de travail PARIS.

Ecrire avec CV + photo + prétentions et date de disponibilité (impérative) à No 24549 - COFAP - 40, rue de Chabrol 75010 PARIS, qui transmettra.

ORGANISME CULTUREL
recherche pour chaque département
UN CHARGÉ DE MISSIONS
Ces postes s'adressent à des H. ou F., même retraités, disposant de quelques heures par semaine. Bénéficiant d'une bonne introduction auprès des collectivités locales et fortement motivés par la création artistique.
Statut indépendant avec indemnités de fonction.
Adresser C.V. détaillé + photo sous nº T 037.789 M
RÉGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

Language school seeks qualified english Teacher. Téléphone : 661-06-02.

P.S.I.
PHOTON SCIENCE INSTRUMENTS
Nouveau leader dans le domaine électro-optique recrute
INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Adjoint au directeur commercial, il aura rapidement la responsabilité de la promotion et de la vente des produits des départements :
— lasers ;
— traitement de faisceau et détection ;
— fibres optiques. Bilingue anglais, ce poste demande des compétences en électro-optique indiscutables, mais pour convenir à un ingénieur débutant ;
— stages de formation aux U.S.A., Angleterre et Allem.
Carrière évolutive pour candidat de valeur.
Envoyer C.V., photo et prét. à P.S.I., 65-67, av. J.-Jaurès, 91120 PALAISEAU.

ORGANISME CULTUREL
recherche pour chaque département
UN CHARGÉ DE MISSIONS
Ces postes s'adressent à des H. ou des F., mêmes retraités, disposant de quelques heures par semaine. Bénéficiant d'une bonne introduction auprès des collectivités locales et fortement motivés par la création artistique.
Statut indépendant avec indemnités de fonction.
Adresser C.V. détaillé + photo sous le nº T 037.720 M, RÉGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

La DASS des Hauts-de-Seine recrute
ÉDUCATEUR CHEF
chargé de la direction d'un centre d'hébergement départemental.
Les candidatures devront parvenir au Service du Personnel, 130, rue du 8-Mai-1945 (92021) NANTERRE CEDEX. Tél. : 725-95-33, poste 3119 ou 3120.

Société BIJOUTERIE en gros recherche
COMPTABLE II
3 à 4 ans d'expérience, pour comptabilité clients, fournisseurs, compt. générale et déclarations fiscales. Connaissances saisie informatique, souhaitées. Libre rapidement.
Ecr. avec C.V., ph. et prét. à : GUIHENEUC S.A. 153, rue du Temple, 75003 PARIS.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE
recherche pour création service maintenance
TECHNICIEN EXPÉRIMENTÉ
— B.T.S. ou DUT électronique.
— Anglais souhaité.
env.C.V. à Sté SERIEL. 48, avenue Victor-Hugo, 92140 Clamart.

Recherchons
CHAUFFEUR DE DIRECTION
Sérieuses références exigées. Disponibilités et discrétion. Rémunération en fonction. Ecrire sous le nº 252552 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

secrétaires secrétaires

France Loisirs
le plus grand club de livres

recherche la
SECRETAIRE DU P.D.G
120.000 F +

Dans ce poste à forte personnalité, vous pourrez utiliser tout votre professionnalisme. Disponible, autonome, responsable, vous alliez le sens de l'organisation et de la coordination au goût de l'efficacité et du contact.

Parfaitement BILINGUE ALLEMAND, *vous assurez toutes les relations écrites et parlées avec notre associé Allemand.*
TRES EXPERIMENTEE (+ de 5 ans), *vous maîtrisez toutes les techniques du Secrétariat de Direction et vous manifestez un intérêt et des connaissances sur les problèmes généraux de l'entreprise (commercial, gestion, social...) indispensables pour suivre les dossiers et rédiger les comptes-rendus.*

Nous sommes une entreprise jeune, performante, 1 milliard de C.A., 1500 personnes... en pleine expansion, et nos avantages sociaux sont en rapport avec celle-ci. Vous travaillerez dans le 15ème arrondissement.

Pour nous rejoindre, adressez votre C.V. et photo à Danielle LECHARPENTIER FRANCE LOISIRS - Boite postale No 6 - 75725 PARIS Cedex 15

représentation offres

Megisserie spécialisée dans peausseries vêtements luxe département Aveyron cherche cadre assurant en exclusivité démarches et représentation sur

De préférence homme ou femme jeune possédant dynamisme et imagination capable participer à création collections et négociations avec importante clientèle déjà existante.

Rémunération par fixe et commission. Présence Paris minimum 2 à 3 semaines par mois. Présence usine minimum une semaine par mois.

Soumettre candidature avec curriculum vitae très précis. Réponse exclusivement à candidatures retenues pour premier examen.
Ecr. s/nº 7549 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

MAIL — ORDER Cie. Cherche exclusivement pour la Suisse des fournisseurs
D'ARTICLE CADEAUX
Veuillez adresser votre offre sous réf. 44-130'045 à PUBLICITAS CASE POSTALE CH 8021 ZURICH

COLLABORATION
Suisse Mail Order Cie cherche une collaboration avec une même maison étrangère pour expansion du marché suisse.
Maisons intéressées, veuillez adresser votre offre sous réf. 44-130'053 à PUBLICITAS, CASE POSTALE CH 8021 ZURICH

emplois régionaux

GROUPE SOCIÉTÉS D'H.L.M. ET C.I.L. (DEUX-SÈVRES)
rech. son responsable COMPTABILITÉ-INFORMATIQUE.
Le (la) candidat (e) devra être âgé (e) de 40 ans, expérience H.L.M. souhaitée dans ce poste (niveau D.E.C.S. exigé).
Il (elle) sera chargé (e) de la comptabilité générale des sociétés et Association, bilans compris ; contrôle de gestion et animation d'une équipe de 10 personnes.
Rémunération selon niveau.
Adresser curriculum vitae manuscrit avec photo et prétentions à :
HAVAS Nº 1873 — B.P. 304 — 79008 NIORT Cedex.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER AGRÉÉ
travaillant dans le cadre du Développement Régional (Sud-Ouest) et pratiquant prêts à Entreprises Industrielles et prises de participation
recherche :
ANALYSTE FINANCIER
spécialisé révision des comptes, audit, contrôle de gestion, lecture de bilans.
Formation supérieure exigée
Niveau Certificat Supérieur de Révision Comptable, Certificat Supérieur Juridique et Fiscal.
Nécessite plusieurs années de pratique dans la spécialité. Travail en équipes — Sens du contact — Organisation.
Résidence dans très agréable ville du Sud-Ouest.
Écrire sous nº 53377 M à BLEU
17, rue Lebel. 94307 Vincennes cedex qui transmettra.

Cabinet d'EXPERT-COMPTABLE région NIORT, rech. collabor. pour dresser ou contrôler bilans, ayant connais. fiscales. Tél. NIORT 16 (49) 79-36-97.

Ch. PROFESSEUR D'ALLEMAND dans la région Cannes, Nice, Grasse, pour un échange franco-allemand. Tél. SVP (93) 34-21-20.

Importante Société d'Ingénierie filiale de l'un des premiers groupes industriels français, recherche pour sa Direction Générale
Secretaire Direction
Expérience requise de la vie d'entreprise.
Anglais indispensable. Espagnol apprécié.
Lieu de travail : proche banlieue St - Lazare.
Adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions sous référence 3818 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02
qui transmettra

formation professionnelle

IAP
INSTITUT D'ANALYSE ET DE PROGRAMMATION
Formation reconnue par les plus importantes sociétés. Équipement exceptionnel : 18 terminaux.
Formation en 3 mois
INGENIEUR
Logiciel de base (orientation système)
Niveau requis : Diplôme Ingénieur toutes disciplines ou maîtrise scientifique.
Postes assurés (propositions d'embauche permanentes).
Tests et entretien d'admission sur R.-V.
376.42.03
31, cours des Juilliottes
94700 MAISONS-ALFORT (Mº Les Juilliottes)

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

propositions diverses

L'Etat offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée.
FRANCE CARRIÈRES (C 16). Boîte Postale 402 09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

JOURNALISTE
25 ans, 4 années d'expérience professionnelle, rédaction, reportages, secrétariat de rédaction, maquette ; habitude des relations avec les imprimeurs ; 2 ans de photo-journalisme ; ayant une bonne connaissance des problèmes de diffusion de la presse ; recherche une situation dans les métiers de la communication.
Toutes propositions étudiées.
Ecrire M. Gauthier, 1, av. de la Sœur-Rosalie, 75013 PARIS.

DIRECTEUR 39 ANS
MULTIPOSTES
Expérience direction P.M.E. + 50 personnes. 10 ans marketing. Publicité commerce international. Formation supérieure complète (Droit + Sciences po). Anglais. Espagnol. Connaissances Allemand-Italien. France ou étranger.
Ecr. s/nº 6.287 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt
PRÈS RUE MONTORGUEIL
Part. vend appt 65 m², calme, 2e ét., gd séjour, sud, cheminée, 1 chbre, salle de bns, cuis. équipée. Téléph. : 233-24-90.

3e arrdt
MARAIS, bel imm. ravalé 82. 5e STUDIO 25 m², cuis., bains, w.-c., refait neuf. 175.000 F + mitoyen occupé. 120.000. Voir 14-16 h. samedi, dimanche. 41, r. BRETAGNE ou 520-13-57.

4e arrdt
ILE SAINT-LOUIS
Dans bel imm.. appt 3/4 P., tt confort, 120 m² + balcon et terrasse, prix justifié, s/place, samedi 15 de 14 h à 19 h. 14, rue St-Louis-en-l'Ile.

« FRENCH STYLE »
Immeuble 18e..120 m²
A. 13. 296-59-59
ou 280-62-26.

5e arrdt
Panthéon, 5 P., 354-42-70.
TERRASSE VUE
135 m², asc., samedi 13/17 h, 25, rue des Feuillantines.

Mº MAUBERT
Immeuble récent, tout confort, parking, séj. 1 chbre, entrée, cuis, bains. 5e ét. s/rue calme. 50 m² — Prix intéressant. 24, rue de Pontoise — Soleil. sam, dim, lundi 14/17 h.

6e arrdt
Mº SÈVRES-BABYLONE
Bon immeuble, s/rue, soleil. Séj. 1 chbre, entrée, cuisine, bains, poutres, 65 m²
PRIX INTÉRESSANT
24, rue du Cherche-Midi
Sam, dim, lundi 14/17 h.

LUXEMBOURG
35, BD SAINT-MICHEL
appartement de charme
LIVING mezzanine + 3 chbres tt cft. SOLEIL 1.230.000
DERNIER ETAGE ASC.
Visite samedi de 11 à 17 H.

11e arrdt
Mº NATION
269, BD VOLTAIRE
Propriétaire vend plusieurs 2 p. occupés par personnes jeunes et âgées (65 ans). Visites samedi 14 h 30-17 h, 553-00-21.

13e arrdt
MAISON INDÉPENDANTE
180 m², dble-liv., 4 chambres, gde terrasse, direct. pptaire. 325-33-08 (ap. 19 h. 328-13-00).

ATELIER LOFT
Clair, calme, 200 m² à aménager sur 2 niveaux, possibilité diviser, directement propriétaire 325-33-08 (ap. 19 h 326-13-00).

15e arrdt
Mº PTE VERSAILLES-ISSY. 5 P., CONFT. PARF. ÉTAT. 2e ét., asc., balc. URGENT. Px : 845.000 F. 577-96-65.

Mº CONVENTION
Bon imm., 2e étage, calme, 2 pièces, entrée, cuis., bains
PRIX TRES INTERESSANT
37, rue Santos-Dumont
Samedi, dimanche 14/17 h.

Mº VOLONTAIRE
Imm. récent, tt cft., terrasse, séj. s. à manger, 1 chbre, entrée/cuis, bains, soleil.
PRIX INTÉRESSANT
12, rue Bargue
sam, dim, lundi 14/17 h.

16e arrdt
RUE DES MARRONNIERS
Part. vd bel appt 3 pces tt conf. Tél. : 233-05-29 ou 524-45-81. Visite sur place, 1, rue des Marronniers, samedi et dimanche de 14 h à 19 h.

BD SUCHET, élégant 100 m², liv. + 2 chbres, 2 w.-c., cuis. amén. 1.280.000. 577-96-65.

17e arrdt
BD MALESHERBES pr. Pereire. Insolite Bois ATELIER DUPLEX, grd liv., 2 chambres, bas asc. 880.000 F. gar. dans imm. 577-96-65.

18e arrdt
72 bis, rue Lepic, s/jardin, bel liv. plein soleil + chbre, cuis, bains, tt cft, 80 m². Samedi 14 h-17 h ou 500-47-03.

Mº Anvers Montmartre près jardin 2 pces, ent., cuis. équipée, w.-c., bains. Px, placement exception. 878-41-65.

18e Pt. 4 p. tt c. 100 m², 495.000. Imm., pierre s/cour calme rez-de-chaus bel appt. Prix intéressant — 66-19-00.

20e arrdt
PARIS 20e (métro Gambetta)
STUDETTE A VENDRE
Tél. : 60-16-22 après 20 h).

78-Yvelines
PARLY II. Le Chesnay (78) part. vend appt 3/4 pces. 72 m², tt cft, parkt. Px à déb. Tél. h.b. 742-01 ou après 21 h. 954-40.

91 - Essonne
LES ULIS
résidence stand., 5 pièces, 100 m² + loggia, 3e, ascenseur, sans vis-à-vis, bon état, parking souterrain.
PRIX INTÉRESSANT
423.000 F
DONT 150.000 F
P.S.I. CESSIBLE
Tél. : 907-79-28.

92 Hauts-de-Seine
BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro
2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE
R.-de-ch. + 3 et 4 étages du studio au 4 pièces et gds duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 2e trimestre 1983. SPDI. 350-14-80.

Dans immeuble style HOTEL PARTICULIER
Beau 4 p., calme, soleil, terr. ; limite Neuilly-Levallois. Prix intér. Direct. propriétaire. 329-58-66 (ap. 19 h 326-13-00).

BOULOGNE POINT-DU-JOUR
Particulier vend 2 pièces, cuis., s. de bs, w.-c., 40 m², cave, sur grand jardin. Immeuble récent 330.000 F à débattre. Tél. 621-79-62.

94 Val-de-Marne
2' R.E.R., ST-MAUR
Résidence, calme, BORD DE MARNE, beau 4 p., 2e ét., asc., 100 m², terrasse, box, cave. 580.000 F. 885-29-84.

CRÉTEIL
Métro CRÉTEIL PRÉFECTURE
Dans 2 nouvelles résidences
Du studio au 5 pces
Quelques duplex
Prêt PC, APL possible

Appt témoin et rens. s/place au PARC DE LA BRÈCHE, à la RÉSIDENCE OREILLIE
Quartier de l'Ormetteau
tous les jours de 14 h-18 h (sauf mardi et mercredi)
Samedi 11 h-19 h
TÉL. : 207-76-60
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale
75640 PARIS CEDEX 13
TÉL. : 584-14-21.

95- Val-d'Oise
CERGY-PONTOISE
Proximité gare
LA PALETTE
av. de la Palette
du studio au 6 pièces
qq duplex
Prêt PC, poss. d'APL
Appt mod. et rens. s/place Jeudi sur r.-v.
Lundi, vend., dim. 14 h-19 h
TÉL. : 038-07-28.
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale
75640 PARIS Cedex 13
TÉL. : 584-14-21.

Province
Part. à part. à vendre ou échanger contre domaine ou terrain appt gd standing Marina Baie des Anges. près de Nice, 4 p., 3 s. de bains, cuis. équipée, double garage, cave, 10e ét. Prix 2.800.000 F à débattre. Tél. (93) 50-86-55.

A vendre STUDIO 4 personnes CLUB HOTEL
TIGNES GRANDE-MOTTE
Période 2e semaine février. Tél. : 16 (42) 25-37-57 h.b. ou (42) 61-83-?9 après 18 h.

fonds de commerce

Ventes
PART. VD RESTAURANT Lyon 1er, beau cadre, 250 m², quart. en rénovation. Tr. bonne clientèle. coté dans les guides. Ecr. Havas Annonces 5.738, 81, rue de la République, 69002 Lyon.

locations non meublées demandes

Paris
PROPRIÉTAIRES
Contactez-nous pour louer sans frais et rapidement vos appts. 9 h à 19 h, 887-73-95.

Région parisienne
Etude cherche pour CADRES villas, pavil. ttes banl. Loyer garanti, 8.000 F, 283-57-02.

immeubles

PARIS-10e, immeuble commercial, libre, 500 m² pour atelier, magasin, stokage, etc. GERANT : 508-03-12.

maisons individuelles

JOUY-LE-MOUTIER
Proximité de CERGY
MAISONS 4, 5 et 6 P.
Disponibles immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêts PAP, PC, poss. d'APL
Maison modèle et renseignements sur place :
LES BRUZACQUES
Vend. et dim., 14 h-19 h. Sam. : 10-12 h, 14 h-19 h. Lundi sur r.-v.
TÉL. : 038-70-65
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale
75640 PARIS Cedex 13
TÉL. : 584-14-21.

pavillons

SCEAUX
Pav. 5 P., séj., 4 chbres, construct. 1959, proche RER, calme. 1.150.000 F EFIMO. 660-45-96.

ARCUEIL
2 km Pte d'Italie, 4 autobus à proximité
Particulier vend PAVILLON BON ÉTAT, sur 282 m² terrain (arbres fruitiers, potager). Au rez-de-ch. : salle de séjour, grande cuisine, entrée, w.-c. Au 1er étage : 2 chambres, lingerie, salle de bains, w.-c. Grenier. Le tout sur sous-sol 40 m². Chauffage central.
PRIX : 580.000 F.
Tél. ou vis. ts les j. : M. JEGOU 547-58-07.

villas

CROISSY-S/SEINE
600 m centre, confortable, villa parfait état, séjour, 5 chbres, 2 bains = 180 m². vastes dépendances. Conviendrait artis. ou commerçants.
PRIX : 1.300.000 F
AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET (3) 976-05-90.

maisons de campagne

Vd P. à P. ANGOULÊME, maison habit. mitoyen. 1er ét., 3 pièces, cuis., dépend., jardinet, exc. état. 100 m berges Charente sans risques inondat., proximité lieu activ. nautiques, commerces. 180.000. S'adresser VIGIER, les Fontenelles-de-Balzac. 16430 CHAMPNIERS T (45) 68-58-50, ap. 18 h.

fermettes

COSTA DEL SOL
Fermettes 19e s. sur vue mer montagne, à partir de 100.000 F. Renseign. : SUN C/Montealegre 22, EL PINAR, TORREMOLINOS, ESPANA. Tél. : 34 52 38-67-52 matin.

terrains

CHATENAY-MALABRY
(6 km Porte d'Orléans)
13 terrains à bâtir viabilisés, de 427 m² à 675 m², environnement exceptionnel.
EFIMO. 660-45-96.

30 km Aix-en-Provence, à Rians (Var). Deux beaux terrains plats dans colline, à 400 m village. Constructibles. 3.000 m² : 150.000 F et 4.000 m² : 200.000 F. M. Coulomb, 1, rue Ferdinand-Pelloutier, 83100 Toulon. Tél. (94) 92-92-36-46.

boutiques

Achats
UTILISATEURS INVESTISSEURS VOTRE MAGASIN A PARIS NOMBREUX AVANTAGES
MURINVEST. 723-30-40.

هكذا من الاصل

Le Monde

régions

Ile-de-France

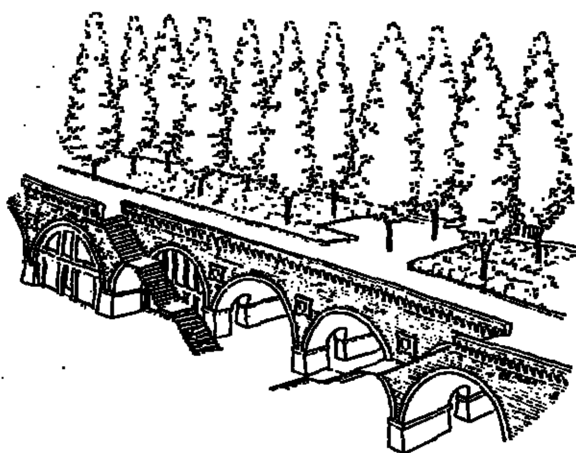
DANS LE DOUZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Une « coulée verte » sur le viaduc de la Bastille

Longtemps délaissé, le douzième arrondissement est le secteur de la capitale qui suscite actuellement les projets d'aménagement les plus nombreux. Après les transformations de la gare de Lyon, la construction du palais omnisports, l'installation du futur ministère des finances, la création d'un parc à Bercy et d'un opéra à l'emplacement de la gare de la Bastille, la rénovation à venir de l'îlot Chalon, voici une nouvelle idée : l'ouverture d'une « coulée verte » de 1 400 mètres de long entre le futur opéra et la gare de marchandises de Reuilly qui doit, elle-même être transformée.

Cette proposition, avancée par l'Atelier parisien d'urbanisme, sera présentée aux conseillers de Paris le 17 janvier pour la dernière séance qu'ils tiendront avant les élections municipales. Il s'agit, en fait, d'utiliser de beaux restes : ceux de l'ancienne voie ferrée Vincennes-Bastille, dont le viaduc aux arcades de brique longe le boulevard Diderot. L'ouvrage est désaffecté depuis près de quinze ans. Le démolir serait coûteux et dévoilerait les murs pignons disparates et peu esthétiques des vieux immeubles qui le bordent au nord. [illegible] conserver et, reprenant une idée fort ancienne, de l'aménager en promenade.

Sur la plate-forme du viaduc, des bacs de terre recevraient environ deux cents arbres, des arbustes et des plates-bandes gazonnées. Bancs, fontaines, kiosques, cafés et boutiques jalonneraient la promenade, d'où l'on découvrirait de belles perspectives sur le « nouveau douzième ». Sous les voûtes ravalées, des ateliers d'artisans et des magasins seraient conservés. Des escaliers permettraient aux piétons de monter du boulevard Diderot jusque sur la promenade.



Ce séduisant projet fera l'objet d'une simple communication au conseil de Paris, qui n'aura pas à se prononcer sur son adoption. L'ancienne ligne de la Bastille, le viaduc qui la supporte et les voûtes qui abritent différents commerces, sont encore la propriété de la S.N.C.F. Avant de le transformer en « coulée verte », il faudra donc que la Ville fasse l'acquisition de l'ouvrage.

Les échéances électorales, mais aussi la multiplication des projets du gouvernement dans le douzième arrondissement, ne sont pas étrangères à la hâte avec laquelle sont présentées successivement par la municipalité la rénovation de l'îlot Chalon, (le Monde du 14 décembre 1982 et du 12 janvier 1983) et cette nouvelle idée. — M. A.-R.

Corse

Un « check-up » de la justice dans l'île

Une mission de l'inspection des services judiciaires est actuellement en Corse (*le Monde* du 14 janvier). Ce « check-up », qui a été décidé avant les derniers événements sur l'île, est cependant lié à la situation sur place ainsi qu'au climat tendu qui règne au palais de justice de Bastia.

MM. Gilbert Mangin, inspecteur général, Jean Geronimi et Jean Nadal, inspecteurs des services judiciaires, devaient se rendre depuis longtemps en Corse, comme leurs collègues ou eux-mêmes le font régulièrement pour d'autres cours d'appel. Leur venue coïncide, néanmoins, avec les remous provoqués par les déclarations de deux juges de Bastia, membres du Syndicat de la magistrature.

Au cours du week-end dernier, à la télévision, M. Michel Huber, juge d'instance, avait affirmé que « *la simple application du droit commun paraît, sur cette île, un acte révolutionnaire* ». Le 27 novembre, au cours du congrès du Syndicat de la magistrature, à Paris, un de ses collègues, juge d'instruction, M. Frédéric N'Guyen, avait fait des déclarations identiques, soulignant que « *la cause essentielle de la situation en Corse est que la structure sociopolitique n'a pas évolué* ».

M. N'Guyen devait aussi faire état de décisions « *complaisantes* » rendues, selon lui, par les juges pénaux de l'île et mettre en cause « *un président du tribunal* » qui « *appelle, goguenard, tous les prévenus arabes Mohamed* ». M. Badinter, présent lors de cette déclaration, indiqua qu'il y avait été « *extrêmement attentif* ».

Rapportés par *le Monde* du 27 novembre 1982, les propos de M. N'Guyen ont suscité des réactions publiques et indignées de plusieurs élus corses. M. Badinter a reçu, de son côté, une lettre signée de plusieurs magistrats contestant qu'un de leurs collègues appelle Mohamed les prévenus arabes qui comparaissent devant lui. Le garde des sceaux estime aujourd'hui que cette affaire est « *très grave* » car l'une des deux parties ne dit pas la vérité.

Les inspecteurs des services judiciaires actuellement sur l'île sont chargés d'éclaircir cette affaire et de faire le « check-up » de la justice en Corse, qui se ressent de la situation générale dans l'île. Dans un passé récent, MM. N'Guyen et Huber, deux continentaux, ont ainsi été, l'un et l'autre, visés par des attentats. C'est au terme de cette mission que pourrait être prise, le cas échéant, la décision de « rapatrier » certains magistrats sur le continent.

B. L. G.

• *A propos de la justice en Corse, M. Edmond Siméoni*, dirigeant de l'Union du peuple corse (autonomiste), a déclaré jeudi 13 janvier à l'agence France-Presse : « *Il y a des magistrats courageux qui disent la vérité depuis un certain temps. En Corse, le clan a pénétré la justice comme il a investi toutes les administrations. Le clan est... au palais de justice. Nous sommes dans un pays où, en toute hypothèse, la justice est difficile à rendre, mais quand même...* »

Manifestations à Bastia et à Ajaccio contre la violence

Mille cinq cents personnes ont manifesté, jeudi 13 janvier, sans incidents à Bastia et environ un millier à Ajaccio, à l'appel de la C.G.T. et de la FEN, pour protester contre la « *violence en Corse* ».

A Bastia, la manifestation a réuni le Mouvement des radicaux de gauche, le parti communiste et le parti socialiste, auxquels s'étaient joints quelques élèves du lycée d'enseignement professionnel Montesoro, établissement où enseignent les époux Genest, plastiqués mercredi 12 à Oletta (Haute-Corse), et les élus de Bastia, conduits par le député et maire de la ville, M. Jean Zuccarelli, et le président du conseil général, M. François Giaccobi, tous deux M.R.G. La manifestation a pris fin sans incidents près de la préfecture.

A Bastia, les manifestants ont défilé sur le cours Napoléon. M. Alain Pieri, délégué C.G.T., a déclaré que « *la sécurité des biens et des personnes doit être assurée en Corse* », sans revenir pour autant à « *la répression entamée avant le 10 mai* ».

M. Jean Tarquini, de la FEN, a regretté qu'un « *accord ne soit pas intervenu avec d'autres syndicats pour donner plus d'ampleur à la manifestation* ». Des jeunes nationalistes corses ont scandé le slogan : « *I Francesi fora !* » (« *Les Français dehors !* »). Il n'y a pas eu d'incident.

Rhône-Alpes

Plusieurs stations de sports d'hiver « sinistrées » à cause du manque de neige

De notre correspondant

Grenoble. — La neige a raté son entrée. Pistes gelées au-dessus de 2 000 mètres, neige « terreuse » au-dessous, la montagne de moyenne altitude souffre d'un manque chronique de poudre blanche. Pourtant, les chutes de neige cumulées mesurées sur les Alpes depuis le mois de novembre par E.D.F. (afin de connaître l'alimentation probable en eau de ses barrages) font ressortir un déficit inférieur de 10 % seulement par rapport à la moyenne. Il a donc neigé presque autant que les années précédentes à la même période sur les Alpes du Nord et du Sud, mais les conditions climatiques qui ont régné depuis les premiers jours de l'hiver n'ont pas été favorables à la conservation du « tapis blanc ».

Des températures extrêmement douces pour la [illegible], tombées jusqu'à 2 800 mètres d'altitude, ont gravement endommagé la couche de neige, même à cette altitude, et ont accéléré sa dégradation en dessous de 2 000 mètres.

Ce sont les pistes des stations de moyenne montagne qui ont le plus souffert. Il est généralement impossible de rejoindre à ski ces villages et, lorsque les pistes supérieures ne sont pas desservies par une remontée mécanique aérienne, la station peut alors être considérée comme « sinistrée ».

Plusieurs sociétés de remontées mécaniques s'apprêtent, dans les prochains jours, à mettre une partie et parfois la totalité de leur personnel au chômage technique, à moins que la neige ne revienne recouvrir les pistes très solidement.

« *Par chance, le manque de neige se fait ressentir à un moment où les stations sont peu fréquentées. Si le phénomène se poursuit encore quelques jours, nous risquons cependant d'assister à une vague d'annulations de séjours pour les vacances de février, ce qui serait catastrophique* », s'inquiète un responsable de l'office du tourisme haut-savoyard. « *Il y a peu de neige, mais tant de soleil que les gens sont restés dans nos stations* », note le vice-président de l'association France-Ski international [illegible] que les champs de neige situés au-dessus de 2 200 mètres sont parfaitement pourvus en neige de qualité. Mais, au dessous de cette limite, la neige a été travaillée par le soleil, la pluie puis le gel, qui a formé une croûte très dure.

Prévoyantes, certaines stations de moyenne altitude se sont dotées d'usines produisant de la neige artificielle, notamment Auron, dans les Alpes-Maritimes, et Villars-de-Lans, dans le Vercors. La neige de « culture » a fait ces jours derniers la preuve de son efficacité.

CLAUDE FRANCILLON.

Faits et projets

La sécurité sur les bateaux de pêche

Aucun membre de l'équipage du chalutier de Concarneau, *Cité d'Aleth*, qui a fait naufrage en mer d'Irlande le 12 janvier, n'avait été retrouvé vivant, vendredi, tandis que les recherches continuaient.

Commentant cet accident, M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a indiqué qu'il avait ordonné la création d'une commission d'enquête pour proposer des mesures concrètes d'amélioration de la sécurité sur les navires de pêche. D'autre part, en vertu de la loi du 23 décembre 1982, des comités d'hygiène et de sécurité vont être créés dans les entreprises du secteur maritime employant plus de cinquante personnes et, sous certaines conditions, dans les entreprises plus petites.

Le ministre a rappelé que plusieurs mesures avaient été prises en matière de sécurité depuis un an et demi, notamment le renforcement des moyens des centres régionaux de sécurité et de sauvetage (CROSS).

• *Feu vert pour la centrale de Cattenom, en Moselle.* — M. Pierre Mauroy a annoncé, le 12 janvier, aux quatre présidents des conseils généraux de Lorraine l'accord du gouvernement pour la réalisation de la quatrième tranche de la centrale électronucléaire de Cattenom en Moselle. Cette mesure devrait apaiser l'inquiétude des salariés des entreprises chargées du génie civil sur ce chantier. Ces derniers avaient en effet déclenché une grève surprise, paralysant totalement les travaux, pour protester contre l'annonce de deux cents licenciements. — *(Corresp.)*

مكرر من الاصل

Le Monde

économie

ÉTRANGER

LE JAPON ANNONCE DES MESURES VISANT A OUVRIR SON MARCHÉ AUX PRODUITS ÉTRANGERS

Tokyo (*A.F.P.*). — Comme il l'avait laissé entendre, le gouvernement japonais a adopté, jeudi 13 janvier, une nouvelle série de mesures destinées à ouvrir davantage le marché national aux produits étrangers. Les dispositions tarifaires arrêtées en décembre (*le Monde* du 28 décembre 1982) sont confirmées. En outre, le gouvernement va mettre sur pied un comité spécial, présidé par le chef de cabinet du premier ministre, qui sera chargé d'un réexamen complet des normes de qualité et des systèmes de licence en vigueur dans le pays.

Le premier ministre, M. Nakasone, à la veille de son voyage aux Etats-Unis, a renouvelé l'engagement de son pays de tout faire pour défendre le libre-échange et participer à la revitalisation de l'économie mondiale. Il a lancé un appel à ses compatriotes pour que le Japon cultive l'image d'un pays *« ouvert au monde »*.

L'annonce de ces mesures a suscité une réaction prudente à Bruxelles. M. Yamanaka, ministre japonais du commerce extérieur et de l'industrie, sera le 21 janvier à Bruxelles. Sa visite permettra de préparer le rapport que la Commission européenne doit présenter, le 24 janvier, aux ministres des affaires étrangères des Dix, sur les relations commerciales entre la C.E.E. et le Japon.

Il semble cependant peu probable que les mesures annoncées par Tokyo soient de nature à modifier les intentions de la Commission. On s'attend que celle-ci demande aux Dix de lui donner mandat pour négocier avec Tokyo des accords d'autolimitation des exportations japonaises des produits les plus sensibles vers la C.E.E.

● **L'augmentation du coût de la vie en Yougoslavie** a été de 32,7 % en 1982. Selon l'Office fédéral des statistiques ce sont les dépenses alimentaires qui ont subi la plus forte hausse (38,8 %). — (*A.F.P.*)

Echec des négociations sino-américaines sur les exportations textiles aux Etats-Unis

De notre correspondant

Pékin. — La quatrième phase des négociations sino-américaines sur les exportations chinoises de textiles aux Etats-Unis s'est terminée le jeudi 13 janvier sans résultat. Cet échec, dont les deux parties se rejettent mutuellement la responsabilité, risque d'alourdir le climat dans lequel se tiendront, dans un peu plus de deux semaines, les conversations politiques entre M. Shultz, le secrétaire d'Etat américain, et les Chinois.

Et cela d'autant plus que, avant de quitter Pékin, le négociateur américain, M. Murphy, a confirmé que, dans ces conditions, *« le président Reagan n'hésiterait pas à appliquer les mesures unilatérales de limitation des exportations chinoises »* dont l'administration de Washington avait menacé Pékin fin décembre, si le désaccord devrait persisté.

Dans une déclaration diffusée jeudi, le chef de la délégation chinoise, M. Li Dengshan, accusant la partie américaine de *« manque de sincérité »*, avait mis en garde les Etats-Unis contre la tentation d'adopter des décisions sans concertation. *« Si la partie américaine s'obstine à vouloir imposer des contrôles unilatéraux, la partie chinoise opposera une réponse vigoureuse »*, avait déclaré M. Li Dengshan. L'accord négocié depuis août est destiné à remplacer celui venu à expiration le 31 décembre. Avant son départ, M. Murphy a indiqué que les Etats-Unis étaient *« toujours intéressés à la poursuite des négociations »*, mais a laissé entendre que c'était apparemment aux Chinois de faire connaître leurs intentions.

En principe, Pékin souhaite éviter une rupture des conversations, mais estime nécessaire que celles-ci *« se déroulent d'abord dans un esprit de sincérité »*. Le négociateur chinois a reproché à la délégation américaine d'avoir exigé de *« grandes concessions »* de Pékin, tout en n'offrant elle-même que des *« concessions symboliques »*. [illegible] donc, comme l'a déclaré M. Murphy, *« un écart énorme »* entre les deux positions.

Face à la sérieuse récession qui frappe les Etats-Unis et que le négociateur américain n'a pas hésité à évoquer à l'appui de son argumentation, l'administration Reagan a été amenée, ces derniers temps, à durcir son attitude à l'égard des principaux exportateurs de textiles sur son territoire. Les accords signés avec ses trois principaux vendeurs (Taiwan, Hongkong, Corée du Sud) ne prévoient un relèvement des quotas que de 1 à 1,5 %.

La Chine, quant à elle, invoquant d'une part le déficit existant dans les échanges commerciaux sino-américains, et d'autre part l'importance des textiles dans ses ventes aux Etats-Unis (environ 38 % du total de ses exportations pour les onze premiers mois de 1982), réclame une augmentation de 5 à 6 %.

Visiblement, c'est plus que ne peut accepter Washington. Les mesures unilatérales que prendra l'administration américaine auront pour effet de limiter les ventes chinoises à leur niveau actuel. Celles-ci ont augmenté de janvier à novembre 1982 de près de 28 % par rapport aux onze premiers mois de 1981. Elles placent la Chine populaire en quatrième position sur le marché américain, dont elles accaparent environ 11 %, presque autant que la Corée du Sud.

L'attitude chinoise pourrait avoir été dictée par le désir de laisser le problème pendant afin qu'il figure à l'ordre du jour des conversations avec M. Shultz. Le calcul, dans ce cas, serait qu'il pourrait être plus facile d'obtenir des concessions de Washington dans le cadre d'un examen global des relations sino-américaines. S'il est encore un peu tôt pour parler du déclenchement d'une guerre commerciale, les Etats-Unis ne sont sans doute pas en mesure d'aller très loin aujourd'hui sur la voie des concessions envers un partenaire auquel ils ne souhaitent et ne peuvent pas accorder un traitement de faveur.

MANUEL LUCBERT.

CRÉATION D'UN INSTITUT BANCAIRE INTERNATIONAL POUR RECUEILLIR DES INFORMATIONS SUR LES PAYS EMPRUNTEURS.

Washington (*A.F.P.*). — Trente-cinq grandes banques internationales ont annoncé, mardi 11 janvier, leur décision de créer un institut de la finance internationale. Un communiqué, publié au terme d'une réunion que les représentants de ces banques ont tenue à Washington, indique que l'institut va coopérer avec les pays emprunteurs pour promouvoir la collecte d'informations concernant leurs situations financières, leurs diverses obligations en devises étrangères... ».

Le nouvel institut aura son siège à Washington. Les trente-cinq banques fondatrices avaient constitué, en mai, un groupe d'études connu sous le nom de groupe de Ditchley (d'après une localité proche de Londres).

Le groupe des banques en question comprend trois banques brésiliennes (Banco Brasileiro de Descontos S.A.; Banco Itau S.A. et Banco Real S.A.) ; quatre banques canadiennes (dont la Royal Bank of Canada) ; deux banques françaises (B.N.P. et Crédit lyonnais) ; deux banques italiennes (Banca di Roma et Banca Nazionale del Lavoro) ; trois banques allemandes (dont Commerzbank A.G. et Dresdner Bank A.G.) ; quatre banques japonaises (dont Bank of Tokyo et Mitsubishi Bank) ; les trois premières banques suisses ; quatre banques britanniques (dont Barclays et Lloyds) ; et dix des plus importantes banques des Etats-Unis (dont Bank of America et Citibank).

● **Le coût de la vie mexicain a** augmenté de 98,8 % en 1982, a annoncé la Banque centrale, ce qui représente plus qu'un triplement de l'inflation pa rapport à 1981 (30 %). En décembre, la hausse des prix a atteint 10,7 %. — (*A.F.P.*).

AFFAIRES

[illegible] RAPPROCHEMENT DANS L'INDUSTRIE DES CONFITURES

La Soparind, société de portefeuille de la famille Bongrain, vient d'accroître sa présence dans le domaine des confitures. Elle a repris l'activité confitures de la société Vitrac, filiale de la SPAD, société de distribution de boissons de la famille Aïm. En novembre, la Soparind avait déjà constitué un G.I.E. de commercialisation, sous le nom de Fruibourg, en reprenant la société de confiture Lenzburg, qu'elle avait associée à un autre grand de la confiture, Lerebourg.

L'apport de Vitrac renforce la seconde place qu'avait acquise le G.I.E. dans ce domaine de la fabrication des confitures derrière le groupe Andros et devant Materne (B.S.N., Gervais, Danone). Le chiffre d'affaires du G.I.E. serait d'environ 250 millions de francs, l'activité confitures Vitrac comptant pour 60 millions de francs.

En novembre, cette société, qui a des intérêts dans la biscuiterie (marque Phydor notamment), avait présenté un plan de redressement devant le tribunal de commerce de Paris. L'opération de regroupement s'est faite avec la bienveillance des pouvoirs publics, soucieux de rationaliser les activités de ce secteur. Elle confirme la volonté de la Soparind et de M. Jean-Noël Bongrain d'accroître son portefeuille agro-alimentaire en le diversifiant. Surtout présente dans les fromages avec Bongrain S.A., la Soparind avait racheté en 1980 les actifs en France du groupe britannique Ligate dans le secteur de la charcuterie-salaison (Lhuissier, Bordeau-Chesnel, Reybier).

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

RÉUNIS A PARIS LE 18 JANVIER

Les ministres des Dix évoqueront les possibilités d'une certaine relance

A l'occasion de la session ministérielle du groupe des Dix qui se tiendra à Paris mardi 18 janvier (précédée lundi par une réunion à l'échelon des suppléants) sera notamment examinée la situation économique mondiale. M. Jacques Delors, ministre français de l'économie et des finances, parlera à ce propos des risques « d'enchaînements négatifs » qu'implique la récession actuelle et qu'il conviendrait de remplacer, au moyen de politiques nationales appropriées et concertées, par des « enchaînements positifs » conduisant à une certaine relance.

M. Delors avait déjà abordé ce thème lors de la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. au mois de décembre. Mais il estime qu'aujourd'hui les chances d'une action dans ce sens sont plus grandes car les Etats-Unis ont pris conscience des dangers inhérents à la conjoncture présente. Les réunions du groupe des Dix seront précédées dimanche par une session du comité de politique économique de l'O.C.D.E.

La réunion du comité intérimaire du Fonds monétaire au cours de laquelle doivent être décidées l'augmentation des quotas du Fonds monétaire (entre 40 et 50 %) et l'extension des facilités d'emprunt de cette institution auprès du groupe des Dix (plus la Suisse et éventuellement l'Arabie Saoudite) aura lieu à Washington les 10 et 11 février.

A l'occasion de l'augmentation des quotas (*« pas plus de 50 % en tout cas »* vient de déclarer le secrétaire américain au Trésor, M. Regan), les quotes-parts de certains pays membres seront réajustées. La République fédérale pourrait à cette occasion passer du troisième au deuxième rang après les Etats-Unis et avant la Grande-Bretagne, qui traditionnellement occupait la deuxième position. La question se pose de savoir si la France, qui est en quatrième position avant le Japon conservera ce rang.

Signalons encore que la Banque mondiale entend renforcer les formules de cofinancement avec les banques commerciales afin de diminuer le risque encouru par ces dernières. L'objectif est d'amener les banques à continuer à participer à des opérations de prêts à moyen et long terme aux pays du tier-monde.

ÉNERGIE

Les ministres du pétrole des Etats du Golfe se réunissent à Bahrein les 15 et 16 janvier

Les ministres du pétrole des six Etats membres du Conseil du coopération du Golfe (G.C.C.) se réuniront, samedi 15 et dimanche 16 janvier, à Manama (Bahrein). Les ministres de l'Arabie Saoudite, du Koweït, des Emirats arabes unis, de Bahrein, de Qatar, et du Sultanat d'Oman, discuteront officiellement des questions liées à l'avenir de la coopération pétrolière entre les pays membres du G.C.C. De fait, la plupart des observateurs s'attendent que les six ministres, qui représentent la tendance modérée au sein de l'OPEP, cherchent à définir une position commune sur le maintien du prix de référence du brut et sur les [illegible] d'éviter un effondrement des prix.

Cette réunion fait suite à une semaine d'intenses consultations entre les pays membres, notamment entre le Koweït et l'Arabie Saoudite. Après qu'une réunion du G.C.C., prévue les 8 et 9 janvier, eut été repoussée, la rumeur avait couru dans les milieux pétroliers que les pays membres s'apprêtaient à décider une baisse concertée des prix du brut de quelques dollars par baril. Cette information a toutefois été démentie à plusieurs reprises cette semaine, notamment par l'Arabie Saoudite, les nombreuses prises de position des pays membres de l'OPEP allant au contraire dans le sens d'un renforcement de la cohésion des pays membres par la défense du prix officiel. La dernière en date, l'Algérie, a ainsi lancé, jeudi 13 janvier, une véritable mise en garde aux membres de l'OPEP qui, *« privilégiant la réalisation d'objectifs [illegible] terme, pourraient être tentés d'accepter des prix plus bas que ceux décidés par l'organisation »*.

Dans un communiqué officiel, le ministre algérien de l'énergie a invité tous les pays membres de l'OPEP à *« se hisser au niveau de leurs responsabilités historiques*, estimant que, *par leur sagesse et leur clairvoyance, ils peuvent apporter dans cette situation difficile leur contribution à la recherche d'une solution qui ne peut voir le jour que s'ils consentent, pour une période de temps nécessairement restreinte, des sacrifices à la hauteur des possibilités de chacun dans le domaine pétrolier »*.

La semaine passée, le Koweït avait exhorté les pays de l'OPEP à *« se conformer à une politique unifiée concernant les prix du brut et les quotas de production »*. Il a été approuvé par le Venezuela, dont le ministre de l'énergie a estimé que l'OPEP doit réduire sa production *« pendant un minimum de neuf mois »* et *« geler les prix du pétrole pendant au moins deux ans, afin de protéger le marché »*.

AGRICULTURE

M. JACQUES BOMBAL EST NOMMÉ DIRECTEUR DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Le conseil des ministres du mercredi 12 janvier a nommé M. Jacques Bombal, conseiller technique au cabinet du ministre de l'agriculture, à la tête de la direction des industries agro-alimentaires. Il remplacera, à ce poste, M. Michel Colonna, qui avait été nommé fin novembre 1981. M. Colonna entre à l'inspection générale du génie rural des eaux et forêts, et demeure président du Comité du fonds de développement économique et social, chargé de décider des subventions aux industries alimentaires.

[Né le 6 décembre 1946, à Neuvic (Corrèze), M. Jacques Bombal est docteur vétérinaire, diplômé de l'Institut supérieur des affaires (ISA). Professeur d'économie agro-alimentaire au Centre d'enseignement supérieur des affaires, il avait été nommé conseiller technique au cabinet de Mme Cresson, en juillet 1981, où il était chargé plus spécialement des dossiers industriels internationaux. M. Bombal est l'auteur, en collaboration avec Philippe Chalmon, d'un ouvrage sur l'agro-alimentaire (collection « Que sais-je ? », P.U.F.).]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E-U.	6,6550	[illegible]	−195	+ 230	+ 375	435	+1115	+1235
$ can.	5,4535	[illegible]	+ 80	+ 125	+ 200	365	+ 655	+ 800
Yen (100)	2,9015	[illegible]	+140	+ 170	+ 275	315	+ 855	+ 925
DM	2,8330	[illegible]	+165	+ 190	+ 320	[illegible]	+ 980	+1045
Florin	2,5690	[illegible]	+155	+ 180	+ 305	[illegible]	+ 945	+1000
F.B. (100)	14,4115	[illegible]	−130	− 160	− 575	[illegible]	−1250	−1100
F.S.	3,4505	[illegible]	+100	+ 330	+ 550	[illegible]	+1590	+1600
L (1 000)	4,9240	[illegible]	− 20	− 310	− 820	[illegible]	−2400	−2120
£	10,5300	[illegible]	+ 70	+ 170	+ 185	[illegible]	+ 670	+ 800

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E-U.	9	9 3/8	8 [illegible]	9	8 5/8	[illegible]	8 3/4	9 1/8
DM	5 1/4	5 5/8	5 [illegible]	5 9/16	5 1/8	[illegible]	5 1/8	5 1/2
Florin	4 7/8	5 1/4	5	5 3/8	4 7/8	[illegible]	4 5/8	5
F.B. (100)	12	13 1/2	13 [illegible]	15	13 1/4	[illegible]	12	13 1/4
F.S.	5/8	1 1/8	1 [illegible]	2 1/8	2 3/16	[illegible]	2 7/8	3 1/8
L (1 000)	17	19 1/2	20 [illegible]	22 5/8	21 1/4	[illegible]	22 3/8	23 5/8
£	10 3/4	11 1/2	11 [illegible]	11 15/16	11 5/16	[illegible]	11 3/16	11 13/16
F. franç.	13	15	18	19	19 1/2	[illegible]	20	21

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SIDÉRURGIE

ACCÉLÉRANT SA RESTRUCTURATION
Sacilor-Sollac va fermer deux unités de production en 1983

De notre correspondant.

Metz. – M. Claude Dollé, P.-D.G. de Sacilor-Sollac, vient d'annoncer aux comités centraux d'entreprise du groupe, réunis à Florange, en Moselle, l'arrêt de deux unités de production pour 1983 : l'usine d'agglomération de minerai de fer de Fontoy (Moselle) et le train fers marchands de Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

L'usine d'agglomération de Fontoy, la plus ancienne de Sollac, emploie cent soixante salariés pour une production annuelle de 1,25 million de tonnes. La date de fermeture de cette installation est prévue entre le 1er avril et le 1er juin. Elle est rendue nécessaire, selon les dirigeants, par la réduction des besoins en fonte. Cette fourchette de trois mois doit permettre à la direction d'attendre les résultats des litiges en cours portant sur l'enlèvement du minerai. Cependant, dès le 1er mars, l'usine ne tournera plus qu'avec deux équipes. Cette fermeture pose le problème de la survie de deux mines de fer, celles de Bassompierre, à Aumetz (Moselle) et de la Paix, à Algrange (Moselle), déjà frappé en 1982 par des réductions d'effectifs.

L'arrêt de l'usine de Homécourt (290 personnes) est fixé au 1er septembre. Ce laminoir produit 110 000 tonnes de rond par an. Un plan de reclassement du personnel doit être élaboré rapidement.

L'annonce de ces mesures rend compte des difficultés de Sacilor-Sollac. Il s'agit d'une accélération du plan de restructuration du groupe tel qu'il avait été défini à l'automne : aucun arrêt d'installation n'était prévu en effet avant 1984. Selon M. Dollé, ces mesures s'imposaient, *« compte tenu des pertes enregistrées et afin d'arrêter l'hémorragie de l'endettement »*.

Le P.-D.G. de Sacilor-Sollac n'a donné aucune précision sur la réalisation du train monoveine à Jœuf (Meurthe-et-Moselle) dont les investissements demandent encore à être confirmés. En ce qui concerne le train universel à profilé lourd de Grandange (Moselle), M. Dollé a indiqué qu'une consultation était en cours. Ces décisions inquiètent les syndicats car, soulignent-ils, elles sont contraires aux engagements du gouvernement, aucune création d'emplois de substitution n'étant annoncée.

JEAN-LOUIS THIS.

CONJONCTURE

L'INFLATION EN FRANCE : PRÉCISION

Une phrase a malencontreusement été coupée dans le « Point » page une du *Monde* du 14 janvier et intitulé « Prix : pari tenu mais... » L'avant-dernier paragraphe de l'article était ainsi rédigé dans sa forme originale : *« Les résultats obtenus en France en 1982 sont ambigus. D'un côté, le gouvernement a eu le courage de remettre en cause l'indexation des salaires sur les prix. D'un autre côté, les déficits des comptes des entreprises publiques et privées se sont creusés de façon inquiétante à cause, notamment, de prix et de tarifs artificiellement contenus.*

« Difficile dans ces conditions d'évaluer le rythme réel de l'inflation en France et la chance que nous avons de nous rapprocher durablement des comportements étrangers dans ce domaine. »

● **Nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,** M. Philippe Clément a présenté, le jeudi 13 janvier, les grandes lignes d'action de la nouvelle équipe consulaire de la capitale (soutien aux entreprises, décentralisation, formation des jeunes et renforcement du rôle international de Paris). *Le Monde* du 27 octobre a rappelé la carrière de M. Clément, et aussi celle de M. François Essig, le nouveau directeur général des services de la C.C.I. de Paris.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ACCORD TECHNIQUE ENTRE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS ET C.I.I. - HONEYWELL BULL

La collaboration entre la BANQUE NATIONALE DE PARIS et C.I.I. - HONEYWELL BULL va s'amplifier à l'occasion de la mise en place par la Banque de sa nouvelle architecture informatique.

Cette architecture est conçue pour assurer une triple évolution vers :
- la distribution généralisée de l'accès aux bases de données ;
- la banalisation de l'outil clavier-écran comme instrument de travail des collaborateurs de la Banque ;
- la banque libre-service accessible aux clients pour les guichets automatiques et la télématique.

Ce projet, dont les études vont commencer avec C.I.I. - HONEYWELL BULL dès le début 1983 avec des réalisations concrètes dès l'année 1984, sera mis en œuvre progressivement dans la seconde moitié de la décennie.

Il correspond aux objectifs de réalisation d'une architecture hétérogène multi-constructeurs comportant l'installation d'ici à 1990 des éléments suivants :
- un réseau de transport unique aux normes internationales bâti en s'appuyant sur les produits DSA de C.I.I. - HB ;
- environ 150 Processeurs intermédiaires de puissance moyenne pour lesquels le DPS 7 de C.I.I. - HB est aujourd'hui retenu en priorité ;
- environ 12 000 nouveaux terminaux qui seront de préférence français pour une part prédominante.

Cette réalisation illustre par ailleurs parfaitement la stratégie du constructeur national. En effet, C.I.I. - HB vise avec le DPS 7 le marché de la décentralisation des grosses entreprises en s'appuyant sur l'architecture de réseau DSA conforme aux normes internationales pour faire coexister ses produits avec ceux d'autres fournisseurs respectant les mêmes normes.

HAUSSMANN OBLIGATIONS
SICAV

La Sicav Haussmann Obligations, qui avait été ouverte au public le 13 décembre 1982, avec un capital initial de 50 000 000 de francs, disposait le 31 décembre 1982 d'un actif net de 101 044 819,16 F réparti en 99 073 actions. La valeur liquidative s'établissait ainsi à 1 019,91 F.

A la même date, les investissements en obligations représentaient 86,66 % de l'actif net, le solde étant composé de liquidités.

Barclays Bank S.A.

Barclays Bank S.A.
annonce la diminution de son taux de base, qui passe de 12,75 % à 12,25 %
à compter du 17 janvier 1983.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT - OBLIGATIONS 8,30 % - 1973

Les intérêts courus du 19 janvier 1982 au 18 janvier 1983 seront payables à partir du 19 janvier 1983 à raison de 74,70 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon nº 10 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,30 %.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 12,44 F soit un net de 62,26 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie Générale, Recettes des Finances et Perceptions), auprès des bureaux de poste, au siège de la CNT - 3, rue de l'Arrivée, Paris 15e, aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Société Générale, Crédit Lyonnais, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de Suez et de l'Union des Mines, Crédit Commercial de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Industriel et Commercial, Caisse Centrale des Banques Populaires, Crédit du Nord, Banque de l'Union Parisienne, l'Européenne de Banque, Lazard Frères et Cie, Banque de l'Union Européenne, Société Marseillaise de Crédit, Société Centrale de Banque, Société Générale Alsacienne de Banque, Banque de l'Indochine.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse Nationale des Télécommunications.

SOCIAL

LE RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES
Comment améliorer les droits des usagers ?

A l'occasion d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les relations entre l'usager et les institutions sociales, M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales, a annoncé devant la presse réunie, le 13 janvier à Paris, qu'il proposera lors d'un prochain conseil des ministres une série de mesures concrètes pour simplifier les formulaires et les procédures de la Sécurité sociale.

L'information des assurés et leur accueil seront améliorés. des procédures de recours rapides et claires seront mises en place. Le ministre a rappelé les progrès réalisés ces dernières années, en particulier sur les délais de paiement des prestations (six jours pour l'assurance-maladie, quinze jours pour les allocations familiales). M. Jack Ralite, ministre de la santé, et M. Jean Auroux, ministre du travail, ont assisté à cette présentation du nouveau rapport de l'IGAS.

Sous le titre *les Institutions sociales et les usagers*, l'Inspection générale des affaires sociales (1) vient de remettre son rapport annuel pour 1981-1982. L'an passé, le thème avait été *« Le système de protection sociale face aux mutations socio-économiques. »* Cette fois-ci, à l'heure où se posent de graves problèmes financiers dans le système de protection sociale, les experts de l'IGAS visent *« le maximum d'efficacité des moyens existants, et tout spécialement une meilleure satisfaction de la clientèle de nos institutions sanitaires et sociales »*.

Ce rapport n'est sans doute pas aussi marquant que d'autres qui l'ont précédé. On y trouve de nombreuses suggestions pratiques, ponctuelles – presque trop. Mais l'objectif est bien de faciliter la vie des usagers.

L'énorme machine – dont le budget avoisine le tiers du PIB, soit 900 milliards de francs – ne peut éviter la lourdeur, les défauts de fonctionnement si souvent dénoncés par l'opinion. Mais au-delà, les auteurs du rapport espèrent, par la simplification et l'amélioration des relations entre l'administration et les usagers, éviter que, sous-informées, des familles basculent d'une situation précaire à l'état de pauvreté. Des rapports récents ont souligné ce danger.

Trois secteurs ont été privilégiés par le rapport. Dans le domaine de la Sécurité sociale, ont été étudiés plus spécialement, l'assurance-maladie du régime général, les prestations familiales, l'assurance-vieillesse et le recouvrement des cotisations. En ce qui concerne la santé l'accent est mis sur les relations avec les usagers, principalement dans l'hôpital public. Troisième thème développé : le travail et l'emploi et plus spécialement les offres et les demandes d'emploi transitant par l'A.N.P.E.

Accueil encombré, délais de remboursement trop longs..., la situation n'est pas encore redressée malgré les efforts et les progrès faits par les caisses d'assurance-maladie : multiplication des guichets, développement de l'informatique et du règlement par virement, etc.

L'IGAS propose une meilleure utilisation des moyens de travail des caisses, et notamment de l'informatique. La Caisse nationale d'assurance-maladie, après des débuts marqués par *« un centralisme et un verticalisme excessifs »* s'oriente heureusement vers un *« pilotage de l'assuré »* et une saisie de l'information immédiate par l'employé – qui pourra sur son écran interroger l'ordinateur central. L'IGAS souhaite enfin une simplification des démarches.

L'allégement de l'ouverture des droits qui a commencé, devrait être accéléré. Ainsi les caisses pourraient-elles se passer des attestations annuelles de salaires envoyées par les usagers et se contenter d'apprécier la situation de ces derniers à partir des *« déclarations annuelles de salaires »* déjà fournies à d'autres organismes. De même, l'envoi des ordonnances pourrait-être supprimé – comme c'est le cas dans certaines expériences en cours – ou encore remplacé par le système de la feuille de soins autocopiante, imaginé à la Caisse de Mâcon.

« La diversité des prestations familiales n'est pas nouvelle », note l'IGAS : 25 prestations dont 17 soumises à des conditions de ressources pour la plupart différentes.

Comment s'y retrouvent les usagers ? Cela dépend des caisses. *« L'apport de l'informatique reste inégal »*. La saisie directe des données devrait être généralisée ; les caisses d'allocations familiales (C.A.F.) devraient adopter le numéro d'identification de la Sécurité sociale, au lieu de conserver leur numérotation spécifique. Le délai de paiement – de quinze jours, en moyenne – doit être accéléré, l'accueil de l'allocataire amélioré. Mais ce sont les réformes et la simplification en cours de la législation (en particulier, sur les conditions de ressources) qui rendront l'institution plus accessible à l'usager.

En matière de retraites, *« on ne compte pas moins de 390 organismes gestionnaires »*. Pour aider l'usager, l'IGASA propose six pistes, destinées à simplifier les démarches, l'établissement du compte de chacun. Au-delà de ces mesures générales, l'IGAS d'autres souhaits. La tenue du compte individuel ouvert à chacun doit être améliorée. La continuité des ressources, lors du passage de la vie active à la retraite, doit être assurée. Les inégalités entre usagers doivent être réduites.

De nombreuses autres propositions

Les cent cinq URSSAF (gérant en France plus de quatre millions de comptes), tout comme l'ACOSS (encaissant 400 milliards de francs en 1981), ont une *« bonne image de marque »*, note l'IGAS. Et cela, malgré la *« complexité excessive des règles de calcul des cotisations »*. Des améliorations sont possibles, – prévention accrue, plus grande modulation des sanctions, réponse accélérée de l'URSSAF en cas d'incident.

Bon fonctionnement de la Mutualité sociale agricole (quatre-vingt-cinq caisses), estiment les experts de l'IGAS. Mais grande imperfection persistant dans l'hospitalisation publique ou privée : il suffirait pourtant *« de peu pour déterminer des améliorations sensibles »* dans l'organisation des consultations externes et le fonctionnement des plateaux techniques. Les graves insuffisances dans la garde de nuit constatées par les enquêteurs nuisent à la sécurité de l'usager. La chambre à quatre lits, qui remplace de plus en plus souvent l'ancienne salle commune, ne fait pas recette auprès des usagers. Les formalités restent trop lourdes.

C'est en faisant participer les usagers aux organes collégiaux de gestion *« qu'on apaisera et qu'on préviendra les conflits de toute nature entre l'hôpital et les usagers »*, conclut l'IGAS.

Enfin, dans le domaine du travail et de l'emploi – plus spécialement le placement, les licenciements pour motifs économiques et l'information du public – les critiques sont nombreuses. L'A.N.P.E. doit *« concentrer ses moyens et ses initiatives sur les opérations élémentaires de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi »*. Elle doit également améliorer la prospection des offres auprès des entreprises, la répartition des tâches dans les agences locales – plutôt que de penser à augmenter les seuls effectifs employés – et surtout garantir au demandeur d'emploi un contact avec le prospecteur – placier, dès sa première visite à l'agence.

L'A.N.P.E. reste décidément la cible d'usagers mécontents en nombre important : le chômage a si mauvaise presse...

DANIÈLE ROUARD.

(1) Créée par un décret du 11 mai 1967, l'Inspection générale est un corps de contrôle en matière de sécurité sociale, santé et travail.

L'APPLICATION DES LOIS AUROUX
Les inspecteurs du travail C.F.D.T. soulignent leurs difficultés face à certains employeurs

Les inspecteurs du travail ne sont pas contents. Depuis six mois – même dans la période plus calme des vacances d'été, – les agressions verbales, voire physiques, contre les agents de contrôle du ministère intéressé se sont multipliées à un rythme inquiétant, notamment en Bretagne, depuis l'entrée en vigueur des lois Auroux. C'est en tout cas ce que souligne la C.F.D.T., qui a dénoncé *« la campagne anti-inspection du travail orchestrée par des représentants des syndicats patronaux, notamment du CID-UNATI et surtout du Syndicat national des petites et moyennes entreprises »*.

Au travers des contrôleurs et inspecteurs du travail, ce sont les missions et le rôle de l'inspection du travail qui sont visés, donc le code du travail et, à travers ce code, le droit des travailleurs. C'est ce qu'ont souligné M. Christian Paris et Mme Dominique Normand, du Syndicat national C.F.D.T. du travail et de l'emploi et M. Thierry Doridant, de la fédération C.F.D.T. de la Sécurité sociale. Cette *« violence patronale »*, ont-ils affirmé, s'exerce surtout à l'encontre des agents chargés de faire respecter les lois Auroux.

Mme Jacqueline Lang, inspectrice du travail dans le Morbihan, a apporté son témoignage sur les incidents dont elle fut la victime, ainsi qu'une consœur, le 27 mai dernier à Vannes, lors d'une manifestation d'employeurs du bâtiment de l'Union des syndicats (patronaux) de ce département. A Annecy (Haute-Savoie), c'est un contrôleur du travail, M. Henri Buhet, qui est malmené, le 24 juin, par l'employeur d'un atelier de mécanique, armé d'un fusil de chasse. A Lyon, le 29 juin, Mme Sylvie Arnaud-Buissan, contrôleur du travail, est menacée de mort par le patron de la boulangerie Roux – condamné pour ces faits à quinze jours de prison avec sursis, et décédé des suites d'une embolie. A Dinard (Ille-et-Vilaine), le 20 juillet, c'est une hôtelière qui gifle M. Gilles Mathel, contrôleur du travail à Rennes : quinze jours de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende. A Ruffiac (Morbihan), Mme Jacqueline Lang est de nouveau prise à partie, le 28 octobre, lors d'une enquête sur un licenciement économique, par le secrétaire régional du Syndicat national des petites et moyennes entreprises, et par quelque soixante-dix petits patrons venus parfois de très loin – une manifestation qui n'avait rien de spontané.

Les inspecteurs et contrôleurs du travail C.F.D.T. ont publié un « livre blanc » dénonçant une douzaine d'agressions de ce type. Le 7 décembre, ils avaient rencontré M. Jean Auroux, ministre du travail, pour réclamer *« un soutien public contre les agents attaqués ou diffamés »*, ainsi qu'une instruction ministérielle au parquet pour que les procès-verbaux et les plaintes *« soient instruits rapidement, avec présentation de réquisitions fermes »*.

Aujourd'hui, les mêmes inspecteurs du travail dénoncent *« la passivité d'une partie de l'administration »* à l'égard des employeurs contrevenants. Ils s'étonnent que certain directeur départemental du travail et de l'emploi, dans l'est de la France, connu pour son laxisme, voire ses complaisances à l'égard de ces employeurs, soit inscrit au tableau d'avancement de la direction régionale. Ils déplorent enfin de devoir consacrer *« la moitié de leur temps aux problèmes de l'emploi »*, c'est-à-dire aux problèmes résultant des licenciements, des contrats de solidarité ou des mesures de chômage partiel, et ils réclament, en conséquence, une augmentation des effectifs. – J. B.

SOCIAL

Les nouvelles dispositions de l'assurance-chômage

Les nouvelles dispositions de l'assurance-chômage gérée par l'UNEDIC et les ASSEDIC applicables aux chômeurs et aux *préretraités sont* entrées officiellement en application le 27 novembre 1982, après la parution au *Journal officiel* du 25 novembre du décret *du 24 novembre* 1982.

***En raison* de la complexité de ce texte, l'UNEDIC a établi des circulaires d'application et des notes à la presse qui nous ont permis d'établir le *dossier ci-dessous*. En cas de difficultés d'interprétation d'un décret, que certains de nos lecteurs n'hésitent pas à *qualifier* de *« scélérat »*, il est possible de s'adresser aux gestionnaires de l'UNEDIC, aux syndicats ou aux associations (1).**

Rappelons que ces nouvelles *réglementations* plus contraignantes, sauf pour les chômeurs âgés de longue durée, ont été adoptées pour rétablir l'équilibre financier des ASSEDIC. *Lors des négociations*, des économies de l'ordre de 20 milliards de francs par le patronat, de 6 à environ 13 milliards de francs *par les syndicats avaient été proposées*. Après l'échec des négociations, le gouvernement a dû intervenir par décret, et a proposé une réforme *avec des économies et des modalités* d'application très proches de celles avancées par les syndicats : *« moralisation » du système en supprimant* certains cumuls ou abus, réduction des délais d'indemnisation et de certaines prestations, *mais doublement* de l'allocation de fin de droit pour les chômeurs âgés. Ces mesures, précédées depuis novembre 1982 *d'une majoration de cotisations* (+ 1,2 point) et complétées par une contribution de solidarité versée par les fonctionnaires, *devraient permettre d'équilibrer les comptes de* l'UNEDIC pour 1983 si la croissance économique est supérieure... à zéro, ce qui n'est pas évident. Quant au déficit de l'année 1982 – évalué à 6 milliards de francs, en fait de 10 milliards de francs – *il n'a pas été réglé.*

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Outre les organisations citées, nos lecteurs peuvent aussi s'adresser à des associations : Association de défense des victimes de la nouvelle retraite à soixante ans, 8, rue Macétache – 31000 Toulouse ; Association de défense des *intérêts des préretraités et retraités* de France, 10, rue des Bruyères – 93260 Les Lilas (tél. : 363-10-40) ; Association nationale des *licenciés économiques et des préretraités*, 49, boulevard des-Canuts – 69004 Lyon.

Les préretraités

SITUATION ANTÉRIEURE : jusqu'au décret du 24 novembre, les préretraités bénéficiaient d'une garantie de ressources égale à 70 % du salaire antérieur brut, dans la *limite de quatre* fois le plafond de la Sécurité sociale, jusqu'à soixante-cinq ans et trois mois.

MODIFICATIONS : les changements consistent, sauf exceptions indiquées ci-dessous, à limiter cette garantie de ressources *jusqu'à soixante-cinq ans et*, pour certains, à réduire son montant.

En fait, plusieurs séries de cas doivent être distinguées, *tant en ce qui* concerne le droit d'ouverture en fonction de la création de délais de carence (période pendant laquelle n'est pas versée la prestation) que *le montant ou la durée* d'une indemnisation.

A PARTIR DE 55 ANS

• LA PRÉRETRAITE DU F.N.E. VERSÉE AUX TRAVAILLEURS LICENCIÉS

Quatre cas sont à *distinguer* :

1) Les travailleurs licenciés *avant le 27 novembre 1982*, et pour lesquels le préavis a pris fin avant cette date, sont indemnisés et continuent à l'être selon les dispositions antérieures ; aucune *disposition nouvelle* ne leur est applicable jusqu'à l'âge de 65 ans. Seul changement : l'*allocation* de 70 % *s'arrête à 65 ans* au lieu de 65 ans et 3 mois ;

2) Les travailleurs qui ont reçu leur *notification de licenciement avant le 27 novembre 1982* et pour lesquels le préavis était en cours à *cette date, sont et/ou seront pris en* charge après un délai de carence égal au nombre de congés payés non pris.

Par ailleurs, le salaire de référence est constitué des salaires se *référant* aux *douze derniers mois* civils d'activité. Ce montant est revalorisé de la moitié de la dernière revalorisation connue.

[Si, par exemple, le congé payé non pris est de trois semaines, le versement de l'allocation est retardé de trois semaines.]

3) Les travailleurs qui ont reçu la *notification* de leur licenciement *à partir du 27 novembre 1982* (c'est-à-dire ceux pour lesquels la totalité du préavis est située après cette date) dans le cadre d'une convention conclue avec l'État avant le 31 décembre 1982 minuit seront admis au bénéfice des allocations *conventionnelles*, compte tenu des dispositions nouvelles suivantes : le point de départ de l'indemnisation est *reporté dans le temps* (*délai* de carence indemnité de licenciement et congés payés non pris ; la part de l'*indemnité de licenciement versée* au Fonds national de l'emploi n'est pas retenue).

D'autre part, la salaire de référence est constitué des salaires se rapportant aux douze derniers mois *civils d'activité*. Ce *montant* est revalorisé de la moitié de la dernière revalorisation connue.

Pour ces trois *premières* catégories, le taux appliqué est de 70 %.

[Plusieurs remarques sur cette troisième catégorie :

• La notification du licenciement doit être envoyée *« à partir »* du 27 novembre 1982. Autrement dit, si la convention F.N.E. a une durée d'un an, cette notification peut être envoyée dans le courant de l'année 1983 ;

• les bénéficiaires doivent avoir moins de 60 ans avant la fin du préavis.

• l'indemnité dite de départ à la *retraite* n'est *pas considérée* comme indemnité de licenciement et ne donne donc pas *lieu* à *délai* de carence.

• le délai de carence pour indemnité de licenciement se calcule ainsi : indemnité conventionnelle moins indemnité légale divisée par deux. Si un salarié bénéficie d'une indemnité de 8 mois, dont un mois d'indemnité légale, il recevra l'allocation avec un délai de carence de 3,5 mois (8 – 1 : 2).

• Problèmes : cette réforme provoque des inégalités entre salariés. En effet, dans certaines entreprises ayant signé un accord F.N.E., des cadres ayant un long préavis ont été licenciés *bien avant le décret et ne se verront* appliquer le délai de carence que pour les congés payés ; en revanche des O.S. dont le préavis est plus court ont été licenciés après le décret et se verront, eux, appliquer *le délai de carence* à la fois pour les congés payés et l'indemnité de licenciement...]

4) *Les travailleurs privés* d'emploi dans le cadre de conventions conclues postérieurement au 31 *décembre* 1982 *se verront* appliquer *toutes* les nouvelles dispositions : délai de carence et salaire de *référence et un montant réduit* (un taux de 65 % sur la part du salaire ne dépassant pas le plafond de cotisations de *Sécurité sociale*, et un taux de 50 % s'il y a lieu, sur la part excédant le plafond.)

• LA PRÉRETRAITE DÉMISSION

Trois cas sont à distinguer :

1) *Les travailleurs qui ont démissionné* (fin de la relation de travail) *avant le 27 novembre 1982* sont *indemnisés et continueront* à l'être selon les dispositions antérieures ; aucune mesure nouvelle ne leur est *applicable jusqu'à l'âge de 65 ans*. Seul changement : l'allocation de 70 % s'arrête à 65 ans au lieu de 65 ans et 3 mois.

2) Les travailleurs qui ont démissionné (fin de la relation de *travail*) *le 27 novembre 1982 ou postérieurement* et qui ont notifié leur démission *avant le 1er avril 1983* dans le cadre d'un contrat de solidarité conclu avant le 31 décembre 1982, à minuit, peuvent ou pour*ront bénéficier* de l'allocation conventionnelle de solidarité, compte tenu des dispositions nouvelles :

– le point de départ de l'indemnisation est reporté dans le temps (délai de carence indemnité de congés payés non pris).

– le salaire de référence est *constitué* des salaires se rapportant aux 12 derniers mois civils d'activité. Le taux appliqué est de 70 % jusqu'à 65 ans.

3) Les travailleurs démissionnaires dans le cadre de contrats de solidarité conclus *postérieurement* au 31 décembre 1982 et ceux qui auront notifié leur démission *le 1er avril 1983 et postérieurement* se verront appliquer *toutes* les nouvelles dispositions : délais de carence, salaire de référence et un montant réduit (un taux de 65 % sur la part de salaire *ne dépassant pas* le plafond de cotisations de Sécurité sociale, et un taux de 50 % s'il y a *lieu, sur la part excédant* le plafond).

A PARTIR DE 60 ANS

Sauf pour les cas cités ci-dessus, *il s'agit* de la préretraite ou garantie de ressources servie à soixante ans.

1) *Les travailleurs privés d'emploi avant le 27 novembre 1982* (par *suite de licenciement ou de démission*) et qui bénéficieront de la garantie de ressources verront celle-ci *interrompue à l'âge de soixante-*cinq ans, au lieu de soixante-cinq ans et trois mois, au taux de 70 % ;

2) *Les travailleurs privés d'emploi le 27 novembre 1982 ou postérieurement*, qui ont notifié leur démission *ou reçu la lettre de leur licenciement avant le 1er janvier 1983* et qui seront âgés d'au moins soixante ans à la fin du préavis *légal* ou conventionnel, se verront appliquer :

• le report du point de départ de l'indemnisation (délai de carence, in*demnité de licenciement* et/ou congés payés non pris) ;

• le salaire de référence : il est constitué des *salaires se* rapportant aux douze derniers mois civils d'activité. Ce montant est revalorisé de la *moitié de la dernière revalorisation* connue. le taux appliqué est de 70 % ;

3) Les travailleurs qui ont reçu la *notification de leur licenciement* ou ont notifié leur démission *le 1er janvier 1983 ou postérieurement*, ainsi *que ceux qui n'ont pas atteint* l'âge de soixante ans au terme du préavis légal ou conventionnel, se verront *appliquer toutes les nouvelles dispositions* : délai de carence, salaire de référence et un montant réduit (taux *de 65 % sur la part de salaire ne dépassant* pas le plafond de cotisations de Sécurité sociale, et taux de 50 % *s'il y a lieu, sur la part excédant* le plafond). En outre, l'allocation sera interrompue à partir de soixante ans dès *que l'intéressé* justifiera de cent cinquante trimestres d'activité validés par l'assurance-vieillesse.

[Sauf nouvel assouplissement, cette dernière mesure peut créer des distorsions. En effet, il faut avoir *soixante ans avant la fin du préavis*. Prenons le cas de deux personnes licenciées ou démissionnaires – sans contrat de solidarité, sans accord de F.N.E. – le 31 décembre 1982 et qui auront toutes deux soixante ans en mars 1983. Le premier – ouvrier, – s'il a un préavis d'un mois, n'aura pas soixante ans avant la fin du préavis et ne bénéficiera pas des 70 % ; le deuxième – cadre – *qui a un préavis de trois mois* et aura donc soixante ans avant la fin du préavis bénéficiera des 70 %.

Autre contradiction : tous ces aménagements, qui dans l'ensemble maintiennent les avantages acquis, pénalisent à l'avenir les personnes qui ont longtemps travaillé. En effet, un salarié qui a cent cinquante trimestres cotisés devra prendre sa retraite à un montant inférieur à celui qui, n'ayant pas ces cent cinquante trimestres, pourra encore disposer de la préretraite.]

M. M... victime des Poissons

M. M... râle. Actuellement, il est indemnisé par l'ASSEDIC. Le 19 *mars* 1983, il aura soixante ans et percevra, alors, la garantie de ressources... pendant dix *jours, jusqu'au* 1er *avril* 1983 ! Chef comptable, M. M..., licencié pour raisons économiques en 1981, fait partie de ces chô*meurs qui n'ont pas fêté leur* soixantième anniversaire avant la fin de leur préavis. Et comme il a déjà cent cinquante trimestres d'appartenance à un régime de sécurité sociale, son ASSEDIC l'a prévenu : le 1er avril 1983, le versement de la garantie de ressources sera interrompu. Il ne lui reste plus qu'à faire sa demande de pension en temps utile pour ne *pas demeurer trop longtemps* sans ressources.

Mais son mécontentement résulte d'un double sentiment : il se sent floué et est inquiet. *« Quand j'ai été licencié – et je ne le souhaitais pas, – on m'a rassuré et savamment expliqué qu'il ne fallait pas que je me tracasse. Mon avenir était tout tracé : après les allocations de chômage, j'aurais droit à 70 % de mon salaire jusqu'à soixante-cinq ans et, ensuite, je toucherais ma pension plus la retraite complémentaire au taux plein. Aujourd'hui, on m'avertit de ce qui va m'être supprimé, mais, par contre, je ne sais pas ce que je percevrai puisque c'est encore la totale inconnue pour les retraites complémentaires. Lorsque je demande des précisions à l'A.N.P.E., à l'ASSEDIC ou à ma caisse de cadres, les réponses ne se recoupent pas. Je ne sais plus à quel saint faire appel. Tant pis, j'attendrai le dernier moment pour déposer mon dossier à la caisse vieillesse. Mais je trouve injuste d'être victime de ma date anniversaire. Ceux qui ont eu un choix à faire – démission ou non – avant le 31 décembre 1982 restaient, en quelque sorte, maîtres de leur destin. Mais, moi, j'ai l'impression de subir les coups du mauvais sort les uns après les autres – d'abord mon licenciement, et maintenant me voilà coupable d'être né trois mois trop tard ! Et puis, quel procédé bizarre qui amalgame codes de la Sécurité sociale et du travail et vous supprime le bénéfice d'un droit au prétexte que vous pouvez en avoir un autre ! »*

Ch. Gr.

Les demandeurs d'emploi

La réformes des allocations versées aux chômeurs, *pour* rétablir l'équilibre financier du régime, consiste surtout à *réduire la durée d'indemnisation* en tenant compte d'une durée d'activité antérieure plus longue. En revanche, le sort des *chômeurs de longue durée est* amélioré, les modifications portant sur quatre types d'allocations.

• LES ALLOCATIONS FORFAITAIRES VERSÉES AUX CHOMEURS A LA RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI.

– *Jusqu'à présent*, ces personnes recevaient une allocation forfaitaire de 34,05 F à 68,10 F par jour, selon les cas *et* durant une période d'un an, celle-ci pouvant être prolongée sous certaines conditions.

– *Deux changements* sont introduits par le décret :

1) *Désormais, le taux journalier* de l'allocation forfaitaire est déterminé par rapport au SMIC, auquel *un coefficient multiplicateur* est appliqué : 1,67 pour les jeunes de moins de vingt et un ans, avec abattement de *10 à 20 %, selon* l'âge ; 3,33 pour les jeunes veuves, divorcées, séparées judiciairement, des célibataires assumant la charge d'un enfant au moins et recherchant un emploi ; 2,22 pour les autres catégories (jeunes ayant accompli *leur* service national, détenus libérés, etc.).

Depuis décembre 1982, le montant de l'allocation journalière est *ainsi* de 27,10 F si le demandeur d'emploi a seize ans ; 30,49 F s'il a dix-sept à dix-huit ans ; 33,88 F de *dix-neuf à vingt ans* ; *45,04 F* à partir de vingt et un ans et 67,56 F quand le coefficient multiplicateur est de *3,33*.

2) La possibilité de se voir accorder une prolongation au-delà d'un an est *désormais* supprimée. Toutefois, tous les bénéficiaires en cours de prolongation à la date du 1er janvier iront jusqu'au terme de cette prolongation.

• LES ALLOCATIONS DE BASE VERSÉES AUX CHOMEURS POUR MOTIF AUTRE QU'ÉCONOMIQUE.

SITUATION ANCIENNE. – Un chômeur de moins de cinquante ans pouvait bénéficier d'une allocation de base durant 365 jours, obtenir ensuite plusieurs prolongations, puis, pendant 274 jours, l'allocation de fin de droits, et ensuite de nouvelles prolongations. De cinquante à cinquante-cinq ans, les durées *d'indemnisation étaient* respectivement de 791 jours, puis 365, et de 912 et 456 jours de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans, des prolongations pouvant à chaque fois être accordées.

SITUATION NOUVELLE. – Le décret du 24 novembre réduit la durée d'indemnisation en fonction de l'âge et de la durée d'activité antérieure. Il la. réduit très fortement pour les chômeurs dont l'activité *antérieure* est *faible*, *comme* le montre l'analyse des cas suivants. Toutefois, des allocations de secours exceptionnel peuvent être accordées.

– *Au bout de trois mois d'affiliation* à l'ASSEDIC, la durée d'indemnisation est de 3 mois en allocation de base sans prolongation possible alors que les durées maximales étaient auparavant de 36 à 60 mois selon l'âge.

– *Au bout de six mois d'affiliation*, durant l'année précédant la perte de l'emploi, la durée d'indemnisation en allocation de base ne peut pas excéder 15 mois (9 mois plus éventuellement 6 mois de prolongation) et (ou) 15 mois en allocation de fin de droits (9 mois plus éventuellement 6 mois de prolonga*tion*) *mais au total*, la durée maximale ne peut dépasser 21 mois au lieu de 36 mois (60 mois pour les plus de cinquante ans).

– *Au bout de douze mois d'affiliation*, durant les deux années précédant la perte de l'emploi, si le chômeur a plus de cinquante ans, la durée d'indemnisation en allocation de base ne peut excéder 33 mois (21 + éventuellement 12 en prolongation) et (ou) 27 mois en allocation de fin de droits (15 + 12) mais au total la durée maximale ne peut pas dépasser 45 mois. Si le chômeur a moins de cinquante ans, la durée d'indemnisation en allocation de base ne peut excéder 21 mois (12 + 9) et (ou) 24 mois en allocation de fin de droits (12 + 12) mais au total la durée maximale ne peut pas dépasser 30 mois.

– *Au bout de vingt-quatre mois d'affiliation*, durant les trois années précédant la perte de l'emploi et si le chômeur a plus de cinquante ans, la durée d'indemnisation en allocation de base ne peut excéder 42 mois (30 + 12) et (ou) 30 mois en allocation de fin de droit (15 + 15) mais au total la durée maximale ne peut pas dépasser 60 mois.

PERSONNES CONCERNÉES :

– *Tous les nouveaux chômeurs indemnisés pour une période qui débute le 27 novembre 1982* ;

– *Pour les chômeurs indemnisés avant le 27 novembre 1982*, les nouvelles conditions de durée s'appliquent à partir du *1er février* 1983 sous certaines conditions.

Deux situations sont à envisager :

– Les nouvelles durées sont égales ou supérieures aux anciennes : les nouvelles durées sont applicables : le nombre d'allocations perçues est déduit de celui résultant de l'application des nouvelles durées ;

– Les nouvelles durées sont inférieures aux anciennes.

Deux cas sont susceptibles de se produire :

1) Le nombre de jours indemnisés au titre de l'allocation de base, le 31 janvier 1983, est égal ou inférieur à la nouvelle durée : l'indemnisation à l'allocation de base est poursuivie jusqu'au terme de la durée nouvelle ;

2) Le nombre de jours indemnisés au titre de l'allocation de base le 31 janvier 1983 est supérieur à la nouvelle durée : l'indemnisation à l'allocation de base est poursuivie jusqu'au terme de la tranche de 3 mois dans laquelle se trouve l'allocataire dans la limite du droit ancien.

Dans les deux cas peut être accordée une allocation de base dans le cadre de la nouvelle durée ; à défaut de prolongations à l'allocation de base ou à la suite de celles-ci, l'allocation de fin de droits est versée dans la limite de la nouvelle durée maximale ou de l'ancienne durée à l'allocation de base si elle est plus longue (voir cas énumérés ci-dessus pour l'allocation de base).

D'autre part, les allocataires en cours au titre d'une prolongation à l'allocation de base, le 1er février *1983, sont maintenus jusqu'au* terme de la prolongation ; les nouvelles durées s'appliquent ensuite.

Si l'allocataire est âgé de cinquante-sept ans et six mois ou plus, à compter du 1er janvier 1983, le bénéfice de l'allocation de base peut être maintenu jusqu'à soixante-cinq ans ou tout au moins jusqu'à la date où, à partir de soixante ans, il peut justifier de 150 trimestres validés au titre de l'assurance vieillesse.

Ce maintien n'est possible que sur décision de la commission paritaire de l'ASSEDIC et sous réserve du respect de deux conditions :

– avoir déjà perçu 365 allocations ;

– justifier de conditions d'appartenance particulières.

Allocations plafonnées. – A partir du 1er janvier 1983, le montant des allocations versées aux personnes privées d'emploi antérieurement au 27 novembre 1982 ne peut pas dépasser 80 % du salaire antérieur.

Deux autres mesures instituées par le décret concernant les allocations de base, salaire de référence calculé sur six mois et carences, ne s'appliquent pas aux allocataires déjà en cours le 27 novembre 1982.

• LES ALLOCATIONS SPÉCIALES, VERSÉES AUX CHOMEURS LICENCIÉS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE.

Le règlement du régime d'assurance chômage a été modifié sur plusieurs points par le décret du 24 novembre 1982.

Ces mesures sont applicables à tous les travailleurs privés de leur emploi à la date du 27 novembre 1982 ou postérieurement (fin du préavis exécuté ou non ; à défaut de préavis, fin de la relation de travail).

Parmi les dispositions nouvelles, certaines sont applicables aux travailleurs privés de leur emploi antérieurement au 27 novembre 1982.

1) *Le taux des allocations spéciales* versées aux travailleurs licen*ciés* pour motif économique a été fixé à 65 % du salaire pendant le premier trimestre et 60 % pendant le second, auxquels s'ajoute la partie fixe (34,05 F au 1er novembre 1982).

La durée d'indemnisation est de 182 jours.

Ces deux mesures s'appliqueront dans les *conditions suivantes* aux personnes privées d'emploi avant le 27 novembre 1982 et qui sont toujours indemnisées le 31 décembre 1982 :

Les prestations continuent à être versées selon le ou les taux antérieurement notifiés jusqu'au cent quatre-vingt-deuxième jour ou jusqu'au terme du troisième ou quatrième trimestre d'indemnisation ; lors de la survenance de l'une de ces échéances, l'allocation de base est versée selon les modalités fixées pour cette prestation.

2) *Plafond* : Les allocations spéciales versées aux travailleurs licen*ciés* pour motif économique ne peuvent dépasser 80 % du salaire antérieur.

Cette mesure s'applique le 1er janvier 1983 aux travailleurs licenciés avant le 27 novembre 1982.

Deux autres mesures instituées par le décret concernant les allocations spéciales (salaire de référence calculé sur six mois et carences) ne s'appliquent pas aux allocataires déjà en cours le 27 novembre 1982.

• LES ALLOCATIONS DE FIN DE DROITS.

Cette allocation est versée aux travailleurs qui se trouvent, au terme de la durée de leur droits, en allocation de base ou en allocation spéciale, ou en fin de prolongation d'allocation de base et pour lesquels une prolongation de droits a été refusée ou n'est plus possible en raison de la limite d'indemnisation à ce titre.

Le règlement du régime d'assurance chômage a été modifié sur plusieurs points par le décret du 24 novembre 1982, avec une nette amélioration quand le chômeur a plus de cinquante-cinq ans.

Ces mesures sont applicables à tous travailleurs privés de leur emploi à la date du 27 novembre 1982 ou postérieurement (fin du préavis exécuté ou non ; à défaut de préavis, fin de la relation de travail).

Parmi les dispositions nouvelles, certaines sont applicables aux travailleurs privés de leur emploi antérieurement au 27 novembre 1982.

1) *Montant* : l'allocation de fin de droits est égale à la partie fixe de l'allocation de base, soit actuellement 34,05 F par jour.

Ce montant est *doublé* depuis le 1er janvier 1983 (68,10 F) en faveur des allocataires âgés de cinquante-cinq ans et plus qui satisfont à certaines conditions d'activité et ont perçu au moins 365 allocations.

Le doublement de l'allocation n'est pas automatique ; il est décidé *par la commission paritaire* de l'ASSEDIC.

2) *La durée de l'allocation de fin de droits* varie avec l'âge et la durée d'affiliation du travailleur (voir cas exposés pour l'allocation de base).

Les nouvelles durées s'appliquent à partir du 1er février 1983 aux allocataires privés d'emploi avant le 27 novembre 1982.

Ainsi ceux qui perçoivent l'allocation de fin de droit le 1er février 1983 continueront à la percevoir jusqu'au terme de la durée notifiée. Les nouvelles *durées fixées* par le décret s'appliqueront ensuite.

De même, les personnes indemnisées au titre d'une prolongation de droit à l'allocation de fin de droits le 1er février 1983 seront indemnisées jusqu'au terme de la prolongation. Les nouvelles durées s'appliqueront ensuite.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 janvier

Nouveau record pour le lingot

La pause aura été de courte durée : sur toutes les places financières la fièvre de l'or est remontée, propulsant à Paris le lingot à un nouveau cours record. En effet, le kilo de métal fin s'est négocié à 104 050 F contre 102 600 F mercredi.

Le précédent record « historique » du lingot remonte au 11 janvier, date à laquelle il affichait 103 250 F.

La parité de l'once s'est élevée à 486,94 dollars contre 478,79 mercredi dans un marché animé puisque le montant des transactions a atteint 38,2 millions de francs contre 22,8.

En revanche, le napoléon a encore fait l'objet de prises de bénéfice : il a été échangé à 716 F (– 14 F).

Le emprunts d'Etat indexés sur l'or ont également progressé, en particulier le « 7 % 1973 » coté 9848 F contre 9798 F la veille.

Pour les valeurs, la pause était également terminée. Les françaises ont gagné 1 % en moyenne, dans un marché modérément actif. La hausse enregistrée mercredi à Wall Street n'était sans doute pas étrangère à cette reprise.

Les valeurs pétrolières ont été particulièrement recherchées, en raison de la baisse du dollar, qui pourrait aplanir certaines difficultés pétrolières, déclaraient des boursiers.

La Française des Pétroles a gagné 7 %, son certificat 6 % et Esso 5,6 %. Les Pétroles B.P. ont progressé de 5,3 %, Elf Aquitaine et Raffinage de 4,5 % environ. Parmi les autres titres bien disposés, on relevait Bis (+ 5,3 %), Alsthom, Dassault et la Géophysique (+ 4 %).

Faiblesse des titres de la métallurgie, notamment d'Usinor (– 6,8 %), Met. Nav. Dunk (– 3,8 %) et Saulnes (2,8 %).

La devise-titre a évolué entre 8,46 F et 8,50 F contre 8,52 F la veille. Les valeurs américaines ont cédé un peu de terrain, tandis que les mines d'or s'appréciaient, suivies par les titres pétroliers.

NEW-YORK

Repli technique

Après sa performance de la veille, qui lui a permis de franchir à un moment le niveau des 1 100 points avant d'en reperdre quelques-uns, le marché new-yorkais a opéré, jeudi, un repli technique sans que cette simple correction, bien compréhensible après la progression régulière de ces derniers jours, modifie le pronostic des spécialistes.

« Le Dow est simplement un peu fatigué », devait dire un familier de Wall Street à l'issue de cette séance, au cours de laquelle l'indice Dow Jones des industrielles a finalement cédé 9,66 points pour s'établir à 1 073,95, après une série de prises de bénéfices sur les *« blue chips »*, qui se sont rapidement étendues à l'ensemble de la cote, alors que le baromètre numéro un du Big Board gagnait plus de 3 points à l'ouverture de la séance.

Le fait marquant reste la nette contraction du volume des échanges. Seuls 77 millions d'actions, en effet, ont trouvé preneur, contre près de 110 millions la veille, et les observateurs voient dans ces chiffres la preuve de la prudence observée, en fin de semaine, par nombre d'opérateurs. Cet attentisme est surtout motivé par l'attitude qu'adoptera la Réserve fédérale, dont on attend, vendredi après-midi, la publication des statistiques hebdomadaires relatives à l'évolution de la masse monétaire américaine et, qui sait, un nouveau *« coup de pouce »* au taux d'escompte que d'aucuns aimeraient bien voir ramené de 8 1/2 %, son niveau actuel, à 8 %.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv.
Alcoa	23 3/8	33 1/4
A.T.T.	64 1/2	65 1/2
Boeing	36 1/8	36 5/8
Chase Manhattan Bank	52 1/4	51 7/8
Du Pont de Nemours	41 7/8	41 1/2
Eastman Kodak	85	82 7/8
Exxon	30 3/4	30 5/8
Ford	40	38 5/8
General Electric	97 1/2	98 7/8
General Foods	38 7/8	37 1/4
General Motors	64 5/8	64
Goodyear	35 7/8	35 1/8
I.B.M.	98 1/4	98 1/4
I.T.T.	31 7/8	31 5/8
Mobil Oil	25 3/4	25 3/4
Pfizer	71 7/8	72 1/4
Schlumberger	49 1/2	48 1/2
Texaco	31 1/2	31 5/8
U.A.L. Inc.	32 7/8	31 1/2
Union Carbide	59	58 7/8
U.S. Steel	21	20 3/4
Westinghouse	43 7/8	43 3/4
Xerox Corp.	40 5/8	40 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CLUB MÉDITERRANÉE. – En arrêtant les comptes financiers de l'exercice 1981/1982 au 31 octobre dernier, qui seront prochainement soumis au conseil d'administration du Club Méditerranée, les *« gentils organisateurs »* font état d'une progression du bénéfice net (non consolidé) de 19,87 % par rapport à l'exercice précédent avec un chiffre de 161,1 millions de francs, le chiffre d'affaires ayant progressé dans les mêmes proportions (19,92 % exactement) pour atteindre 2,79 milliards de francs. Dans le même temps, la marge brute d'autofinancement (M.B.A.) est passée de 172,9 à 213,3 millions de francs.

Pendant cet exercice, le Club a ouvert trois villages à Louxor (Egypte), à Santa Teresa, en Sardaigne et à Kos (Grèce) qui ont permis de porter à 22 967 (plus 1 049) le nombre de lits disponibles en hiver et à 47 676 (plus 651) en été, assurant un coefficient de remplissage de 71,27 % (contre 71,51 % pour l'exercice 1980/1981). Cette légère diminution est due à quelques modifications intervenues (telle que la reprise en exploitation par Valtur du village de Santo-Stefano, en Sardaigne), la fermeture du village de Palinuro (Italie) et l'incendie de l'installation de Pontresina.

Enfin, le Club Méditerranée précise que l'exploitation de sa filiale Clubhôtel a été très déficitaire en 1980/1981, alors que Valtur Servizi, devenue Valtur Vacanze, dégage un résultat supérieur à celui du précédent exercice.

TORAY. – Cette société japonaise, considérée comme le numéro un des frabicants nippons de fibres synthétiques (et dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris), annonce un bénéfice net consolidé de 6,14 milliards de yens pour la période d'avril à septembre 1982, soit une augmentation de 49 % par rapport à la période comparative du précédent exercice. Dans le même temps, les ventes nettes consolidées n'ont progressé que de 1,3 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	12 janv.
Valeurs françaises	102,1
Valeurs étrangères	106,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	12 janv.	13 janv.
Indice général	101	102,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 janvier .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 janv.	14 janv.
1 dollar (en yens)	229,10	229,60

BOURSE DE PARIS – Comptant – 13 JANVIER

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Étrangères

◆ : prix précédent

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 685	6 652	6 450	6 800
Allemagne (100 DM)	283 390	283 540	275	289
Belgique (100 F)	14 427	14 435	13 100	14 200
Pays Bas (100 fl.)	257 200	257 420	250	262
Danemark (100 krd)	80 450	80 420	76	82
Norvège (100 k)	95 290	95 400	93	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 530	10 465	10 200	10 900
Grèce (100 drachmes)	7 975	7 980	6 500	8 500
Italie (1 000 lires)	4 841	4 944	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	344 850	346 120	334	352
Suède (100 krs)	91 850	91 700	89	95
Autriche (100 sch)	40 380	40 415	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 312	5 311	5 800	5 900
Portugal (100 esc.)	7 270	6 970	5	7 200
Canada ($ can 1)	5 456	5 442	5 280	5 530
Japon (100 yens)	2 900	2 907	2 780	2 920

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	102800	104700
Or fin (en lingot)	102600	104050
Pièce française (20 fr)	730	716
Pièce française (10 fr)	476	460
Pièce suisse (20 fr)	715	700
Pièce latine (20 fr)	690	689
Souverain	828	820
Pièce de 20 dollars	3630	3605
Pièce de 10 dollars	1835	1850
Pièce de 5 dollars	890	890
Pièce de 50 pesos	4295	4200
Pièce de 10 florins	710	680

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LE GRAND DUEL : « Freeze la catastrophe », par Bruno Latour ; « La menace chimique », par Évelyne Leroy-Tanguy.

ÉTRANGER

3. EUROPE
– La fin de la réunion de la « grande commission » franco-soviétique.
3-4. PROCHE-ORIENT
– L'accord israélo-libanais de Kyriat-Shmoneh.
4. AFRIQUE
– TOGO : la visite de M. Mitterrand.
4. DIPLOMATIE
5. AMÉRIQUES
5. ASIE

POLITIQUE

6. Les déclarations de M. Barre à Antenne 2.
7. L'affaire des caisses d'épargne.
8. M. Chirac aux États-Unis.

SOCIÉTÉ

9. JUSTICE.
– POLICE.
18. MÉDECINE.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

11 à 13. TOUTES VOILES DEHORS : Funboard ; les bonnes affaires des carènes d'occasion ; mer à l'horizon ; l'état des chantiers ; trois dériveurs en ligne de bataille.
14. Un plan d'épargne pour les vacances ; Philatélie.
14-15. Plaisirs de la table.
16. Jeux.

CULTURE

20. THÉATRE : « le Roi des Aulnes » à la Tempête.
22-23. COMMUNICATION : une étude sur les variétés à la télévision.
23. INSTITUT : Borgès au Collège de France.

RÉGIONS

25. Une « Ile-de-France verte » dans le 12e arrondissement de Paris.
– CORSE : un « check-up » de la justice dans l'île.

ÉCONOMIE

26. C.E.E. : réunion des ministres des Dix à Paris le 18 janvier.
– ÉNERGIE.
27. SIDÉRURGIE : accélération de la restructuration chez Sacilor-Sollac.
27-28. SOCIAL : le rapport de l'inspection générale des affaires sociales.
28. Les nouvelles dispositions de l'assurance-chômage.

RADIO-TÉLÉVISION (22-23)
INFORMATIONS « SERVICES » (19) :
P.T.T. ; « Journal officiel » ; Loto ; Météorologie.
Annonces classées (24-25) ; Carnet (23) ; Programmes des spectacles (21-22) ; Mots croisés (16) ; Marchés financiers (29).

Le numéro du « Monde » daté 14 janvier 1983 a été tiré à 514 757 exemplaires.

APRÈS DE NOUVELLES PROPOSITIONS

Les syndicats de Renault-Flins ont accepté une consultation sur la reprise du travail

Vote à bulletin secret, vendredi 14 janvier, à l'usine Renault de Flins (Yvelines). Il était malaisé de prévoir l'issue du conflit. Jeudi soir, la direction de l'établissement avait fait « *d'ultimes propositions* » aux syndicats et à une délégation de grévistes accompagnant les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Elle acceptait d'accorder une nouvelle augmentation de la prime de nuisance. Celle-ci est passée ainsi successivement de 80 F à 105 F puis à 140 F – au lieu des 300 F toujours réclamés par les grévistes, qui renonçaient en même temps à leurs revendications sur l'amélioration des coefficients de qualification.

Mais la direction subordonnait ses nouvelles concessions à l'organisation d'un vote à bulletin secret sur la reprise du travail dès 15 heures vendredi. Alors qu'ils avaient précédemment refusé cette consultation – estimant insuffisantes les premières propositions patronales – les grévistes l'ont finalement acceptée. Elle devait se dérouler vers 13 h 30.

Par ailleurs, les deux autres conflits de Flins – celui de l'électrolyse et celui du centre de livraison – n'étaient toujours pas réglés, de même que celui des peintres de l'usine de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), où la chaîne de production était toujours ralentie : cent voitures étaient sorties la veille sur huit cents en temps normal, contre deux cent vingt, mercredi.

A propos de ces événements, M. Paul Marchelli, délégué général de la Confédération française de l'encadrement C.G.C., écrit notamment dans *la Lettre confédérale*, organe de cette centrale : « *Faudra-t-il attendre la perte de dix mille, voir vingt mille véhicules pour commencer à s'inquiéter de ce qui se passe chez Renault ? Une fois encore, c'est la surenchère entre la C.G.T. et la C.F.D.T. avec comme prétexte des revendications salariales de l'atelier de peinture de Flins. En réalité, le problème est qu'il va y avoir des élections au comité d'entreprise et que chacune des deux organisations révolutionnaires est en train de faire sa campagne électorale. Ce genre de comportement va devenir coûteux pour la nation. Qu'attend le gouvernement pour le dénoncer ?* »

De son côté, M. Sainjon, secrétaire de la Fédération C.G.T. de la métallurgie, avait envoyé mercredi 12 janvier une lettre à M. Mauroy, lui demandant une « *intervention ferme pour que reprenne le plus rapidement possible le travail à l'usine de Flins, pour que les dix mille salariés [mis en chômage technique] de cette entreprise n'aient à subir aucune perte de salaire et pour que s'engage réellement la négociation* ».

D'autres conflits sont signalés par ailleurs. A Strasbourg (Bas-Rhin), nous signale notre correspondant, quelque trois cents ouvriers de La Cellulose ont bloqué la circulation pendant deux heures jeudi après-midi 13 janvier devant le Palais de l'Europe, où se déroule la session de janvier du Parlement européen. Ils réclament le maintien de leur entreprise et l'annulation de leur licenciement. A Villefranche-sur-Saône (Rhône), le même jour, le personnel de la société Titan (fabrique de remorques) a barré durant deux heures la route nationale 6 Paris-Lyon et dévié la circulation à l'intérieur de l'usine pour protester contre la décision de supprimer une centaine d'emplois, soit près du tiers des effectifs.

MESURES DE CHOMAGE PARTIEL A TALBOT-POISSY

La direction de l'usine Talbot (groupe automobile Peugeot) située à Poissy (Yvelines) a annoncé vendredi qu'elle a décidé de mettre son personnel au chômage partiel cinq jours, en janvier et en février.

Ainsi, les quelque 16 800 salariés de Talbot ne travailleront pas les 28 et 31 janvier ni les 11, 18 et 25 février.

La direction précise que cette mesure a été motivée par « *la nécessité d'ajuster les stocks à la demande* », compte tenu des incertitudes pesant sur le comportement du marché français et étranger pour l'année 1983.

LA FRANCE VA TIRER LA DERNIÈRE TRANCHE DE SON EMPRUNT DE 4 MILLIARDS DE DOLLARS

Les cours du dollar sur les marchés des changes se sont légèrement raffermis à la veille du week-end, passant, vendredi 14 janvier, de 2,34 DM à un peu plus de 2,35 DM et à 6,675 F, contre 6,65 F. Aucune explication rationnelle n'est donnée à ce phénomène, à l'exception des rachats effectués par les vendeurs de dollars et de livres sterling.

A Paris, le cours du mark s'est maintenu sans peine à 2,8350 F environ. De source londonienne, on signale que la France va tirer, la semaine prochaine, la dernière tranche de 400 millions de dollars sur l'emprunt international de 4 milliards contracté en novembre dernier, ceci afin de renforcer ses réserves dans la période troublée qui risque de précéder les élections municipales.

Après le report des négociations

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ESTIME « TRÈS SAGES » LES ARGUMENTS DE M. SAVARY

M. Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, a réagi plutôt favorablement au communiqué de M. Savary, ministre de l'éducation nationale, publié, jeudi 13 janvier (*le Monde* du 14 janvier), à propos de l'ouverture de négociations sur l'avenir de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Dans ce communiqué, le ministre de l'éducation nationale reprenait l'argumentation présentée le 9 janvier par le Comité national de l'enseignement catholique et affirmait que les six points « *pour lesquels sont demandées des garanties explicites sont l'objet même de la négociation proposée* ».

Après avoir lu ce texte et « *sans préjuger des décisions de la commission permanente de l'enseignement catholique* », qui devait se réunir ce vendredi matin, M. Guiberteau a déclaré : « *Les arguments avancés par M. Savary me paraissent très sages.* » Pour le secrétaire général de l'enseignement catholique, le problème de l'avenir de l'enseignement privé exige un « *temps de maturation* » et il « *ne peut être quotidiennement soumis à des discussions publiques par les médias* ».

TROIS MORTS TRENTE DISPARUS LORS D'UN CYCLONE AUX COMORES

Trois personnes ont trouvé la mort, mardi 11 janvier, dans une île de l'archipel des Comores (Anjouan), ravagée par un cyclone et un raz de marée. Les autorités comoriennes, qui font aussi état d'importants dégâts dans l'île de Moheli, déplorent la disparition d'une trentaine de personnes et l'hospitalisation, dans un état grave, de neuf autres. – (*REUTER*).

Les sommaires de janvier

• LE MONDE DIPLOMATIQUE : Guerre commerciale en Occident.

Le désenchantement de l'opinion américaine à l'égard de la politique économique du président Reagan se manifeste avec de plus en plus d'éclat, alors qu'en 1982 le produit national brut est resté au niveau de 1979 et que le chômage atteint un record absolu depuis la grande crise des années 30. Ce sont là les constats faits par Mark Hertsgaard et Kevin Danaher dans un article intitulé « Les Etats-Unis s'enfoncent dans la crise ». Marie-France Toinet et Hubert Kempf, analysant quant à eux « La Guerre commerciale en occident » estiment que Washington ne manque aucune occasion de mettre « *l'Europe au banc des accusés* ». Julia Juruna enfin explique comment « *la faillite financière* » a permis aux Etats-Unis de mettre « *l'économie brésilienne sous tutelle* » et plus largement de « *reprendre en main les grands pays latino-américains* ».

Dans le même numéro, un grand dossier de six pages éclaire les diverses facettes de la crise violente qui ébranle l'Amérique centrale. Les véritables racines du sous-développement et des dictatures se retrouvent, sous des formes adaptées, étrangement semblables d'un bout à l'autre de la planète ; un exemple en est fourni avec les Philippines, où s'ouvre « *la difficile succession d'un autocrate* », le président Marcos, dont le sombre bilan est dressé par Marcel Barang, Henry Holland, Mimi Brady, Walden Bello, John Kelly et Max Tessier.

On lira aussi dans ce numéro un article de Jean Offredo sur l'Eglise catholique en Pologne et une étude de Georges Corm sur les tentatives de « *balkanisation du Proche-Orient* ».

• LE MONDE DE L'ÉDUCATION : Quelle efficacité pour l'enseignement technique supérieur court ?

Non, les B.T.S. et les D.U.T. ne conduisent pas à un emploi assuré, deux ans après le bac. *Le Monde de l'éducation* passe en revue les cent quatre-vingt sept brevets de techniciens supérieurs (B.T.S.) et diplômes universitaires de technologie (D.U.T.). Ils sont quarante à mener assurément à l'emploi. Seulement quarante situés dans les secteurs professionnels de pointe (comme de D.U.T. « informatique » ou le B.T.S. « électronique ») ou dans des secteurs moins connus (comme le B.T.S. « assurances » ou le D.U.T. « génie thermique et énergie »).

Mais attention : n'entre pas qui veut dans ces filières de l'enseignement technique supérieur court. La sélection des candidats est sévère, les bacs élus sont peu nombreux. Et les filles ont, ici aussi, du mal à se faire admettre en certaines formations. *Le Monde de l'éducation* en fournit les raisons et décrit chacune des quarante formations retenues (taux de sélection, types de bac et d'emploi, salaires d'embauche et possibilités de promotion).

Au sommaire du numéro, figurent aussi une enquête sur « Les acteurs de moins de vingt ans », enrichie de portraits de jeunes stars (Ariel Besse, Sophie Marceau, Riton Liebman, etc), et une enquête sur l'important développement des « *groupes de rock chez les jeunes* ». Enfin, un article est consacré à l'apprentissage des langues vivantes à l'école maternelle et dans le primaire.

• DOSSIERS ET DOCUMENTS : La pauvreté dans les pays riches.

La pauvreté est un phénomène relatif dans le temps et dans l'espace, et bien des habitants des zones déshéritées d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine peuvent envier le sort des « *pauvres d'Occident* ». Aux États-Unis comme en France, au Japon comme en Allemagne fédérale, au Canada comme au Danemark, des hommes vivent cependant en marge de la société de consommation, et il arrive encore en plein Paris ou au cœur de New-York que l'on meure de faim ou de froid. La crise économique grossit les rangs de cette population inadaptée au système économique dominant ou laminé par lui et ils sont de plus en plus mombreux à hanter les services d'aide sociale et les bureaux de chômage. Le dossier réalisé par Alain Binet et Guy Lochard sur la base de la documentation du *Monde* décrit ce phénomène et tente de l'expliquer. Il dresse aun « *palmarès des déshérités* » et fait une place particulière à ceux qui payent « *le prix de la différence* », Noirs ou hispaniques aux États-unis, Jamaïquains en Grande-Bretagne, harkis ou Antillais en France.

Un second dossier est consacré au gaz naturel, une source d'énergie longtemps négligée mais dont le marché est aujourd'hui en pleine expansion ainsi que le montrent les documents rassemblés par François Chatagner avec le concours du service économique du *Monde*.

• LE MONDE DES PHILATÉLISTES : Les oblitérations « Drapeau » du Mexique.

Trois études consacrées aux oblitérations « Drapeau » du Mexique, aux empreintes de machines à affranchir de la Sarre et aux postes d'indexation de la région de Strasbourg, constituent les points forts de ce numéro qui donne par ailleurs le détail complet, en de courtes notices, du programme 1983 des émissions de timbres-poste en France, et la liste des quatre-vingt-douze villes où aura lieu « *La journée du timbre* » (les 26 et 27 février). Enfin, comme chaque mois, *le Monde des philatélistes* publie les informations relatives aux nouveautés de France et du monde entier, et des documents philatéliques sur des thèmes variés : Algérie, France 1871, Poste maritime, taxes polaires argentines, etc. Une abondante bibliographie complète ce numéro.

• LE MONDE DE LA MUSIQUE : Le centenaire de Wagner.

En février 1983, sera célébré le centenaire de Wagner. *le Monde de la Musique* consacre un dossier de vingt pages à l'auteur du *Ring*. Personnalité toujours controversée, celui-ci a inspiré aux romanciers Jack-Alain Léger et Pierre-Louis Rey des textes originaux. Le premier évoque les rapports d'amitié puis de haine entre Wagner et Nietzsche. Spécialiste de Gobvineau, P.-L. Rey relate le coup de foudre de Wagner pour celui qui devait passer cinquante ans plus tard pour le théoricien du racisme. En outre, le chef d'orchestre Daniel Barenboïm relate ses souvenirs de Bayreuth, et Wolfgang Sawallisch, responsable de l'Opéra de Munich, replace l'interprétation wagnérienne dans la grande tradition germanique.

Egalement au sommaire de ce numéro : un portrait de Francis Poulenc, une interview de Jean-Noël Jeanneney, nouveau président de Radio-France ; la correspondance de deux psychnalystes à propos du thème de l'eau dans les lieder de Schubert ; un hommage à Ray Charles et le témoignage de Franco Donatoni sur le difficile parcours des compositeurs de ce siècle.